

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 39 du 15 septembre 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 3 novembre 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS (pouvoir), Adrien CATALLAN (pouvoir), Lucie CHUNIAUD (pouvoir), Emma GENCO (pouvoir), Esthèle GOURE, Florent GRAU, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUËL, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Corinne GORI (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD, Cheffia NATOURI.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 30

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Johann BERTI, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Sylvie DAVID, Jacques DEJOU, Anne DEMEESTER, Romain LAFFONT, Sophie LAMOUREUX, Evelyne MARCHETTI-GAUTHIER, Marie MASCLLET de BARBARIN, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Idoya de PONCINS, Joana REVIS, Didier VANDAMME.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 07/07/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Formation des usagers du SCD à la recherche documentaire : état des lieux et perspectives (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Modifications de l'offre de formation – compléments (pour avis)
- Modalités de contrôle des connaissances (pour délibération) :
 - o Demandes de modifications pour 2016/2017 – vague 3
 - o Recondution pour 2016/2017 des MCC non modifiées
- Constitution des conseils de perfectionnement : bilan (pour information)
- Dossier d'évaluation des DUT – vague C (pour avis)
- EFEE (pour délibération) :
 - o Bilan de la campagne semestres pairs 2015/2016
 - o Feuille de route de la campagne 2016/2017
 - o Modèle de questionnaire EF



- Tarif TOEIC (pour avis)
- HCERES : auto-évaluation des formations (pour avis)

V Vie étudiante

- Restitution des propositions du COVE (pour information)
- Charte des associations étudiantes (pour avis)

VI Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14h05.

Il signale un ajustement de l'ordre du jour, précisant que le point dédié à l'examen des dossiers d'auto-évaluation des formations HCERES, initialement prévu pour avis, fera finalement l'objet d'une simple information avant avis du Conseil Académique plénier puis délibération du Conseil d'Administration.

I ACTUALITES

1) Festiv'AMU

Le Vice-président Formation annonce la tenue prochaine de l'événement *Festiv'AMU*, qui se déroulera les 5, 6 et 7 octobre 2016. L'organisation de ces trois journées s'articulera autour de manifestations festives, sportives et culturelles.

2) Instituts de convergence

Le Vice-président Formation informe la CFVU des suites pour AMU de l'appel à projet ministériel *Instituts de convergence* : sur les cinq projets nationaux retenus, deux émanent d'AMU, l'établissement ayant présenté quatre projets au total. Ces résultats sont donc très positifs.

3) Calendrier de l'accréditation

Le Vice-président Formation expose à la CFVU les échéances relatives au calendrier de la prochaine accréditation. Les fiches AOF des formations seront communiquées aux autorités nationales en juin 2017, et non en septembre 2017 comme prévu initialement. Le calendrier de gestion interne mis à jour en fonction de ces nouvelles contraintes sera prochainement porté à la connaissance des composantes. Parallèlement, les formats types actualisés des fiches AOF vont être diffusés dès maintenant, afin de permettre aux composantes d'anticiper au mieux leurs travaux. Quant à la validation des maquettes pédagogiques, celle-ci s'échelonne de l'automne 2017 jusqu'à la fin de l'hiver 2018 : le démarrage précoce de cette campagne laissera la possibilité aux composantes qui le souhaiteraient de communiquer au plus tôt sur leur nouvelle offre de formation.

4) Aide à la Recherche du Premier Emploi

Le Vice-président Formation fait part à la CFVU de la mise en place d'un dispositif d'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE), aide financière consentie pour une durée de quatre mois aux néo-diplômés ayant été bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux durant leur cursus : le montant mensuel de l'aide correspond alors à celui de la bourse. Ce dispositif est également offert aux apprentis, à raison d'une aide de trois cents euros par mois.

II APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 7 juillet 2016

Après avoir sollicité quelques ajustements, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016.

III PRESENTATION

Formation des usagers du SCD à la recherche documentaire : état des lieux et perspectives

Directeur du Service Commun de Documentation (SCD), M. Berti présente en collaboration avec M. Bidaux les premiers éléments de bilan consécutifs à l'instauration d'un dispositif de formation des usagers du SCD à la recherche documentaire (voir annexe). A cet égard, les intervenants notent que de multiples études statistiques ont mis en évidence une nette corrélation entre la réussite académique des étudiants d'une part, et la présence dans l'établissement d'une offre de formation aboutie à la recherche documentaire d'autre part.

Unaniment, les membres de la CFVU se montrent favorables à ce dispositif.

Mme Fabbe-Costes aborde la problématique de l'articulation entre les formations à la recherche documentaire d'une part, et les cursus d'enseignement disciplinaires d'autre part. Elle indique que la FEG a pour sa part choisi de proposer ces modules du SCD en plus des maquettes obligatoires ; dans ce contexte, le caractère facultatif des formations du SCD a malheureusement conduit à un absentéisme significatif dans ces sessions pédagogiques.

M. Bidaux confirme que cette même option a été retenue dans la plupart des composantes : si les enseignants incitent indéniablement les étudiants à participer aux formations du SCD, celles-ci restent dans la majorité des cas indépendantes du cursus principal, et sont entièrement prises en charge et financées sur les moyens du SCD.



Dans le prolongement de ces propos, les représentants de certaines composantes précisent les modalités selon lesquelles les formations du SCD sont promues au sein de leurs UFR respectives. Pour l'UFR Sciences, Mme Mouret indique que ces modules ne sont certes pas intégrés aux maquettes de diplômes, mais sont présentés comme un élément obligatoire de l'emploi du temps et ne sont donc en aucun cas facultatifs. Ils sont par ailleurs pris en compte dans le cadre du C2I. Pour la filière Lettres Modernes de l'UFR ALLSH, M. Collomp indique que les modules de formation à la recherche documentaire sont intégrés à l'Unité d'Enseignement (UE) Méthodologie du Travail Universitaire, et représentent 10 % de la note finale à cette UE. M. Berti note que l'incorporation aux cursus d'enseignement constitue *a priori* la situation la plus propice à un développement optimal des activités de formation du SCD ; même si cet objectif semble pour l'heure ambitieux, la construction d'un projet commun à l'ensemble des composantes autour d'un même dispositif harmonisé serait à terme souhaitable.

Le VP Formation confirme la possibilité d'intégrer aux cursus les sessions pédagogiques dispensées par le SCD, rappelant toutefois que ces modules ne sauraient constituer une UE à part entière.

M. Cassuto déplore plus largement la défaillance manifeste de l'offre de formation actuelle en matière de préparation à la recherche documentaire : même si l'acquisition de cette compétence est amorcée en L1 au travers d'UE de Méthodologie du Travail Universitaire, elle ne fait plus ensuite l'objet d'aucun enseignement. Une fois arrivés au niveau master, les étudiants sont donc insuffisamment préparés et ont une vision erronée de la recherche, qu'ils peinent à considérer comme un métier à part entière, fondé sur un ensemble de compétences définies et évaluables. M. Cassuto note par ailleurs qu'un étudiant de master est amené à consulter un corpus documentaire susceptible d'être rédigé en anglais, ce à quoi les étudiants ont été peu entraînés au cours des niveaux d'études précédents : ce paramètre est à prendre en considération dans l'ingénierie pédagogique des formations.

A la demande de Mme Almeras, Mme David explicite la nature de la contribution de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) à la construction des enquêtes d'évaluation sollicitées par le SCD relativement aux formations à la recherche documentaire présentées ce jour.

M. Cassuto estimerait pertinent de disposer d'indicateurs statistiques relatifs au taux de fréquentation des bibliothèques universitaires par les étudiants. Il suggère l'éventualité de prendre en considération de telles données dans l'évaluation de l'assiduité des usagers. Le VP Formation craint que cette pratique ne s'avère contreproductive si elle venait à être mise en œuvre : elle pourrait en effet inciter certains étudiants à se rendre à la bibliothèque dans le seul but de satisfaire formellement aux exigences d'assiduité, sans que cela accroisse pour autant leur motivation.

La discussion s'oriente ensuite vers la question de l'ergonomie et de l'environnement de travail proposé au sein des bibliothèques universitaires : Mme Tardif observe que ces éléments peuvent agir directement sur le taux de fréquentation ; il importe donc de veiller à l'attractivité du lieu. Dans le prolongement de ce propos, Mme Mouret évoque plus particulièrement le cas de la bibliothèque du site Saint-Charles : elle se félicite que celle-ci ait effectué un travail considérable afin d'acquérir un fonds documentaire diversifié, interdisciplinaire, et ne se cantonnant pas nécessairement à des ouvrages strictement universitaires. Mme Mouret fait cependant état de l'importante occupation du lieu, estimant que la configuration matérielle de la bibliothèque n'offre pas aux étudiants des conditions de travail optimales. Elle observe notamment qu'il serait opportun de poursuivre le zonage des surfaces déjà amorcé, ce qui permettrait de mieux circonscrire d'une part des espaces dédiés au travail individuel requérant du silence, et d'autre part des espaces consacrés au travail en groupe.

M. Berti confirme cette nécessité : il note toutefois que l'organisation des espaces de travail en fonction de ces exigences s'avère parfois malaisée dans des bâtiments anciens tels que la bibliothèque Saint-Charles. Celle-ci a fait l'objet d'une réhabilitation en 2009, ce qui a permis de doubler le taux de fréquentation ; pour autant, cette réhabilitation n'aura pas laissé la possibilité de reconfigurer pleinement les espaces comme cela est fait, dès la phase de construction, dans les édifices modernes avec notamment l'intégration d'un *learning center*.

Avant de clore ces discussions, le VP Formation remercie le SCD pour son rôle majeur dans le développement de la politique documentaire de l'établissement ; il insiste également sur la contribution significative que peut apporter ce service en vue de favoriser un *continuum* plus fluide entre formation et recherche.

IV VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des membres de la CFVU appelés à siéger en Commission des Relations Internationales

Les statuts de la Direction des Relations Internationales prévoient une instance de pilotage pour ce service : la Commission des Relations Internationales (CORI). Celle-ci comporte notamment deux membres de la CFVU désignés en son sein, ce qui nécessite le vote de ce jour.

Un appel à candidature a été lancé auprès des membres de la CFVU, préalablement à la présente séance : celui-ci a débouché sur les candidatures des quatre personnes suivantes : Mme Discala-Pennec, M. Cassuto, M. Collomp, M. Egéa.

M. Cassuto propose que les deux candidatures à retenir soient décidées en fonction d'un critère de double parité femmes/hommes d'une part, et personnels enseignants ou enseignants-chercheurs/BIATSS d'autre part.

M. Collomp attire par ailleurs l'attention de la CFVU sur l'opportunité d'assurer la représentation du secteur ALLSH au sein de la CORI, ce secteur étant le plus important pourvoyeur d'étudiants étrangers au sein d'AMU.

Afin de satisfaire plus facilement au respect de ces orientations, M. Collomp et M. Egéa retirent leurs candidatures ; il est ensuite procédé au vote.



Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la désignation de Mme Discala-Pennec et de M. Cassuto en tant que membres de la CORI.

V FORMATION / PEDAGOGIE

1) Modifications de l'offre de formation – compléments

Le VP Formation présente succinctement les demandes complémentaires de modifications de l'offre de formation présentées ce jour (voir annexe).

Résultant pour certains d'entre eux d'une mise en conformité avec la réglementation nationale, les remaniements sollicités consistent notamment en la création de modules optionnels accompagnée d'une reventilation de crédits ECTS, en l'ajout d'UE non créditées, ou encore en des variations de volumes horaires consécutives à des ajustements du nombre d'heures de stage dans les formations. La demande formulée par l'UFR ALLSH relativement au Master de Psychologie vise à simplifier la maquette en supprimant la décomposition d'une UE en quatre sous-ensembles.

Complétant ces propos, M. Viton ajoute que les modifications demandées au titre de l'UFR Médecine répondent en partie à une demande des étudiants inscrits en deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales, qui souhaitent une meilleure synchronisation des enseignements théoriques avec les enseignements pratiques dispensés dans les services hospitalo-universitaires de l'AP-HM. Par ailleurs, la demande d'inscrire dans les cursus des UE de simulation s'inscrit dans une dynamique nationale portée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche : les autorités incitent en effet fortement les établissements à développer les enseignements par la simulation sur mannequins, préalablement aux stages de terrain.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes complémentaires de modifications de l'offre de formation présentées en annexe au présent procès-verbal.

2) Modalités de contrôle des connaissances

A) Demandes de modifications pour 2016/2017 – vague 3

Le VP Formation rappelle que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations doivent être exécutoires au plus tard un mois après le début des enseignements. Les demandes de modifications de MCC sollicitées lors de cette troisième vague seront donc les dernières pour 2016/2017 :

Ces demandes relèvent des cas suivants :

- ouverture de la formation au régime de l'alternance ;
- affinement de la rédaction des MCC ;
- modifications de MCC induites par des ajustements de structures d'enseignement, notamment pour le master *Ingénierie de la Santé* qui se voit entièrement remanié ;
- pour le DAEU B : diminution de la durée des épreuves optionnelles ;
- ajout d'un article relatif à l'assiduité.

Sur ce dernier point, M. Pedotti demande quelques précisions, constatant notamment que cette mention relative à l'assiduité a été indiquée pour toutes les formations de l'UFR de Médecine. M. Viton confirme que cet ajout a été intégré de manière systématique aux MCC de toutes les formations de la composante, la révision des règlements d'examen correspondante ayant été réalisée en collaboration avec la DEVE et en conformité avec les orientations privilégiées par l'établissement.

M. Pedotti relaie ensuite la position critique des étudiants en orthophonie relativement aux modifications de MCC proposées ce jour pour le certificat de capacité en orthophonie.

La procédure de validation de ces modifications est tout d'abord discutée : M. Pedotti observe en effet que les MCC du certificat de capacité en orthophonie ont été travaillées durant l'été puis soumises au Comité des Etudes de l'UFR de Médecine en septembre. Ce calendrier n'a laissé que peu de temps pour organiser une concertation auprès des étudiants relativement à des projets d'arbitrages qui modifiaient pourtant substantiellement la situation antérieure.

Par ailleurs, et sur le fond, M. Pedotti note que les remaniements proposés s'orientent vers la substitution de quatre épreuves courtes par deux épreuves longues de quatre heures. Ce régime, potentiellement plus éprouvant pour les candidats, suscite l'inquiétude des étudiants quant à ces nouvelles conditions d'évaluation des connaissances qui appelleront une endurance particulièrement soutenue. De surcroît, cette réduction du nombre d'épreuves terminales limite considérablement les possibilités de compensation au sein de la formation.

Réagissant à ces propos, Mme Revis signale que si les remaniements ici décrits par M. Pedotti sont effectivement prévus, il importe cependant de noter que ceux-ci s'accompagnent de la mise en place d'un contrôle continu accru au sein de la formation. Elle rappelle d'autre part que l'économie globale du régime d'examens telle qu'elle est ici proposée conduit à une réduction du temps total que les candidats passeront à composer. M. Viton confirme



pleinement ces assertions, ajoutant que l'instauration de ce nouveau régime d'examens répond aux multiples contraintes matérielles auxquelles la composante est confrontée en vue de la planification des épreuves.

M. Viton insiste ensuite sur le fait que les étudiants membres du Comité des Etudes de la faculté de Médecine ont en tout état de cause approuvé le dispositif susmentionné ; il rappelle en outre, ainsi que cela a été indiqué en Comité des Etudes, que l'année 2016/2017 constituera une année d'expérimentation susceptible de déboucher sur des ajustements pour 2017/2018.

Prenant acte de ces déclarations, M. Pedotti assure donc l'assistance de la vigilance dont les représentants étudiants de l'établissement et de la composante feront preuve à l'issue de cette année 2016/2017.

Avant de procéder au vote, Mme Almeras signale à la CFVU quelques corrections à apporter au fichier qui a été soumis aux membres :

- Pour les licences de la FEG, la description du niveau 3 des MCC est déclinée pour deux formations et non pour trois ;
- Des corrections seront d'autre part opérées sur le fichier consolidé relativement à la répartition des points entre les épreuves de troisième année du certificat de capacité d'orthoptiste.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la vague 3 de demandes de modifications des MCC pour 2016/2017 (voir annexe).

B) Reconduction pour 2016/2017 des MCC non modifiées

Le VP Formation rappelle que les MCC des formations doivent être validées annuellement, sur une périodicité correspondant à l'année universitaire. C'est pourquoi il convient désormais de voter formellement, outre les demandes de modifications, l'ensemble des MCC des filières pour 2016/2017, y compris celles pour lesquelles aucun ajustement n'aura été sollicité.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la reconduction pour 2016/2017 des MCC 2015/2106 pour lesquelles aucune modification n'a été sollicitée.

3) Constitution des conseils de perfectionnement : bilan

Conformément au cadre réglementaire national, AMU a veillé à doter ses formations de conseils de perfectionnement. A cet effet, l'établissement a défini des éléments de cadrage dûment approuvés par les instances, afin de dégager les principales orientations et axes directeurs qui auraient vocation à présider à la constitution de ces conseils de perfectionnement.

Le calendrier prévu pour la mise en place des conseils de perfectionnement fixait une échéance à juillet 2016, ce qui permet à ce jour de disposer de premiers éléments de bilan que le VP Formation présente à l'assemblée (voir annexe).

A l'issue de cet exposé, Mme Natouri privilégie certaines orientations qui, selon elle, constitueraient des leviers efficaces en vue de mobiliser au mieux les professionnels au sein des conseils de perfectionnement. Elle insiste tout d'abord sur la pertinence d'opérer des rapprochements interdisciplinaires, dans la mesure où les représentants du monde socio-économique sont avant tout sensibilisés à une lecture des filières par branches professionnelles ou par secteurs de rattachement, indépendamment du prisme des mentions de diplômes qui définit l'architecture des formations. Des conseils de perfectionnement interdisciplinaires, ou regroupant plusieurs formations autour d'une thématique, offriraient donc une meilleure lisibilité aux professionnels. Cette modalité de fonctionnement présenterait par ailleurs l'avantage d'éviter une dispersion et une démultiplication des conseils de perfectionnement, dont une fréquence calendaire trop intensive ne permettra en aucun cas une participation régulière des professionnels concernés.

Monsieur Cassuto estime qu'un conseil de perfectionnement ne peut être fructueux que s'il est ouvert à des professionnels issus d'un tissu économique élargi, national voire international : trop cantonnées à des personnalités locales, les discussions seront peu fertiles. Développer une dynamique dans ce sens implique toutefois certains coûts qu'il faut prendre en considération et anticiper, par exemple au travers de frais de mission ou de restauration. A cet égard, Mme Natouri insiste sur l'importance d'anticiper largement le calendrier des conseils de perfectionnement, en fixant les dates en fonction de la présence éventuelle dans le secteur géographique de personnalités dont la contribution serait plus particulièrement recherchée.

Mme Demeester observe que les conseils de perfectionnement, en permettant un recueil du point de vue de professionnels, constituent un outil extrêmement utile dans l'optique d'une approche des formations par compétences en lieu et place d'une approche par contenus.

Mme van Heumen appelle de ses vœux la participation d'anciens diplômés au sein des conseils de perfectionnement des filières.

M. Devred demande si les conseils de perfectionnement ont vocation à être étendus aux Diplômes de Formation Générale et Approfondie du secteur santé : le VP Formation indique qu'il n'existe à cet égard aucun cadre contraignant ; cette possibilité reste cependant ouverte.



Evoquant plus particulièrement les conseils de perfectionnement des formations de niveau L1, le VP Formation indique que ceux-ci visent notamment à favoriser un *continuum* plus fluide entre les niveaux secondaire et supérieur au moyen de la participation d'enseignants du secondaire.

Par ailleurs, il ajoute qu'il sera à l'avenir pertinent d'alimenter des rapprochements plus approfondis entre les dispositifs des conseils de perfectionnement d'une part, et d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants d'autre part.

A l'issue de ces échanges, le VP Formation indique qu'un bilan qualitatif du fonctionnement des conseils de perfectionnement sera opéré dans neuf ou dix mois. Cela permettra d'apprécier dans quelle mesure ces instances auront effectivement orienté les formations d'AMU vers un meilleur potentiel d'insertion professionnelle des étudiants.

4) Dossier d'évaluation des DUT – vague C

M. Nicod présente le dossier d'évaluation de l'IUT d'Aix-Marseille ainsi que des DUT qui y sont dispensés. Cette évaluation intervient dans le cadre de la vague contractuelle C liant l'établissement à l'Etat (voir annexes).

Suite à cette présentation, Mme Natouri s'interroge sur les perspectives dégagées pour l'IUT, demandant dans un premier temps si des passerelles pédagogiques sont envisagées avec les formations de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) : Mme Natouri appelle de ses vœux de telles coopérations, en plus des partenariats internes déjà développés au sein d'AMU. M. Nicod observe que les offres de formation respectives de l'ENSAM et de l'IUT d'Aix-Marseille se situent dans une situation de concurrence l'une par rapport à l'autre, ce qui exclut *a priori* le développement de collaborations plus approfondies entre les deux institutions, l'IUT n'ayant pas vocation à alimenter les filières de l'ENSAM.

Mme Natouri demande ensuite si le déploiement par l'IUT de formations en matière de génie civil est prévu : M. Nicod indique que cette piste ne sera exploitée que si le Rectorat fournit à l'établissement les postes budgétaires permettant la rémunération de personnels compétents dans ce domaine.

Notant que l'IUT d'Aix-Marseille se caractérise par un étalement géographique sur de nombreuses antennes, Mme Mouret demande si une réflexion a été engagée, à l'occasion de ce dossier d'évaluation, afin d'opérer des regroupements susceptibles de réduire le nombre de zones d'implantation. M. Nicod indique que l'IUT n'a pas pour ambition de diminuer le nombre de sites de la composante, rappelant que celle-ci a vocation à contribuer au maillage du territoire local en proposant un enseignement de proximité. Se référant à la récente clôture du département QLIO (Qualité, Logistique Industrielle et Organisation), M. Nicod insiste sur les difficultés majeures que pose la fermeture d'un site. Il indique que des efforts sont en revanche déployés en vue de parvenir à une distribution géographique plus rationalisée des thématiques d'enseignement sur les différentes antennes : le fait d'affecter chaque site d'une thématique pédagogique doit permettre de regrouper les formations qui se rattachent à cette thématique, et d'éviter ainsi un émiettement et une dispersion de l'offre de formation de la composante. L'objectif de cette organisation vise, outre une meilleure visibilité de l'offre de formation, une utilisation plus efficiente des moyens, chaque chef de département étant responsable de l'emploi de l'enveloppe qui lui est octroyée : c'est sur la base de cette enveloppe qu'est assurée la gestion de l'ensemble des personnels enseignants et BIATSS du département.

Avant de procéder au vote, le VP Formation note que le dossier soumis ce jour à la CFVU se caractérise par sa clarté, son honnêteté et sa clairvoyance quant aux marges de progression à envisager. Complétant ce propos, M. Valerio rappelle que l'expertise de ce dossier ne se cantonnera pas à un simple processus d'auto-évaluation, celui-ci ayant vocation à faire l'objet d'une appréciation non seulement par des enseignants et enseignants-chercheurs, mais également par des professionnels et par les étudiants eux-mêmes.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la transmission aux instances nationales du dossier d'évaluation des DUT de l'IUT d'Aix-Marseille, dans le cadre de la vague contractuelle d'évaluation C.

5) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE)

A) Bilan de la campagne 2015/2016 et feuille de route pour 2016/2017

Suite à la récente commission EFEE, Mme David et M. Alaux présentent le bilan du dispositif EFEE 2015/2016 et proposent la feuille de route de la campagne 2016/2017 (voir annexes).

Le calendrier pour 2016/2017 est plus particulièrement discuté. Mme Mouret craint que la date du 14 octobre 2016 fixée aux composantes pour communiquer à l'OVE l'expression de leurs besoins ne soit prématurée, notamment pour ce qui concerne l'UFR Sciences : le délai ainsi imparti à l'UFR pour collecter ses besoins ne lui semble pas suffisant. Mme Mouret sollicite donc un assouplissement du planning.

Mme David se montre réticente à une modification du calendrier affiché, celui-ci ayant vocation à permettre à l'OVE de planifier son activité sur l'ensemble de l'année 2016/2017. Il sera préférable, si une ou plusieurs composante(s) peine(nt) à respecter les délais prévus, de fonctionner par dérogations individuelles tout en maintenant l'affichage initial des échéances, homogène pour les différents acteurs.



Evoquant les diplômes ciblés par cette campagne EFEE 2016/2017, M. Nicod observe que les licences professionnelles sont intégrées à cette feuille de route. Il insiste sur le fait que cette catégorie de formations relève du périmètre de la norme qualité ISO 9001, laquelle implique une communication au responsable de formation des résultats de l'évaluation par les usagers. Or, le dispositif d'EFEE tel qu'il est décliné au sein d'AMU prévoit une diffusion des résultats d'évaluation limitée à l'enseignant concerné, sans partage obligatoire avec le responsable de formation ni avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. M. Nicod note donc que les licences professionnelles obéissent déjà à un dispositif d'évaluation potentiellement antinomique avec l'EFEE telle qu'elle est conçue au sein d'AMU.

Dans le prolongement de ce propos, M. Alaux indique qu'indépendamment de contraintes externes telles que la norme ISO 9001, certaines composantes souhaitent en tout état de cause élargir le partage des résultats d'évaluation par rapport à ce que permet le dispositif actuel d'EFEE.

Remerciant le chargé de mission EFEE ainsi que l'OVE et la DEVE, le VP Formation annonce que les textes de référence de l'EFEE seront prochainement revus, à la faveur d'un groupe de travail prévu à cet effet, et dans le cadre duquel les élus de la nouvelle mandature de la CFVU seront sollicités. Ce groupe de travail sera constitué lors de la séance d'octobre 2016.

Votes

A l'unanimité, la CFVU approuve :

- le bilan du dispositif d'EFEE 2015/2016 ;
- la feuille de route et le calendrier de la campagne d'EFEE 2016/2017.

Les éléments approuvés mentionnés ci-dessus figurent en annexe au présent procès-verbal.

B) Questionnaire d'évaluation des formations : tronc commun AMU pour 2016/2017

M. Alaux présente la méthodologie mise en œuvre pour la construction du tronc commun AMU du questionnaire 2016/2017 d'évaluation des formations (voir annexe). Il précise que le questionnaire a été condensé par rapport à la version 2015/2016, afin de rendre plus significatifs et plus fiables les traitements statistiques consécutifs. L'insertion des énoncés de l'évaluation des formations dans une matrice de Llosa a conduit à la conclusion que les facteurs les plus déterminants de la satisfaction des étudiants sont liés au contenu même des formations : c'est pourquoi le questionnaire a été recentré sur ces aspects.

M. Pedotti se félicite que les étudiants, à l'occasion de la dernière commission EFEE, aient pu contribuer significativement à l'amélioration du questionnaire.

Compte tenu de la méthodologie qui a été suivie, Mme Clain observe que les énoncés du questionnaire liés aux services offerts à l'étudiant de manière annexe à la formation ont été évacués du tronc commun : les items relatifs aux bibliothèques universitaires ont ainsi été écartés. Mme Clain demande donc si le SCD pourra saisir l'OVE en vue d'élaborer prochainement une enquête de satisfaction spécifique. Mme David confirme cette possibilité : afin d'optimiser la démarche qualité propre à l'EFEE, le questionnaire dédié a en effet été resserré et significativement réorienté vers les formations *stricto sensu* ; chaque structure intervenant auprès de l'étudiant de manière périphérique à la formation est cependant à même de solliciter l'OVE dans la perspective d'élaborer une enquête de satisfaction en lien avec le(s) service(s) proposé(s) (SCD, DRI, SUIO...).

Mme Tardif note que certaines questions du tronc commun ne sont pas pertinentes dans le cadre de certaines UE ; à cet égard, le questionnaire 2015/2016 faisait mention du fait que, si l'énoncé s'avérait être sans objet dans le contexte de l'enseignement évalué, l'étudiant n'était pas supposé y répondre. Or, cet avertissement aux répondants n'a pas toujours été repéré, et les usagers enquêtés ont trop souvent répondu à des items inappropriés, ce qui a parfois pu fausser les bilans statistiques réalisés sur la base de ces résultats. Mme Tardif souhaiterait donc que le format du questionnaire 2016/2017 mette davantage en évidence le fait qu'une question non adaptée à l'enseignement évalué n'aura pas à être renseignée. Cette proposition d'ajustement est soutenue et actée par la CFVU.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le tronc commun AMU du questionnaire 2016/2017 d'évaluation des formations.

6) Tarif TOEIC

Préalablement aux débats, le VP Formation expose quelques éléments de contexte, rappelant que le TOEIC est commercialisé par l'entreprise privée ETS Global. Tout test organisé par AMU ne peut donc l'être qu'à l'issue d'une procédure d'achat par AMU à ETS Global, sur la base d'un tarif renégocié environ tous les deux ans.

Le tarif actuel qu'AMU pratique au titre du TOEIC est donc obtenu en fonction du tarif appliqué à l'établissement par ETS Global d'une part ; est d'autre part répercuté sur le tarif pratiqué par AMU le coût d'organisation de la certification supporté par l'établissement. Or, certaines composantes ont saisi la Vice-présidence Formation et la DEVE au sujet du montant ainsi consolidé, déplorant que celui-ci ne permette pas de couvrir le coût complet de la certification : la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG), représentée ce jour par Mme Pelestor, a



donc été sollicitée afin de mener une évaluation chiffrée du coût complet du TOEIC pour AMU, et de proposer ainsi un tarif unique de nature à garantir à l'établissement un réel autofinancement de l'organisation du test.

Mme Pelestor détaille à la CFVU le modèle économique retenu par la DPCG dans la perspective de ce calcul. Conçu sur la base d'un groupe de référence de quarante-cinq étudiants, ce modèle s'appuie sur le recensement des charges directes et indirectes inhérentes à l'ensemble du processus conduisant à la délivrance du TOEIC (achat du support, rémunération des surveillances, coût de la gestion administrative des candidats, organisation matérielle de la session...). Parmi les coûts pris en considération figure notamment le coût de la formation proposée à l'étudiant pour la préparation de l'examen.

La prise en compte de ce dernier paramètre suscite une discussion en CFVU.

M. Cassuto rappelle que toutes les composantes ne proposent pas systématiquement de préparation au TOEIC : il est donc inéquitable d'imposer une contribution financière au titre de cette préparation à des étudiants non bénéficiaires de cette prestation, et alors même que ladite prestation est offerte aux usagers d'autres composantes. Mme Pelestor objecte que les heures d'enseignement dispensées dans le cadre de la préparation au TOEIC doivent être valorisées dans la mesure où elles représentent un coût avéré pour l'établissement. La méthode de calcul ici employée vise l'évaluation d'un coût moyen, en vue de la détermination d'un tarif unique : il est donc inévitable que le coût d'heures d'enseignement proposées par telle ou telle composante soit réparti et supporté uniformément par l'ensemble des structures de l'établissement.

Entendant cet argument, M. Carette estime cependant discutable de répercuter sur le prix de la certification elle-même le surcoût d'heures d'enseignement préparatoire qui ne seront pas proposées à tous les candidats au test. Une telle pratique est d'autant plus inappropriée qu'un tarif spécifique est envisagé pour d'éventuels candidats au TOEIC non inscrits au sein d'AMU, population qui, par définition, n'aura aucun accès aux formations de préparation au certificat délivrées par l'établissement. M. Carette note d'ailleurs que le fait d'ouvrir à des candidats non inscrits au sein d'AMU la possibilité de présenter le TOEIC dans l'établissement risque d'induire une situation de concurrence entre AMU et ETS Global, situation qui pourrait s'avérer préjudiciable pour l'université.

Compte tenu de ces débats, le VP Formation envisage la possibilité de distinguer deux tarifs, le premier correspondant à celui de la seule certification, tandis que le second vaudrait pour l'inscription à la certification assortie d'une formation préparatoire préalable. Il observe toutefois que le recours à cette solution n'évacuerait en rien le processus de péréquation induit par le calcul du coût moyen de la formation préparatoire : le fait de se fonder sur cette valeur moyenne, pour fixer un tarif unique correspondant à l'ensemble constitué de la certification et de la préparation, ne résorberait pas l'hétérogénéité des volumes horaires des formations proposées au sein des diverses composantes. Ainsi, des candidats se voyant proposer un faible nombre d'heures de préparation à la certification continueraient de contribuer au financement de formations plus substantielles dont bénéficieraient les usagers d'autres composantes.

Dans l'hypothèse de la mise en place des deux formules décrites ci-dessus par le VP Formation, Mme Mouret estime opportun de prendre en considération les heures de préparation au TOEIC de manière différente selon que celles-ci seront ou pas intégrées à la maquette obligatoire d'un diplôme. Dans le premier cas, la préparation aurait *a priori* vocation à être financée sur l'enveloppe dédiée au diplôme de rattachement. Une préparation au TOEIC proposée hors de toute formation diplômante, devrait au contraire être financée sur la base des contributions des inscrits, et selon des modalités à affiner.

Afin de garantir une grille tarifaire harmonisée ainsi qu'une prestation pédagogique homogène pour tous les candidats, Mme Mouret suggère l'éventualité d'intégrer la préparation au TOEIC à un diplôme d'établissement qui pourrait se déployer sur deux ou trois niveaux. Un service tel que la MIRREL pourrait être porteur d'un tel diplôme qui serait alors ouvert aux candidats issus de toutes les composantes.

Revenant sur l'hétérogénéité des formats respectifs des préparations au TOEIC actuelles, M. Carette évoque la possibilité d'établir un tarif horaire unique qui, multiplié par le nombre d'heures effectives de formation, permettrait de consolider le prix final de la préparation. Le tarif ainsi calculé correspondrait à la seule prestation pédagogique de préparation au test, indépendamment du prix de la certification proprement dite. Un tarif spécifique à la seule certification serait par ailleurs établi. Une telle méthodologie présenterait l'avantage de ne répercuter sur le tarif de la certification *stricto sensu* aucun surcoût associé à la préparation préalable. Elle permettrait en outre de faire en sorte que chaque inscrit contribue proportionnellement à la prestation effective dont il bénéficiera.

Récapitulant ces débats, le VP Formation remercie la DPCG et l'invite à approfondir diverses pistes de réflexion. Il est ainsi envisagé d'établir une grille tarifaire construite sur la base de deux formules distinctes. La première d'entre elles correspondrait au tarif de la seule certification, tandis que la seconde couvrirait l'ensemble constitué de la certification assortie de la formation préparatoire. La répercussion du coût de la formation préparatoire sur ce tarif global pourrait se matérialiser par la définition d'un tarif horaire unique rapporté au volume total d'heures de formation dispensées.

La possibilité d'inscrire la préparation au TOEIC dans un diplôme d'établissement pourrait également être explorée. A priori, la gratuité sera maintenue si la préparation à la certification ainsi que le passage du test sont intégrés à la maquette du diplôme de rattachement du candidat.



7) HCERES : auto-évaluation des formations

Le Vice-président délégué à la Formation Initiale (VP-FI) présente à l'assemblée les conclusions issues de la campagne d'auto-évaluation des formations d'AMU (voir annexe). Comme le prévoit la procédure, ces éléments seront prochainement communiqués au HCERES (Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

A l'issue de cet exposé, un consensus se dégage en CFVU pour saluer la qualité du travail et l'intense investissement de l'ensemble des acteurs impliqués dans ces opérations. A cet égard, le VP Formation remercie tout particulièrement le VP-FI, les composantes, la DEVE dont notamment le Pôle Formation et l'OVE. M. Cassuto se félicite que les débats menés au sein du Comité de Suivi et de Relecture des dossiers aient permis des échanges de bonnes pratiques entre les composantes, interactions qui se sont révélées extrêmement constructives.

Le calendrier de la future accréditation est ensuite abordé.

Mme Tardieu note que les travaux relatifs à l'auto-évaluation des formations ont dû être effectués dans des délais très contraints, ce qui a imposé aux élus de la CFVU des cadences particulièrement soutenues. Elle exprime donc une certaine inquiétude quant au calendrier de préparation de l'accréditation de la future offre de formation d'AMU.

Le VP-FI indique que l'établissement, dans la mesure où il a désormais connaissance du calendrier défini par les instances nationales, s'efforcera de diffuser au plus vite le planning qui ponctuera ces opérations à venir. Mme Almeras note toutefois qu'en dépit des efforts d'anticipation qui ne manqueront pas d'être déployés, le rythme promet de demeurer assez intensif, eu égard notamment aux dates imposées à l'établissement pour la communication des fiches AOF. Mme Almeras estime cependant que l'expertise des fiches AOF qui devra être réalisée au sein d'AMU avant transmission au HCERES sera plus légère que celle des dossiers des formations, le format type desdites fiches étant nettement plus succinct.

En conclusion de ce point HCERES, le VP Formation précise que le document d'auto-évaluation de l'établissement à communiquer au HCERES, document qui intègre notamment un volet regroupant formation, orientation, insertion professionnelle et vie étudiante, sera soumis au Conseil Académique et au Conseil d'Administration de l'établissement à la fin du mois d'octobre 2016.

VI VIE ETUDIANTE

1) Restitution des propositions du COVE

Mme Lamouroux et M. Pedotti présentent conjointement les conclusions du Conseil d'Orientation de la Vie Etudiante (COVE) du 29 avril 2016 (voir annexe).

Suite à cet exposé, M. Cassuto insiste sur la nécessité d'approfondir les mesures favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap dans le contexte de l'établissement, qu'il s'agisse des usagers ou des personnels. La problématique est plus prégnante encore en ce qui concerne les étudiants : en effet, si le nombre de déclarations de handicaps par des personnels a augmenté, ce n'est pas le cas du côté des usagers. Diverses études statistiques montrent que la perception de son propre handicap est fonction de l'âge de la personne. Ainsi, plus un individu est jeune, moins il est à même d'identifier son propre handicap : il est donc très probable que de nombreux étudiants n'aient nullement conscience de se trouver eux-mêmes en situation de handicap, ce qui limite mécaniquement le nombre de déclarations auprès de l'administration universitaire.

Par ailleurs, d'autres sujets, dont le handicap est avéré, refusent pourtant de se déclarer, par un phénomène spontané d'autocensure.

Ces problématiques devront donc être prochainement étudiées.

2) Charte des associations étudiantes

Dans le prolongement des débats menés en CFVU du 7 juillet 2016, Mme Lamouroux présente le texte de la Charte des associations étudiantes soumise au vote de ce jour (voir annexe).

Suite à cet exposé, M. Pedotti précise les conditions d'utilisation des locaux par les associations, telles que ces conditions sont décrites dans l'article 2 de la Charte susmentionnée. Il indique notamment que toute mise à disposition de locaux ne peut être consentie que sur le fondement d'une demande expresse par l'association concernée, et ce même si ladite association est susceptible de bénéficier de droit de cette prestation. Ainsi, les associations représentées dans les conseils centraux de l'établissement bénéficieront de droit, et sur demande, d'un local dédié sur l'un des campus de l'université. M. Pedotti ajoute que la domiciliation d'une association à AMU ne donne pas automatiquement droit à l'hébergement. Là encore, l'octroi de locaux ne pourra intervenir que sur demande, et après instruction du dossier. Ces procédures visent une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chaque association et, *in fine*, une affectation plus rationnelle des locaux disponibles.

Mme de Ponçins rappelle que la réglementation contraint l'administration à répondre expressément à toute demande dans un délai de deux mois suivant ladite demande. L'absence de réponse des services de l'université dans ce délai vaut donc accord relativement à la demande formulée.



Compte tenu de ces contraintes, les mises à disposition ponctuelles de locaux pour l'organisation de manifestations (alinéa 2.2 du projet de Charte) sont soumises à une procédure de télé-demande permettant de tracer la date de saisine de l'administration. Toutefois, certains dispositifs particuliers, pilotés par l'établissement, n'ont pas vocation à être soumis à cette procédure de télé-demande (par exemple : Printemps des Associations...).

Mme de Ponçons indique donc que l'alinéa 2.2 du projet de Charte soumis au vote de ce jour se verra ajouter une mention précisant que la procédure de télé-demande n'est pas requise pour certaines manifestations particulières, notamment lorsqu'il s'agit d'événements associatifs pilotés par l'établissement.

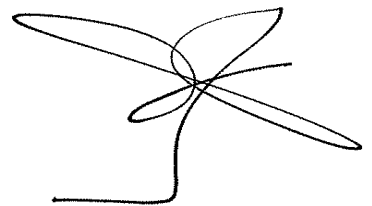
Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de Charte des Associations étudiantes présenté en annexe au présent procès-verbal.

Cet avis est prononcé sous réserve de l'ajout d'une mention au sein de l'alinéa 2.2 précisant que la procédure de télé-demande n'est pas requise pour certaines manifestations particulières, notamment lorsqu'il s'agit d'événements associatifs pilotés par l'établissement.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18h39.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION

**FORMATION DES USAGERS
A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE :
ETAT DES LIEUX & PERSPECTIVES**

CFVU du 15/09/16

Utilisation de la BU, formation des usagers à la recherche documentaire et réussite des étudiants : des corrélations clairement établies

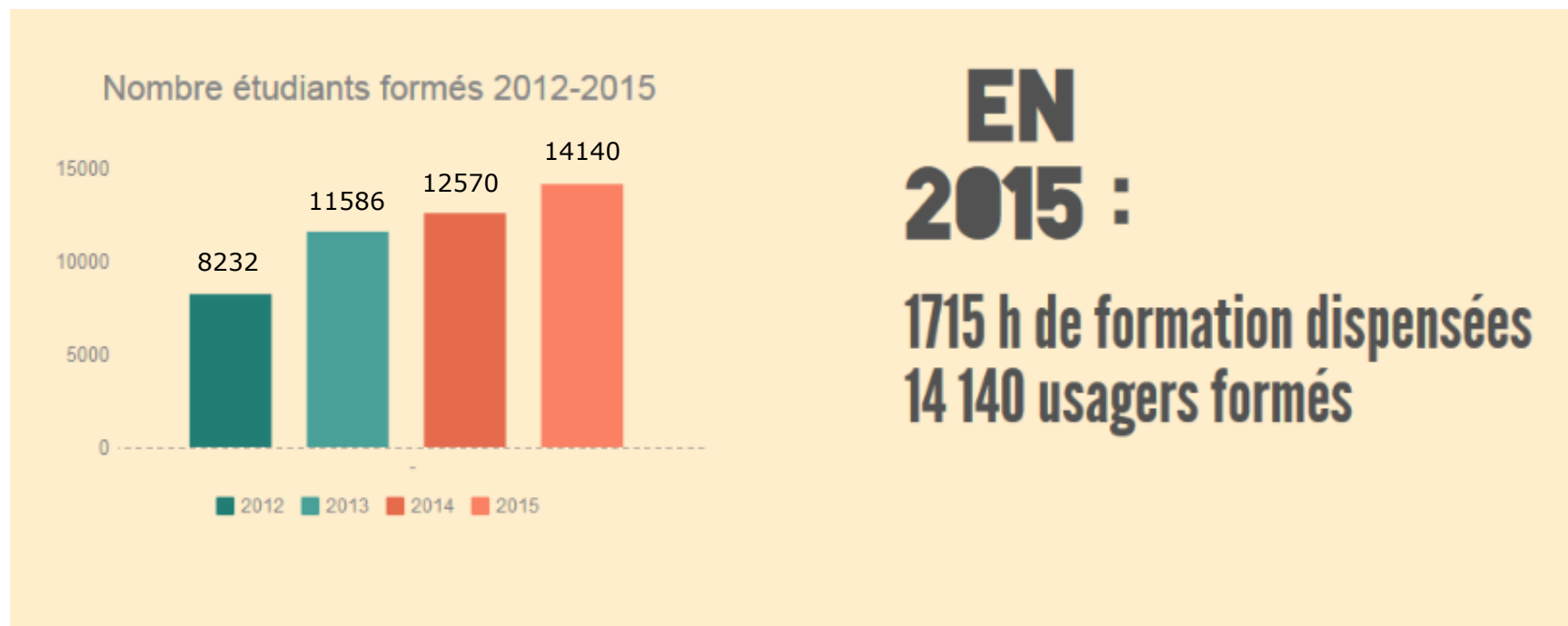
- D. Papin, « Impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants » (2015) :

https://tribuneci.files.wordpress.com/2016/01/impact-biblio-reussite_2016-01-14.pdf

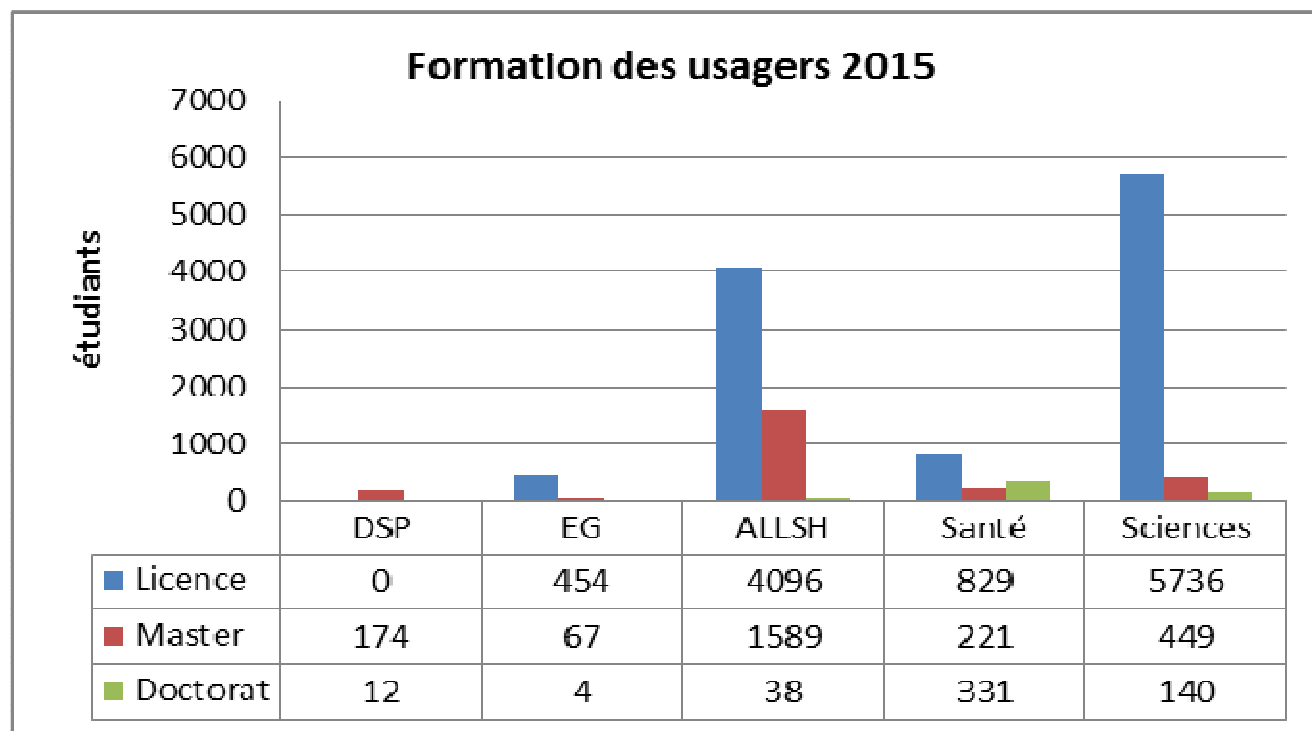
- ACRL, « Documented library contributions to student learning and success » (2016) :

http://www.ala.org/acrl/sites/ala.org.acrl/files/content/issues/value/contributions_y2.pdf

Formation des usagers à la recherche documentaire à AMU : évolution 2012-2015



Formation des usagers à la recherche documentaire à AMU : détail 2015



Formations proposées par le SCD : une offre adaptée par secteur et par niveau

BU ALLSH
Offre de formation à la méthodologie documentaire
2015-2016

BU économie gestion
Offre de formation à la méthodologie documentaire
2016-2017

BU Santé
Offre de formation à la méthodologie documentaire
2015-2016

BU sciences et technologies
Offre de formation à la méthodologie documentaire
2015-2016

BU ESPE
Offre de formation à la méthodologie documentaire
2015-2016

Le département ALLSH du Service Commun de Documentation propose différentes formations adaptées à la diversité des publics. Ces formations sont organisées dans les bibliothèques : Aix-Scholar, Charles, Ecole Supérieure d'Éducation (ESPE), Aix-Marseille Université.

Le département économie gestion du Service Commun de Documentation propose des formations adaptées à ses publics. Organisées en concertation avec les enseignants, les formations documentaires sont une garantie de réussite pour les étudiant-e-s.

Ces formations sont organisées dans chacune des bibliothèques d'économie gestion : Colbert à Marseille, Ferry à Aix-en-Provence, ainsi qu'à la Bibliothèque de Gap.

Elles sont intégrées ou non dans les cursus d'enseignement, et peuvent aussi être proposées à la carte sur rendez-vous.

Cette plaquette, destinée aux enseignants, présente notre offre et les coordonnées des personnes ressources à contacter pour programmer une formation.

Le département Santé du Service Commun de Documentation propose différentes formules de formation :

- des petits groupes organisés en concertation avec les enseignants : leur intégration dans le cursus constitue une garantie supplémentaire pour les étudiants.
- des formations individuelles sur place dans les bibliothèques (sur inscription au site des BU).
- des formations documentaires individuelles sur place dans les bibliothèques (sur inscription au site des BU).

Le département sciences et technologies du Service Commun de Documentation propose différentes formations adaptées à la diversité des publics. Ces formations sont organisées dans chacune des bibliothèques : Saint-Charles, Luminy et Saint-Jérôme à Marseille et Montperrié à Aix.

Elles peuvent être intégrées dans les cursus d'enseignement, ou à la carte sur rendez-vous.

Le département ESPE du Service Commun de Documentation propose différentes formations adaptées à la diversité des publics. Ces formations sont organisées dans chacune des bibliothèques : Aix-Scholar, Charles, Ecole Supérieure d'Éducation (ESPE), Aix-Marseille Université.

Elles sont intégrées ou non dans les cursus d'enseignement, et peuvent aussi être proposées à la carte sur rendez-vous.

Cette plaquette, destinée aux enseignants, présente notre offre et les coordonnées des personnes ressources à contacter pour programmer une formation.

Formations proposées par le SCD : 1er niveau « BU mode d'emploi »

- Public visé : L1 – Durée : 1h30 à 2h
- Formation intégrée à un cursus d'enseignement (généralement UE de MTU) : concertation préalable entre enseignant et bibliothécaire, validation par l'enseignant du format et du contenu de la formation
- Présentation des espaces, services et ressources sur place et à distance de la BU, recherche dans les catalogues en ligne, les bases de données...



Formations proposées par le SCD : C2i – niveau 1

- Public visé : L1 – L2 – L3 – Durée : 2h à 4h
- Formation intégrée à une unité d'enseignement
- Domaine D4 du référentiel de compétences :
 - > Rechercher de l'information avec une démarche adaptée
 - > Evaluer les résultats d'une recherche
 - > Récupérer et référencer une ressource numérique en ligne
 - > Organiser une veille informationnelle



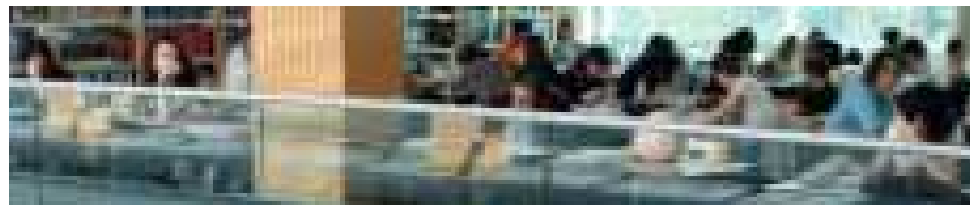
Formations proposées par le SCD : 2e niveau « Méthodologie et outils de la recherche documentaire »

- Public visé : à partir du L3 et M – Durée : 2h
- Formation intégrée à un cursus d'enseignement (généralement UE de méthodologie de la recherche) : concertation préalable entre enseignant et bibliothécaire, validation par l'enseignant du format et du contenu de la formation
- Chercher, identifier, localiser, évaluer, référencer l'information ; connaître et utiliser les outils et ressources de la discipline



Formations proposées par le SCD : 3e niveau publics avancés

- Public visé : D, chercheurs et EC – Durée : adaptable
- Pour les D, inscription dans le catalogue de formation du collège doctoral (notamment : outils de la thèse)
- Formules souples et à la carte :
 - « Ateliers documentaires thématiques » autour d'une discipline (ressources électroniques en psycho, en chimie, etc.) ou d'un domaine transversal (gérer ses références bibliographiques, bibliométrie, déposer dans l'archive ouverte HAL-AMU, etc.)
 - « Rendez-vous documentaires » personnalisés
 - « Formations nomades » en laboratoires



Perspectives : marges de progression

- Renforcer l'inscription et l'accréditation des actions de formation dans les maquettes pour un impact accru, utiliser pour cela le levier du prochain contrat d'établissement
- Renforcer l'émargement des secteurs DSP et EG dans les actions de formation (déjà des évolutions en 2017)
- Mieux sensibiliser les EC à cette problématique (parmi les pistes en discussion : création d'une offre de formation CIPE « Intégrer la recherche documentaire à son enseignement »)
- A moyen terme : éventuelle réflexion à conduire dans le cadre de l'association Marseille Provence Méditerranée

MERCI
DE VOTRE ATTENTION !

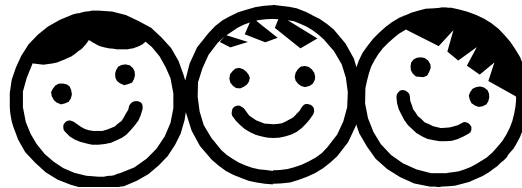


TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

CFVU du 15 septembre 2016
Compléments

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale	Spécialité / Année	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016	Observations de la CFVU du 15 septembre 2016
ALLSH	Master	Psychologie	Psychanalyse et psychopathologie clinique	En M2, modification liée à un contentieux en cours Suppression des 4 éléments constitutifs de l'UE PSYS31 "Méthodologie de la recherche".		
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	4ème année	Demande de modifications induite par une évolution réglementaire Application du décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste à la 4ème année (et avant-dernière année suite à cette réforme). Cette première année du deuxième cycle des études d'orthophonie est mise en oeuvre dans le cadre du référentiel de formation institué par le décret du 30 août 2013. Elle se traduit par un fort accroissement du volume horaire des enseignements théoriques (de 91 TD en 2015/2016 à 226 CM et 390 TD) et une diminution du nombre d'heures de stage (de 896 en 2015/2016 à 510) et se décompose comme suit : *Au semestre 1 : UE "Pratiques professionnelles" (21 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique" (6 ECTS), UE "Compétences transversales" (1 ECTS) et UE "optionnelles obligatoires" (2 ECTS). * Au semestre 2 : UE "Pratiques professionnelles" (14 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique" (6 ECTS), UE "Recherche en orthophonie" (6 ECTS) et UE "optionnelles obligatoires" (4 ECTS).		
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthoptiste	3ème année	Demande de modifications induite par une évolution réglementaire Application de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste à la 3ème et dernière année. Cette dernière année d'études est mise en oeuvre dans le cadre du référentiel de formation institué par l'arrêté du 20 octobre 2014. Elle se traduit notamment par un accroissement de la durée des stages (de 600 à 770 heures) et se décompose comme suit : * Au semestre 1 : UE "Troubles neurovisuels , vision et équilibre : bilan et prise en charge (11 ECTS), "Contactologie" (4 ECTS), "Dépistage visuel et ergonomie visuelle" (2 ECTS), "Geste et soins d'urgence" (2 ECTS), "Anglais" (1 ECTS) et "Stages" (10 ECTS). * Au semestre 2 : UE "Imagerie et technologie de la communication" (2 ECTS), "Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques" (4 ECTS), "Bilans orthoptiques pré et postpréparatoires, principes des techniques chirurgicales" (3 ECTS), "Travail de fin d'études" (8 ECTS), "Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion" (3 ECTS) et "Stages" (5 ECTS pour la validation et 5 ECTS pour l'épreuve pratique).		
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Médicales	(2ème année) - DFGSM 2	Demande de modifications Aux semestres 1 et 2, Création d'une UE "Simulation santé", non créditée en ECTS, intégrée dans la période des stages hospitaliers correspondant à 3 séances d'une demi-journée par étudiant.		
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Médicales	(3ème année) - DFGSM 3	Demande de modifications Aux semestres 1 et 2, Création d'une UE "Simulation santé", non créditée, intégrée dans la période des stages hospitaliers correspondant à 2h par semestre par étudiant.		

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale	Spécialité / Année	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016	Observations de la CFVU du 15 septembre 2016
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(4ème année) - DFASM 1	Demande de modifications Le total des crédits ECTS des 2 semestres passe de 50 à 52 par modifications du nombre de crédits associés à l'UE 1, à l'UE 2, à l'UE 3 et à l'UE 4 (de 10 à 9), à l'UE 5 (de 8 à 5) et par la validation des stages hospitaliers désormais créditée de 9 ECTS ; Modification des volumes horaires d'enseignement pour certaines UE pour une variation totale de -10 heures.		
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(5ème année) - DFASM 2	Demande de modifications Nouvelle structuration des deux semestres de l'année universitaire. Les enseignements sont organisés par discipline pour 5 groupes d'étudiants, soit 5 périodes de 2 mois comprenant les enseignements théoriques (6 ou 7 semaines) et les stages. La nouvelle structure est composée de 5 blocs enseignements-stage crédités respectivement de 6 ECTS (UE 1 et UE 2), 9 ECTS (UE 3), 11 ECTS (UE 4) et 7 ECTS (UE 5). Elle comprend également des UE libres au choix pour 3 ECTS, des séances optionnelles non créditées de révision, la validation des stages hospitaliers étant quant à elle créditée de 9 ECTS soit un total de 51 ECTS. Chaque étudiant réalise 5 stages durant l'année, "Pédiatrie", "Médecine spécialisée 1", "Médecine spécialisée 2_Médecine générale", "Gynécologie_Chirurgie" et "Réanimation", plus un stage d'été de 12 semaines.		
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(6ème année) - DFASM 3	Demandes de modifications Mise en place, sous forme optionnelle et sans attribution de crédits ECTS, de séances de révision et de préparation à l'Epreuve Classante Nationale informatisée (ECNi) ; Organisation d'une épreuve, non créditée en ECTS, d'ECNi blanc interrégionale donnant lieu à un classement des étudiants intra et inter Facultés ; La validation de l'année du DFASM 3 permet l'acquisition de 24 crédits ECTS se répartissant en 12 pour le "Certificat de Compétences Cliniques", 4 pour la validation des "stages", 3 pour le "Module transversal A" et la "Lecture Critique d'Analyse d'articles" et 2 pour le "Module transversal B".		

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)
(DIPLOMES NATIONAUX)
vague 3**

CFVU du 15 septembre 2016

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention / Spécialité (LP)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
ALLSH	Master	Psychologie	En M2, spécialité "Psychanalyse et psychopathologie clinique" : Pour l'UE PSYS31 "Méthodologie de la recherche", la note à l'épreuve vaut la note à l'UE.	
FDSP	Licence Professionnelle	Management et droit du transport maritime	Modifications : Au second semestre, modifications des MCC liées à l'ouverture de cette formation en alternance. - Les étudiants alternants seront dispensés du rapport de stage, UE 9 affectée d'un coefficient 2 ; - Pour les alternants, le projet tutoré de l'UE 10, sera affecté d'un coefficient 4 au lieu de 2 et portera sur un sujet pratique traité durant la période de travail en entreprise. Il donnera lieu à soutenance au mois de septembre ; - Pour les étudiants en formation initiale, la soutenance du projet tutoré aura lieu en juin/juillet.	
FDSP	Master	Droit des Affaires	En M2, spécialité "Droit et management du transport aérien" : Au second semestre, pour l'UE 4 : - Quel que soit le régime d'inscription, la durée de l'épreuve écrite portant sur le droit social passe de 1 heure à 2 heures ; - Pour les professionnels, le coefficient du mémoire de recherche est porté à 4 (au lieu de 2,5) ; - Pour les étudiants alternants, le mémoire portera sur un sujet traité durant la période de travail en entreprise. Il sera noté sur 20 et sera affecté d'un coefficient 4. Ces étudiants seront dispensés du rapport de stage (coefficient 1,5).	
FDSP	Master	Droit des Affaires	En M2, spécialité "Transports maritimes" Au second semestre, modifications des MCC liées à l'ouverture de cette formation en alternance. - Les étudiants alternants seront dispensés du rapport de stage affecté d'un coefficient 2 ; - Pour les alternants, le "mémoire d'apprentissage" sera affecté d'un coefficient 10 au lieu de 8 et portera sur un sujet pratique traité durant la période de travail en entreprise. Il donnera lieu à soutenance.	
FDSP	Master	Droit des Affaires	En M2, spécialité "Transports terrestres" Au premier semestre pour l'UE 2 "Les transports terrestres dans la supply chain", les épreuves sur les deux matières tirées au sort pourront être orales et/ou écrites.	
FEG	Licence Professionnelle		Description du niveau 3 des MCC pour 7 formations Déclinaison des modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE (part du contrôle terminal et du contrôle continu, nature, durée et coefficient des épreuves).	
FEG	Licence		Description du niveau 3 des MCC pour 3 formations Déclinaison des modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE (part du contrôle terminal et du contrôle continu, nature, durée et coefficient des épreuves).	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention / Spécialité (LP)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
FEG	Master		<p>Description du niveau 3 des MCC pour 11 formations</p> <p>Déclinaison des modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE (part du contrôle terminal et du contrôle continu, nature, durée et coefficient des épreuves).</p>	
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité ; Modification des règles de présentation en seconde session pour les étudiants ajournés.</p> <p>1ère année,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de certaines compensations entre UE ; - Accroissement de 5 à 12 du nombre d'enseignements évalués par des épreuves "communes" (un seul examen organisé pour plusieurs matières, chaque matière faisant l'objet d'une note séparée) ; - Pour l'UE "Langues 1", suppression de l'épreuve écrite d'une heure notée sur 10 ; Seul demeure le Contrôle Continu, noté sur 20 ; - Remplacement de l'épreuve écrite par un QCM d'une heure pour "Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique", "Neurosciences 1", "Étude de l'audition", "Physique générale et acoustique", "Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération", "Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation", "Pédiatrie et troubles du développement", et "Imagerie, explorations et investigations". <p>2ème année,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'UE 5, "Pratiques professionnelles", l'ECUE "Communication et langage oral" ne se compense plus avec les ECUE "Langage écrit, graphisme et écriture" et "Cognition mathématique" (qui se compensent toujours entre eux) mais se compense désormais avec l'ECUE "Troubles de l'oralité" ; - Accroissement de 5 à 11 du nombre d'enseignements évalués par des épreuves "communes" ; - Pour l'UE "Langues 2", suppression de l'épreuve écrite d'une heure notée sur 10 ; Seul demeure le Contrôle Continu, noté sur 20 ; - Remplacement de l'épreuve écrite par un QCM d'une heure pour "Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises", "Gériatrie", "Notions de pharmacologie" ; - Remplacement de l'épreuve écrite par un Contrôle Continu plus QCM d'une heure pour "Troubles du langage oral et de la communication", "Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture", "Aspect développemental de la cognition mathématique" et "Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles". <p>3ème année,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de compensation entre les UE "Sciences de l'éducation", "Recherche en orthophonie" et "Compétences transversales (Langue 3)" ; - L'ECUE "Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition" ne se compense plus avec "Langue 3" mais se compense désormais avec "Troubles de l'oralité" et "Bilan de la phonation, de la déglutition et de l'articulation" (qui se compensent toujours entre elles) ; - Accroissement de 8 à 12 du nombre d'enseignements évalués par des épreuves "communes" ; - Remplacement de l'épreuve écrite par un QCM d'une heure pour "Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation" ; - Remplacement de l'épreuve écrite par un Contrôle Continu plus QCM d'une heure pour "Troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture", "Troubles de la cognition mathématique", "Bilan et évaluation du langage oral et de la communication", "Bilan et évaluation des troubles l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales", "Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition", "Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation", "Aphasiologie : bilan et évaluation en aphasiologie" et "Handicaps 1 : Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage". <p>4ème année (1ère année du deuxième cycle des études d'orthophonie),</p> <p>Modifications des MCC liées à la mise en place de la nouvelle structure des enseignements induite par la réforme de cette année d'études prévue par le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste. Douze enseignements sont évalués par des épreuves "communes".</p>	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention / Spécialité (LP)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthoptiste	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité</p> <p>1ère année,</p> <p>Au semestre 1,</p> <p>Pour l'UE "Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique", la durée de l'épreuve, organisée en QR/QCM, est ramenée de 2 à 1 heure.</p> <p>Au semestre 2,</p> <p>Les UE "Bilan orthoptique" et "Pathologies et prise en charge sensomotrices" sont notées sur 40 et non plus sur 20 ; L'examen de fin de première année portant sur l'ensemble du programme de l'année comporte des épreuves écrites (total de 490 points), une épreuve orale (245 points), des contrôles continus et les validations des stages.</p> <p>2ème année,</p> <p>Au semestre 1,</p> <p>L'UE "L'amblyopie fonctionnelle et le phénomène de privation visuelle : physiopathologie et prise en charge" est notée sur 40 et non plus sur 20</p> <p>Au semestre 2,</p> <p>Les UE "Bilan et prise en charge orthoptique de la basse vision" et "Diagnostic orthoptique et projets de soins" sont notées sur 40 et non plus sur 20 ; L'examen de fin de deuxième année portant sur l'ensemble du programme de l'année comporte des épreuves écrites (total de 230 points), une épreuve orale (125 points), des contrôles continus et les validations des stages.</p> <p>3ème année,</p> <p>Modification des MCC suite à la mise en oeuvre de la réforme de cette année d'études prévue par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste. L'examen de fin de troisième année portant sur l'ensemble du programme des 3 années comporte des épreuves écrites (total de 240 points), une épreuve orale (120 points), des épreuves pratiques (120 points), des contrôles continus, les validations des stages et la soutenance du mémoire.</p>	
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Ergothérapeute	<p>Modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un article relatif à l'assiduité ; - Prise en compte dans les MCC des dispositions de l'arrêté du 12 août 2015, modifiant celui du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, qui instaure des niveaux pour l'évaluation de l'acquisition des compétences ; - Précision sur l'échelle des lettres associées à l'indicateur de notation par UE (épreuves écrites et orales) mis en place en 2015/2016 (de A, qui correspond à une note à l'UE de 16 à 20/20, à E pour une note de 0 à 4/20). 	
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales	DFGSM 2 - 2ème année des études en Sciences Médicales	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité.</p> <p>Les étudiants titulaires d'un Master ou d'une Thèse de Sciences accédant directement en DFGSM 2 par passerelles sont susceptibles de bénéficier d'une dispense de l'Unité libre de Recherche (sur lettre de motivation + CV soumis à la validation conjointe du Président du Comité des Etudes et du Comité Scientifique).</p> <p>La présence aux séances de formation de l'UE "Simulation santé" mises en place à compter de 2016/2017 est obligatoire. La validation de ces séances prononcée, par le directeur de l'UFR au vu des avis émis par les responsables de stages, est nécessaire pour l'admission dans l'année supérieure. La non validation de ces séances pour cas de force majeure apprécié comme tel par une commission désignée par le Doyen pourra donner lieu à rattrapage. Les candidats ayant validé les séances de formation par la simulation mais non admis dans l'année supérieure pourront en conserver le bénéfice.</p>	

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention / Spécialité (LP)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales	DFGSM 3 - 3ème année des études en Sciences Médicales	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité.</p> <p>Les étudiants titulaires d'un Master ou d'une Thèse de Sciences accédant directement en DFGSM 3 par passerelles sont susceptibles de bénéficier d'une dispense de l'Unité libre de Recherche (sur lettre de motivation + CV soumis à la validation conjointe du Président du Comité des Etudes et du Comité Scientifique).</p> <p>La présence aux séances de formation de l'UE "Simulation santé" mises en place à compter de 2016/2017 est obligatoire. La validation de ces séances, prononcée par le directeur de l'UFR au vu des avis émis par les responsables de stages, est nécessaire pour l'admission dans l'année supérieure. La non validation de ces séances pour cas de force majeure apprécié comme tel par une commission désignée par le Doyen pourra donner lieu à rattrapage. Les candidats non admis dans l'année supérieure devront accomplir à nouveau les séances de formation à la simulation.</p> <p>Modification de la règle relative aux bonus : au lieu de "Pour chacun de ces bonus, les étudiants pourront se voir attribuer 0.2 point par matière, sans dépasser 0,4 point par UE." lire "Pour chacun de ces bonus, les étudiants pourront se voir attribuer 0.2 point par matière. Le cumul des bonus ne pourra excéder 0,4 point par matière correspondant à 2 bonus au maximum."</p>	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM 1 - 4ème année des études en Sciences Médicales	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité.</p> <p>L'organisation de la 1ère session d'examens est modifiée : l'épreuve orale est reculée de février à mars et l'épreuve clinique est avancée de juin à mars.</p> <p>Le nombre maximum d'absences justifiées autorisées est détaillé pour chacune des disciplines, le nombre total d'absences justifiées tolérées restant fixé à 8 par bloc de 6 semaines de cours lors des stages de 2 mois.</p> <p>Dans les cas de double émargement, toute fausse signature d'un étudiant au 2ème émargement de contrôle d'un item d'Enseignement Dirigé entraîne la non-autorisation à passer l'examen du bloc de disciplines et/ou de la matière relative à cet item.</p> <p>Le choix du 6ème stage (stage d'été) n'est plus soumis au système de filière : les étudiants ont accès à tous les services proposés en DFASM 1 quelle que soit la filière choisie initialement ; L'accès aux stages d'été à l'étranger prévus pour les étudiants de DFASM 1 est contingenté</p> <p>Les stages ne sont pas capitalisables.</p>	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM 2 - 5ème année des études en Sciences Médicales	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité.</p> <p>Demande de modification des MCC, identiques pour les 2 sessions, tenant compte de la nouvelle structuration des enseignements par discipline.</p> <p>Le choix de l'Unité Libre d'Enseignement (UEL) intervient pendant la période du stage 4. Pour l'inscription aux UEL, les enseignements retenus pour départager les <i>ex-aequo</i> à l'issue du classement reposant sur les notes de la 1ère session du DFASM 1 sont modifiés suite à la refonte de la maquette.</p> <p>Le quota des absences justifiées (hors "gardes hospitalières", "congés" et "repos de sécurité") est fixé à 8 par bloc de 6 semaines de cours lors des stages de 2 mois.</p> <p>Dans les cas de double émargement, toute fausse signature d'un étudiant au 2ème émargement de contrôle d'un item d'Enseignement Dirigé entraîne la non-autorisation à passer l'examen du bloc de disciplines et/ou de la matière relative à cet item.</p> <p>Deux sessions d'examens sont organisées selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 1ère session : épreuve orale en février/mars, épreuve clinique en mars et épreuves de dossiers cliniques (QCM) en juin-juillet ; * 2ème session : épreuve clinique en juin, épreuve orale et épreuves de dossiers cliniques (QCM) en septembre. <p>Le choix du 6ème stage (stage d'été) n'est plus soumis au système de filière : les étudiants ont accès à tous les services proposés en DFASM 2 quelle que soit la filière choisie initialement.</p> <p>Mise en place d'UE libres, optionnelles non créditées, de séances de révision des principales disciplines enseignées dans le DFASM 1 pour la préparation de l'Epreuve Classante Nationale (ECN).</p>	
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales	DFASM 3 - 6ème année des études en Sciences Médicales	<p>Modifications :</p> <p>Ajout d'un article relatif à l'assiduité.</p> <p>L'épreuve, non créditée, d'Epreuve Classante Nationale informatisée blanc interrégionale d'une durée de 7 heures fera l'objet d'épreuves simultanées et communes dans les différentes Facultés et sera évaluée à l'aide de QCM-QROC.</p>	

CFVU du 15 septembre 2016

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention / Spécialité (LP)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
MEDECINE	Master	- Pathologie humaine - Santé publique	Modifications : Mise en conformité du règlement d'examen avec la version du cadrage établissement votée par la CFVU du 7 avril 2016.	
PHARMACIE	Master	Ingénierie de la santé	Mise en place des MCC pour cette mention de master accréditée à compter de 2016/2017 et dont le M1 ouvre en septembre 2016	
PHARMACIE	Master	Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (PRNT)	Modifications : Mise en conformité avec le cadrage AMU relativement à l'inscription supplémentaire en M2 soumise à l'appréciation du jury de diplôme ; Reformulation de la phrase relative à la communication des MCC aux étudiants.	
SUFA	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)	B (scientifique)	Modifications : Aux semestres 1 et 2, Réduction de la durée des épreuves de l'option "Chimie" (CC et CT) de 4 à 3 heures.	

Modalités de contrôle des connaissances 2016/2017
Proposition à valider en CFVU du 15/09/2016

La CFVU approuve la reconduction pour l'année 2016/2017 des modalités de contrôle des connaissances 2015/2016 pour lesquelles aucune modification n'a été sollicitée.

CFVU du 15 septembre 2016
Conseil de perfectionnement

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
1	ALLSH		En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
2	EJCAM	L - M	Il est un organe de dialogue et de propositions chargé, entre autre : - d'éclairer l'équipe pédagogique sur la situation actuelle et prospective de l'emploi dans le champ couvert par les diplômes auxquels il prépare - de faciliter la communication entre les responsables du diplôme, ses différents intervenants et les représentants du monde économique de l'information communication - d'aider à mettre en place et guider la démarche d'approche par compétences - de participer à la constitution du référentiel de formation des diplômes	La compétence du conseil s'exerce sur l'ensemble des formations proposées, et des diplômes délivrés, par l'Ecole.	Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'Ecole (Membre de droit) ou par le directeur des études (membre de droit). Il est composé de 14 membres : 1 enseignant(e) chercheur Professeur des universités 1 enseignant(e) chercheur Maître de conférences ou d'un statut équivalent 1 représentant(e) des enseignant(e)s non titulaires 2 représentants des personnels administratifs et techniques Le / la représentant(e) étudiant(e) élu(e) de l'EJCAM – ou son / sa suppléant(e) Le / la représentant(e) étudiant(e) élu(e) de l'EJCAM de la dernière promotion diplômée- ou son / sa suppléant(e) – 5 représentants du secteur économique de l'information et de la communication Les membres sont désignés par le directeur de l'Ecole à l'exclusion des représentant(e)s étudiant(e)s élu(e)s.	Les préconisations émanant du conseil de perfectionnement sont présentées régulièrement à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique. Cette dernière, sous la responsabilité du Directeur de l'Ecole, apprécie l'opportunité de la mise en œuvre des recommandations émises et en définit le déploiement. L'ensemble des comptes-rendus, rapports, conseils et recommandations du conseil de perfectionnement sont transmis au conseil d'administration de l'EJCAM et font l'objet d'un affichage dans les locaux de l'Ecole. Un rapport d'activité annuel est adressé à la Commission Formation Vie Universitaire d'Aix-Marseille Université.	Le conseil de perfectionnement se réunit de droit au moins - une fois par an. Il est convoqué par le Directeur de l'Ecole ou sur demande expresse écrite du tiers de ses membres.	
3	ESPE	Master	Mention premier degré	Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention parcours professorat des écoles avec 4 subdivisions, une par site (Aix,Marseille, Avignon et Digne)	Les conseils de perfectionnement sont composés d'un minimum de 9 membres et d'un maximum de 17 membres dont le responsable de la mention de master ou son représentant. Chaque conseil de perfectionnement est présidé par un des représentants de l'employeur désigné par le recteur. Une représentation de chacun des partenaires de la formation est assurée dans la composition du conseil de perfectionnement : Les coresponsables de la formation (le cas échéant ESPE, AMU et/ou UAPV), 1 à 5 enseignants et/ou enseignants-chercheurs intervenants dans la formation (avec une représentativité des composantes engagées), 1 à 2 représentants de l'académie d'Aix-Marseille, des organismes ou entreprises directement concernés par la formation, 1 à 2 représentants de la profession, 2 à 4 représentants des étudiants. Le nombre et la composition des conseils de perfectionnement sont arrêtés par le directeur sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.	Chaque réunion doit donner lieu à un ordre du jour détaillé et à un compte-rendu établi et co-validé par le binôme président –responsable de parcours qui est adressé à tous les membres. Le compte-rendu sera également transmis au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.	Les conseils de perfectionnement doivent se tenir au moins deux fois par an, un par semestre.	Conseils mis en œuvre dès 2013 lors de la création de l'ESPE
4	ESPE	Master	Mention second degré	15 conseils de perfectionnement, un par parcours type.	idem	idem	Les conseils de perfectionnement doivent se tenir au moins deux fois par an, un par semestre.	Conseils mis en œuvre dès 2013 lors de la création de l'ESPE
5	ESPE	Master	Mention encadrement éducatif	Un conseil au niveau de la mention.	idem	idem	Les conseils de perfectionnement doivent se tenir au moins deux fois par an, un par semestre.	Conseils mis en œuvre dès 2013 lors de la création de l'ESPE
6	ESPE	Master	Mention pratiques et ingénierie de la formation	En cours.	idem	idem	Les conseils de perfectionnement doivent se tenir au moins deux fois par an, un par semestre.	
7	FDSP	L	Le Conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT intervient pour : l'évaluation de la formation (L1, L2 et L3) ; l'amélioration continue de la formation (FI et FC) ; éclairer les équipes pédagogiques des formations concernées et leur(s) responsable(s) sur la situation actuelle et prospective du marché du travail dans le champ couvert par la formation ou les emplois auxquels elle prépare ; favoriser la mise en œuvre concrète de passerelles entre la formation et l'environnement professionnel couvert par les diplômes de la formation ou ceux auquel ils préparent ; participer au renforcement d'une ouverture internationale de la formation.	LICENCE DROIT : formation initiale (FI) : .enseignement « présentiel » .enseignement à distance (EAD) formation continue (FC) .enseignement « présentiel » .enseignement à distance (EAD)	Le Conseil de perfectionnement pour la formation LICENCE DROIT est composé d'un minimum de 6 membres et d'un maximum de 16 membres repartis de la manière suivante : (4) Responsable(s), Représentant(s) et Membre(s) des équipes pédagogiques de(s) formation(s) (1) Représentant et Membre de l'équipe pédagogique du diplôme aval (Master) ; (2) Représentants du personnel administratif ; (4) Représentants « étudiants et anciens diplômés » (6) Représentant(s) du monde socioprofessionnel . La constitution du conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT est présentée pour validation au conseil de l'établissement (Conseil de Faculté) avant chaque nouvelle période d'habilitation. Exception faite des étudiants et anciens diplômés, les membres sont cooptés sans durée déterminée. Le Conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT est présidé par un membre extérieur à l'Université. Le conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT se réunit sur convocation d'un/des responsable(s) de la formation	Le Conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT émet des avis et des recommandations circonstanciées sur la formation et ses dispositifs d'évaluation. Sur l'ensemble annuel des réunions du Conseil de perfectionnement sont discutés : les points entrant dans le périmètre du Conseil de perfectionnement de la formation ; le rapport d'activité annuel présenté par les responsables de la formation ; les résultats des enquêtes d'insertion ou de poursuites d'études inhérentes à la formation ; les dispositions pédagogiques alimentant le processus d'amélioration continue de la formation. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu porté à la connaissance de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)	Le conseil de perfectionnement pour la LICENCE DROIT se réunit au moins une fois par an, en formation plénière, et, selon les besoins, une ou plusieurs fois par an en formation restreinte limitée aux seuls enseignants et étudiants.	Nous entendons ici élus. L'on veillera ici à respecter : 1°) la parité homme/femme ; 2°) la représentativité des associations UNI/FAMI ; 3°) la représentativité des différents conseils (CR, CA, CFVU, CF). La part (ou nombre) des professionnels siégeant dans le conseil de perfectionnement est égale à au moins un tiers des membres de cette instance. Un membre extérieur doit être neutre, il ne doit donc pas intervenir dans la formation.
8	FDSP	LP	LP Métiers du notariat		Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : 1 Président 2 Universitaires 1 Référent administratif 3 Notaires 1 Collaborateur de notaire 1 Etudiant : le délégué de classe Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel par courriel aux membres de l'équipe pédagogique.	Un procès-verbal est remis à l'équipe pédagogique à l'issue de chaque séance.	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement Deux séances par an, à raison d'une séance au début de chaque semestre	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
9	FDSP	LP	Immobilier	Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier	2 Enseignants : 1 Administratif 3 Professionnels 1 Délégué de classe Convocation et diffusion des 02 réunions annuelles par courriel	Les membres du conseil de perfectionnement sont informés de modalités de fonctionnement de la formation. Le règlement d'examen avec les matières et les coefficients leur est remis lors de chaque séance.	Le conseil de perfectionnement se réunit 02 fois dans l'année à la fin de chaque semestre.	
10	FDSP	M	Droit de la santé	Mention Droit de la santé (M1 éponyme, 3 M2 existant)	1 Président 3 enseignants 1 agent administratif 1 étudiante M2 3 intervenants extérieurs	OVE, AADSAM (association des étudiants)	Le vendredi à 16 H chaque mois	
11	FDSP	M	Mention Droit des affaires	Mention Droit des affaires : Master 1 Droit des affaires et les Spécialités de Master 2 Droit des affaires suivantes : Droit économique, Propriété intellectuelle et nouvelles technologies, Droit social, Ingénierie des sociétés, Droit des affaires internationales, Droit des relations de travail de l'entreprise, Monde asiatique des affaires, Droit et fiscalité de l'entreprise, Droit comparé appliqué, Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise Droit vitivinicole et des produits de qualité, Droit du sport Procédures bancaires et marché des professionnels	Le Conseil de perfectionnement de droit des affaires est composé de 8 membres : 3 professionnels 1 représentant du personnel administratif 1 ancien étudiant 1 étudiant de la promotion en cours 1 co directeur de la mention affaires représentant du corps des PR 1 co directeur de la mention affaires représentant du corps MCF. Les membres du Conseil de perfectionnement sont désignés pour un mandat de deux ans par les directeurs de la Mention affaires. Les membres sont convoqués par les directeurs de la mention affaires. Un compte-rendu est dressé à l'issue du Conseil et il est diffusé par mail aux membres du Conseil ainsi qu'aux responsables des spécialités de la Mention Affaires. Un bilan annuel est dressé à cette occasion par les directeurs de la mention.	Avant chaque séance du Conseil, les membres du conseil reçoivent le tableau des études de toutes les spécialités explicitant les éventuelles modifications. Ils reçoivent la liste des enseignements du M1. Les évaluations des enseignements sont communiquées aux membres du conseil (sous réserve de l'accord des responsables de spécialités concernés). Un compte-rendu de l'année écoulée, rédigé par les directeurs de la mention affaires est aussi communiqué. L'ensemble des pièces est adressé une semaine avant la tenue de la réunion.	Les séances du Conseil de perfectionnement se tiennent tous les ans, avant la coupure estivale, au début du mois de juillet.	
12	FDSP	M	Spécialité Droit et gouvernance des énergies (Mention Droit des affaires)	Spécialité Droit et gouvernance des énergies (Mention Droit des affaires)	Composition : - 2 enseignants/chercheurs AMU - 4 professionnels - 1 personnel administratif - 1 étudiant - 1 ancien étudiant Modalités de désignation : Les enseignants, professionnels et personnel administratif ci-dessus désignés sont membres permanents du conseil de perfectionnement. Ils sont nommés par le conseil de composante sur proposition des directeurs de la formation. Les représentants étudiants et anciens étudiants sont nommés chaque année par les membres permanents sur proposition des directeurs de la formation. Le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, sur convocation d'un ou des directeurs de la formation. Les directeurs de la formation veillent à la diffusion des comptes-rendus des réunions et du bilan annuel auprès des membres du conseil de perfectionnement, de l'équipe pédagogique et du conseil de composante.	Les bilans, comptes-rendus, ainsi que les données telles que les évaluations anonymes de la formation par les étudiants par exemple, à l'appui desquelles le conseil établit ses bilans et recommandations, sont tenus à la disposition des membres du conseil, de l'équipe pédagogique ainsi que des instances universitaires, auprès du référent administratif de la formation.	Le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, en fin d'année universitaire, afin de dresser le bilan de l'année écoulée et d'envisager toute amélioration utile pour l'année suivante. Il peut également être réuni autant que nécessaire en cours d'année.	
13	FDSP	M	Pôle droit rural des affaires	Master 2 Droit Vitivinicole et produits de qualité	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : 2 enseignants (dont le directeur de la formation) , 2 professionnels intervenant dans le diplôme dont un représentant de l'Université du Vin, 1 gestionnaire administratif de la formation, 1 étudiant de la promotion en cours.. Les membres professionnels sont nommés par le directeur de la formation. Les deux membres étudiants sont désignés en début d'année par une élection parmi les étudiants de la promotion. Le directeur de la formation convoque et préside le conseil. Il établit le compte-rendu qui est diffusé aux étudiants, aux enseignants et aux partenaires du Master.	Transmission du compte-rendu et des préconisations à tous les membres de l'équipe pédagogique en septembre. Transmission du compte-rendu au Conseil de la composante	Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par année universitaire, à la fin de la période de cours, au mois de février.	
14	FDSP	M	Formations (LP, M2 et DESU) de la FDSP dans le domaine des transports	Licence pro mention Logistique spécialité « Management et droit du transport maritime » M2 mention Droit des affaires, spécialité « Transport maritime » M2 mention Droit des affaires, spécialité « Transports terrestres » M2 mention Droit des affaires, spécialité « Droit et management du transport aérien » DESU en « Assurances Aériennes et Spatiales » (DESUAAS) ; DESU en « Gestion du Transport Aérien » (DESEGTA) ; DESU en « Management du transport aérien » (DESUMATA).	Le Conseil de perfectionnement du Pôle transports se compose : - d'enseignants-chercheurs (ou d'anciens enseignants-chercheurs) intervenant dans les formations du Pôle, - de professionnels issus des secteurs maritime, aérien et des transports - d'au moins deux étudiants inscrits dans les diplômes ou parcours rattachés au Pôle ou en doctorat dans le domaine du droit maritime, aérien ou des transports - d'au moins un représentant du personnel administratif du Pôle. Les professionnels représentent au moins 50% des membres du Conseil, en veillant en outre à assurer une représentation forte et équilibrée des secteurs maritime, d'une part, et aérien, d'autre part. Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et les membres du conseil de direction sont membres de droit du conseil de perfectionnement. Les autres membres du conseil sont désignés par le directeur du Pôle. Le Conseil peut en outre inviter toute personne qu'il souhaite entendre.	Chaque réunion du Conseil de perfectionnement donne lieu à un procès-verbal qui est transmis au doyen de la composante.	Le conseil se réunit au moins une fois par an à l'initiative du directeur du Pôle Transports de la FDSP ou du quart de ses membres. L'ordre du jour est déterminé par le directeur du Pôle qui, le cas échéant, doit inscrire la ou les questions dont l'inscription est demandée par un quart au moins de ses membres.	
15	FDSP	M	Mention Droit international et européen	Master 1 Droit international et européen Master 2 Droit international public Master 2 Droit de l'Union européenne Master 2 Droit international et européen de l'environnement Master 2 Droit de la reconstruction de l'Etat Master 2 Action et droit humanitaires	Membres proposés et désignés par l'équipe pédagogique par consensus. - 1 Directeur de la mention - 8 Directeurs de spécialités et Enseignants : - 2 Personnels administratifs - 1 étudiant de chaque spécialité de l'année N-1 - 1 Ancien étudiant : 1 Doctorant - 6 Professionnels. Le directeur de mention préside le Conseil et le convoque au moins une fois par an. Les comptes-rendus du Conseil et le bilan annuel, dressé par chaque directeur de spécialité, sont transmis par voie électronique au moins une semaine avant la réunion annuelle du Conseil.	Les données et résultats sont publiés sur le site internet du CERIC.	Les séances de travail sont organisées (y compris par visio conférences) en septembre et mars pour la préparation de la réunion annuelle début juillet.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
16	FDSP	M	Le conseil de perfectionnement se situe au niveau de la Mention « Droit patrimonial, Immobilier et Notarial »	<p>Master 1 et Masters 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit et métiers des assurances - Droit de l'urbanisme durable (Tempo+Droit et métiers de l'urbanisme) - Droit de la responsabilité et des assurances - Droit Immobilier privé et public <ul style="list-style-type: none"> - Carrière notariale - Fiscalité personnelle et du patrimoine - Pratique notariale 	<p>Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels : 7 - Etudiants (anciens et actuels) : 2 - Personnel administratif : 1 <p>Modalités de désignation : Les membres sont proposés par délibération collective à l'occasion des réunions pédagogiques</p> <p>Qui préside ? Qui convoque ? Le responsable de la Mention</p> <p>Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Le bilan annuel et les préconisations émanant du CP seront répercutés sur l'équipe pédagogique de la Mention</p>	<p>Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation :</p> <p>Ces informations seront transmises aux membres du CP par le responsable de la mention</p>	<p>Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement :</p> <p>Tenue d'un CP par an, précédé d'un travail préparatoire.</p>	
17	FDSP	M	Pôle Droit pénal et sciences criminelles de l'actuelle mention de master Droit privé et sciences criminelles, Périmètre de la future mention Droit pénal et sciences criminelles en application de la nomenclature du 4 février 2014.	<p>Mention Droit privé et sciences criminelles</p> <p>Master 2 : M2R Sciences criminelles (2 parcours) M2P Lutte contre l'insécurité</p> <p>M2P Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire (2 parcours) M2P Lutte contre la criminalité financière et organisée.</p>	<p>1) Répartition des différents acteurs impliqués et modalités de désignation: 15 membres dont 1/3 de professionnels selon les modalités suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> -4 enseignants chercheurs responsables de master 2 (appartenance de droit) -5 professionnels : 1 professionnel intervenant par master ou parcours (désigné avec son accord par le responsable de la spécialité ou du parcours) -2 référents administratifs : 2 personnes en charge de la gestion des quatre masters 2 (appartenance de droit) -4 étudiants : chaque année l'étudiant élu délégué dans chaque master 2. <p>2) Présidence du Conseil de perfectionnement et convocations</p> <p>Le Conseil de perfectionnement est présidé par - la co-responsable pénaliste de l'actuelle mention Droit privé et sciences criminelles, Le président du Conseil de perfectionnement convoque les membres par mail avec accusé de réception au moins quinze jours à l'avance.</p> <p>3) Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel</p> <p>Par mail aux membres du Conseil de perfectionnement</p> <p>Dans la rubrique « Formation » du site du Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC, EA 4690), unité de recherche en appui des différentes formations.</p>	<p>Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation :</p> <p>Service de la scolarité master de la FDSP, Direction des études et de la vie étudiante, AMU.</p>	<p>Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement :</p> <p>Au minimum une fois par an, à l'occasion des délibérations des examens des différents masters 2 relevant du Conseil de perfectionnement</p>	
18	FDSP		Droit	<p>Master 1 droit privé et sciences criminelles</p> <p>Master 2 Droit privé fondamental</p> <p>Master 2 Procédures et voies d'exécution</p> <p>Master 2 Théorie du droit</p>	<p>Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 Enseignants : - 5 Professionnels : - 1 Personnel administratif - 2 Etudiants et alumni. <p>Modalités de Désignation : La constitution du conseil de perfectionnement pour est présentée pour validation au conseil de l'établissement (Conseil de Faculté).</p> <p>Les membres sont cooptés sans durée déterminée.</p> <p>Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel.</p>	<p>Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation</p> <p>Le Conseil de perfectionnement émet des avis et des recommandations circonstanciées sur la formation et ses dispositifs d'évaluation.</p> <p>La réunion annuelle fait l'objet d'un compte-rendu porté à la connaissance de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE).</p>	<p>Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de Perfectionnement :</p> <p>Le conseil de perfectionnement pour Pole droit se réunit au moins une fois par an, en formation plénière à la fin de l'année universitaire (entre juin et juillet), et, selon les besoins, une ou plusieurs fois par an en formation restreinte limitée aux seuls enseignants et étudiants.</p> <p>Le conseil de perfectionnement se réunit sur convocation du responsable administratif.</p> <p>Sur l'ensemble annuel des réunions du Conseil de perfectionnement sont discutés : L'évaluation de la formation ; le rapport d'activité annuel présenté par les responsables de la formation ; les résultats des enquêtes d'insertion ou de poursuites d'études inhérentes à la formation ; les résultats des auto-évaluations de la formation et des enseignements les dispositions pédagogiques alimentant le processus d'amélioration continue de la formation une ouverture internationale de la formation.</p>	
19	FDSP	M	Pôle droit public	<p>Master 1 droit public</p> <p>Master 2 : droit public approfondi, carrières administratives, droit public des affaires et des contrats publics, droit de la reconstruction des Etats, finances publiques et fiscalité</p>	<p>6 Enseignants</p> <p>4 Professionnels</p> <p>1 Personnel administratif</p> <p>2 Etudiants ou alumni</p> <p>Désignation : Les membres du conseil de perfectionnement ont été désignés par le responsable de la mention Droit public le cas échéant sur proposition des différents responsables de spécialités</p> <p>Présidence du conseil : responsable de mention ; convocation : idem.</p> <p>Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : par courrier électronique</p>	<p>Le responsable de la mention communique, avant la tenue de la réunion, les données administratives et statistiques permettant d'apprécier la formation.</p>	<p>Une réunion par an par principe</p>	
20	FDSP	M	Mention Droit public Mention Droit public Spécialité : Droit de la défense	Master 2 Droit et administration de la défense	<p>2 Enseignants</p> <p>3 Professionnels</p> <p>1 Personnel administratif</p> <p>1 Etudiants</p>	Envoi par mail	Une réunion en juin de chaque année.	
21	FDSP	M	M2 Droit et pratique des contentieux publics	Master 2 Droit et pratique des contentieux publics (mention droit public)	<p>2 Universitaires</p> <p>2 Référents administratifs du Master</p> <p>1 Ancien étudiant</p> <p>1 Etudiant de l'actuelle promotion</p> <p>4 Professionnels</p>	Possibilité d'une mise en ligne	Au moins une réunion par an.	
22	FDSP	M	Mention Histoire du droit	Master Histoire du droit (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années)	<p>3 Enseignants-chercheurs</p> <p>4 Professionnels</p> <p>2 Anciens étudiants</p> <p>2 étudiants de l'année en cours</p> <p>1 Personnel administratif</p>	non communiqué	1 réunion annuelle (mai-juin)	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
23	FDSP	M	Mention "Urbanisme et Aménagement".	Master 1ère année Urbanisme et Aménagement Master 2ème année spécialités : Urbanisme durable projet et action opérationnelle Habitat politique de la ville et renouvellement urbain Paysage et aménagement Urbanisme durable et projet territorial Formation Continue	5 professionnels 2 anciens étudiants 1 personnel administratif 6 enseignants-chercheurs - modalités de désignation : Les membres sont cooptés par délibération collective à l'occasion des réunions pédagogiques de l'IUAR. Un président sera nommé parmi les professionnels Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Le bilan annuel et les préconisations émanant du CdP seront présentés à l'ensemble de l'équipe de formation à l'occasion des réunions pédagogiques. Ils seront joints aux comptes-rendus des réunions pédagogiques et seront transmis au Conseil de la composante.	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation : Ces informations seront transmises aux membres du CdP par la directrice de l'IUAR et les responsables de formation.	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de Perfectionnement : 1 séance préparatoire rassemblant l'équipe pédagogique de la formation et le personnel administratif + 1 réunion plénière une fois par an (en février ou mars)	
24	FDSP	M	Master 1 et Master 2 Droit de la banque et des Opérations patrimoniales (en apprentissage)	1 groupe Master 1 DBOP en alternance 1 groupe Master 2 DBOP en alternance	3 Enseignants 5 Professionnels : 2 entreprises bancaires, 2 représentants du CFPB, 1 représentant du CFA Epure 2 Etudiants 3 Personnels administratifs Le directeur du Master DBOP qui a présidé le conseil a désigné les membres présents compte-rendu diffusé par mail aux présents, à tous les enseignants du Master DBOP, aux responsables de la Mention Droit patrimonial, immobilier et notarial .	Diffusion par mail. Reprise des éléments dans les Comités de pilotage qualité mis en place dans le cadre de la certification ISO 9001 du Master 2 DBOP	1 Conseil de perfectionnement à la fin du mois de Mai de chaque année	
25	FDSP et IMPGT	M	Mention Droit et management de la culture et des médias et les spécialités rattachées	M1 Droit et management de la culture et des médias M2 : Spécialité Droit des médias et des télécommunications Parcours professionnel Médias Parcours recherche Médias Parcours professionnel Télécom Spécialité Journalisme juridique Spécialité Journalisme et communication des organisations publiques et privées Parcours professionnel Communication Parcours professionnel Journalisme Spécialité Droit et activités artistiques Spécialité Management des organisations et manifestations culturelles	7 Enseignants 7 Professionnels 4 Personnels administratifs 3 Etudiants et alumni Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Voie électronique	Voie électronique	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement : Au moins une fois par an.	
26	FEG	L, M	MENTION , PARCOURS	IUP Administration des Institutions Culturelles : Licence de Gestion/Parcours AIC, Master 1 et 2 Mention AIC.	1 Président du Conseil de Perfectionnement de l'IUP AIC 11 Membres internes 1 Administratif 1 Etudiant 14 Membres extérieurs	Informations données par voie orale et écrite sur : actualités de l'année relatives à la formation telles que conférences, colloques, nouveaux partenariats, évolution des relations internationales, enquête sur le devenir des anciens étudiants, dernières statistiques sur insertion professionnelle, taux de réussite aux examens, recrutement, projets, stages.	1 fois par an	
27	FEG	LP, M	MENTION, SPECIALITE	Master CDG Licence professionnelle du commerce, spécialité Management multicanal du commerce	10 Membres internes 10 Membres externes 1 Administratif 2 étudiants	Identification et mode d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation Les données, les documents, les enregistrements et les synthèses sont tenus à la disposition des membres du Conseil qui en font la demande.	Au moins 2 fois par an	
28	FEG	L, M, DESU	MENTION, SPECIALITE	Mention CFFP (Comptabilité, Finance, Fiscalité et Patrimoine) en formation initiale et formation continue Licence COCA Desu ACM Desu Perfectionnement en comptabilité et audit	11 Membres internes 1 Administratif 6 Membres externes	Les données, les documents, les enregistrements et les synthèses sont tenus à la disposition des membres du Conseil qui en font la demande.	Au moins 1 fois par an	
29	FEG	M	MENTION	Master Économie Appliquée	1 Responsable de mention et responsables de spécialités : 1 Responsable de l'insertion professionnelle 1 Représentant du personnel administratif 5 Enseignants par niveau de formation et spécialités 9 Professionnels : 1 Représentant des anciens étudiants : Représentants des étudiants : M1, M2EERN, M2 DT, M2 MEPPP.	L'équipe pédagogique se réunit en amont du conseil de perfectionnement pour faire le point sur les résultats aux examens et les évaluations des enseignements et transmet une synthèse. Le conseil de perfectionnement dispose du projet pédagogique de la formation, des synthèses des évaluations des formations ainsi que des enquêtes d'insertion professionnelle. Un compte-rendu d'activité est fourni par le responsable de formation.	Une fois par an.	
30	FEG	L, M	MENTION, PARCOURS, SPECIALITE	Licence Pro Banque Licence Gestion parcours Banque et Affaires internationales Master Banque et Affaires internationales parcours de M1 et spécialité de M2 en Finance d'Entreprises et Affaires Internationales	Présidence : Responsable de formation 4 Professionnels 4 Enseignants 2 Anciens étudiants	Des fiches par enseignement sont remplies par chaque enseignant (syllabus) et diffusées auprès de chaque membre du Conseil de perfectionnement. Sont également tenues à leur disposition, les fiches descriptives de stage et de projets, remplies par les tuteurs et validées par l'équipe pédagogique de l'ISAFI.	Sur les 12 à 15 premières années, les séances de travail ont été annuelles. Depuis, le Conseil de perfectionnement se réunit lors des demandes d'habilitation et à mi-parcours.	
31	FEG	L	MENTION	Licence MIASHS	Le conseil de perfectionnement est composé : - 2 responsables mention (UFR Sciences et FEG) - 1 représentant pour l'économie - 1 représentant C3S - 3 membres extérieurs - 1 ancien étudiant - 1 représentant administratif d'AMU Le conseil est présidé par un des responsables de la mention. Le conseil est convoqué par son président. Un compte-rendu sera rédigé et mis à disposition après chaque séance.	Le mode de fonctionnement de la formation est affiché sur son site http://maths-sciences.univ-amu.fr dans lequel seront affichés les comptes-rendus des réunions du conseil de perfectionnement.	Au moins 1 fois/an.	
32	FEG	L	MENTION	Licence EG, Licence AES	2 Membres internes: Responsables de mention 11 Responsables de parcours 1 Représentant de scolarité 6 Représentants étudiants : 3 étudiants de Licence AES 3 étudiants de Licence EG 12 Représentants du monde professionnel	Identification et mode d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation	Une fois par an.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
33	FEG	LP	MENTION, SPECIALITE	Licence professionnelle Hôtellerie et tourisme, spécialité Droit et Economie du Tourisme	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement (9 membres): 3 enseignants, 3 professionnels, 1 administratif, 1 ancien responsable de la formation, 1 représentant des étudiants. Modalités de désignation: Les membres du conseil de perfectionnement sont proposés au conseil de la composante par le responsable de la formation. Le responsable de la formation convoque les membres et préside le conseil de perfectionnement. Le bilan annuel et le compte-rendu sont diffusés à l'issue de la réunion annuelle. Membres AMU (5)	Les informations sur le fonctionnement de la formation sont fournies aux membres du conseil de perfectionnement à l'occasion de la réunion annuelle.	Une fois par an.	
34	FEG	LP	MENTION, SPECIALITE	Licence Pro Commerce-Spécialité Import/Export (commerce international)	4 professionnels : 3 enseignants chercheurs (dont la responsable pédagogique) : 1 responsable administrative : 2 étudiants diplômés (dans les deux dernières années) : Qui préside ? Responsable pédagogique Qui convoque ? Responsable administrative Les professionnels représentant 4/10 membres soit plus d'un tiers des membres. Mode de diffusion des comptes-rendus/ du bilan annuel : diffusés aux membres du conseil, à la composante, suivant les recommandations du CFVU. Les documents du bilan seront à la disposition des membres et invités avant la réunion et présentés pendant la réunion.	Ordre du jour envoyé en amont de la réunion. Bilan de l'enquête d'insertion, Evaluation de la formation par les étudiants, contexte général de la formation (offres d'emploi, évolution des métiers, besoins des entreprises, offres de formation concurrentes, etc.) afin de favoriser la formulation d'optimisations. Les compte-rendu seront à la disposition des membres du conseil, de la composante, du CFVU.	Une fois par an.	
35	FEG	LP	MENTION	Licence professionnelle Responsable de Structures Enfance et Petite Enfance	2 Personnel enseignants : 1 Personnel administratif : 4 Professionnels	Informations données sur le projet pédagogique de la formation, enquête devenir des étudiants, travail en collaboration avec l'ensemble des membres du conseil tout au long de l'année.	Une fois par an.	
36	FEG	L, M	MENTION, SPECIALITE, PARCOURS	Informatique de Gestion et Systèmes d'information L3 Gestion parcours Miage L3 Informatique parcours Miage M1 Miage M2 Miage M2 Commerce Décision Gestion spécialité Compétences Complémentaires en Informatique M2 Commerce Décision Gestion spécialité Management des risques et de la qualité et ingénierie de la décision parcours Management de l'innovation et du système d'information	11 Représentants universitaires : 17 Représentants professionnels : 1 Représentant administratif : 1 Représentant étudiant :	Le conseil a accès aux documents présentés lors des réunions. Lors de chaque réunion, un bilan chiffré de la période passée est présenté : recrutement, réussite aux examens, insertion, conférences et autres événements ... Un compte-rendu est également envoyé à tous les membres. Sur demande d'un des membres, d'autres éléments peuvent être fournis avec l'accord du responsable de formation.	2 fois par an	
37	FEG	L, M	MENTION, PARCOURS	Licence Gestion parcours Métiers de la montagne Master Métiers de la Montagne	1 Président 5 Enseignants de l'établissement : 3 Professionnels 1 Personnel administratif de l'Etablissement :	Le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an sur convocation de son président. La formation étant pluridisciplinaire, des réunions par groupes thématiques de travail (environnement, tourisme, stations de sport d'hiver, économie sociale et solidaire,...) seront organisées deux fois dans l'année, et pourront faire appel à l'expertise ou l'expérience de personnalités reconnues pour leur compétence dans le domaine. Le bilan annuel de l'année est présenté et validé par le Conseil de Perfectionnement avant d'être présenté à l'ensemble des membres de la commission pédagogique et des étudiants, soit lors de la réunion de cadrage de fin d'année, soit lors d'une réunion en cours d'année. Les recommandations émises peuvent porter sur le contenu des enseignements et les compétences associées (opportunités d'insertion), la coordination des enseignements, notamment les enseignements transversaux (projet transdisciplinaire), les améliorations dans l'organisation (emploi du temps, calendrier, fréquence des réunions), la constitution d'un réseau de professionnels autour de la formation, la constitution d'un potentiel de ressources en terme de structures d'accueil de stages, de taxe d'apprentissage, de partenariats. Le conseil de perfectionnement contribue à l'évaluation de la formation en recueillant et analysant les résultats fournis par les enquêtes régulièrement menées auprès des étudiants par l'OVE. Ces résultats sont présentés à la commission pédagogique. Le compte-rendu, faisant état des conseils et recommandations émis par les différents représentants, est transmis au Conseil de la composante.	Au moins une fois par an	
38	FEG	M, MAGISTERE	MENTION	Magistère ingénieur économiste AMSE Masters 1 et 2 Aix-Marseille Sciences Economiques Programme doctoral AMSE	Composition : 25 membres dont 11 professionnels, 5 enseignants-chercheurs, 2 administratifs et 7 étudiants. Un des membres est à la fois professionnel et ancien diplômé.	Les documents fournis aux membres pour la première réunion sont des supports d'information présentant : - La gouvernance et le règlement intérieur, - La formation du magistère, - La formation du master, - Les secteurs d'activité et métiers visés par nos formations.	Il se réunira deux fois par an. La première réunion est prévue le vendredi 25 mars 2016 à 17h (site Ferry).	
39	FEG	M	MENTION	Master 1 et 2 des Métiers de la Mode et du Textile	1 Président 6 Membres du Conseil d'Administration* de la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode : 3 enseignants AMU 9 représentants du monde économique.	Des rapports d'activité sont présentés : insertion, suivi des anciens, résultats des projets tutorés, suivi des stages, présentation de l'évaluation des étudiants et des réseaux sociaux.	2 fois par an	
40	FEG	LP	MENTION	Licence professionnelle import export PME PMI	Présidence: Le responsable de la formation préside le conseil Composition: 1 responsable de la formation 1 enseignant 1 responsable administrative du programme 3 professionnels	Les données utiles au travail du conseil de perfectionnement (nombre d'étudiants, résultat des enquêtes d'insertion, ...) seront présentées par le responsable de la formation en début de séance.	Deux réunions par an	
41	FEG	M	MENTION	Formations de la mention « Management Logistique et Stratégie » (MLS) • M1 Management Logistique et Stratégie • M2 Management logistique en milieu international (MALO) • M2 Logistique de soutien (LS) • M2 Distribution et achats (DISA) • M2 Supply chain durable (SCD) • M2 Pilotage logistique et stratégique des entreprises et des organisations (PLSEO)	Présidence : le Responsable de la mention MLS Acteurs internes : • les responsables des formations (8) : 7 enseignants AMU (responsable de la mention MLS, responsable du M1 MLS, 1 responsable pour chacune des 5 spécialités de M2) + responsable de LS pour l'école de l'Air ; • les personnels administratifs en charges des formations (3) : responsable du M1MLS, responsable des M2P, responsable du M2R ; • des représentants étudiants (2) : 1 niveau M1, 1 niveau M2. Acteurs externes: 9 Acteurs socio-économiques 2 Anciens étudiants	Identification et mode d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation Information sur la structure du Master MLS et le contenu des formations, ainsi que les fiches RNCP Eléments statistiques sur les recrutements, la réussite aux examens Résultat des évaluations des formations par l'OVE Analyse de l'insertion professionnelle des diplômés (par l'OVE) Accès aux comptes-rendus des réunions du CdP--MLS Les documents sont envoyés en même temps que les convocations	Une à deux fois par an : une fois en février--mars (après le semestre 1) et en septembre--octobre (croisement des promotions sortantes et entrantes). Des réunions exceptionnelles pourront être organisées en cas de besoin face à un enjeu stratégique spécifique.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
42	FEG	M	MENTION, SPECIALITE	Mention Banque et Affaires internationales, Spécialité Management des Risques Financiers M1 BAI MRF - M2 BAI MRF	4 Membres internes : 4 Membres externes: 1 Personnel administratif: 1 représentant des étudiants de l'année en cours 1 Représentant des anciens étudiants diplômés	Lors de chaque réunion, un bilan chiffré de la période passée est présenté : recrutement, réussite aux examens, insertion, conférences et autres événements ... Un compte-rendu est également envoyé à tous les membres.	Une fois par an.	
43	FEG	M	MENTION	Mention Ressources Humaines et Management Responsable des Organisations	9 Personnel enseignants 1 Personnel administratif 1 Etudiant A définir chaque année 1 Ancien étudiant 8 Praticiens	Informations données sur le projet pédagogique de la mention, enquête devenir des étudiants, travail en collaboration avec l'ensemble des membres du conseil tout au long de l'année	Une fois par an.	
44	FSS	L	Parcours	Licence STAPS Parcours MS "Management du Sport" S4, S5 et S6	Direction MCF Moniteur 2 PAST 3 Intervenant extérieur / professionnel 1 Ancien étudiant et représentant association 2 Etudiants de la promotion en cours	comptes-rendus /Entretiens/ Consultation étudiants	2 fois par an : février et juillet	
45	FSS	L	Parcours	Licence STAPS Parcours ESPM "Ergonomie du Sport et Performance Motrice" S4, S5 et S6	2 Responsables de la licence ESPM Direction (Vice-Doyen) 2 Enseignants statutaires 1 Enseignant vacataire 1 Etudiant actuel 1 ancien étudiant 2 Professionnels 3 Responsables de masters 1 Administratif	comptes-rendus disponibles	1 fois par an	
46	FSS	L	Parcours - Sous parcours	Licence STAPS Parcours EM "Education et Motricité" Sous parcours PCL "Professeur des Collèges et Lycées" S4, S5 et S6	Présidente, responsable pédagogique 2 Professionnels 1 Enseignant ESPE 1 Enseignants FSS 2 Etudiants de l'année en cours	comptes-rendus diffusés à la direction et aux membres	1 fois par an	Prochaine CP : juin 2017
47	FSS	L	Parcours - Sous parcours	Licence STAPS Parcours EM "Education et Motricité" Sous parcours PE "Professeur des Ecoles" S4, S5 et S6	Présidente, responsable pédagogique 3 Enseignants 1er degré, anciens étudiants 3 Enseignants FSS : et Vice-Doyen formation 3 Etudiants de l'année en cours	comptes-rendus diffusés à la direction et aux membres	1 fois par an	
48	FSS	LP	Mention	Licence Professionnelle GDOSSL "Gestion, Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs" Site de Gap Option Métiers de la Montagne S5 et S6	4 Enseignants 1 Administratif, secrétariat pédagogique 2 Professionnels 2 Etudiants	comptes-rendus disponibles	Annuelles (tenue le 17 juin 2016)	
49	FSS	M	Parcours	Parcours AP&S "Activités Physiques et Santé" S9 & S10	Président Vice-doyen Formation 3 Enseignants 3 Professionnels 1 Personnel administratif Etudiants : 2 étudiants	Mise en ligne sur l'ENT (AMETICE)	Une fois par an	
50	FSS	M	Parcours	Parcours BTI "Bio-ingénierie des Implants et des Tissus" S9 & S10	Enseignants : 3 enseignants AMU + 1 enseignant de l'Ecole Centrale de Marseille Cliniciens : Au moins 1 personne Etudiants : 4 étudiants Administratif : 1 administrative Industriels : 3 personnes	compte-rendu de réunion	2 réunions annuelles	Mise en place en cours
51	FSS	M	Parcours	Parcours IEMH "Ingénierie et Ergonomie du Mouvement Humain" S9 & S10	Président et responsable pédagogique : responsable du parcours IGR AMU 3 Enseignants 1 Personnel administratif : gestion administrative, convocations 3 Professionnels 1 Etudiant, 1 ancien étudiant formation	En ligne sur l'ENT	Une fois par an	
52	FSS	M	Parcours	Parcours MOS "Management des Organisations Sportives" S9 & S10	Direction : 1 Administratif 3 Enseignants 3 Professionnels Etudiants : 2 parmi la promotion annuelle	Association des anciens étudiants (Asso MOS) Statistiques d'insertion professionnelle	1 fois par an (février/Mars)	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
53	IAE AIX-MARSEILLE	M	Mention Administration des Entreprises et Sciences du management	Formations de niveau Bac+5	Ce comité consultatif est composé de personnalités extérieures, de dirigeants et de représentants du monde de l'entreprise partenaires, des directeurs pédagogiques des spécialités de programmes de niveau Bac + 5 et de personnels administratifs et étudiants, diplômés. Les travaux de ce comité s'inscrivent dans le cadre des processus d'accréditations. Le conseil de perfectionnement est présidé par la Directrice des Etudes qui convoque les membres. Elle est soutenue par la Directrice du Career Service Center pour les convocations des personnalités extérieures. Les personnalités extérieures sont désignées par la Directrice des Etudes et la Directrice du Career Service Center en fonction des activités de leurs entreprises ou organisations. Un panachage de petites et de grandes entreprises est souhaité dans des activités porteuses d'emploi (par exemple, Digital Virgo Entertainment est une entreprise du secteur du digital dont le chiffre d'affaires et les embauches sont en hausse régulière au cours des dernières années). Un bilan annuel est présenté en Conseil de Perfectionnement par la Directrice des Etudes. Les personnalités extérieures sont ensuite invitées à s'exprimer sur leur vision des métiers de demain, des compétences à développer chez les étudiants, la place de l'international, etc. Les enseignants peuvent échanger avec ces personnalités. Un compte-rendu est systématiquement rédigé. Il est présenté en Comité de Direction et diffusé à l'ensemble du corps enseignant et du personnel administratif impliqué dans la gestion des programmes. Le secrétariat convoque, trois semaines avant le conseil de perfectionnement avec un rappel prévu une semaine avant. Sont joints au courrier, une présentation des deux mentions, les fiches RNCP des formations, un descriptif des objectifs et attentes d'un conseil de perfectionnement.	Il est communiqué aux participants les résultats de la dernière enquête d'insertion ainsi que les évaluations des programmes par les participants. Un ordre du jour est proposé avec la convocation. En séance, il est procédé en premier lieu à la présentation des programmes puis des statistiques d'insertion. Les commentaires des tuteurs de stage en entreprise sont également mentionnés suite à la remontée d'informations réalisée par les Directeurs de Programmes.	1 séance par an	
54	IEP	Master	Mention études politiques	Mention études politiques	32 membres • Directeur • Directeur formation et études • Responsables des spécialités (9) • Délégués étudiants de chaque spécialité de M2 désignés par leurs pairs (9) • Responsable administratif des études/ scolarité (1) • Professionnels nommés par le Directeur sur proposition conjointe du Directeur de la formation et des études et des responsables de spécialités (11 dont au moins 4 alumni) Le Directeur de l'IEP, responsable de la Mention du Master, convoque et préside le conseil de perfectionnement. Le compte-rendu et le bilan annuel sont élaborés par le Directeur de la formation et des études et adressés aux conseils de perfectionnement des spécialités, au conseil d'administration de l'IEP, à la CFVU et diffusés par le biais du site intranet.	Site intranet de l'IEP	Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an	
55	IEP	Master	Mention études politiques	spécialités : Carrières publiques Expertise internationale Expertise politique comparée Histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité Métiers de l'information : communication, lobbying, médias Mondialisation et stratégie de la décision publique Politiques européennes Politiques publiques euroméditerranéennes Religion et société	10 membres • Responsable de la spécialité • Eventuel co-responsable de la spécialité • Enseignant(s) chercheur(s) de la spécialité (un ou deux suivant s'il existe un coresponsable) désigné(s) par le Directeur sur proposition du responsable de spécialité. • 2 Etudiants désignés par le Directeur et proposés leurs pairs (un en M1 et un en M2) • Gestionnaire administratif de la spécialité du master (1) • Professionnels désignés par le Directeur sur proposition du Responsable de la spécialité (4 dont au moins un alumni). Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la spécialité qui convoque ses membres. Les comptes-rendus et le bilan annuel sont communiqués au Conseil de perfectionnement de la mention du master d'études politiques et annexés à son rapport annuel, ils sont communiqués à l'équipe pédagogique de la spécialité.	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation Intranet de l'IEP	Le conseil de perfectionnement de chaque spécialité se réunit au moins deux fois par an.	
56	IMPGT	Licence	Mention	Licence Administration publique : - L1, L2, L3 Parcours Management public (IMPGT) - Licence d'Administration Publique « Droit et société », 3 ^e année (FDSP) ; Licence d'Administration Publique interculturelle, 3 ^e année (FDSP) ; Licence d'Administration Publique dans le cadre du magistère JCO, 3 ^e année (FDSP) - Licence d'Administration Publique, 3 ^e année (IEP)	Le conseil de perfectionnement est présidé par le directeur de l'IMPGT et l'Assesseur aux Formations IMPGT. Le secrétariat du directeur de l'IMPGT convoque, trois semaines avant le CP avec un rappel prévu une semaine avant. Sont joints au courrier, une présentation des deux mentions licence et master de l'IMPGT, les fiches RNCP des formations, un descriptif des objectifs et attentes d'un conseil de perfectionnement.	Un compte-rendu du conseil de composante sera à disposition ainsi qu'une liste d'émargement des participants. Tous ces éléments seront envoyés aux participants.	Le Conseil de perfectionnement de la composante siègera une fois par an.	
57	IMPGT	Master	Mention	Mention Master Management public : 6 spécialités dont 1 co-portée par la FDSP dans la mention Droit public : M2 Droit et management publics des collectivités territoriales. Spécialité Master 2 Management des organisations et des manifestations culturelles : spécialité appartenant à la mention Droit et management de la culture et des médias (FDSP)	Le conseil de perfectionnement est présidé par le directeur de l'IMPGT et l'Assesseur aux Formations IMPGT. Le secrétariat du directeur de l'IMPGT convoque, trois semaines avant le CP avec un rappel prévu une semaine avant. Sont joints au courrier, une présentation des deux mentions licence et master de l'IMPGT, les fiches RNCP des formations, un descriptif des objectifs et attentes d'un conseil de perfectionnement.	Un compte-rendu du conseil de composante sera à disposition ainsi qu'une liste d'émargement des participants. Tous ces éléments seront envoyés aux participants.	Le Conseil de perfectionnement de la composante siègera une fois par an. Chaque spécialité pourra proposer un conseil restreint ponctuellement durant l'année.	
58	IUT	LP	formation	ATC MIW Mention Multimédia Internet WebMaster, Formation Initiale, Développeur Web - département GEA Gap	9 Professionnels, 1 MC, 1 Professeur Certifié, 1 PRCE, Les étudiants de la dernière promotion ont rempli pour ce conseil de perfectionnement un questionnaire permettant de mettre en avant les points négatifs et les points positifs du contenu de la formation.	Il est prévu pour la prochaine rentrée :- L'apprentissage d'outils permettant une meilleure intégration HTML. - L'apprentissage d'un framework PHP (LARAVEL)- Le Passage à la nouvelle version du framwork AngularJS- La présentation de la plateforme logicielle Node.JS	Le dernier conseil de perfectionnement s'est déroulé le vendredi 1 Juillet 2016. Le prochain aura lieu le 30 juin 2017	
59	IUT	LP	formation	Coordonnateur de Prévention, Santé-Sécurité au Travail, Évaluation des risques (LP PCSSTER) Sécurité des Biens et des Personnes Coordonnateur de Prévention, Santé-Sécurité au Travail, Évaluation des risques - département HSE La Ciotat	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation (titulaires et vacataires), à notre partenaire professionnel officiel (ORANGE sud-Est), à plusieurs représentants du réseau des anciens (2016 : PIZZORNO Environnement, CDG13, TEC industries) et au délégué de promotion de l'année en cours. Il réunit ainsi les suggestions d'amélioration d'une dizaine de personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an, après les soutenances des périodes professionnelles des apprenants.	
60	IUT	LP	formation	LP Energie et Génie Climatique option Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables - Département GTE Marseille	7 titulaires et 3 professionnels : 1 représentant de l'ADEME, 1 chef d'entreprise de Bureau d'études (cette année Entreprise VOLLONO) et 1 représentant d'une industrie (cette année DRH CLARKE ENERGY) permet :- d'analyser les différentes enquêtes de satisfactions (réalisées dans le cadre du Système de Management QUALITE ISO AFAQ ISO 9001 et R.E.S.E.A.U. PACA) des entreprises et des apprenants pour proposer des améliorations, - d'anticiper les évolutions futures du tissu socio-économique et professionnel. Ce Conseil est présidé par la directrice (ou son suppléant le responsable de la formation). Les membres sont convoqués par le responsable de formation. Un compte-rendu est distribué à tous les membres.	Les documents émis dans le cadre du Système de Management QUALITE ISO AFAQ ISO 9001 sont distribués à tous les membres.	2 par an (juin et septembre)	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
61	IUT	LP	formation	Electrotechnique et Electronique de Puissance - Département GEII Salon-de-Provence	Ingénieur en recherche dans la Fusion par Confinement Magnétique spécialisé dans l'électronique de puissance ; CEA Cadarache - Prag Agrégé Génie Electrique IUT d'AIX-MARSEILLE- Maitre de conférence ; Responsable Equipe Microcapteurs / IM2NP / CNRS UMR 7334 - Contremaître Train à Bande , Service Electrique Arcelor Mittal Fos-sur-Mer - Dessinateur-Projeteur Clemessy / Secauto- RAF LP EEP , pilotage	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008 Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	un conseil de perfectionnement au jury des contrats de professionnalisation en septembre	
62	IUT	LP	formation	Gestion et développement des produits de la mode département GEA Aix-en-Provence	Le Chef de département, le responsable RI, les enseignants titulaires et les professionnels vacataires, la déléguée régionale de la fédération nationale de l'habillement (FNH), la responsable de l'organisme paritaire (OPCALIA), la déléguée générale de la chambre syndicale de l'habillement région PACA, des professionnels non intervenants dans la LP	Affichage et mail aux enseignants et professionnels ainsi qu'aux professionnels participants aux conseils de perfectionnement,	1 fois par an lors du second semestre de la PL	
63	IUT	LP	formation	LPro Santé-Maintenance et Technologie Biomédicales - département MP Marseille	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, aux maîtres d'apprentissage, aux partenaires professionnels récurrents de la LP (Responsables Techniques Régionaux de GE, Philips, Siemens, de l'AP-HM, du CH-Aix Pertuis...), à un ou deux représentants du réseau des anciens (2016 : Johnson & Johnson), et au délégué des apprentis de l'année en cours. Il réunit ainsi les suggestions d'amélioration de 10 à 15 personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001:2008. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an en juillet, après les soutenances des Périodes Professionnelles des apprenants : la mise en œuvre des décisions ne nécessitant pas de validation par le CFVU se fait dès Septembre.	
64	IUT	LP	formation	LPro Système électronique et optoélectronique - Département GEII Marseille	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, Tuteurs Industriel Contrat de Professionnalisation, aux Responsables Techniques Régionaux des partenaires professionnels récurrents de la LP. Il réunit ainsi 10 à 15 personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an, après les soutenances des Périodes Professionnelles des étudiants en contrat de professionnalisation.	
65	IUT	LP	formation	Management des organisations, développement durable des territoires ruraux, parcours tourisme durable - département GACO Digne-les-Bains	Chef de département, Consultante en tourisme et marketing du tourisme , secrétariat, ATER anglais, MCF Sciences de gestion, Responsable service appui à la création et au développement des entreprises, CCI de Haute-Provence, Anthropologue chercheur associé, Resp formation MCF SIC , comptable	Les différentes notes sont communiquées aux étudiants tout au long du semestre ; par la responsable de formation et avec les numéros étudiants (notes anonymées). Calendrier des séances de travail : Le département se réunit deux fois par mois ; est mis à l'ordre du jour les questions intrinsèques au DUT et à la LP. Les responsables étudiants et intervenants extérieurs sont invités à y participer une fois par semestre (le secrétariat pédagogique assure le compte-rendu de réunion). Deux jurys sont organisés chaque année : en janvier et en juillet (le jury est constitué par 3 membres internes et statutaires de l'équipe pédagogique et un membre externe). Ce jury permet de passer en revue les résultats individuels de chaque étudiant. Les étudiants sont ensuite reçus par la responsable de formation qui leur fait un retour sur leurs résultats respectifs.	non communiqué	
66	IUT	LP	formation	LP Contrôle et Pilotage des Performances - département GEA Aix-en-Provence	Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, ainsi qu'aux maîtres d'apprentissage et au délégué des apprentis de l'année en cours. Président, CGPME, Membres professionnels : Formaposte, Eiffage + 2 membres Membres universitaires : Directeur de la licence CPP, 4 enseignants, responsable d'entreprise, chef du département GEA , déléguée des étudiants	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008 depuis mai 2015, Le conseil de perfectionnement fait l'objet d'un PV transmis à la direction de l'IUT ainsi qu'au réseau Qualité. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit deux fois par an, après les soutenances des Périodes Professionnelles des apprenants sauf cas particulier.	
67	IUT	LP	formation	Métiers de la Gestion des ressources humaines, Gestion de la formation, de l'emploi et des compétences - département GEA Aix-en-Provence	Piloté par la responsable de formation, MCF Droit. Ouvert à tous les intervenants de la Licence, enseignants et professionnels, à tous les maîtres de stage et au délégué de la formation.	compte-rendu diffusé auprès des intervenants de la licence et des maîtres de stage.	compte-rendu diffusé auprès des intervenants de la licence et des maîtres de stage.	
68	IUT	LP	Formation	Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels, spécialité développement et administration Internet et intranet (SIL DA21) - département informatique Aix-en-Provence	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, aux professionnels du métier extérieurs à la formation, à des représentants du réseau des anciens du département, et aux délégués de l'année en cours. Il réunit ainsi 12 à 15 personnes. De nombreux professionnels, experts nationaux en leur domaine tels que des recruteurs et chercheurs de têtes en métiers Web et représentant G20 des jeunes entrepreneurs, sont consultés, ce qui assure une mise à jour voire une anticipation des futures exigences et besoins du milieu. C'est aussi l'occasion de présenter le bilan consolidé de la formation. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre. Voici la composition actuelle du conseil de perfectionnement : 1 vacataire, 1 MCF associé, 1 Cne EOAA, 1 professionnel, 1 vacataire, 1 Professeur des universités : un enseignant-chercheur de rang magistral en France. 3 Maître de conférences. 4Par simplification, nous appellerons vacataire, les agents temporaires vacataires, les chargés d'enseignement vacataires et les intervenants extérieurs d'AMU, rémunérés ou bénévoles. 5 PAST : maître de conférences associé à temps partiel. 6 RAF : responsable des actions de formation. 7 CDD : chef de département. (PU2), (MCF)3, (vacataire4), (PAST5, RAF6), Adjudant-chef de l'Ecole de l'Air, (MCF, CDD7), (vacataire),(PRAG), (professionnel).	Chaque conseil donne lieu à un ordre du jour et un compte-rendu, dont la liste et la qualité des membres sont précisées, rédigé par le responsable de la formation. Les comptes-rendus sont consignés dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an, après les soutenances des Périodes Professionnelles des apprenants.	
69	IUT	LP	formation	Systèmes Informatiques et Logiciels, "Imagerie numérique" - département informatique Arles	non communiqué	non communiqué	non communiqué	
70	IUT	LP	formation	LPro LP RT ISEA - département GEII Salon-de-Provence	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, aux maîtres d'apprentissage, aux Responsables Techniques Régionaux des partenaires professionnels récurrents de la LP, à un ou deux représentants du réseau des anciens, et au délégué des apprentis de l'année en cours. Il réunit ainsi 10 à 15 personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	non communiqué	
71	IUT	LP	formation	LPro Inspection des Sites Industriels (ISI) - département GMP Aix-en-Provence	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est constitué de : - le responsable de la Formation Licence ISI, et le chef de département GMP de l'IUT d'Aix Marseille,- un représentant de la Direction de FORMASUP,- un représentant du GRETA,- un représentant de l'INSTITUT de SOUDURE INDUSTRIE,- un représentant de l'APAVE,- un représentant des étudiants,- et d'enseignants et industriels participant à la formation Licence ISI. Il réunit ainsi une vingtaine de personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La formation fonctionne en projet de certification au sein du périmètre Qualité de l'IUT d'Aix Marseille. Actuellement, le compte-rendu du Conseil de perfectionnement est rédigé et diffusé par le Responsable de Formation.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an, classiquement au mois de février.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
72	IUT	LP	formation	Licence Professionnelle Commerce, Spécialité Marketing et Réseaux de Communication (MRC) - département TC Aix-en-Provence	Cinq personnes, le responsable pédagogique et le responsable des stages (tous deux enseignants-chercheurs), deux professionnels dont les compétences sont également complémentaires : (directeur de Atomic Search, spécialiste de e-marketing) et (chef de projet chez Oxatis, spécialiste de solutions e-commerce). Le délégué des étudiants, élu chaque année, fait également partie du conseil de perfectionnement. En contact régulier et se réunissant formellement au moins deux fois par an, ces cinq personnes ont pour objectif d'évaluer et de perfectionner la licence, aux niveaux des contenus des enseignements (après une veille technologique et socio-économiques des nouveaux métiers et pratiques du e-marketing et e-commerce), des projets tutorés et stages, de l'organisation et du fonctionnement générale de la licence. Le conseil de perfectionnement prend des décisions d'amélioration à partir de quatre sources d'informations : a) à la suite des réunions pédagogiques organisées avec tous les intervenants de la licence (deux réunions annuelles), b) des remontées d'informations des entreprises ayant pris des stagiaires, c) des remarques des étudiants d) de veilles socio-économiques et technologiques liées aux évolutions des métiers et pratiques dans les secteurs de l'e-commerce et e-marketing.	Les CR sont mis à disposition de l'équipe pédagogique par mail. Le responsable pédagogique explique aux étudiants les changements alors concrètement effectués grâce à l'auto-évaluation et le conseil de perfectionnement.	au moins deux fois par an	
73	IUT	LP	formation	LP Sécurité des biens et des personnes, spécialité Radioprotection et Sécurité Nucléaire -département HSE La Ciotat	Il réunit la direction des études, enseignants, professionnels intervenants dans la formation et professionnels extérieurs à la formation. Chaque réunion donne lieu à un ordre du jour, un émargement et un compte-rendu rédigé par la Direction des études. Les enseignements sont évalués par les étudiants (sous forme d'anonymat) après chaque intervention (enseignants universitaires et professionnels) selon plusieurs critères : place de l'enseignement dans la progression pédagogique, forme de la présentation, durée consacrée, pédagogie de l'intervenant.- Les retours d'étudiants ont eu pour conséquences d'intervenir certaines interventions (pré requis) et d'en modifier parfois le volume horaire. - La Direction des études analyse le retour des étudiants en termes d'évaluation des enseignements et assure un retour par messagerie électronique à chaque intervenant. Certaines remarques pouvant faire l'objet de débat entre les étudiants et la Direction des études.- Le conseil de perfectionnement évite toute redondance entre les enseignements et s'assure de la complémentarité des intervenants. Il vérifie également les prérequis nécessaires à chaque intervention.- Ajustement des enseignements en fonction des évolutions réglementaires, techniques voire d'évènements accidentels (exemple : ré examens de sûreté post Fukushima).- Le recueil des remarques de chaque intervenant concernant la pédagogie, le programme, la progression, les perspectives et les besoins à venir du milieu, est très aisé, chaque intervenant (universitaire et professionnel) étant très impliqué. La Direction des études informe très régulièrement l'ensemble de l'équipe pédagogique des statistiques relatives à l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés.	Le compte-rendu de conseil de perfectionnement est transmis par la direction des études à l'ensemble des intervenants et participants via la messagerie électronique.	Un par an	
74	IUT	LP	formation	LPro Management appliqué aux PME-PMI - Département GEA Marseille	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, aux maîtres d'apprentissage, aux partenaires professionnels récurrents de la LP, à un ou deux représentants du réseau des anciens, et au délégué des alternants de l'année en cours. Il réunit ainsi 20 à 25 personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008.Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit deux fois par an, en début de formation, en octobre-novembre et en mars-avril, lors de la remise des diplômes des apprenants (N-1).	
75	IUT	LP	formation	LP DISTRISUP - département TC Aix-en-Provence	RRH Géant Casino, RRH Auchan, RRH Brico-Dépôt, Directrice Monoprix Rond-Point Marseille, Responsable alternance Monoprix, Assistante RH Carrefour Market, RRH Carrefour Hyper, directrice de l'IUT d'Aix-Marseille, Chef du département TC Marseille, Directeur adjoint à l'offre de formation, Responsable adjointe Distrisup TC Etudiants : les 3 délégués de groupe.	Les CR sont mis à disposition de l'équipe pédagogique par mail. Le responsable pédagogique explique aux étudiants les changements alors concrètement effectués grâce à l'auto-évaluation et le conseil de perfectionnement.	2 par an	
76	IUT	LP	formation	Licence Pro Maintenance des Systèmes Pluritechniques Aéronautiques + les 5 DU Aéronautiques	Le Conseil de Perfectionnement est convoqué par la Direction des Etudes. Sont invités les membres de l'équipe pédagogique des formations aéronautiques, les représentants des étudiants, les partenaires de la formation (CFA - SUFA), les entreprises, le pôle de compétitivité SAFE, le Campus des Métiers et des qualifications aéronautiques PACA, l'armée de l'Air, l'Armée de Terre. Sont associés au déjeuner les personnels administratifs de l'IUT en interface avec le déroulement des formations.	Pour la licence Pro MSPA, certifiée ISO 9001, ainsi que pour les DU (non encore certifiés), nous disposons d'un Programme Pédagogique de Référence et de différents outils d'écoute « clients et partenaires ». Sont mis à disposition de chaque participant le jour du Conseil : - Des enquêtes réalisées auprès des étudiants de l'année (n-1)/n sur le déroulement pédagogique de chacun des enseignements - Présentation des résultats des enquêtes sur le déroulement global de la formation - Informations « Métiers » communiquées par le GIFAS et les entreprises aéronautiques partenaires - Fiche de « Programme Pédagogique de Référence » PPR pour chaque matière, le sommaire détaillé du cours - Le CV simplifié et la 1ère page de cours Chaque intervenant prend en compte, commente et corrige les fiche PPR au cours des ateliers thématiques de travail, ainsi que le Sommaire détaillé, CV simplifié et 1ère page de cours ; L'assistante à la Direction des études met à jour l'ensemble des documents de référence et la Direction des études propose pour la rentrée suivante la mise en place des mesures correctives ou innovations décidées.	Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an en juillet. Si nécessaire des ateliers thématiques sont planifiés pour l'année suivante.	
77	IUT	LP	formation	LP ACI - département TC Aix-en-Provence	Pilotage : 1 PAST, 1 MCF 1 étudiante), 1 enseignant vacataire, 1 enseignant vacataire, 2 contrats LRU, 1 vacataire, 1 MCF ,1 PR comme référent de licence pro, et des représentants du CFA et de Formaposte.		2 par an	
78	IUT	LP	formation	LPro Gestion et Contrôle des Procédés Chimiques - Département Chimie Marseille	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire AMU et intervenants professionnels ingénieurs de l'Industrie et Consultants. Le conseil est aussi ouvert aux maîtres d'apprentissage. La Direction du CRIT Novachim Chimie, Formulation, Matériaux est représentée. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001 :2008.Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an, notamment après les soutenances des Périodes Professionnelles des apprenants.	
79	IUT	LP	formation	Licence Professionnelle Aménagement du Territoire et Urbanisme - Spécialité Géomatique et Environnement - Département GB Digne-les-Bains	un Formateur, Ingénieur Géomètre, - un représentant de DDT Ardèche - Service Urbanisme et Territoires, un Informaticien - formateur - un Chef d'entreprise Apitux, Digne-Les-Bains, un Ingénieur urbaniste -un représentant de la Mairie de Digne-Les-Bains, un Technicien Ponts & Chaussées DDT (DDE - DRIT/SIR/BOAD) Digne-Les-Bains, un Chercheur CNRS - UMR ESPACE, Avignon, un Technicien Géomaticien - SDIS, Avignon, un Géographe, Avignon, un Anthropologue A-Cousson,un Technicien Géomaticien - H2P, Digne-Les-Bains, un Administrateur SIG - Pays de Sisteron.	non communiqué	un par an	
80	IUT	LP	formation	Licence professionnelle Conduite de projets territoriaux durables. - département CS/GU Aix-en-Provence	12 Enseignants et/ou chercheurs. Personnel : la secrétaire de la LP.Étudiants : les deux délégués des étudiants de LP. 21 Professionnels et partenaires : Les intervenants extérieurs, tuteurs de projets et maîtres de stages, partenaires réguliers de la formation Le Conseil de perfectionnement est présidé par le Responsable de la formation ; c'est également lui qui convoque les membres par courrier électronique.	Les données sont transmises avec la convocation électronique, et à l'issue de chaque séance, un relevé d'observations est établi et transmis par voie électronique aux membres du Conseil, présents ou non lors de la séance.	Une réunion annuelle, généralement courant mai.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
81	IUT	LP	formation	Formation ou groupe de formations concernée (s) LPro Santé – Optique Professionnelle - département MP Marseille	Le Conseil de Perfectionnement du Diplôme est convoqué et présidé par le Responsable de Formation. Il est ouvert à toute l'équipe de formation, titulaire et professionnelle, aux tuteurs entreprises, à un représentant de la CPNE-FP de l'Optique-Lunetterie de Détail (2016 : Correspondant formation), à un représentant du rectorat (2016 : CET), à un ou deux représentants du réseau des anciens (2016 : un chef d'entreprise) et au délégué des alternants de l'année en cours. Il réunit ainsi les suggestions d'amélioration de 10 à 15 personnes. L'équipe pédagogique dans son ensemble est informée immédiatement des décisions du Conseil de Perfectionnement et des modalités de mise en œuvre.	La Formation est certifiée ISO 9001:2008. Les données de sortie du Conseil de Perfectionnement du Diplôme sont consignées, ainsi que la liste des présents et la date de réunion, dans le Formulaire d'Enregistrement « Bilan de la Formation » du Système de Management de la Qualité de l'IUT. Ce document est une synthèse des indicateurs annuels de performance de la Formation, il est archivé par le Responsable de Formation et par le Responsable Qualité. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par an en juillet, après le jury de la session 1 : la mise en œuvre des décisions ne nécessitant pas de validation par le CFVU se fait dès Septembre.	
82	IUT	LP	Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT	20 LPro en 2016	Le Conseil de Perfectionnement du Périmètre Qualité est convoqué et présidé par la Directrice de l'IUT. Il accueille les responsables et les parrains professionnels des LP, la hiérarchie universitaire, les responsables des organisations patronales, ainsi que des partenaires récurrents des LP, comme par exemple les Pôles de Compétitivité.	Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement des LP du Périmètre Qualité de l'IUT est rédigé et diffusé par le Responsable Qualité.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit une fois par an, en avril, et suit la Remise des Diplômes des LP du Périmètre.	
83	UFR Médecine	Master	Mention de Master Pathologie Humaine	Tronc commun de Master 1 (décliné en parcours) et Spécialités de la Mention	Personnels de l'Université : Membres du Directoire de la Mention (8 enseignants-chercheurs responsables des spécialités + 1 responsable du M1). 1 Gestionnaire administratif du groupe de formations concernées +1 représentant des Relations Internationales de l'UFR. Professionnels : 1 Représentant du pôle de compétitivité EuroBioMed 3 Directeurs scientifiques de BioTech (start-ups et 3 chercheurs EPST) Etudiants et anciens étudiants : 1 étudiant ou ancien étudiant de la filière Santé + 1 étudiant ou ancien étudiant de la filière Sciences. Modalités de désignation : Sur proposition des responsables du groupe de formations concernées au Président du Conseil de perfectionnement : le Chargé de Mission LMD de l'UFR Médecine. Convocations : Président du Conseil de perfectionnement. Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Transmission par courriel des fichiers électroniques au Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Consultable via la plateforme pédagogique de l'ENT (AMeTICE) de l'Université par les enseignants et les étudiants inscrits au groupe de formations concernées. Disponibles auprès du Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Deux fois par an, après les jurys de semestre	
84	UFR Médecine	Master	Mention de Master Sciences Cliniques Infirmières	Master Sciences Cliniques Infirmières	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : - Enseignants : 2 responsables de chaque spécialité + responsable de mention (9 personnes au total) - Professionnels : 4 infirmiers titulaires du Master + 1 représentant des 3 C (APHM), le directeur des soins ou son représentant du Centre Gérontologique départemental (Montolivet) et 1 représentant du réseau ILHUP (coordination ville-hôpital) - Personnels administratifs : un représentant de la scolarité Master et le chargé de mission Master - étudiants et alumni : 1 représentant étudiant de chaque parcours (M1, M2PCS, M2IPAG et M2IPAC) Modalités de désignation : Sur proposition des responsables du groupe de formations concernées au Président du Conseil de perfectionnement : le Chargé de Mission LMD de l'UFR Médecine. Convocations : Président du Conseil de perfectionnement. Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Transmission par courriel des fichiers électroniques au Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Consultable via la plateforme pédagogique de l'ENT (AMeTICE) de l'Université par les membres du conseil de Perfectionnement. Disponibles auprès du Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Deux fois par an, après les jurys de semestre	
85	UFR Médecine	Master	Mention Santé Publique, spécialités présentielle	Spécialités du Master de Santé Publique enseignées en présentiel : Epidémiologie (recherche) ; management des organisations de santé ; Prévention, éducation pour la santé, éducation thérapeutique ; Qualité et gestion des risques en santé ; Handicap et Santé.	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : - Enseignants : le responsable de chaque spécialité + responsable de mention (6 personnes) - Professionnels : 2 directeurs ,1 ingénieur et 1 praticien exerçant en établissement de santé ; - Représentant du Doyen de l'UFR Médecine : 1 (le chargé de mission 'master') - Etudiants et alumni : 1 représentant étudiant pour le parcours recherche et 1 pour les spécialités professionnelles Modalités de désignation : Sur proposition des responsables du groupe de formations concernées au Président du Conseil de perfectionnement : le Chargé de Mission LMD de l'UFR Médecine. Convocations : Président du Conseil de perfectionnement. Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Transmission par courriel des fichiers électroniques au Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Consultable via la plateforme pédagogique de l'ENT (AMeTICE) de l'Université par les enseignants et les étudiants inscrits au groupe de formations concernées. Disponibles auprès du Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Deux fois par an, après les jurys de semestre	
86	UFR Médecine	Master	Filière thématique regroupant les spécialités enseignées à distance du master Santé Publique (EISIS, MQERS, SPSD) labélisées Académie d'Excellence A*Midex	M1 et M2 des spécialités enseignées à distance du master Santé Publique (EISIS, MQERS, SPSD)	Personnels de l'Université : Enseignants du groupe de formations concernées, responsable (ou un représentant) du Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation de l'Université. Gestionnaire administratif du groupe de formations concernées. Professionnels : 1/3 des membres du Conseil Spécialiste(s) du domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'analyse des données de santé. Chercheur(s) d'un EPST, professionnel(s) dans les domaines du développement, de la santé publique, de la recherche et l'utilisation de méthodes avancées pour le traitement de données de santé. Etudiants et anciens étudiants : Suivant ou ayant suivi l'une des formations du groupe de formations concernées. Modalités de désignation : Sur proposition des responsables du groupe de formations concernées au Président du Conseil de perfectionnement : le Chargé de Mission LMD de l'UFR Médecine. Convocations : Président du Conseil de perfectionnement. Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : Transmission par courriel des fichiers électroniques au Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Consultable via la plateforme pédagogique de l'ENT de l'Université par les enseignants et les étudiants inscrits au groupe de formations concernées. Disponibles auprès du Comité des Etudes de la Faculté de Médecine.	Une fois par an en fin d'année, avant le jury de diplôme.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
87	OSU-PYTHEAS	Master	Mention océanographie	Spécialités BEM, EM et OPB	12 membres - Enseignants : 4 - Etudiants : 2 - Anciens diplômés : 1 - Administratifs : 1 - Professionnels : 4 Pilotage - Présidence par un professionnel - Convocation et diffusion des comptes-rendus par le responsable de la mention	Via les services centraux AMU auprès desquels les enquêtes sont commanditées dont l'enquête insertion à 30 mois.	1 par an	
88	OSU-PYTHEAS	Master	Sciences de l'environnement terrestre (SET) – 1/3	_ Spécialité MAEVA - Spécialité EF-SVT - Spécialité GERINAT - Spécialité GR2M - Spécialité SYSTER	21 membres - Enseignants : 9 dont 1 resp. TC* - Etudiants : 3 - Anciens diplômés : 1 - Administratifs : 1 - Professionnels : 7 Pilotage - Présidence par un professionnel - Convocation et diffusion des comptes-rendus par le responsable de la spécialité MAEVA	Via les services centraux AMU auprès desquels les enquêtes sont commanditées dont l'enquête insertion à 30 mois.	1 par an	
89	OSU-PYTHEAS	Master	Sciences de l'environnement terrestre (SET) – 2/3	_ Spécialité BEE - Spécialité Médiation	18 membres - Enseignants : 8 dont 1 TC* - Etudiants : 2 - Anciens diplômés : 1 - Administratifs : 1 - Professionnels : 6 Pilotage - Présidence par un professionnel - Convocation et diffusion des comptes-rendus par le responsable de la spécialité BEE	Via les services centraux AMU auprès desquels les enquêtes sont commanditées dont l'enquête insertion à 30 mois.	1 par an	
90	OSU-PYTHEAS	Master	Sciences de l'environnement terrestre (SET) – 3/3	Spécialité Sciences de l'Eau	18 membres - Enseignants : 7 dont 1 TC* - Etudiants : 3 - Anciens diplômés : 1 - Administratifs : 1 - Professionnels : 6 Pilotage - Présidence par un professionnel - Convocation et diffusion des comptes-rendus par le responsable de la spécialité.	Via les services centraux AMU auprès desquels les enquêtes sont commanditées dont l'enquête insertion à 30 mois.	1 par an	
91	UFR PHARMACIE	LP		Licence professionnelle des industries chimiques et pharmaceutiques, spécialité : produits de santé et cosmétiques. Certifiée ISO 9001 : 2016	La composition du conseil de perfectionnement est la suivante : <input type="checkbox"/> Le responsable de la formation <input type="checkbox"/> Le responsable pédagogique <input type="checkbox"/> Une responsable administrative <input type="checkbox"/> Une assistante Ingénieur et chargée de la qualité (Norme Iso 9001) <input type="checkbox"/> 2 enseignants chercheurs de la licence : <input type="checkbox"/> De la représentante des étudiants (1) <input type="checkbox"/> Des Professionnels de l'industrie (3) Le conseil est présidé par le responsable de la formation. La responsable administrative de la formation s'occupe de la convocation des membres du conseil et assure ensuite la diffusion des comptes-rendus par courriel aux parties intéressées.	La diffusion et la collecte des informations permettant l'amélioration continue de la formation, se fait au travers des différents outils et procédures du système qualité de la formation	Une réunion du conseil de perfectionnement par an, qui vient compléter le système de management de la qualité de la formation.	
92	UFR PHARMACIE	M		Master Prévention des Risques et Nuisances Technologiques Master en alternance	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation : - Pilotage par l'équipe pédagogique constituée de 4 enseignants de l'UFR de Pharmacie La composition du conseil de perfectionnement est la suivante : <input type="checkbox"/> Le responsable de la formation <input type="checkbox"/> Le secrétariat aux études (personnel administratif) <input type="checkbox"/> Les enseignants chercheurs du master (4) et intervenants extérieurs professionnels (11 à 12) <input type="checkbox"/> Les représentants des étudiants (3 titulaires et 3 suppléants, dont 2 M1 et 4 M2) <input type="checkbox"/> Les Professionnels de l'industrie : toutes les entreprises de la promotion sont représentées (de 25 à 30) en fonction des effectifs étudiants de l'année de formation <input type="checkbox"/> Le directeur du CFA ou le secrétaire général Le conseil est présidé par le responsable de la formation qui convoque les membres du conseil et assure ensuite la diffusion des comptes-rendus par courriel aux différents membres .	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation : Les données sont les indicateurs définis selon la norme ISO 9001 pour laquelle la formation est certifiée. (évaluation des enseignements, évaluation de l'attractivité de la formation, évaluation de l'insertion professionnelle, évaluation de la formation par les entreprises, évaluation du suivi et de l'accompagnement par les étudiants, suivi des offres d'emploi reçues par la formation, suivi des secteurs d'insertion des étudiants). Ces résultats sont présentés en séance de conseil et mis à disposition sur demande.	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement : Une réunion par an en février/mars pour le M1 Une réunion par an en février/mars pour le M2	
93	UFR Sciences	L	Mention	Licence Sciences Sanitaires et Sociales	Le Conseil de Perfectionnement est constitué de 11 personnes : 3 enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique 2 enseignants-chercheurs de master 4 professionnels dont 1 enseignant du secondaire 1 étudiant de la promotion en cours Le président de ce Conseil est désigné, parmi les membres extérieurs, par les membres du conseil présents lors de la réunion annuelle. La convocation à la réunion annuelle est envoyée par la responsable de la licence, avec l'ordre du jour détaillé de la réunion. Le compte-rendu de la réunion sera soumis à l'approbation des membres du conseil, puis communiqué au vice-doyen en charge de l'enseignement et de l'insertion professionnelle et à l'ensemble de l'équipe pédagogique de licence. Le conseil réunit :	Les données concernant les taux de réussite, les poursuites d'études, l'évaluation de la formation par les étudiants sont fournies par l'OVE. Les résultats aux examens de l'année en cours sont fournis par la responsable de formation. Tous ces documents seront communiqués aux membres du Conseil au moins une semaine avant la réunion.	Le Conseil de Perfectionnement se réunit une fois par an en fin d'année universitaire (juin-juillet)	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
94	UFR Sciences	L - M	L1-M2	Licence de Chimie, Master de Chimie et CMI Analyses Chimiques et Spectrométries.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 responsables d'année et de spécialités - La secrétaire pédagogique du Master Chimie - 2 étudiants représentant la Licence et le Master de Chimie - 5 professionnels industriels - 2 enseignants du secondaire - 1 représentant de Novachim CRITT Chimie et Matériaux - 1 représentant de l'APEC - Sont également invités dans ce conseil les responsables d'années non membres permanents, les responsables ou représentants des départements, les représentants des tutelles de cette formation (UFR Sciences), les représentants du réseau FIGURE, les responsables des unités de recherches auxquelles sont adossés le Master de chimie et le CMI ACS. <p>Les réunions seront organisées et animées par les responsables de la Licence et du Master de Chimie et un compte-rendu sera établi et diffusé à l'équipe pédagogique ainsi qu'au département de chimie et à l'UFR Sciences</p>	Le mode de fonctionnement de la formation est affiché sur les sites (http://chimie-sciences.univ-amu.fr/master-chimie) et (http://chimie-sciences.univ-amu.fr/licence-chimie) dans lesquels seront affichés les comptes-rendus des réunions du conseil de perfectionnement	Fréquence annuelle	
95	UFR Sciences	L	Mention de Licence	Licence SVT	<p>20 membres (dont 7 extérieurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 enseignants et enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique 1 membre administratif 1 délégué étudiant 1 PAST AMU <p>7 professionnels issus de l'Education nationale, et du secteur de l'environnement (sélectionnés sur proposition de l'équipe pédagogique). Le président du conseil sera choisi parmi ces professionnels.</p>	Les documents officiels d'habilitation, bilan HCERES et enquêtes OVE seront mis à disposition des membres du conseil en amont de la première réunion. Les résultats d'enquêtes et tout autre source jugée utile par le conseil seront ensuite communiqués aux membres du conseil 1 à 2 semaines avant les réunions suivantes.	Au moins une réunion par an sur convocation du président du conseil de perfectionnement et sur sollicitation des responsables de mention.	
96	UFR Sciences et Faculté d'Économie et de Gestion	L	Mention	Licence MIASHS	<p>Le conseil de perfectionnement est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 responsables mention (UFR Sciences et FEG) - 1 représentant pour l'économie - 1 représentant C3S - 3 membres extérieurs - 2 représentants des étudiants - 1 représentant administratif d'AMU <p>Le conseil est présidé par un des responsables de la mention. Le conseil est convoqué par son président. Un compte-rendu sera rédigé et mis à disposition après chaque séance.</p>	Le mode de fonctionnement de la formation est affiché sur son site http://maths-sciences.univ-amu.fr dans lequel seront affichés les comptes-rendus des réunions du conseil de perfectionnement.	Le conseil de perfectionnement se réunira au moins 1 fois/an.	
97	UFR Sciences	L	mention	Licence de Sciences et Technologies, Parcours Mathématique, Physique, Chimie et Informatique	<p>Le conseil réunit :</p> <p>Le responsable de la Licence de Sciences et Technologies, Parcours Mathématique, Physique, Chimie et Informatique</p> <p>Le responsable-adjoint de la Licence de Sciences et Technologies, Parcours Mathématique, Physique, Chimie et Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étudiant représentant la Licence MPCPI - Le responsable du groupe de pilotage des licences de l'UFR Sciences - 1 représentant des services administratifs - 1 représentant des Masters de l'UFR Sciences - 3 professionnels industriels ou représentants du monde socio-économique - 1 ancien étudiant de la licence MPCPI - Le correspondant de l'Ecole Centrale Marseille dans la licence MPCPI - 1 représentant de l'Ecole Centrale Marseille <p>Les réunions seront organisées et animées par le responsable de la Licence MPCPI et un compte-rendu sera établi et diffusé à l'équipe pédagogique et à l'UFR Sciences.</p>	Le mode de fonctionnement de la formation est affiché sur le site (http://sciences.univ-amu.fr/licence-mpci). Les comptes-rendus des réunions du conseil de perfectionnement y seront également accessibles.	Fréquence annuelle ou semestrielle	
98	UFR Sciences - UFR ALLSH	L	Niveau mention	Licence Sciences et Humanités	<p>Le conseil de perfectionnement de la licence S&H existe depuis 2012. Il réunit les responsables et délégués étudiants ainsi que des personnes extérieures à cette formation à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des enseignants de terminales (un professeur de philosophie et un professeur de mathématiques) · Un proviseur de lycée · Sont également invités dans ce conseil les responsables ou représentants des départements ou masters qui sont en aval de la licence S&H · Les représentants des tutelles de cette formation (UFR Sciences, UFR ALLSH, AMIDEX) · Des membres extérieurs au monde académique 	Les informations concernent le fonctionnement de la licence (nombre d'entrée, réussite au diplôme, bilan financier, exemple pédagogique représentatif des contenus etc.)	Fréquence annuelle	
99	UFR Sciences	L	Mention	Licence SPI, hors parcours SATIS	<p>19 membres (dont 9 extérieurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 responsable de la licence 1 représentant parcours SDE & CMI associé (la double implication parcours-CMI de ce représentant permet de faire le lien avec les masters en continuité du parcours) 1 représentant parcours AGE & CMI associé 1 représentant parcours PAI & CMI associé 1 représentant parcours IM & CMI associé 1 représentant L1 1 représentant L2 1 membre administratif 1 représentant du département de Physique (dpt de rattachement de la licence) 1 étudiant 1 ancien étudiant 1 proviseur de lycée 6 professionnels issus de l'industrie (sélectionnés sur proposition des responsables de parcours, en accord avec les objectifs du parcours). Le président du conseil sera choisi parmi ces professionnels. 	non communiqué	Réunion annuelle sur convocation du président du conseil de perfectionnement.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
100	UFR Sciences	LP	specialité	Licence Professionnelle Aménagement du Paysage Parcours : -Collaborateur au concepteur en aménagement paysager -Collaborateur au gestionnaire de chantier en aménagement paysager -Collaborateur au gestionnaire d'espace naturel	Le conseil de perfectionnement sera composé d'au moins 9 personnes dont plus de la moitié de professionnels issus de la filière du paysage. Le responsable de formation préside et convoque le conseil de perfectionnement. Les comptes-rendus seront diffusés par mails à l'ensemble du conseil de perfectionnement et de l'équipe pédagogique.	Données quantitatives issues des enquêtes d'évaluation des enseignements et de la formation, indicateurs d'insertion (taux d'emploi, durée d'accès au premier emploi, caractéristiques des emplois occupés, etc.), taux d'assiduité et de réussite des étudiants, évolution des effectifs et des profils étudiants, etc. - données qualitatives (bilan des stages réalisés, témoignages des étudiants, des anciens diplômés, des enseignants, des tuteurs de stages, des employeurs, des représentants des branches professionnelles, etc.), - données institutionnelles (contenu détaillé de la maquette de la formation, répartition des crédits ECTS, référentiel de compétences, modalités de la certification, etc.), - données socio-économiques, industrielles, prospectives, issues d'études ou de statistiques nationales ou régionales, etc. Pour compléter ses analyses, le Conseil de perfectionnement peut également proposer de constituer des groupes de travail sur des thèmes spécifiques, associant des intervenants extérieurs ponctuels.	Le conseil de perfectionnement se réunira deux fois par an. Une fois en fin d'année universitaire et une nouvelle fois durant le premier semestre suivant la rentrée de la nouvelle promotion.	
101	UFR Sciences	LP	specialité	Licence Professionnelle : Gestion et Optimisation des Systèmes de Traitement de l'Eau « GOSTE »	Le (la) Responsable de la formation Un(e) enseignant(e) de l'UFR Sciences Un enseignant de l'IUT Le Chef des Travaux du Lycée Pierre Gilles de Gennes Un enseignant du Lycée PGDG Un membre du CG 04 Un Responsable de service d'une Station d'Épuration Un Responsable d'un bureau d'Étude Une ancienne étudiante, Canal de Provence Un étudiant de la promotion en cours Présidente : le Responsable de la formation Les convocations sont lancées par le Responsable de formation Le CR et le bilan annuel sont diffusés par mail à tous les membres du Conseil.	Diffusion par mail une semaine avant la réunion Bilan HCERES, l'enquête OVE pour l'insertion et pour l'évaluation des enseignements, Bilan des stages	Au moins une réunion par an	
102	UFR Sciences	LP	specialité	Maintenance des Equipements de Production	Le Responsable licence pro MEP Enseignant-Chercheur AMU Chefs des travaux Lycée Artaud Marseille Etudiant en LP MEP Secrétaire AMU Consultant en maintenance industrielle , Profession libérale Responsable maintenance Directrice d'agence DYNAE Responsable maintenance	non communiqué	non communiqué	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
103	UFR Sciences	LP	spécialité	Licence Pro Management des Industries de la Cosmétique et de la Chimie Fine	Le conseil réunit : - 2 Enseignants chercheurs - 2 professionnels - La secrétaire pédagogique de LP - 1 étudiant représentant la LP Les réunions seront organisées et animées par le responsable de la LP qui rédigera un compte-rendu.	Mode de fonctionnement en ligne sur : http://chimie-sciences.univ-amu.fr/mic2f	Fréquence annuelle	
104	UFR Sciences	LP	spécialité	LP GPI MICPI	- 64% de professionnels dont certains anciens diplômés, 25% de personnels AMU, comprenant, directeurs de laboratoire, enseignant-chercheur, responsables pédagogiques, administratif, 4 % délégués des apprenants, et 7% des membres de branches professionnelles. - Il est présidé par un membre de l'UPR PACA, et vice-présidé par le coordinateur régional à la formation professionnelle du MEDEF. - Il est convoqué par le Directeur de la Filière Instrumentation, de concert avec le Président. - L'animation est assurée par le directeur de la filière instrumentation. - L'ordre du jour des réunions est proposé conjointement par le directeur de la filière instrumentation et le président du comité. - Proposition de recrutement par le Directeur de la filière pour cooptation par l'ensemble des membres du conseil.	- Mise à disposition d'un dossier en début de séance dont le powerpoint de la présentation de la réunion. - Les données d'entrée et sortie du conseil font partie intégrante du système de management de la qualité et de la certification ISO 9001. - site internet de la filière instrumentation, http://filiere-instrumentation.com/ - Un PV est édité après chaque séance.	Le comité de pilotage industriel de la Filière Instrumentation associé aux membres académiques de la formation et de la recherche se réunit en conseil de perfectionnement une à deux fois par an.	
105	UFR Sciences	LP	spécialité	Licence professionnelle MSQV en apprentissage	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation. Voir tableau Qui préside ? Qui convoque ? Présidé et convoqué par la responsable de formation Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel. Diffusion par mail	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation Diffusion par mail	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement	
106	UFR Sciences	LP	spécialité, FI	Licence d'optique professionnelle	Le responsable de la licence à temps plein Le responsable de la licence en alternance 2 PAST intervenant dans la formation et en milieu professionnel 2 membres de l'équipe pédagogique 3 professionnels issus du secteur de l'optique ophtalmique (1 ophtalmologiste, 1 optométriste, 1 opticien). 1 étudiant Le président du conseil sera choisi parmi ces professionnels.	Le responsable de la formation envoie un document de synthèse-bilan de l'année aux membres du Conseil de Perfectionnement en préparation de la réunion annuelle.	1 séance par an, en fin d'année scolaire, après le jury de délibération.	
107	UFR Sciences	LP	spécialité	Licence pro Visiteur Médical	Répartition (total : 6 membres) : 3 professionnels, 2 enseignants, 1 étudiant - Modalités de désignation : choisis parmi les intervenants (professionnels et enseignants). Etudiante de la promotion 2015/16 1 Président Convocation par le responsable de la formation - Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : par mail	Les différentes données du fonctionnement de la Licence pro de Visiteur médical seront distribuées sous forme de rapport à tous les membres du conseil au moins 15 jours avant la réunion suivante	1 séance annuelle	
108	UFR Sciences	LP	spécialité	Licence PRO - Plasturgie et Matériaux Composites Spécialité: Étude et Mise en œuvre des produits composites	Assistante département mécanique AMU Professeur des Universités AMU retraité Professeur Chef des travaux Lycée Jean Perrin Technicien composite PCM - Plateforme Composite Marseille Ingénieur Commercial SICOMIN Senior expert Composites Expertises & Solutions Président MCF AMU MCF LMA-AMU 1 étudiant	- Enquêtes conduites par l'Observatoire de la vie étudiante - DEVE/Pôle Pilotage contenant les indicateurs d'insertion (taux d'emploi, durée d'accès au premier emploi, caractéristiques des emplois occupés, etc.) - Bilan des stages réalisés, témoignages des étudiants, des anciens diplômés, des enseignants, des tuteurs de stages et des employeurs - contenu détaillé de la maquette de la formation et répartition des crédits ECTS	une fois par an	
109	UFR Sciences	M	mention	Master Agrosociétés	14 membres : Président centre recherche PACA, INRA à Montfavet PAST Cabinet Master Marseille Directeur Unité Départementale conditionnement légumes Nîmes PR - Responsable Mention Agrosociétés Université Avignon Expert judiciaire en environnement, Bureau d'études Cavaillon MCF - Co responsable spécialité PCA, AMU Marseille Directeur Pôle compétitivité Terralia Avignon Directeur CTIFL St-Rémy de Provence Ingénieur Agronome SYNGENTA Sarrians Directeur HYDROSOL Ingénierie Cavaillon MCF - Responsable spécialité HSE, Université d'Avignon PR - Responsable spécialité GQPV - Université d'Avignon Chef de projet R&D - ancienne étudiante, LE COQ NOIR l'Isle sur la Sorgue 1 étudiant	Fiche conseil non transmise	non communiqué	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
110	UFR Sciences	M	mention	Mention Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique	12 membres : 4 professionnels (1-4)*, dont 2 diplômés de la formation (2,3) les 2 responsables de la formation (5,6) 1 représentant de l'équipe pédagogique (7) 2 directeurs d'unité CNRS et Inserm (8,9) 1 ingénieur de recherche CNRS (10) 1 étudiant en thèse (diplômé de la formation) (11) 1 étudiant en M2 (12) Le conseil se réserve la possibilité d'inviter des personnes extérieures en fonction de l'ordre du jour. Un responsable de la formation préside, convoque, et diffuse les comptes-rendus et le bilan annuel. *identification des membres sur la liste nominative	Les documents officiels d'habilitation, d'auto-évaluation, les résultats des enquêtes et tout autre source jugée utile par le conseil sont mis à disposition des membres du conseil	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement : 1 à 2 fois par an (printemps et automne). Prochaine réunion début mai 2016	
111	UFR Sciences	M	mention	Master Génie des procédés	4 enseignants AMU, membres de l'équipe pédagogique 2 enseignants INSTN 1 enseignants Ecole Centrale Marseille 7 Professionnels (CEA, EDF, ONET, AREVA, SEM, VALGO) dont un ancien étudiant 1 représentant Pole de compétitivité TRIMATEC 1 assistante pédagogique 3 étudiants de la promotion (1 M1, 1 M2GP et 1 M2GPN) La désignation a été faite par l'équipe pédagogique et pourra évoluer si le conseil ainsi formé le demande et en fonction des évolutions du secteur professionnel Le Conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de formation qui convoque également le conseil Les comptes-rendus et le bilan annuel sera diffusé par email aux membres du conseil.	le bilan des stages, de l'insertion professionnelle, le contenu détaillé des enseignements, les fiches RNCP sont envoyées par email lors de la convocation.	1 à 2 fois par an	
112	UFR Sciences	L-LP-M	Le conseil intervient sur les formations en informatique du département informatique et interactions de l'UFR Sciences.	Licence d'informatique Licence professionnelle Nouvelles technologies de l'informatique Master Informatique Spécialité de master Compétence complémentaire en informatique	Le conseil est composé de - quatre responsables de formation ; - 3 étudiants, un ancien étudiant et un doctorant ; - un professeur du secondaire ; - un personnel administratif ; - le responsable d'une formation proche mais dans une autre composante (MIAGE) ; - quatre professionnels (SOPRA, Capgemini, Natural-Solutions, SEMANTIA). Le conseil a été composé par les responsables pédagogiques des formations. Il est présidé par un des responsables de formation. Le président a la charge de convoquer les membres du conseil.	Les documents validés par le conseil seront disponibles sur demande auprès du président.	Une réunion par an.	
113	UFR Sciences	M	Spécialité	Master Instrumentation Spécialité Réseaux et Télécommunications	Composition du Conseil : - 8 Ingénieurs du monde professionnel - 7 ECs de AMU - 1 personnel administratif - 1 ancien étudiant - 1 représentant des étudiants - Présidence assurée par un Industriel - Convocation effectuée par le responsable de la formation - Compte-rendu mis en ligne sur le site de la formation	Détail des UEs et leur contenu disponible en ligne sur le site de la formation	Une réunion entre le 15 mai et début juin de chaque année Une invitation à participer à la journée de Réunion des tuteurs des alternants entre le 1er et le 30 novembre de chaque année	
114	UFR Sciences	M		Master Analyses Sensorielles	Composition du conseil : Représentants académiques : 2 PR AMU 2 MCF AMU 1 CR CNRS Représentants professionnels : (3) Un étudiant en formation Un ancien étudiant	non communiqué	non communiqué	
115	UFR Sciences	M		Master Développement et Immunologie	IBDM Marseille - Doctorant Immunotech Marseille - CDD Ingénieur CIML Marseille - CDD Ingénieur Sanofi Evry - Project manager Mi-mAbs Marseille - Directrice des opérations Super Sonic image Paris - Chief Strategic and Innovation Officer CIML Marseille - Pr, Responsable M1 DI INMED Marseille Pr ; CRCM Marseille - Pr responsable de la L3 BC CIML Marseille - Pr responsable M2 pro Immuno IBDM Marseille - Pr Responsable Master DI IBDM Marseille - Responsable plateforme imagerie Pictl Marseille - Charge Insertion EDSV62	non communiqué	non communiqué	
116	UFR Sciences	M-LP	Mentions de LP et master	- LP MICPI - M1 Instrumentation, site de Saint-Jérôme - M2 Instrumentation, spécialité Ingénierie en Instrumentation Industrielle (3I) - M2 Instrumentation, spécialité Instrumentation des Moyens d'Essai (IME) - M2 Instrumentation, spécialité Commercialisation en Instrumentation Scientifique (CIS) - CMI Instrumentation	- 64% de professionnels dont certains anciens diplômés, - 25% de personnels AMU, comprenant, directeurs de laboratoire, enseignant-chercheur, responsables pédagogiques, administratif, - 4 % délégués des apprenants, et - 7% des membres de branches professionnelles. Il est présidé par un membre de l'UPR PACA, et vice-présidé par le coordinateur régional à la formation professionnelle du MEDEF. Il est convoqué par le Directeur de la Filière Instrumentation, de concert avec le Président. L'animation est assurée par le directeur de la filière instrumentation. L'ordre du jour des réunions est proposé conjointement par le directeur de la filière instrumentation et le président du comité. Proposition de recrutement par le Directeur de la filière pour cooptation par l'ensemble des membres du conseil.	Mise à disposition d'un dossier en début de séance dont le powerpoint de la présentation de la réunion. - Les données d'entrée et sortie du conseil font partie intégrante du système de management de la qualité et de la certification ISO 9001. - site internet de la filière instrumentation, http://filiere-instrumentation.com/ - Un PV est édité après chaque séance.	Le comité de pilotage industriel de la Filière Instrumentation associé aux membres académiques de la formation et de la recherche se réunit en conseil de perfectionnement une à deux fois par an.	

N°	Composante	Type de diplôme L-LP-M	Périmètre, niveau d'intervention : mention / parcours type/ spécialité	Formation ou groupe de formations concernées	Composition et pilotage	Modalités de mises à disposition des données et résultats	Calendrier des séances de travail	Observations
123	UFR Sciences	M	Master MBVB	Master Microbiologie Biologie Végétale et Biotechnologies	<p>Le conseil est composé de 12 membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsables de mention et des trois spécialités (4 membres) - un étudiant de M1 et un étudiant de M2 - la secrétaire pédagogique du master - un responsable de la Licence Sciences de la Vie - quatre professionnels dont deux sont des anciens étudiants du master. Ces 4 professionnels sont également titulaires d'un doctorat dans le domaine du master. <p>La convocation et l'ordre du jour détaillé de la réunion annuelle sont envoyés par le responsable de la mention.</p> <p>Le président de ce conseil est désigné, parmi les membres extérieurs, par les membres du conseil présents lors de la réunion annuelle.</p> <p>Le compte-rendu de la réunion, rédigé sous la responsabilité du responsable de formation, est soumis à l'approbation des membres du conseil, puis communiqué au vice-doyen en charge de l'enseignement et de l'insertion professionnelle et à l'ensemble de l'équipe pédagogique du master.</p>	<p>Les données concernant les taux de réussite, les poursuites d'études, l'évaluation de la formation par les étudiants, et les données d'insertion professionnelle sont fournies par l'OVE.</p> <p>Les résultats aux examens de l'année en cours sont fournis par le responsable de formation.</p> <p>Tous ces documents sont communiqués aux membres du Conseil au moins une semaine avant la réunion.</p>	Le Conseil de Perfectionnement se réunit une fois par an en fin d'année universitaire.	
124	UFR Sciences	M	spécialité	Master pathologie Humaine, Spécialité sécurité sanitaire des aliments	<p>Le conseil est constitué de</p> <p>4 enseignant(e)s professionnel(le)s, dont une ancienne diplômée de la formation, 5 enseignants-chercheurs, dont un extérieur à la formation (PR AMU-ALLSH), deux étudiants représentant le M1 et le M2</p> <p>Les réunions seront organisées et animées par le responsable de la spécialité et un compte-rendu sera établi et diffusé à l'équipe pédagogique ainsi qu'au département de Biologie et à l'UFR Sciences</p>	Le mode de fonctionnement de la formation est affiché sur son site http://bio-sciences.univ-amu.fr/spécialite-ssa dans lequel seront affichés les comptes-rendus des réunions du conseil de perfectionnement	Une ou deux fois par an	
125	UFR Sciences	M	Mention	Master Qualité Parcours apprentissage (Analyse et Qualité)	<p>Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation.</p> <p>Voir tableau</p> <p>Qui préside ? Qui convoque ?</p> <p>Présidé et convoqué par la responsable de formation</p> <p>Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel. Diffusion par mail</p>	<p>Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation</p> <p>Diffusion par mail</p>	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement Périodicité à minima annuelle, convoqué si besoin en sus	
126	UFR Sciences	L-M	Parcours de L + mention M	Licence Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son Master Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son	<p>Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation.</p> <p>Enseignants : 43% (l'ensemble de l'équipe enseignante participe au conseil de perfectionnement, à l'exception des Past, Mast qui y participent sur la base du volontariat)</p> <p>Professionnels : 29% (les professionnels sont choisis collectivement pour leur expérience professionnelle et leur implication au niveau régional ou national, afin de pouvoir expertiser la licence et l'ensemble des parcours du Master, 60% d'entre eux sont représentés des institutions du secteur, 40% d'entre eux sont vacataires à Satis)</p> <p>Personnel administratif : 7% (la secrétaire pédagogique)</p> <p>Alumni : 7 % (sont sollicités au vu de leur parcours professionnel et de leur insertion dans le tissu régional du secteur)</p> <p>Etudiants : 14%(1 en licence, 1 en Master)</p> <p>Qui préside ? Qui convoque ? Le directeur de Satis</p> <p>Mode de diffusion des comptes-rendus et du bilan annuel : le compte-rendu est diffusé par mail et annexé aux différentes maquettes.</p>	<p>Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation :</p> <p>Chaque année de formation (licence et parcours de Master) est présentée lors du conseil, les différentes UE et leurs articulations sont précisées (contenus, intervenants, objectifs, exemples de réalisation)</p>	Le Conseil de perfectionnement se réunit en séance plénière une fois par an.	
128	UFR Sciences	L		Sciences de la vie	en cours	en cours	en cours	
129	UFR Sciences	LP		Biotechnologies	en cours	en cours	en cours	
130	UFR Sciences	LP		Electricité et électronique	en cours	en cours	en cours	
132	UFR Sciences	M		Action gérontologique et Ingénierie Sociale	en cours	en cours	en cours	
133	UFR Sciences	M		Chimie	en cours	en cours	en cours	
135	UFR Sciences	M		Images et systèmes	en cours	en cours	en cours	
137	UFR Sciences	M		Neurosciences	en cours	en cours	en cours	

Réalisation : atelier-co.com

Dossier d'évaluation

IUT d'AIX-MARSEILLE



Institut Universitaire
de Technologie
Aix-Marseille Université



Principe de l'évaluation

- Evaluation quinquennale
- Evaluation par des pairs remontée au ministère
- Evaluation de la stratégie
- Deux niveaux :
 - IUT
 - Département



Plan du rapport

- 1) Bilan du précédent rapport
- 2) Bilan Offre de formation
- 3) Bilan Recherche
- 4) Bilan TICE
- 5) Bilan Ressources Documentaires
- 6) Bilan Relations Internationales
- 7) Bilan Vie Etudiante
- 8) Bilan Patrimoine
- 9) Bilan Pilotage/RH/Finances
- 10) Objectifs et stratégies pour le prochain contrat



L'IUT : le bilan d'une fusion au bout de 3 ans

Quelques chiffres:

- 5300-5500 étudiants dont 1300 à 1500 étudiants en alternance/formation continue.
- 350 enseignants dont 120 du second degré.
- 23 départements sur 10 sites géographiques.
- 18 spécialité de DUT (1620/1800 heures de cours) et 44 Licences professionnelles.



L'IUT : le bilan d'une fusion au bout de 3 ans

Points forts	Pistes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">• Un IUT fusionné structuré• Une taille critique :<ul style="list-style-type: none">○ Dans l'université○ Dans la relation entreprise○ Dans l'organisation• Image et notoriété de l'IUT• Synergies entre départements• Proximité des étudiants et attractivité• Maillage territorial et disciplinaire• Ressources propres• Force des réseaux (anciens, filières, ADIUT)	<ul style="list-style-type: none">• Difficultés d'adaptation à cette nouvelle organisation• Inégalités perçues/réelles entre départements• Problèmes liés aux sites (nombre, image, patrimoine)• Structure de l'offre (contraintes du PPN, redondances)• Sous-encadrement• Budget• Communication interne• Lassitude sur les fonctions de gestion pédagogique



L'IUT : la stratégie actuelle

- L'objectif :

« Développer une offre de formation technologique et professionnalisante à bac +3 »

- Moyens:

- Maintenir et développer une pédagogie innovante fondée sur la technologie
- Développer les cursus en l'alternance
- Développer les réseaux (anciens, entreprises...)
- Distribuer de façon équitable les moyens (rationalisation et redistribution)



L'IUT : les perspectives

- Maintenir l'objectif affiché
 - Développer les relations avec les autres composantes d'AMU
 - Continuer la redistribution des moyens en interne
 - Investir les secteurs porteurs où l'IUT est absent
 - Etendre le périmètre qualité ISO 9001

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Evaluation
des instituts universitaires de technologie
et
des diplômes universitaires de technologie

- vague contractuelle 2018 –
-C-

« *Partie IUT* »

IUT : IUT d'Aix-Marseille

Université : Aix-Marseille Université Académie : Aix-Marseille

<u>Présentation de l'IUT</u>	p.4
1. <u>Introduction et bilan de l'IUT par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</u>	p.9
1.1. Bilan	p.9
1.2. Points forts / points faibles	p.10
2. <u>Formation initiale et continue</u>	
2.1. Offre de Formation et formation tout au long de la vie	p.11
2.1.1. Offre DUT.....	p.14
2.1.2. Offre LP.....	p.15
2.1.3. Contribution à d'autres formations (parcours LMD).....	p.17
2.1.4. Situation de l'IUT dans l'offre de l'université.....	p.17
2.1.5. Situation de l'IUT dans l'offre de formation régionale ou de site.....	p.17
2.2. Accueil	p.19
2.2.1. Politique de recrutement.....	p.19
2.2.2. Origine des inscrits.....	p.20
2.2.3. Réussite et aide à la réussite.....	p.21
2.2.4. Politique pédagogique.....	p.22
2.3. Lien formation – emploi	p.24
2.3.1. Devenir du diplômé.....	p.24
2.3.2. Lien avec l'environnement socio-économique (Pôle de compétitivité).....	p.26
2.3.3. Professionnalisation des formations.....	p.26
2.3.4. Les équipements de travaux pratiques.....	p.28
2.3.5. L'alternance en formation initiale et continue.....	p.28
2.4. Formation tout au long de la vie	p.29
2.4.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	p.29
2.4.2. VAE.....	p.29
3. <u>Recherche</u>	p.30
3.1. Laboratoires	p.30
3.2. Transfert de technologie	p.35
4. <u>Technologies de l'information et de la communication</u>	p.36
4.1. TIC	p.37
4.2. TICE (dont FOAD)	p.37
5. <u>Ressources documentaires</u>	p.40
6. <u>Politique d'ouverture internationale</u>	p.43
6.1. Accueil et attractivité	p.43
6.2. Mobilité en stage et en semestre des étudiants	p.44
6.3. Mobilité des personnels	p.45
6.4. Programmes internationaux	p.46
6.5. Politique des langues	p.46

7. Vie étudiante	p.46
7.1. Accès aux ressources étudiantes (restauration, logement...).....	p.47
7.2. Sports et activités culturelles.....	p.48
7.3. Participation à la vie institutionnelle.....	p.50
7.4. Santé et social.....	p.50
8. Politique immobilière	p.51
8.1. Etat des lieux et maintenance.....	p.51
8.2. Hygiène et sécurité.....	p.52
8.3. Contrat de projets Etat-Région.....	p.52
9. Pilotage de l'IUT	p.53
9.1. Pilotage de l'IUT.....	p.53
9.2. Pilotage de la mise en place des nouveaux PPN	p.58
9.3. Dispositif d'autoévaluation et d'évaluation des formations	p.58
9.4. Intégration dans la politique de site universitaire.....	p.59
9.4.1. Mise en place de la commission académique du rectorat.....	p.59
9.4.2. Quelle liaison dans le cadre de la politique de site.....	p.59
9.5. GRH.....	p.62
9.5.1. Enseignants.....	p.62
9.5.2. BIATSS.....	p.63
9.6. Gestion financière et comptable.....	p.64
9.6.1. Etat des lieux.....	p.64
9.6.2. Bilan contrat quinquennal.....	p.
9.7. Maîtrise des moyens.....	p.66
10. Objectifs politiques de l'IUT et synthèse du projet de l'IUT	p.67
10.1. Points forts / points faibles.....	p.67
10.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale.....	p.68
10.3. Projets d'objectifs opérationnels susceptibles d'être inscrits au contrat de l'université.....	p

Directeur de l'IUT :

Prénom, Nom, qualité : Sophie Lengrand-Jacoulet
Maître de conférences, 5^{ème} section

Président du conseil de l'IUT :

Prénom, Nom, qualité : Georges Dorgal
Vice-Président SOGETI

Date de prise de fonction : 12 juin 2013

1^{er} ou 2^e mandat : 1^{er} mandat

Adresse :

413, avenue Gaston Berger
13100, Aix-en-Provence

Téléphone : 04.42.93.90.88

Adresse électronique :

Site web : <http://iut.univ-amu.fr/>

Date de création de l'institut : 1 janvier 2013, issu de la fusion de l'IUT d'Aix, de l'IUT de Marseille et de l'IUT de Provence.

Sites et implantations (Nombre) : l'IUT est composé de 10 sites : Aix Gaston Berger, Aix Encagnane, Aix Méjanès, Arles, Digne, Gap, La Ciotat, Marseille St-Jérôme, Marseille Luminy, Salon de Provence.

Effectif global (Janvier 2016) : 5390 étudiants

Nombre de départements (Rentrée 2015) :

Tableau 1 : Départements de l'IUT

Spécialités de DUT /options (regroupées par site)	Date création	Site/implantations
Techniques de commercialisation	1968	Aix Gaston Berger
Génie Mécanique et Productique	1969	Aix Gaston Berger
Gestion des Entreprises et Administrations	1969	Aix Gaston Berger
Informatique	1972	Aix Gaston Berger
Gestion Logistique et Transports	1973	Aix Gaston Berger
Carrières sociales, opt Gestion Urbaine	1992	Aix Encagnane
Information Communication, opt Métiers du livre et du patrimoine	1993	Aix Méjanès
Informatique	2001	Arles
Métiers du Multimédia et de l'internet	2002	Arles
Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	2002	Digne
Génie Biologique opt agronomie et opt gestion de l'environnement	2001	Digne
Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	2008	Digne

Gestion des Entreprises et Administrations	1992	Gap
Hygiène, Sécurité, Environnement	1974	La Ciotat
Chimie	1969	Marseille St-Jérôme
Mesures Physiques	1969	Marseille St-Jérôme
Gestion des Entreprises et Administrations	1969	Marseille St-Jérôme
Génie chimique, Génie des Procédés	1999	Marseille St-Jérôme
Génie Electrique et Informatique Industrielle	1970	Marseille St-Jérôme
Génie Thermique et Energie	1993	Marseille St-Jérôme
Techniques de Commercialisation	2006	Marseille St-Jérôme
Réseaux et Télécommunications	1994	Marseille Luminy
Génie Electrique et Informatique Industrielle	1993	Salon de Provence

Nombre de Licences professionnelles portées par l'IUT (Rentrée 2015) :

Tableau 2 : Licences professionnelles de l'IUT

Intitulés des LP/Mention + parcours (LP regroupées par site)	Référence (n° LP)	Site/implantations
Action Commerciale Inter-Entreprise : industrie et services aux entreprises	2002-4302	Aix Gaston Berger
Contrôle et Pilotage des Performances	2012-0612	Aix Gaston Berger
Développement et Administration Internet et Intranet	2010-0582	Aix Gaston Berger
Gestion de la formation, de l'emploi et des compétences	2010-0581	Aix Gaston Berger
Industrialisation des Systèmes Automatisés de Production	2008-0446	Aix Gaston Berger
Industrialisation Intégrée	2008-0445	Aix Gaston Berger
Inspecteur des sites Industriels, Métrologie	2000-0914	Aix-Gaston Berger
Management de Rayon DISTRISUP	2004-4492	Aix Gaston Berger
Management Logistique Opérationnel	2004-4495	Aix Gaston Berger
Marketing et Réseaux de Communication	2008-0517	Aix Gaston Berger
Gestion et développement des produits de la Mode	2006-0531	Aix Gaston Berger
Organisation et Gestion des Achats	2000-0911	Aix Gaston Berger
Conduite de Projets Territoriaux Durables	2002-4296	Aix Encagnane
Bibliothèque	2006-0537	Aix Méjanes
Edition	2008-0458	Aix Méjanes
Librairie	2008-0459	Aix Méjanes
Création multi-média pour le web	2004-4591	Arles
Imagerie numérique	2004-4538	Arles
Développement Durable et Territoires Ruraux - Tourisme durable	2012-0188	Digne-les-bains
Géomatique et développement des territoires ruraux	2002-4151	Digne-les-bains
Aéronautique	2002-4303	Gap
Multi média, Internet, Webmaster	2004-4490	Gap
Coordonateur de Prévention Santé Sécurité au Travail	2000-0899	La Ciotat

Radioprotection et Santé Nucléaire	2008-0437	La Ciotat
Conception des systèmes électroniques et optoélectroniques	2004-4559	Marseille St-Jérôme
Gestion de la paie et du social	2011-0416	Marseille St-Jérôme
Gestion et contrôle des procédés chimiques	2004-4511	Marseille St-Jérôme
Gestion et maintenance des installations énergétiques	2002-4196	Marseille St-Jérôme
Maintenance des technologies biomédicales	2008-0136	Marseille St-Jérôme
Management appliqué aux PME-PMI	2008-0132	Marseille St-Jérôme
Management de Rayon DISTRISUP	2004-4492	Marseille St-Jérôme
Management des nouvelles technologies de l'information et la communication	2005-1163	Marseille St-Jérôme
Management financier et comptable appliqué aux PME-PMI	2005-1062	Marseille St-Jérôme
Marketing relationnel et négociation	2006-0150	Marseille St-Jérôme
Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables	2006-0149	Marseille St-Jérôme
Méthodes et techniques d'analyses chimiques et biologiques	2005-1066	Marseille St-Jérôme
Optique professionnelle	2004-4513	Marseille St-Jérôme
Responsable portefeuille clients en cabinet d'expertise comptable	2010-0581	Marseille St-Jérôme
Réseau sans fil	2001-4313	Marseille St-Jérôme
Administration et Sécurité des Réseaux d'entreprise	2004-4516	Marseille Luminy
Electrotechnique et électronique de puissance	2006-0151	Salon de Provence
Intégration des systèmes embarqués en aéronautiques	2001-4307	Salon de Provence
Systèmes automatisés et réseaux industriels	2008-0071	Salon de Provence

Autres formations (Rentrée 2015) :

Tableau 3 : DU et DESU de l'IUT

Intitulés/options (formations regroupées par site)	Date création	Site/implantations
DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales)	1992	Tous les sites
DESU Gestion des Opérations Logistiques	1987	Aix Gaston berger
DU Maintenance mécanique aéronautique	2009	Gap
DU Maintenance électricité avionique	2009	Gap
DU Principe de simulation du vol PSV	2009	Gap
DU Science et technologie aéronautique	2009	Gap
DU Technologie de l'aéronef et maintenance	2009	Gap
DU Prévention des risques professionnels	2012	La Ciotat
DU Dosimétrie	2015	Marseille St-Jérôme
DU Optique de Contact	2009	Marseille St-Jérôme
DU Optométrie	2009	Marseille St-Jérôme

Laboratoires ou équipes hébergés (les citer) :

Une équipe du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)
 Le Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique (CRET-LOG)
 Une équipe de l'Institut des Sciences du Mouvement (ISM)

Nombre total d'enseignants (au 01-01-2016) : 359,5
et 16 contrats doctoraux)

dont 223,5 supérieur (dont 9,5 ATER

dont 113 second degré

dont 23 PAST

Nombre d'intervenants professionnels (au 01- 01-2016) : 800

Nombre de BIATSS (au 01- 01-2016) : 175

Montant de la Dotation allouée par l'université (au 01- 01-2016) : 2 835 807 €

Surface totale (en m² SHON) : 71.671 m²

Spécificité (s) de l'IUT : porteur, coordonnateur, animateur, partenaire d'un projet national : IUT en ligne, CREA-IUT, VALEURTECH,.... ou d'un projet régional (ARIUT, PFT homologuée, Campus des métiers,) ou toute autre particularité ou originalité....?

L'IUT d'Aix-Marseille se caractérise par ses relations privilégiées avec les entreprises. Avec 1057 alternants, 377 stagiaires en formation continue et une taxe d'apprentissage s'élevant à plus de 1,3 millions d'euros en 2015, l'IUT axe sa stratégie et son développement sur la professionnalisation à bac +3 à travers des partenariats avec le monde socio-économique. Dans ce sens, il participe à de nombreux projets locaux ou nationaux.

- **Développer la création d'entreprise**

En entrepreneuriat, l'IUT participe à **CREA-IUT** via le département GEA Gap et aux **Entrepreneuriales (projet pépite PACA ouest)**. Il héberge aussi un **Fablab** afin de favoriser les échanges entre l'université et les entreprises. Par ailleurs, l'IUT a lancé son réseau des alumni (plateforme dédiée aux anciens) en 2015. A ce jour, plus de 25 000 anciens sur 50 000 ont créé leur profil. Ce réseau constitue une ressource majeure pour la création d'entreprise mais aussi pour le recrutement de vacataires, les offres de stages et d'emploi, le développement de l'alternance, la formation continue (VAE notamment) et la taxe d'apprentissage.

- **Etre moteur dans les relations entreprise-université**

L'IUT héberge **deux PFT homologuées** : une sur le site de Digne et une sur le site d'Aix au sein du département Génie Mécanique et Productique. Il est aussi partie prenante dans les grands projets régionaux. Ainsi il participe activement au **campus de l'aéronautique (Henry Fabre)** et au **pôle de compétitivité SAFE (Sécurité and aerospace actors for the future of Earth)** . Il a des accords spécifiques avec l'armée de l'air.

L'IUT participe également, via le département Mesures Physiques, au pôle de compétitivité OPTITEC (Photonique et imagerie).

Enfin l'IUT héberge deux chaires de recherche : la chaire Airbus Hélicopters et la chaire SNCF.

- **Intégrer des processus de certifications**

L'IUT est membre de l'**académie Cisco** en qualité de formateur et a été contacté par **Google** pour être pilote de sa certification aux outils du digital en France. Une première promotion d'étudiants a été certifiée « Google Digital Active » au mois de juin 2016. L'IUT héberge également une des rares formations en France à proposer la certification **part 66 en aéronautique**.

L'IUT a la spécificité de disposer d'un **périmètre qualité ISO 9001** pour toutes ses formations en alternance. Ces dernières sont soit certifiées, soit en cours de certification.

- **Développer les formations au cours de la vie**

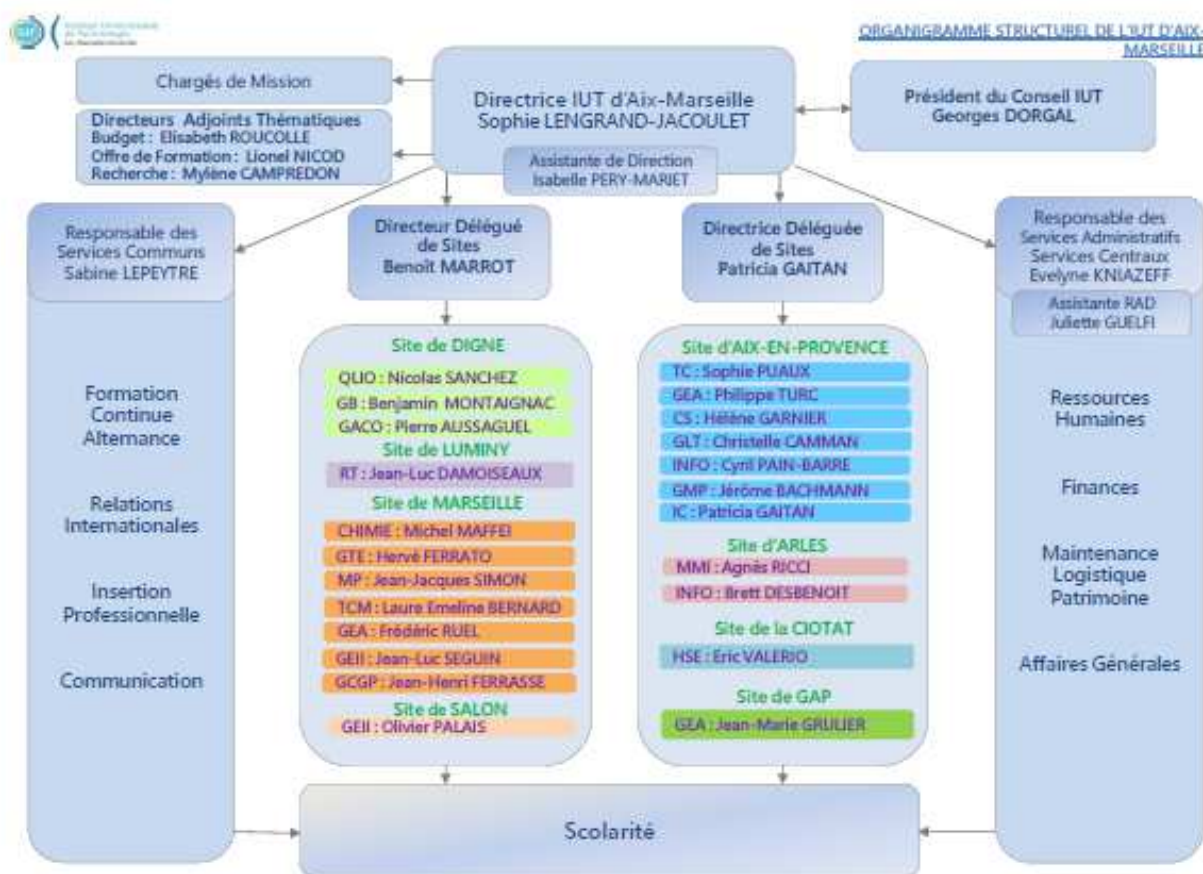
L'IUT d'Aix-Marseille propose l'intégralité de son offre en formation continue. Certains diplômes comme le DUT GEA offrent des groupes dédiés à des étudiants en formation continue classique (hors contrat de professionnalisation). Plusieurs expériences fondées sur des VAE collectives se développent. Ainsi dans le cadre de la licence professionnelle Distrisup, un pilote concernant une quarantaine d'employés a été lancé avec Carrefour, incorporant VAE et modules de cours complémentaires. Certaines de ces formations continues comme celles en aéronautiques ou en logistique ont un rayonnement national (DESU Gestion des Opérations Logistiques) ou international (DU en aéronautiques réalisés en France mais aussi au Qatar, aux Emirats Arabes Unis et en Lybie).

1. Introduction et bilan de l'IUT par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

1.1 Bilan

L'IUT d'Aix-Marseille est né de la fusion des 3 ex-IUT d'Aix-Marseille Université, par arrêté ministériel du 29 Octobre 2012, un an après la fusion des trois ex-universités locales. Entre cette date et juin 2013, un administrateur provisoire, M. Ocelli, a été nommé pour gérer les affaires courantes et organiser les élections du conseil d'institut, puis du directeur.

Cette fusion a conduit au regroupement de trois entités : l'IUT d'Aix, l'IUT de Marseille et l'IUT de Provence de taille et de culture différente. Depuis juin 2013, le premier travail consiste à structurer ce grand IUT (5400 étudiants sur 10 sites), tout en répondant aux changements dus à la fusion des trois universités. Comme pour tout IUT (cf organigramme), l'élément structurant de l'IUT est le département qui se définit d'abord par une spécialité et une localisation. L'IUT comporte ainsi 23 départements et 18 spécialités répartis sur 10 sites. La gestion des sites est assurée par un directeur délégué de site, chacun gérant plusieurs sites.



L'organisation adoptée a pour objectif d'optimiser l'utilisation des compétences de chacun. Des services communs (formation continue, relations internationales, communication, scolarité) et des services centraux (RH, finances, patrimoine, scolarité), chacun sous l'autorité d'un chef de service, sont en appui des départements. Les synergies sur ces services liés à la fusion ont ainsi permis de libérer des ressources pour développer de nouveaux métiers (gestion des alumni, collecte de la taxe etc...) Les thématiques transverses comme les finances, l'offre de formation ou la recherche sont coordonnées par un directeur/directrice adjointe ainsi que des chargés de

mission (TICE, documentation, relations internationales, DOSI, évaluation enseignement, vie étudiante...). Cette nouvelle structure a aussi conduit à la définition de modèle commun de répartition des budgets de fonctionnement et d'heures complémentaires. Bien que toujours en cours, la structure commence à fonctionner correctement.

La deuxième étape a consisté à réaliser un bilan de la situation des départements sur le plan l'offre de formation et sur celui de ses moyens. Cette étape, toujours en cours et s'inscrivant désormais dans la vague d'accréditation de 2018, conduit à réfléchir aux différentes spécialités de DUT et de licences professionnelles. A ce jour, cette réflexion a conduit à la demande de fermeture d'un département (QLIO) et à une volonté de rééquilibrage des moyens entre départements. Une dizaine de postes, suite à des départs à la retraite ou bien des demandes, a ainsi été transférée d'un département vers un autre et/ou d'un site à l'autre. Au niveau des licences professionnelles, les responsables de formation sont entrain de positionner clairement les formations les unes par rapport aux autres afin de mieux répondre aux demandes des étudiants et des entreprises. Ce repositionnement permettra ainsi de développer la formation autour de nouvelles compétences en émergence.

Parallèlement, cette fusion a aussi permis de développer des synergies sur l'offre de formation. Globalement depuis la fusion, la notoriété et l'image de l'IUT ont progressé. Pour preuve, le nombre de candidatures a progressé de 21 663 dossiers demandés à la rentrée 2014 contre 24 984 pour la rentrée 2016, soit une augmentation de 15%. De nombreuses entreprises ou structure comme Google, Carrefour, LyondellBasell s'orientent plus facilement vers l'IUT pour leurs projets. La complémentarité de cette offre a aussi permis le dialogue entre départements auparavant concurrents. Ainsi par exemple les départements techniques de commercialisation d'Aix (ex IUT d'Aix) et de Marseille (ex IUT de Marseille) cogèrent une licence professionnelle Distrisup, ce qui aurait été impossible avant la fusion.

Enfin, cette fusion a affirmé la position spécifique de l'IUT comme composante importante d'Aix-Marseille Université par son nombre d'étudiants et de personnels. L'IUT en effet est le premier collecteur de taxe d'apprentissage (plus de 48% de la taxe de l'université) et de ressources propres de l'université. Cette nouvelle position a eu pour conséquence une meilleure représentation de la composante dans les différentes instances (CR, CFVU et CA) et dans les groupes de travail de l'université. Sa structure pluridisciplinaire l'a conduit à constituer un secteur spécifique de l'université dans lequel il est regroupé avec l'ESPE (6^{ème} secteur ou secteur pluridisciplinaire). Enfin, la fusion a permis de développer des partenariats avec les autres composantes à travers un dialogue constructif.

1.2 Points forts / points faibles

L'IUT fusionné étant une nouvelle structure, les points forts et faibles de chacun des anciens IUT ne sont plus pertinents à ce jour. Nous avons donc réalisé un audit stratégique de la situation de cette nouvelle structure, audit qui sera de ce fait repris et mis à jour dans la dernière partie sur le bilan/perspective. Ce travail a été réalisé en séminaire stratégique par l'ensemble des chefs de département en 2014 :

Tableau 4 : SWOT de l'IUT - juin 2014

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Un IUT fusionné structuré • Une taille critique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans l'université ○ Dans la relation entreprise ○ Dans l'organisation • Une couverture du territoire et des spécialités • Image et notoriété de l'IUT • Synergies entre départements • Proximité des étudiants et attractivité • Maillage territorial et disciplinaire • Ressources propres • Force des réseaux (anciens, filières, ADIUT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'adaptation à la mise en œuvre rapide de la nouvelle organisation • Inégalités perçues/réelles entre départements et/ou sites • Problèmes liés aux sites (nombre, image, patrimoine) • Structure de l'offre (contraintes du PPN, redondances) • Sous-encadrement • Nouvelle répartition du Budget • Communication interne • Place de l'IUT dans l'Université • Lassitude sur les fonctions de gestion pédagogique face aux nombreux changements.

2. Formation initiale et continue

2.1. Offre de Formation et formation tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de Formation IUT »)

2.1.1. Offre DUT

En particulier, évolution de l'offre de DUT, capacité d'accueil*, situation post-bac académique. Projets de nouveaux DUT, nouvelles options

L'offre de formation de l'IUT couvre la quasi-totalité des spécialités de DUT avec la répartition suivante : 18 spécialités de DUT, 6 DUT tertiaires, 12 relevant du secteur secondaire, 9 proposés en alternance, 4 spécialités proposées sur au moins deux sites géographiques.

Pluridisciplinaire, l'offre de formation s'est développée au fil du temps à la fois pour satisfaire les besoins du monde professionnel et pour apporter une réponse aux demandes des collectivités territoriales : aujourd'hui par exemple, les formations de l'IUT répondent aux besoins de formation liés à la ruralité dans les Alpes, à l'insertion professionnelle des jeunes issus de quartiers défavorisés à Marseille St Jérôme, à la spécificité culturelle d'une ville à Arles. L'IUT est ainsi l'un des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire.

Les bacheliers qui s'inscrivent en DUT ont le choix de suivre leur cursus en formation initiale ou en alternance : l'IUT a fait en effet le pari d'offrir la possibilité de l'alternance dès la première année de DUT. Pour la rentrée 2016, 1850 places sont ouvertes en première année de DUT formation initiale (hors surbooking, années spéciales, groupes intensifs) dont 615 pour les bacs technologiques. 168 sont dédiées aux DUT en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

L'IUT propose un DUT en année spéciale au sein des départements GEA d'Aix et de Marseille. Les départements Techniques de Commercialisation de Marseille et GEA de Marseille proposent un DUT intensif à partir de janvier pour des étudiants en réorientation (S1 et S2 faits entre janvier et juillet).

La rentrée 2013 a vu la mise en œuvre des nouveaux Programmes Pédagogiques Nationaux en 1^{ère} année de DUT, dont une des caractéristiques est l'obligation des TP dans les programmes des DUT tertiaires. Pour organiser les enseignements de ces nouveaux PPN, l'IUT a réparti de façon optimale les enseignements en groupe de TD et TP en mettant tout en œuvre pour que le taux de remplissage de ces groupes soit maximum.

a) Effectifs DUT (2015/2016)

3831 sont inscrits en DUT et se répartissent comme suit (les chiffres sont globalement stables d'une année sur l'autre) :

Tableau 5 : Effectifs des inscrits en DUT

Site	DUT	FI	FP	AP	CP	Autres FC	Total
Marseille	Chimie	179	1	36	2		218
Digne	Génie Biologique	128				1	129
Marseille	Génie Chimique - Génie des Procédés	95			8		103
Marseille	Génie Electrique et Informatique Industrielle	145		26		1	172
Aix	Génie Mécanique et Productique	204	1	31		1	237
Marseille	Génie Thermique et Energie	153				1	154
La Ciotat	Hygiène, Sécurité, Environnement	177			14	3	194
Aix	Informatique	221					221
Marseille	Mesures Physiques	172					172
Digne	Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	36			5		41
Marseille	Réseaux et Télécommunications	103				1	104
Salon	Génie Electrique et Informatique Industrielle	111					111
Arles	Informatique	96					96
Aix	Carrières Sociales	137	1				138
Digne	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	96					96
Aix	Gestion des Entreprises et Administrations	277	1	49		55	382
Aix	Gestion Logistique et Transport	165		17	2		184
Aix	Information-Communication	103	1				104
Arles	Métiers du Multimédia et de l'Internet	96	1			3	100
Aix	Techniques de Commercialisation	209		74	9	1	293
Marseille	Techniques de Commercialisation	140			31		171
Marseille	Gestion des Entreprises et Administrations	246			15	14	275
Gap	Gestion des Entreprises et Administrations	132				4	136

(Source APOGEE)

b) Taux de pression et taux d'attractivité (recrutement 2016)

Tableau 6 : Taux de pression à l'entrée du DUT

Synthèse par département	Nb vœu 1	Capacité	Taux de pression
Carrières Sociales/GU	51	84	0,6
Chimie	89	104	0,9
GACO	33	56	0,6
GB	105	78	1,3
GCGP	55	54	1,0
GEA AIX	324	130	2,5
GEA GAP	64	81	0,8
GEA Marseille	231	112	2,1
Geii M	68	104	0,7
Geii S	53	78	0,7
GLT	115	84	1,4
GMP	252	104	2,4
GTE	79	78	1,0
HSE	139	104	1,3
Info Aix	265	104	2,5
Info Arles	64	52	1,2
Métiers du livre	128	56	2,3
MMI	125	56	2,2
MP	91	104	0,9
QLIO	NC	NC	NC
RT	91	52	1,8
TC Aix	494	112	4,4
TC Marseille	180	56	3,2

(Source Post-Bac)

Les DUT sont des formations attractives qui recrutent tous les types de baccalauréat. Le taux de pression (rapport entre le nombre de vœux 1 et la capacité d'accueil) dépend du site et de la spécialité, variant de 0,6 à 4,4. Le département QLIO ayant un recrutement suspendu, les données ne sont pas pertinentes.

c) Taux de réussite au DUT

Le taux de réussite en deux ans est de 73,5% pour les bacheliers généraux et 50,7% pour les bacheliers technologiques, soit un taux de réussite global de 66%. L'accueil important de bacheliers technologiques a conduit à une baisse globale de ce taux de réussite. Comme indiqué dans la suite du dossier, l'IUT travaille de deux façons pour améliorer ce taux de réussite sans diminuer le niveau d'exigence :

- En amont du recrutement : un travail est réalisé avec les lycées pour préparer les étudiants à venir à l'IUT.
- En aval du recrutement : des modules de soutien sont déployés et une refonte pédagogique fondée sur de nouvelles techniques pédagogiques est en cours.

d) Les départements présents sur plusieurs sites

- GEA

La formation GEA est présente sur les sites d'Aix, de Gap et de Marseille. Cette implantation multiple se justifie par des taux de pression importants (plus de 5000 dossiers demandés en 2016 pour 13 groupes), notamment à Marseille et Aix, une volonté de maillage territorial spécifique aux IUT (GAP) et un héritage historique. Ces départements se différencient néanmoins par des choix d'options complémentaires. Si les trois départements proposent l'option gestion, comptabilité et finances, cœur de compétences de GEA, GEA Aix propose RH tandis que Marseille propose GMO. Gap, compte tenu de son éloignement géographique, n'entre pas en concurrence avec les deux autres départements et propose l'option GMO.

- TC

La formation TC est présente sur les sites d'Aix et de Marseille. Cette double implantation se justifie par des taux de pression importants (plus de 5500 dossiers demandés pour 9 groupes), des choix de développement complémentaires et l'histoire. Le département TC Marseille a été ouvert en 2005 et s'est construit en complément de l'offre développée par TC Aix. Ainsi, quand TC Aix propose 4 groupes en formation initiale et deux groupes en alternance (rythme 2/3 semaines IUT/entreprise), Marseille propose 2 groupes de formation initiale dont un en anglais en deuxième année, un groupe de réorientation en janvier et un groupe en alternance (rythme complémentaire à Aix 1 semaine/1 semaine). Les deux départements coopèrent pour améliorer cette complémentarité.

- Informatique

La formation Informatique est présente sur les sites d'Aix et Arles. Cette double implantation se justifie par l'histoire (Aix dépendant de l'IUT d'Aix et Arles de l'IUT de Provence) et des colorations différentes. Le département d'Arles s'est développé suivant une politique de site visant à promouvoir l'imagerie numérique et le multimédia (département MMI présent sur le site). Le département d'Aix est axé sur le développement et les bases de données (Accueil d'une équipe de recherche sur cette thématique). Enfin, le nombre de groupes total (4 à Aix et 2 à Arles) est en adéquation avec la demande (plus de 2000 dossiers demandés).

- Génie électrique

La formation Génie Electrique est dispensée sur les sites de Marseille et de Salon. Ces deux départements et DUT sont issus de l'ancien IUT de Marseille. Par souci d'aménagement du territoire, l'IUT de Marseille avait décidé d'ouvrir une antenne sur Salon avec deux spécialités porteuses : GEII et GEA. L'ouverture de TC à Marseille en 2006 a conduit à la fermeture du groupe de GEA. Le département GEII de Salon, en adéquation avec son environnement économique, s'est orienté vers l'aéronautique et les courants forts. Le département de Marseille se positionne sur les réseaux et les courants faibles.

2.1.2.Offre LP

Evolution de l'offre, capacité d'accueil*, partenariats...

En Licence professionnelle, les trois ex-IUT ont développé leur offre de formation de façon autonome en réponse aux besoins du monde professionnel : l'offre actuelle, 44 Licences professionnelles, couvre donc un large spectre de spécialités mais n'évite pas toujours certaines

redondances. Avec la perspective de l'accréditation en 2018, un travail est en cours pour repositionner chaque formation au sein de l'IUT et de l'Université. Les responsables de formation, accompagnés par les chargés de mission « Offre de formation », se concertent afin de trouver la solution la plus adaptée à chaque situation.

Dès l'origine, des LP en alternance ont été proposées aux étudiants et cette modalité d'enseignement s'est développée de façon continue au fil du temps. La fusion a permis des extensions de périmètre pour l'apprentissage et aujourd'hui l'IUT propose 36 Licences professionnelles en alternance sur les 44 existantes. Quant aux LP n'offrant pas d'alternance, elles accueillent souvent du public en formation continue. Le recrutement de LP se déroulant jusqu'en septembre, les chiffres sont ceux de 2015-2016.

a) Effectifs Licences professionnelles

Tableau 7 : Effectifs en Licences professionnelles 2015/2016

Licence professionnelle	FI	FC/FA	Total
Aménagement du Territoire et Urbanisme Conduite de Projets Territoriaux Durables	16	12	28
Management des Organisations Développement Durable des Territoires Ruraux	35	4	39
Management des Organisations Contrôle et Pilotage des Performances		45	45
Gestion des Ressources Humaines Gestion de Formation, de l'Emploi et des Compétences		27	27
Habillement, Mode et Textile : Gestion et Développement des Produits de la Mode	2	19	21
Gestion de la Paie et du Social	3	18	21
Activités et Techniques de Communication Management des NTIC	10	17	27
Management des Organisations Management Général Appliqué aux PME-PMI	5	47	52
Management des Organisations Management Financier et Comptable appliqué aux PME-PMI		28	28
Marketing Relationnel et Négociation	1	32	33
Management des Organisations Métiers de la Comptabilité Responsable de Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise	7	13	20
Activités et Techniques de Communication Multimédia Internet Webmaster	19	1	20
Logistique Management Logistique Opérationnel	10	27	37
Commerce Organisation et Gestion des Achats	4	26	30
Métiers de l'Edition Bibliothèque	7	5	12
Métiers de l'Edition Edition	19	0	19
Métiers de l'Edition Librairie	15	2	17
Activités et Techniques de Communication Création Multimédia pour le Web	18	5	23
Commerce Marketing et Réseaux de Communication	23	2	25
Commerce Distribution : Management de Rayon Distrisup		65	65
Commerce Action Commerciale Interentreprises : Industrie et Service aux Entreprises		19	19
Industrie Chimique et Pharmaceutique Méthodes d'Analyses Chimiques et Biologiques	5	17	22
Production Industrielle Gestion et Contrôle de Procédés Chimique		12	12
Aménagement du Territoire et Urbanisme Géomatique Et Développement des Territoires Ruraux	26	4	30
Electricité et Electronique Conception des Systèmes Electroniques et Optoélectroniques	10	9	19
Electricité et Electronique Electronique pour les Télécoms	13	0	13
Réseaux et Télécommunications Réseaux Sans-Fil et Haut-Débit		27	27
Electricité et Electronique Electrotechnique et Electronique de Puissance	14	9	23

Réseaux et Télécommunications Intégration des Systèmes Embarqués en Aéronautique		12	12
Automatique et Informatique Industrielle Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels	12	12	24
Production Industrielle Industrialisation Intégrée	24	14	38
Production Industrielle Industrialisation des Systèmes Automatisés de Production	14	0	14
Production Industrielle Inspecteur des Sites Industriels, Métrologie		11	11
Maintenance des Systèmes Pluri techniques Aéronautique	1	83	84
Energie et Génie Climatique Gestion et Maintenance des Installation Energétiques	1	17	18
Energie et Génie Climatique Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables	10	16	26
Sécurité des Biens et des Personnes Coordonnateur de Prévention, Santé-Sécurité au Travail, Evaluation des Risques	3	25	28
Sécurité des Biens et des Personnes Radioprotection et Sûreté Nucléaire	4	18	22
Systèmes Informatiques et Logiciels Développement et Administration Internet et Intranet	16	5	21
Systèmes Informatiques et Logiciels Imagerie Numérique	12	0	12
Santé Maintenance et Technologie Biomédicale	3	13	16
Santé Optique Professionnelle		28	28
Réseaux et Télécommunications Administration et Sécurité des Réseaux d'Entreprises	1	28	29
Total	363	774	1137
%	31,93%	68,07%	100,00%

(Source APOGEE)

L'IUT a mené une politique qui tend à proposer la quasi-totalité de son offre de licences professionnelles en alternance ou en formation continue. Lors de la fusion de l'IUT la part de formation initiale était légèrement majoritaire. Aujourd'hui, elle ne représente plus qu'un tiers des effectifs. Dans le même temps, plusieurs licences professionnelles ont été habilitées par la région à ouvrir en apprentissage (4 en deux ans).

b) Origine du recrutement

Tableau 8 : Origine des inscrits en Licence professionnelle 2015/2016

Origine des inscrits	Nombre d'étudiants	Part
DUT	346	30,43%
BTS	548	48,20%
L2	37	3,25%
Autres	206	18,12%
total	1137	

(Source APOGEE)

Les Licences professionnelles offrent un débouché naturel aux DUT et aux BTS. A noter que si l'accueil des bacheliers technologiques est compliqué en terme de réussite au niveau DUT, c'est un vrai succès au niveau des licences professionnelles suite à un BTS avec un taux de réussite de plus de 90%. L'IUT remplit donc sa mission vis-à-vis de ce type de bachelier à ce niveau de formation. La difficulté réside toujours dans la part des L2 en licence professionnelle. La transformation des LP suivant la logique « approche par compétences » et le travail de spécialisation progressive menée de concert avec la gouvernance de l'université et les autres composantes en vue de l'accréditation en 2018 devraient porter ses fruits.

2.1.3. Contribution à d'autres formations (parcours LMD)

L3, Masters, préparations concours...

L'IUT compte plus de 220 enseignants chercheurs. Outre leur investissement au sein de l'IUT, plusieurs d'entre eux sont impliqués dans d'autres formations de l'université, voire dirigent des masters dans d'autres composantes (faculté des sciences, faculté d'économie-gestion).

2.1.4. Situation de l'IUT dans l'offre de l'université

Partenariats avec les autres composantes

- Les groupes de réorientation : PACES

Afin de contribuer à la réorientation des étudiants en PACES, l'IUT a mis en place en 2016 deux passerelles vers les départements Chimie et Mesures Physiques. Les étudiants, reçus-collés du PACES, suivent entre 150-200 de cours de TP à la fin du semestre 2 (juin-juillet). S'ils réussissent, ils intègrent alors directement la deuxième année de la spécialité.

- Les accords avec les autres composantes (IAE, IMPGT, FDSP, POLYTECH)

Afin de développer la continuité des parcours au sein d'Aix-Marseille Université, l'IUT a formalisé des accords avec 4 autres composantes : l'Institut d'Administration des Entreprises, l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, et Polytech (Avosti). En fonction de leur résultat et de leur spécialité, les étudiants sont présélectionnés durant le semestre 4 pour ce parcours. Ils réalisent alors une année de DUETI et au retour, suivant les scores obtenus aux tests de langues, ils intègrent directement les Masters de ces composantes.

Concernant les départements secondaires (MP, GTE, GEII, RT), le programme Avostii est mis en place avec Polytech afin de favoriser l'accueil des bacheliers technologiques.

- Le développement de la progressivité en licence

Suite à la loi ESR de janvier 2014 et dans le cadre de l'accréditation, l'IUT est présent dans les groupes de travail de l'université afin de réfléchir à l'articulation entre licences générales-licences professionnelles.

2.1.5. Situation de l'IUT dans l'offre de formation régionale ou de site

Il s'agit du site au sens du regroupement d'établissements présentant des interfaces en termes d'offre de formation (site au sens de la politique contractuelle).

- ARIUT (composition, structure formelle ou informelle) :

L'ARIUT PACA est relativement réduite en nombre d'IUT. Elle compte les IUT d'Aix-Marseille, d'Avignon, de Nice, de Toulon et de la Corse. Suite à la fusion, l'IUT d'Aix-Marseille s'est focalisé sur sa structuration interne pendant deux ans. L'essentiel de son organisation étant désormais achevé, la collaboration des quatre IUT a repris récemment (février 2016) et un plan d'action se dessine. La première étape consiste à organiser en juillet 2016 les Assises de la professionnalisation. La deuxième étape réside dans un travail conjoint sur le recrutement et la communication : travail sur l'offre de formation IUT en région PACA en lien avec le rectorat, sur une offre de formation continue organisée sous forme de blocs de compétence et sur une

communication commune sur l'offre de formation dans la région. A ces différents objectifs s'ajoute une concertation sur l'accueil des bacheliers technologiques.

- Les formations délocalisées

Certaines formations sont délocalisées partiellement ou totalement dans des lycées partenaires :

- Licence Industrialisation des Systèmes Automatisés de Production au lycée Vauvenargues (Aix-en-Provence)
- Licence Gestion et Maintenance des Installations Energétiques au lycée Diderot (Marseille)

Ces délocalisations permettent de mutualiser des plateaux techniques.

La licence professionnelle Contrôle et Pilotage des Performances propose un groupe à la Guadeloupe réalisé avec un partenaire privé.

- Les relations lycées

La direction de l'IUT a nommé deux chargés de missions (un pour le secondaire, une pour le tertiaire) afin de renforcer les relations avec les lycées. Leur action s'est décomposée en deux temps depuis 2014 :

Oct-2014 à janvier 2015 : Organisation de **6 petits déjeuners** à l'IUT d'Aix-Marseille (Digne, Gap, Aix et Marseille) en présence de chefs d'établissements, enseignants des lycées et de l'IUT, étudiants provenant de bac technologiques en DUT, représentants du rectorat. L'objectif était de faire connaître l'IUT, les formations, la démarche entreprise par l'IUT pour fluidifier les relations avec les lycées et d'échanger autour des bacheliers technologiques. La conclusion de ces rencontres a été que les difficultés rencontrées par les élèves issus de bac technologiques sont de deux ordres. D'abord, ces bacheliers ont des lacunes en mathématiques. Ensuite ils connaissent d'importantes difficultés à utiliser les ressources acquises par manque de méthodologie, d'organisation et également par manque de travail personnel.

Depuis janvier 2015 : Face à ce constat, des groupes de travail regroupant enseignants de l'IUT et de lycées ont été constitués.

Pour le Secondaire :

Lancement d'un groupe de travail (Mars 2015) sur la continuité disciplinaire en mathématiques des classes technologiques des lycées vers les DUT secondaires :

- Mars-sept 2015 : 3 réunions d'échanges sur les programmes mathématiques et les difficultés spécifiques des élèves de lycées avec enseignants de mathématiques de lycée et de l'IUT.
- Sept 2015 : Création d'un module de formation proposé par un binôme Lycée-IUT en direction des enseignants de mathématiques des lycées technologiques.
- Janvier 2016 – Avril 2016 : 6 demi-journées de formation organisées pour un total de 40 participants.

Conclusion : À l'issue de ces formations, chaque enseignant de lycée est reparti avec une classe virtuelle alimentée par une série d'exercices à destination des élèves de terminales technologiques

Pour le Tertiaire :

- Janvier 2016 à ce jour :
 - 3 réunions de travail avec les enseignants tertiaires de lycées et de l'IUT, dont l'objectif est de construire des modules « **Prépa IUT tertiaires** » à destination des élèves de terminales STMG (6 séances d'une durée de 3 heures : 1h30 **Maths** + 1h30 **Méthodologie** au rythme d'une séance tous les 15 jours).
- Les groupes de travail (composés d'enseignants de lycées et de l'IUT) sur les 2 thématiques sont constitués et doivent faire des propositions à la réunion du 02/05/2016.

Outre ce travail pédagogique de fond et sur le long terme, des actions de communication et des conventions ont été mises en place afin de faciliter le recrutement et mieux cibler les étudiants ayant le potentiel de réussir :

- Présentation des DUT dans les lycées avec des anciens élèves de l'établissement en DUT.
- Accueil d'élèves de lycées à l'IUT avec présentation des spécialités.
- Echange avec les enseignants et les chefs de travaux :
 - o Les attentes en termes de contenu des enseignements en DUT.
 - o L'établissement de liste de présélection d'élèves intéressés par un DUT.
- Signatures de conventions avec les lycées intéressés.
- Retour d'informations aux lycées sur la réussite de leurs anciens élèves.

A ce jour, 18 lycées sont conventionnés (Aix – Marseille).

Ces dispositifs ont été élaborés de concert avec le rectorat.

- Un maillage territorial fort

L'IUT d'Aix-Marseille est un IUT spécifique par son fort maillage territorial. Il propose 10 sites, distants parfois de plus d'une centaine de kilomètres, couvrant l'intégralité de l'académie d'Aix-Marseille, excepté Avignon. Cette couverture permet une offre de proximité pour les étudiants, mais elle pose néanmoins des difficultés organisationnelles et budgétaires.

2.2. Accueil (cf. tableaux « Offre de Formation IUT »)

2.2.1. Politique de recrutement

L'IUT fusionné a mis en place une politique de communication forte marquée par :

- ✓ un personnel dédié sur les sites principaux : Aix, Marseille, Arles, Digne
- ✓ une documentation uniformisée (DUT et Licences professionnelles) ;
- ✓ la mise en place de nouveaux outils de communication ;
- ✓ une présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- ✓ une participation à tous les forums régionaux consacrés à la formation (30 jours de présence/an) ;
- ✓ des visites de lycées « à la demande » ;
- ✓ l'organisation de journées thématiques à l'IUT (ex : Journée des Licences professionnelles)

- Places, taux de pression et sélectivité

Le nombre de places ouvertes, les taux de pression et le niveau de sélectivité sont très variables en fonction des DUT (cf. tableau sur les taux de pression en 2.1.1.b). La localisation, la spécialité,

la notoriété et l'image du département sont autant de variables explicatives de ces taux de pression. Une double stratégie est mise en œuvre afin de réduire les écarts :

- Une politique de partenariats avec les lycées (cf. 2.1.5) : des conventions ont été signées avec les lycées. Ces accords ont pour objectif d'améliorer les taux de pression et de favoriser l'accueil des bacheliers technologiques. Des cordées de la réussite ont été établies entre des lycées partenaires et le département GCGP afin d'améliorer la visibilité de la spécialité.
 - Une politique de redéploiement de postes a été initiée afin de renforcer les départements sous très forte pression afin qu'ils puissent maintenir leur nombre de groupe voire les augmenter (2 postes redéployés vers TC Marseille, 1 poste vers TC Aix, un poste vers GEA Aix, un poste à venir vers GEA Marseille).
- Réorientations vers l'IUT (*en semestre 2, en semestre 3*) - passerelles.

Comme indiqué précédemment, il existe quatre groupes passerelles vers l'IUT :

- Deux dans le tertiaire au sein de des départements GEA et TC de Marseille. Les étudiants sont recrutés en janvier et réalisent le S1/S2 entre janvier et juillet. Les profils étudiants sont très variés : étudiants de L1, étudiants de CPGE ou d'autres départements de l'IUT. Les deux groupes comportent une vingtaine de places chacun.
 - Deux dans le secondaire pour les PACES vers les départements MP et Chimie en fin de S2 (cf. 2.1.4).
- L'accueil des bacheliers technologiques

L'IUT d'Aix-Marseille s'inscrit dans une démarche d'accueil des bacheliers issus des séries technologiques. En accord avec le rectorat, l'IUT s'est fixé pour objectif de passer à 30% en 2014, 35% en 2015. L'objectif de 2015 n'ayant pas été atteint, l'objectif de 2016 est à nouveau de 35%.

Pour ce faire, l'IUT a signé des conventions avec les lycées (cf. 2.1.5) afin de lever les freins des étudiants. Par ailleurs chaque recruteur de DUT crée un groupe spécifique sur Postbac dédié aux bacheliers technologiques. La difficulté majeure réside dans le vivier et l'attraction pour certaines spécialités.

Tableau 9 : Part des candidatures technologiques en DUT

	Dossiers demandés		Néo bacheliers 2016		
	2016	2015	Nb places ouvertes	Réservées bacs technologues	%
Carrières sociales	69	94	84	29	35,00%
Chimie	104	116	104	36	35,00%
GACO	105	154	56	20	35,00%
GB	115	112	78	27	35,00%
GCGP	60	80	52	18	35,00%
GEA Aix	498	565	140	49	35,00%
GEA GAP	102	105	84	29	35,00%
GEA MRS	423	420	112	39	35,00%
Geii Mrs	174	180	104	36	35,00%
Geii Salon	113	122	78	27	35,00%
GLT	206	217	84	29	35,00%
GMP	302	273	104	36	35,00%
GTE	171	155	78	27	35,00%
HSE	144	180	104	36	35,00%
Info Aix	360	349	104	36	35,00%
Info Arles	169	156	52	18	35,00%
ML	19	28	56	20	35,00%
MMI	198	210	52	18	35,00%
MP	57	81	104	36	35,00%
RT	169	143	52	21	40,00%
TC Mrs	479	439	56	20	35,00%
TC-Aix	661	642	112	39	35,00%
Total	4698	4821	1850	650	35,14%

(Source Post-Bac)

Malgré les efforts de l'IUT, nous constatons une baisse de candidatures (dossiers demandés) en 2016 de 2,5% des bacheliers technologiques. Certains départements ne pourront pas atteindre leurs objectifs faute de candidats (Carrières Sociales/gestion urbaine, Chimie, GCGP, Info-Com Métiers du livre, Mesures Physiques).

- Etudiants étrangers

Cf. la partie sur les relations internationales.

2.2.2. Réussite et aide à la réussite

Suivi de cohortes.

Réussite générale et particulière des bacs technologiques.

Réorientation des étudiants en échec à l'université et à l'IUT.

Réussite étudiants en situation de handicap et SHN.

2.2.3. Politique pédagogique

- La politique pédagogique se fonde sur quatre axes forts :

- L'approche par la technologie.

Comme tout IUT, la spécificité des formations vient de l'alternance entre approche théorique et pratique. Cette dernière se fonde sur des mises en situation professionnelle. Dans les départements secondaires, elles s'appuient sur des plateaux techniques de haut niveau (cf.2.3.4) : un hall pilote en chimie-GCGP, un hall de production et un hall aéronautique en GMP, un studio d'enregistrement en MMI, des chalets en bois en GTE et GEii pour mesurer les isolations/installations électriques, une salle de feu en HSE, des élastographes/échographes en MP... Dans les départements tertiaires, l'approche technologique se manifeste par des travaux dirigés dans les entreprises (par exemple des études de merchandising en magasin) et par l'utilisation de logiciels professionnels (en comptabilité par exemple) ou de simulation (jeux d'entreprise).

- Les approches de pédagogie innovante

L'IUT a pris l'initiative de favoriser l'émergence de pédagogie innovante afin de mieux s'adapter à l'évolution des publics accueillis (génération Z). Ainsi chaque département de formation se doit de proposer, soit en DUT, soit en licences professionnelles, un module (a minima) s'appuyant sur de nouvelles modalités pédagogiques. Les caractéristiques de ces nouvelles générations d'étudiants incitent les enseignants à proposer des solutions adaptées :

Tableau 10 : Propositions pédagogiques pour la génération Z

Caractéristiques de la génération	Propositions pédagogiques
Une génération connectée	Utilisation d'outil comme AMETICE (plateforme base Moodle) La connaissance existe sur internet (et non uniquement par l'enseignant), elle doit être mobilisée, organisée et critiquée.
Une génération centrée sur le collaboratif et les « réseaux sociaux »	Utilisation de travaux de groupe Utilisation de forum pour échanger, de chat...
Une génération zapping	Nouvelle approche temporelle des activités : travail asynchrone avec l'enseignant, disponibilité des activités 24h/24 etc.
Une génération qui veut travailler en s'amusant	Utilisation de la gamification, des challenges intergroupes et inter-départements.
Une génération qui veut être autonome	Développer l'autonomie tout en traçant le travail de l'étudiant

Partant de ces constats, certains enseignants ont proposé différentes solutions pédagogiques :

- **Les classes inversées** : l'étudiant se voit proposer différents systèmes d'apprentissage du contenu théorique avant de venir en travaux dirigés en présentiel (vidéos, « leçons » sur base Moodle par exemple). L'objectif de cette méthode est de structurer le travail de l'étudiant tout en lui laissant une plus grande autonomie dans la réalisation des tâches demandées. Il permet aussi de proposer une solution alternative aux cours en amphithéâtre et d'améliorer le travail en travaux dirigés.
- **La gestion de projet** : les étudiants travaillent en autonomie sur un projet donnant lieu à une production concrète en faisant les points réguliers avec un enseignant tuteur. Ces projets demandent souvent une approche pluridisciplinaire et se fondent : soit sur des technologies utilisées en entreprise (exemple : logiciel de création en métiers du multimédia et de l'internet, colonne de distillation en chimie ou génie chimique), soit sur des approches terrain (travaux en magasin en techniques de commercialisation, visite

architecturale en gestion urbaine, étude du milieu en génie biologique).

- **Les jeux d'entreprises** : les étudiants se challengent par équipe autour de la gestion d'une entreprise.
- **Les solutions de travail en autonomie** : de nombreux collègues mettent en place des activités sur AMETICE (base Moodle) afin de proposer à l'étudiant de travailler quand il le souhaite ses cours tout en contrôlant le travail réalisé.
- **Les interactions étudiants/enseignants** : Le logiciel AMSTER favorise cette interaction en permettant aux étudiants d'intervenir via un buzzer pendant un cours en amphi.

Une solution de partage pédagogique est en construction avec le projet SPOC (Small Private Open Courses) dont l'objectif est de mettre à la disposition des enseignants des ressources numériques et d'y associer un accompagnement en ligne.

- L'ouverture à l'international

L'IUT s'est lancé dans une politique d'ouverture à l'international (cf. section 6). Dans ce sens, les langues constituent un élément central. L'IUT propose en expérimentation cette année l'accès à une plateforme d'apprentissage de langues à distance (Rosetta Stone). Certains cursus comme le DUT TC en deuxième année sur le site de Marseille sont dispensés en anglais. D'autres comme la LP MSA en aéronautique s'exportent au Proche-Orient. Enfin, le DUETI constitue un diplôme phare de l'IUT avec plus de 150 étudiants poursuivant en bachelor/DUETI dans les universités partenaires.

- L'interdisciplinarité

L'IUT d'Aix-Marseille propose une approche interdisciplinaire dans ses formations. A l'intérieur des départements, de plus en plus de séances pédagogiques croisent divers modules des PPN. Entre départements, une volonté est affichée de développer les collaborations pour que chacun puisse apporter ses compétences. Ainsi les licences professionnelles secondaires devraient à terme proposer des modules de formation relevant du tertiaire (relation client par exemple) et assurés par des enseignants de ce secteur.

- L'accompagnements spécifiques (Etudiants en situation de handicap, salariés, sportifs de haut niveau...).

L'IUT d'Aix-Marseille développe des dispositifs afin de faciliter l'accès des publics spécifiques :

- Pour les étudiants en situation de handicap. Les locaux sont progressivement aménagés et les épreuves donnent lieu à des tiers temps.
- Pour les salariés, (cf. Formation continue).
- Pour les sportifs de haut niveau et artistes de haut niveau, la progression pédagogique et les validations sont aménagées (cf. partie vie étudiante).

- Les interactions étudiants/enseignants :

Le dispositif AMSTERE favorise cette interaction en permettant aux étudiants de répondre en temps réel à un sondage pendant les cours, grâce à un boîtier électronique ou à leur smartphone.

2.3. Lien formation – emploi

2.3.1. Devenir du diplômé

L'IUT s'inscrit dans l'enquête nationale réalisée sur le devenir des diplômés pour les DUT. L'enquête est d'abord envoyée par mail, puis une plateforme téléphonique installée au sein du département TC de Marseille organise la relance téléphonique. Le taux de retour pour l'enquête DUT 2013 a atteint 78% cette année.

Tableau 11 : Parcours des diplômés DUT2013

	IP immédiate	PE DUT+1	dont LP	PE longue	IP au moment de l'enquête	Taux de réponse	Effectif retours/enquêtés
IUT	15,1%	18,3%	74,4%	52,5%	26,6%	78,0%	1264/1608
CS GU	15,3%	13,6%	87,5%	55,9%	16,9%	84,0%	59/70
CHIMIE	9,7%	33,3%	79,2%	41,7%	31,9%	92,0%	72/78
GB	16,2%	13,5%	60,0%	56,8%	21,6%	86,0%	37/43
GCGP	12,5%	25,0%	70,0%	52,5%	30,0%	80,0%	40/50
GEII MIIE	8,8%	17,5%	70,0%	54,4%	24,6%	77,0%	57/75
GEII SALON	10,7%	21,4%	83,3%	50,0%	21,4%	74,0%	28/38
GMP	6,7%	22,7%	76,5%	56,0%	22,7%	82,0%	75/93
GTE	7,0%	14,0%	100,0%	58,1%	20,9%	80,0%	43/54
GACO	15,0%	20,0%	50,0%	35,0%	30,0%	69,0%	20/29
GEA AIX	22,4%	9,2%	50,0%	53,3%	30,9%	84,0%	153/182
GEA GAP	28,6%	17,9%	60,0%	42,9%	39,3%	70,0%	28/40
GEA Mlle	16,2%	10,8%	66,7%	57,7%	24,3%	67,0%	112/167
GLT	26,8%	26,8%	81,8%	31,7%	46,3%	62,0%	41/66
HSE	11,1%	16,7%	83,3%	58,3%	23,6%	80,0%	72/90
INFO AIX	3,9%	9,2%	57,1%	76,3%	10,5%	80,0%	76/95
INFO ARLES	20,0%	20,0%	66,7%	56,7%	30,0%	83,0%	30/36
MP	14,7%	17,6%	91,7%	61,8%	26,5%	82,0%	68/83
MLP	14,8%	44,4%	83,3%	29,6%	48,1%	79,0%	27/34
MMI	14,8%	25,9%	85,7%	44,4%	33,3%	73,0%	27/37
QLIO	28,6%	42,9%	100,0%	14,3%	71,4%	88,0%	7/8
RT	15,4%	23,1%	83,3%	53,8%	38,5%	72,0%	26/36
TC AIX	16,8%	21,8%	77,3%	42,6%	24,8%	79,0%	101/128
TC Mlle	25,0%	16,1%	55,6%	48,2%	19,6%	74,0%	56/76

(Source Enquête DUT 2013 MEN)

A noter que l'IUT joue bien le rôle qui lui est fixé. Depuis 2005, l'objectif est double : insertion professionnelle et poursuite d'études. 52,5 % poursuivent des études à bac +5, le reste s'insère au niveau technicien.

Concernant les licences professionnelles, les enquêtes à 6 mois et 18 mois liées à la démarche qualité et à l'apprentissage sont organisées par les responsables de licence et le CFA. Les enquêtes à 30 mois sont gérées par l'observatoire de la vie étudiante d'Aix-Marseille Université. Elles sont menées de concert avec le CFA Epure.

Tableau 12 : Insertion professionnelle des DUT 2012/2013

Intitulé LP	Enquêtés	Taux de retour	En emploi
IUT	1015	74%	86%
Administration et Sécurité des Réseaux d'entreprise	29	72%	95%
Aéronautique	91	80%	100%
Action Commerciale Inter-Entreprises	30	60%	59%
Bibliothèque	16	81%	100%
Comptabilité et paye	20	85%	93%
Conception des Systèmes Electroniques et Optoélectroniques	13	46%	75%
Conduite de Projets Territoriaux Durables	23	100%	68%
Contrôle et Pilotage des Performances	29	76%	71%
Coordonnateur de Prévention Santé Sécurité au Travail	44	82%	89%
Création pour le Web	18	78%	86%
Développement Durable et Territoires Ruraux - Tourisme durable	39	54%	71%
Développement et Administration Internet et Intranet	17	71%	88%
Edition	1	100%	100%
Electronique pour les Télécom	11	82%	89%
Electrotechnique et Electronique de Puissance	25	84%	85%
Géomatique	9	100%	100%
Gestion des Ressources Humaines	19	74%	85%
Gestion et Contrôle des Procédés Chimiques	16	100%	71%
Gestion et Maintenance des Installations Energétiques	15	80%	92%
Imagerie Numérique	15	60%	88%
Industrialisation des Systèmes Automatisés de Production	16	94%	63%
Industrialisation Intégrée	26	69%	76%
Inspecteur des sites Industriels, Métrologie	9	100%	89%
Intégration des Systèmes Embarqués en Aéronautique	16	63%	100%
Librairie	15	73%	100%
Maintenance et Technologie Biomédicales	13	84%	100%
Maitrise de l'énergie et énergie renouvelable	38	71%	76%
Management Appliquée Aux PME/PMI	42	86%	64%
Management de Rayon DISTRISUP	27	52%	100%
Management des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Com	28	57%	85%
Management Financier et Comptable des PME PMI	39	67%	79%
Management Logistique Opérationnel	20	75%	92%
Marketing et Réseaux de Communication	24	75%	87%

Marketing Relationnel et Négociation	68	60%	57%
Méthodes et Techniques d'Analyse Chimiques et Biologiques	18	72%	92%
Mode	31	71%	82%
Multi média, Internet, Webmaster	20	80%	94%
Organisation et Gestion des Achats	21	76%	80%
Radioprotection et Santé Nucléaire	15	80%	100%
Réseaux Sans Fil et Haut Débit	16	69%	100%
Responsable de Portefeuille Client en cabinet d'Expertise-Comptable	13	69%	75%
Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels	20	75%	100%

(Source Enquête LP 2012/2013 OVE)

L'IUT travaille de façon active à l'accompagnement à l'emploi de ses étudiants : renforcement du niveau d'anglais, organisation d'Ateliers animés par des professionnels en préparation au forum des stages, forum des stages, utilisation de la plateforme des alumni. Avec plus de 25 000 inscrits, celle-ci, qui constitue l'outil privilégié de communication avec les anciens permet de mettre en relation les étudiants avec la réalité de l'emploi et des parcours professionnels.

2.3.2.Lien avec l'environnement socio-économique (Pôles de compétitivité,...)

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans l'IUT.
Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.
Conseil d'IUT et de perfectionnement

2.3.3.Professionnalisation des formations (cf. tableaux « Pédagogie IUT » et tableaux « Gestion IUT »)

- Stages, projets tutorés.

Les stages et projets tutorés sont des éléments structurants des diplômes de l'IUT (DUT et licences professionnelles).

La durée et le positionnement des stages (1 et/ou 2ème année de DUT) sont variables suivant les spécialités. Les départements aident les étudiants dans la recherche de leur stage quand cela s'avère nécessaire et la base de données des anciens est un outil intéressant à ce sujet. Les stages à l'étranger se développent notamment à travers des partenariats (Espagne, Mexique...).

Les projets tuteurés consistent en des actions transdisciplinaires à mener sur l'année, voire sur deux ans. Ils se fondent sur des réalisations opérationnelles à la demande d'organisation (laboratoires, entreprises, associations, université...).

- Participation des professionnels aux enseignements.

Les professionnels participent de deux façons aux enseignements :

- En co-créditant et en faisant évoluer les maquettes de formation sur les licences professionnelles à travers les conseils de perfectionnement.
- En prenant en charge des modules d'enseignement. La part des intervenants extérieurs est relativement conséquente à l'IUT, le potentiel de permanents ne permettant de couvrir que 43% des besoins en enseignements présentiels.

- Adaptations locales.

Les adaptations locales permettent de donner des colorations aux différents DUT, notamment quand ces DUT existent en doublon sur différents sites. Par exemple, l'adaptation locale a permis

de développer une orientation internationale sur TC Marseille, une dimension développement durable sur GACO, un axe aéronautique sur Geii Salon, une coloration imagerie numérique en informatique Arles. Les programmes pédagogiques demeurent les mêmes et ne varient qu'à hauteur de 20% mais les exemples pris à travers les différents cours, les études de cas ou TP sont déclinés sur la coloration choisie.

- Certifications (C2i, Langues à préciser) et habilitations.

1-Certification C2i Niveau 1 : Dès 2009, le département Techniques de Commercialisation de Marseille a mis en place un dispositif permettant aux étudiants qui le souhaitent de passer le Certificat Informatique et Internet niveau 1 dont l'objet est de développer les compétences numériques des étudiants. En 2013, le département GACO l'a également proposé.

Suite à la lettre de cadrage de la CFVU demandant à toutes les composantes de mettre en œuvre rapidement un dispositif permettant la certification C2i à l'ensemble des étudiants, la direction de l'IUT a nommé un référent C2i chargé de déployer progressivement l'intégration du C2i dans les divers départements. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des inscriptions et du nombre de réussite depuis la fusion des IUT.

Tableau 13 : Récapitulatif des inscriptions C2i

	GACO	GEA	TC Marseille	CS	TC Aix	Chimie	GMP	GEII Salon	GLT	GTE	Total
2013	29	0	94	-							123
2014	30	1	86	-							117
2015	38	127	123	39	102	71	120				620
2016*	50		97		133	124		34	85	76	523

*Pour 2016, le nombre d'inscriptions n'est pas encore finalisé.

Tableau 14 : Récapitulatif des certifiés C2i

	GACO	GEA	TC Marseille	CS	TC Aix	Chimie	GMP	GEII Salon	GLT	GTE	Total
2012-2013											40
2013-2014	15	0	25	-							46
2014-2015	17	1	28	-							282
	17	57	44	24	60	41	39				

Pour 2015/2016 certifications non encore passées en jury

En 2014-2015 l'IUT représentait environ 13% des C2i délivrés sur Aix-Marseille Université. Soit une augmentation de 526% par rapport à 2014-2015 où l'IUT ne représentait que 2,7%.

2-Certification « Compétences Numériques » Google : (voir p.8) cette certification est proposée aux étudiants des départements tertiaires comme à ceux des départements secondaires ; elle a pour objet d'attester d'une culture de base en marketing digital. Elle sera testée à la rentrée de 2016-2017 comme introduction au cours du semestre 4 d'e-marketing pour la 2^{ème} année du DUT Techniques de Commercialisation (site de Marseille)

3-Certification CISCO. L'IUT, au travers du département R&T, est depuis 15 ans un partenaire actif du programme de certification mis en place par Cisco. Ce programme reconnu mondialement, s'appuyant sur les techniques du e-learning, est diffusé au travers de ses académies. L'IUT avec son académie régionale (le département R&T) et ses trois académies

locales (GEII-Mrs, GEII-Salon, Informatique-Aix), offre donc la possibilité à tous les étudiants de ces départements, de passer gratuitement l'une des certifications CCNA et/ou CCNP. De plus, l'académie régionale étant aussi un centre de formation, l'IUT accueille très régulièrement des enseignants du secondaire et universitaires, désirant se former à ce programme.

4-Certification Voltaire. Les départements utilisent la certification Voltaire pour l'amélioration du niveau de français de leurs étudiants ; certains vont même jusqu'à la certification (TC Aix, LP PI).

2.3.4. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie IUT »)

- Etat des lieux

L'IUT dispose de nombreux équipements industriels permettant la réalisation de travaux pratiques. Les plus notables sont :

- Le hall pilote commun aux départements Chimie et GCGP
- Le hall d'essai de GMP
- La salle de feu d'HSE
- Les installations aéronautiques de Tallard
- Le studio d'enregistrement de MMI
- Les échographes/élastographes de MP

A ces éléments matériels, s'ajoutent un ensemble de logiciels professionnels (logiciel de comptabilité, CRM, suite adobe...) suivant les besoins métiers et une plateforme de langues communes à tous les étudiants (Rosetta Stone)

- Les besoins.

La spécificité des TP nous conduit à devoir renouveler le matériel régulièrement, ce qui nécessite un budget d'investissement pour le matériel/machines et de fonctionnement pour les logiciels conséquents. L'IUT dégage donc sur son budget une enveloppe de 100 000 à 200 000 euros par an dédiée aux investissements lourds des départements secondaires. Par ailleurs, le grand nombre de formations en apprentissage conduit aussi à déposer des dossiers région pour faciliter ce type d'achat.

2.3.5. L'alternance en Formation initiale et en Formation continue

- Etat des lieux

La stratégie de l'IUT se fonde sur la professionnalisation à bac +3 et donc le développement de la formation en alternance. Avec près de 1400 alternants et formation continue, soit 26 % de ses effectifs, la part de ce type de formations est conséquente dans l'offre de formation de l'IUT. Tous les niveaux de diplômes sont concernés :

- Les DUT : GEA, TC, GLT, GMP, Chimie, GEii, GCGP, HSE sont proposés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit près de la moitié des spécialités de l'IUT.
- 36 des 44 licences professionnelles sont en alternance. La licence libraire devrait ouvrir en apprentissage dès 2016 et s'ajouter aux précédentes.
- A l'exception du DUETI, tous les DU sont soit en contrat d'alternance ou en formation continue classique

Depuis 2013, l'IUT a réussi à transformer chaque année une à deux formations en apprentissage soit par de nouvelles ouvertures de spécialité, soit par extension de périmètre, soit par ouverture de groupes délocalisés.

- Projets.

L'objectif est de proposer à termes la quasi-totalité des licences professionnelles en alternance et de continuer à développer l'offre en DUT. Ainsi des départements comme Mesures Physiques ou Génie Thermique réfléchissent à une ouverture potentielle en apprentissage

2.4. Formation tout au long de la vie

2.4.1. Publics de formation continue, état des lieux

L'IUT dispose d'un service de formation continue dédié à l'accueil de ce type d'étudiants. Les stagiaires en formation continue sont ainsi accompagnés dans la préparation du dossier et le parcours pédagogique. Ce service travaille en étroite collaboration avec le service formation continue de l'université. Toutes les formations sont accessibles sous ce statut mais certaines comme le DUT GEA propose des groupes dédiés. Quand ils ne sont pas dans des groupes dédiés, le service formation continue leur propose des formations spécifiques complémentaires certains samedis matins (méthodologie de travail, développement des compétences relationnelles, etc...)

2.4.2. VAE (Publics accueillis en formation initiale ou formation continue)

- Etat des lieux

L'IUT a réalisé l'an dernier : 27 validations totales en licences professionnelles, 3 validations partielles en DUT et 9 validations partielles en Licence professionnelle.

Les VAE sont cogérées par l'IUT et le service formation continue de l'université. Ces formations se développent fortement, notamment les VAE collectives autour de quelques formations (distribution et logistique). Dans le cadre de la licence professionnelle Distrisup, un pilote concernant une quarantaine d'employés a été lancé avec Carrefour, incorporant VAE et modules de cours complémentaires. Ce type d'expérimentation devrait s'étendre très prochainement à d'autres enseignes. Le département GLT a lancé également ce type de formation avec un partenaire entreprise.

- Projets

Les expériences menées sur quelques formations devraient progressivement s'étendre sur d'autres formations de l'IUT. Ainsi certains contacts comme ceux du département GCGP ou encore de la licence professionnelle Maintenance des Technologies Biomédicales devraient conduire à des VAE similaires. Les CQP se développent également, notamment dans les départements secondaires (MP, GCGP).

Les limites du développement de ces formations résident dans les moyens nécessaires et la rémunération de ces tâches. A ce jour, les enseignants permanents participant à des jurys de VAE ne sont pas rémunérés.

3. Recherche

3.1 Laboratoires

Les laboratoires de rattachement des Enseignants-Chercheurs de l'IUT

Les enseignants-chercheurs de l'IUT sont rattachés aux structures de recherche labélisées suivantes : 1 UPR, 15 UMR, 10 EA et 1 FRE

Tableau 15 : Laboratoires de rattachement des Enseignants-chercheurs de l'IUT

<ul style="list-style-type: none">• LMA, UPR 7051• CINAM, UMR 7325• CPT, UMR 7332• Institut FRESNEL, UMR 7249• I2M, UMR 7353• IM2NP, UMR 7334• ISM, UMR 7287• ISM2, UMR 7313• IUSTI, UMR 7343• IRPHE, UMR 7342• LCB, UMR 7283• LSIS, UMR 7296• LIF, UMR 7279• MADIREL, UMR 7246• MIO, UMR 7294• M2P2, UMR 7340	<ul style="list-style-type: none">• LCE, FRE 3416• ADEF, EA 4671• CERCC, EA 1633• CERGAM, EA 4225• CRET LOG, EA 881• CSPC, EA 1747• IRSIC, EA 4262• LIEU, EA 889• LISA, EA 4672• LESA, EA 3274• LPS, EA 849
---	---

et sont répartis dans 26 sections CNU qui se déclinent de la façon suivante :

- 70% d'EC en secteur secondaire
- 40% des EC sont en sections CNU 60-61-62-63
- 16% des EC sont en sections CNU 5-6

Ils travaillent dans des secteurs très divers qui sont : l'économie, la gestion, la physique, la chimie, la communication, le génie thermique, le droit, le biomédical...

Ces enseignants-chercheurs effectuent environ 300 publications annuelles dans des revues internationales à comité de lecture, ainsi que des actes de congrès internationaux.

3.1.1 Un laboratoire est rattaché à l'IUT : le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique

Le **LMA** est une Unité Propre de Recherche du CNRS (UPR 7051) rattachée à l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) et liée par convention dans le cadre du contrat quinquennal 2012-2016 à Aix-Marseille Université (AMU) et à Centrale Marseille (ECM).

Il a pour objectif d'assurer le continuum Recherche fondamentale-Ingénierie-Technologie dans ses domaines d'expertise : l'Acoustique et la Mécanique des Solides.



Nouveaux locaux du LMA à Château Gombert.

De par son ancrage privilégié au cœur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), le **LMA** a pour objectif d'assurer dans les domaines qui sont les siens, l'Acoustique et la Mécanique des Solides, le continuum Recherche fondamentale-Ingénierie-Technologie tout en privilégiant l'approche système.

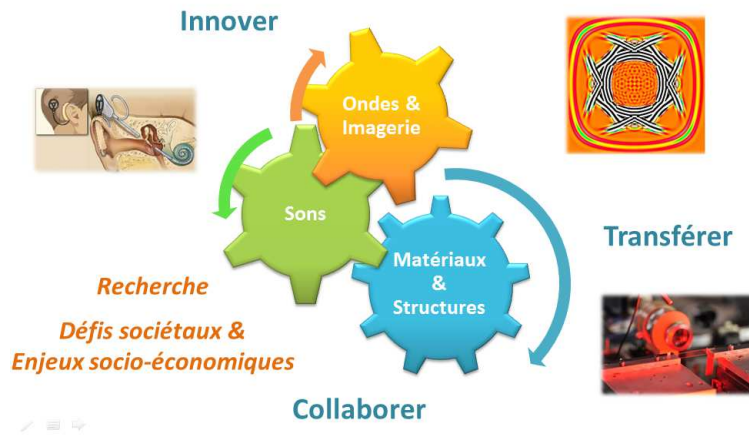
Le Laboratoire développe une recherche originale qui va de la compréhension des phénomènes à l'élaboration de systèmes à fort enjeu technologique ou sociétal, en passant par leur conception ou par le développement des concepts et technologies de base.

Il regroupe environ 140 personnes, dont 90 personnels permanents (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, assistants-ingénieurs et techniciens) et une quarantaine de doctorants.

Outre son conventionnement avec AMU et Centrale Marseille, le LMA participe activement à la Fédération de Recherche Fabri de Peiresc (FR3515) et à l'Institut Carnot Star 2. Il émerge également à différentes structures liées aux Investissements d'Avenir : LabeX MEC « Mécanique et Complexité », A*MIDEX, EquipeX Meso-Centre, SATT Sud-Est, ... et est partenaire de plusieurs Pôles de Compétitivité (PEGASE, Pôle Mer Méditerranée, Capénergie, ...) et plateformes technologiques (INOVSYS, CERIMED).

Il est par ailleurs actif, via l'implication de ses membres, dans de nombreuses institutions (Académie des Sciences, International Centre for Mechanical Sciences, Comité National du CNRS, Conseil Scientifique de l'INSIS du CNRS, Conseil Scientifique et Technique du SHOM), sociétés savantes (Société Française d'Acoustique, European Acoustics Association, European Mechanics Society), comités éditoriaux de revues (Acta Acustica united with Acustica, Geophysics), Groupements de Recherche (GDRI Mecano, GDRE-US, GDR Visible, GDR Ondes)..., nationaux et internationaux.

Le LMA a des compétences reconnues nationalement et internationalement dans les domaines de la Mécanique des Solides et de l'Acoustique. Il est structuré en trois équipes de recherche de taille comparable : Matériaux et Structures, Ondes et Imagerie et Sons.



Le département GMP de l'IUT héberge plusieurs enseignants chercheurs de l'équipe « Ondes et Imagerie » (GMP : 5 MCF, 2PR, 1 PAST, 1 ATER et HSE : 1 MCF), rassemblés autour du thème de la caractérisation non destructive (ex LCND). L'équipe Ondes et Imagerie est spécialisée dans la propagation des ondes mécaniques dans les milieux fluides et solides complexes. Elle développe des recherches visant à imager, caractériser et contrôler de manière non invasive au moyen des ondes les milieux naturels, biologiques et manufacturés. Le spectre de ses activités de recherche est très large, allant de la modélisation phénoménologique à l'étude expérimentale, en passant par le développement de codes de simulation numérique et le calcul haute performance.

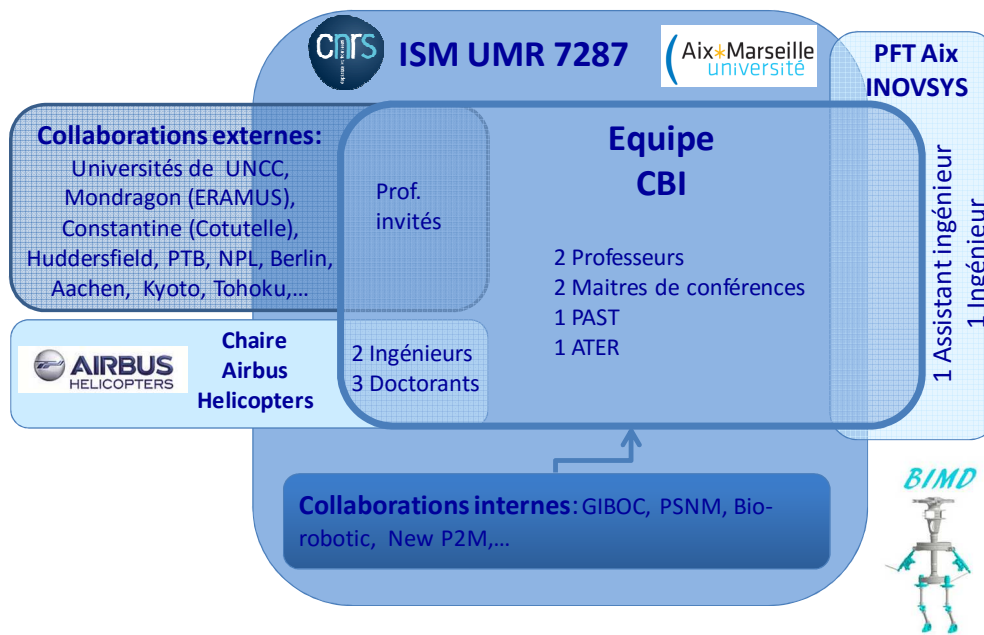
Le thème du Contrôle Non Destructif (CND) est abordé en partant de la réalité du matériau étudié (métaux, bétons, composites, combustibles nucléaires) et de son utilisation. Toutes les techniques de CND (ultrasons, rayonnements X, courants de Foucault, thermographie ...) sont envisagées avant de sélectionner une méthodologie d'étude. Les activités de recherche s'articulent principalement autour de la modélisation des matériaux et d'expérimentations appropriées sur des éprouvettes représentatives des problématiques. Les ondes ultrasonores étant souvent privilégiées pour contrôler et caractériser les matériaux, leur propagation est étudiée afin d'obtenir par raisonnement inverse les propriétés recherchées.

3.1.2. Deux laboratoires sont hébergés au sein de l'IUT : l'ISM et le CRET-LOG

- L'ISM :

Pôle Aix de l'ISM UMR 7287:
Equipe Conception Bio-inspirée
Chaire AMU/Airbus Helicopters

Le pôle d'Aix de l'ISM UMR 7287 est l'intégration, en un même lieu, de compétences en recherche, de matériel de pointe et de moyens humains dédiés à la recherche.



La partie centrale est l'équipe de recherche en Conception bio-inspirée. Les avancées scientifiques reposent sur deux mécanismes de progression : la rupture et l'approfondissement. G. Altshuller dans sa méthode TRIZ, basée sur la résolution des problèmes «inventifs», démontre qu'une invention est la résolution d'une contradiction pouvant amener une rupture, vecteur de progression. Pour atteindre un degré d'inventivité de niveau ultime : une découverte, soit 1% des inventions, il faudrait considérer un nombre de solutions extrêmement élevé et utiliser l'ensemble du savoir de notre société. Depuis des millions d'années, la nature a créé et a fait évoluer une multitude de structures cinématiques biologiques dans une grande variété d'environnements. L'expérience acquise est mise à notre disposition soit par l'observation des structures cinématiques vivantes ou des êtres disparus et fossilisés. Depuis une dizaine d'année, le Bio Inspired Design a été une thématique de recherche développée dans le monde pour utiliser cette information offerte par la nature. Elle est une technique de résolution de problèmes de conceptions complexes en utilisant la conception par analogie à partir de solutions ou de modèles dans les différents domaines des sciences de la vie. Comme noté par le Commissariat Général au Développement Durable dans son rapport d'Octobre 2012, ce champ de recherche, peu adressé jusqu'à aujourd'hui, trouve quelques applications dans le domaine de la mécanique : les mécanismes (robots, exosquelettes, robots souples, ...), les surfaces (topographie, surfaces structurées, ...), les matériaux. Sur la base de ce constat, l'objectif de l'équipe Conception bio-inspirée est de déboucher sur une rupture dans la conception de la géométrie des liaisons mécaniques élémentaires utilisées dans la transmission du mouvement en s'inspirant des géométries vivantes ou fossilisées façonnées par la nature durant des millions d'années. Cette recherche est organisée en deux thématiques :

Thématique 1 : Conception inverse et robuste à l'aide d'outils applicables à la modélisation des liaisons bio-inspirées.

Cette thématique sera menée sur la démarche de conception inverse permettant d'obtenir des liaisons bio-inspirées constituées de surfaces de contact cinématiquement compatibles avec les mouvements associés aux mécanismes de transmission de mouvement. Les liaisons biologiques ou bio-inspirées sont, à la fois hyperstatiques pour mieux répartir les efforts transmis et sont constituées d'éléments de surface complexes (surfaces gauches). Aujourd'hui, les méthodes numériques telles que les éléments finis permettent d'assurer cette tâche quelque soit le degré d'hyperstaticité d'une ou d'un ensemble de liaisons mécaniques. Ceci permet d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau mode de conception de systèmes hyperstatiques.

Thématique 2 : Fabrication, contrôle et validation des liaisons bio-inspirées.

Cette thématique sera menée sur l'obtention et le contrôle des liaisons bio-inspirées basées sur des surfaces gauches de haute qualité géométrique et d'état de surface. Des essais seront mis en œuvre afin de valider le fonctionnement et la tenue en service des liaisons ainsi réalisées. Les verrous scientifiques de cette thématique sont centrés sur le passage du modèle théorique au réel. Cette tâche de validation, fondamentale en recherche, est souvent délaissée au profit d'une validation modèle/modèle. La réalisation et les essais demanderont la mise au point de nouvelles stratégies de finition des surfaces complexes ainsi que la mise au point d'expérimentations permettant de mesurer les performances des liaisons complexes (pression de contact, usure, rendement,).

La **chaire Airbus Helicopters/AMU** est le deuxième pilier du pôle. Depuis des millions d'années, la nature a créé et a fait évoluer une multitude de structures cinématiques biologiques dans une grande variété d'environnements. L'expérience acquise est mise à notre disposition soit par l'observation des structures cinématiques vivantes ou des êtres disparus et fossilisés. Sur la base de ce constat, l'objectif de la Chaire Conception Mécanique Bio-inspirée est de déboucher sur une rupture dans la conception de nouvelles liaisons mécaniques élémentaires utilisées dans la transmission du mouvement en s'inspirant des géométries vivantes ou fossilisées façonnées par la nature. La chaire est articulée, pour une durée de 5 années, autour d'Airbus Helicopters (Fonctionnement : 500Keuros sur 5 années) et de ses partenaires institutionnels territoriaux (CPER 2015-20 : construction d'un hall d'essais en prototypage rapide, environ 400keuros). Cette chaire s'appuiera sur les investissements matériels réalisés dans le cadre de la **PFT** du Pays d'Aix partenaire INOVSYSS.



Le CRET-LOG :

Le Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique (CRET-LOG) est une équipe associée dont les thématiques recouvrent le management des chaînes logistiques et, plus largement, le management des relations inter- et intra-organisationnelles. Créé en 1973 par le Professeur Daniel L'Huilier, actuellement dirigé par le Professeur Nathalie Fabbe-Costes (FEG) et codirigé par le Professeur Gilles Paché (IUT), il est aujourd'hui considéré en France comme le laboratoire de référence en logistique et « supply chain management », et il se place au même niveau que les principales équipes européennes (au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne et dans les pays scandinaves, notamment). Il rassemble plus qu'une quarantaine de chercheurs, dont 6 professeurs d'universités, et un peu plus de 30 doctorants. Dans la dernière décennie, le CRET-LOG a fait soutenir entre 5 et 10 thèses de doctorat par an, et les deux tiers des doctorants ont rejoint des institutions académiques en France et à l'étranger. Le CRET-LOG a désormais acquis

une reconnaissance institutionnelle forte à la fois par la participation, à plusieurs reprises, de certains de ses membres à la section 06 du CNU (avec une vice-présidence assurée par le Professeur Gilles Paché), et la participation à deux reprises du Professeur Nathalie Fabbe-Costes au jury du concours national d'agrégation en Sciences de Gestion. LE CRET-LOG a été accueilli par l'IUT, site Gaston Berger, dès 1977. Il dispose depuis Septembre 2015 d'une douzaine de bureaux et d'une salle de réunion (entre autres, pour les soutenances de thèses et d'HDR) dans le nouveau bâtiment pédagogique de l'IUT.

Les liens entre le CRET-LOG et l'IUT d'Aix-Marseille sont extrêmement forts puisque, par-delà une implantation sur le site, les enseignants-chercheurs de l'équipe contribuent de manière significative à différents cursus, notamment au niveau des Licences Professionnelles Distrisup, OGA et GOL. Les recherches conduites sont directement intégrées dans les syllabus et enrichissent les contenus, à un double niveau : celui des travaux académiques, qui permettent aux étudiants de prendre connaissance des innovations les plus récentes en matière de distribution, de logistique et d'achat ; celui des relations entre le milieu professionnel, dans le cadre des travaux de terrain conduits, qui offrent l'opportunité de disposer de cours et de conférences réalisés par des praticiens de très haut niveau.

3.2 Transfert de technologie

3.2.1. Deux plateformes technologiques sont rattachées à l'IUT et sont gérées par Protisvalor : PFT du Pays d'Aix/Inovsys et « Bioval+ ».

Ces plateformes servent pour le transfert de technologies entre les laboratoires de recherche et les collectivités, pour l'innovation et l'aide au développement économique.

La Plateforme **PFT Aix/Inovsys** est la partie opérationnelle du dispositif axé sur le transfert des compétences vers les PME TPE régionale. Cette plateforme a été labélisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche trois fois : 2008-11, 2011-2014, 2014-17. Conformément aux objectifs initiaux fixés dans le cadre de la création de notre PFT, son action est focalisée sur l'assistance et l'aide aux inventeurs, startup, TPE et PME régionales. Cette mission reste risquée du point de vue chiffre d'affaire car elle est, principalement, constituée d'actions de soutien technique sur une multitude de petites prestations ponctuelles (expertise et apport de compétence) et non de la réalisation de grands projets de longue durée plus rémunérateurs. Cependant, cette activité est nécessaire pour les TPE, PME et PMI régionales afin de faire déboucher leurs produits plus rapidement sur le marché. La plateforme d'INGénierie et des prOcédés aVancées pour le prototypage des SYStèmes complexes (INOVSYS) est destinée à développer la compétitivité de l'industrie mécanique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle mutualise un ensemble de moyens humains et techniques de pointe pour les industriels, les chercheurs et les étudiants. Elle anime un réseau d'acteurs dynamiques et favorise les conditions d'émergence de projets partenariaux :

- Transfert de technologies (40 %),
- Recherche collaborative (40%),
- Formation autour des métiers de la mécanique (20%).

La Plateforme Technologique **Bioval+** située à Digne-les-Bains est dédiée à l'aide au développement économique dans les territoires. Elle intervient sur des domaines variés comme la biomasse, les bio-productions, le traitement des eaux, la qualité, le photovoltaïque, la métrologie. Elle bénéficie des projets menés dans les départements pédagogiques de l'IUT à Digne-les-Bains et des contacts avec les laboratoires de recherche.

La plateforme a mené le type d'actions suivantes ces dernières années :

- Organisation et accueil de l'Université d'été du logiciel libre et open source en 2015

- Participation au « Village des sciences »
- Accompagnement à la transformation et la valorisation de fruits anciens par un procédé mobile, Pressage et pasteurisation de jus de fruits, Association Fruits d'avenir
- Etude technologique sur la proposition du Conseil Départemental 04 dans le cadre de la politique « vieillesse »
- Développement de solutions domotique pour les bâtiments à usage de la santé
- Etudes « Vivre à Digne pour les 12-25 ans » (Mairie de Digne)
- Programme de recherche « Mycorhization de la lavande »
- Maîtrise métrologique d'équipements de stérilisation (Hôpital de Digne)
- Incub'Z étudiants : Projet pilote avec les étudiants du DUT QLIO
- Refonte de la communication avec l'agence de communication « Oyopi »
- Innov'Alpes
- Participation à la semaine « AMU Entreprises »
- Structuration : Tiers lieu (FabLab - Paca Labs) (Mairie de Digne et ComCom)
- Etude pour l'IUT de pose de panneaux photovoltaïques
- Moulage fossiles I3D pour la Réserve géologique
- Biorafmed Bioraffinerie (Critt Chimie - PACA)
- Structuration d'une filière de valorisation des biomolécules à usage de la chimie
- Implantation d'une unité de granulation de déchets verts (Pays Dignois)
- Etude de marché et positionnement pour huile d'olive « bio »

3.2.2 Le FAB L.A.B (Laboratoire d'Aix-périmentation et de Bidouille),

Le FAB LAB est hébergé par l'IUT d'Aix-Marseille ; il a pour objectif de favoriser l'émergence d'un espace collaboratif et communautaire d'échange technologique à Aix-en-Provence. Collaboration, Expérimentation, Fabrication, Développement et Programmation, Formation et Échanges sont autant de mots qui définissent ce projet à haute teneur humaine et technologique. La vocation de cet espace est de devenir le premier Fab Lab en pays d'Aix, ouvert au public et respectant la charte du MIT.

4. Technologies de l'information et de la communication (cf. tableaux « Pédagogie IUT »)

4.1. TIC

Les TIC étant définies par le matériel : réseaux, serveurs...
Etat des lieux. Quelle prise en compte par l'université ?

La fusion des universités a nécessité une réflexion globale du Système d'Information et de l'ensemble des systèmes informatiques. La fusion des IUT des 3 ex universités a également obligé la direction de l'IUT à se positionner de façon globale vis-à-vis de l'Université.

L'IUT a donc placé des représentants dans la plupart des projets issus du Schéma Directeur du Numérique d'Aix-Marseille Université.

L'IUT est actuellement en phase d'intégration dans le Système d'Information d'AMU. L'IUT partage la plupart des applications métiers de l'Université. Les serveurs sont pour la plupart gérés par l'université, et c'est l'université qui gère l'ensemble du déploiement informatique :

- Le renouvellement des postes informatiques
- La mise à niveau des serveurs
- La mise à niveau du réseau filaire
- Le déploiement du Wi-Fi

L'IUT est cependant très attentif au maintien d'une qualité de service apportée par la DSI de l'université (appelée DOSI) ; La directrice a donc nommé un chargé de mission à cet effet (chargé de mission DOSI).

Le nombre d'ordinateurs référencés dans les applications de l'université se répartissent de la manière suivante :

- Campus Aix : 1246
- Campus Etoile : 469
- Campus Luminy : 525

Soit un total de 2240 PC connectés. Il faut rajouter à cela de très nombreux ordinateurs (propres à chaque département ou service commun) en Wi-Fi qui permettent d'étendre les capacités des salles informatiques ou de transformer rapidement une salle banalisée en salle informatique.

Le réseau filaire évolue de façon importante. Aujourd'hui, Marseille Saint-Jérôme possède deux lignes de 1Gb, et les sites géographiques plus petits sont équipés de lignes de 100 Mb
Un système de visio-conférence a été mis en place récemment sur Aix-en-Provence, Gap, Digne et sur Marseille, il est prévu d'avoir d'autres points de visio-conférences sur les autres sites de l'IUT.

La plupart des salles de cours et informatiques sont équipées de vidéo projecteurs. L'université gère le renouvellement de ces derniers. Ils sont alors remplacés par des vidéoprojecteurs destinés à être pilotés à distance, afin de détecter automatiquement les dysfonctionnements (nettoyage, changement de lampes,).

4.2. TICE (dont FOAD)

Les TICE étant définies par rapport à la pédagogie : ordinateurs pédagogiques, projets de production d'outils multimédia...
Bilan et projets ?

La prise en compte des TICE est l'une des priorités de l'IUT, puisque dès son arrivée à la Direction, la nouvelle équipe a nommé un chargé de mission TICE.

Au sein de chaque département, il est formalisé par un correspondant TICE chargé de diffuser l'information concernant les nouveautés en matière de pédagogie du numérique.

L'objectif étant d'utiliser le numérique comme outil permettant une plus grande individualisation des parcours de formation.

Le développement de la politique du numérique repose sur deux axes :

- Utiliser pleinement les ressources mises à disposition par l'Université et être force de proposition auprès de l'université (CIPE)
- Etre pilote sur des projets propres à l'IUT

4.2.1. Utiliser les ressources de l'université

AMETICE (plateforme pédagogique – LMS)

AMeTICE est la plateforme pédagogique de l'université (utilisant le CMS Moodle). Elle est aujourd'hui utilisée dans la plupart des départements pour stocker les divers supports de formation et quelquefois dans le cadre d'une pédagogie enrichie ou augmentée.

Cette pédagogie enrichie ou augmentée, correspond à la mise à disposition auprès d'étudiants de compléments de cours, de vidéos, de tests, ...

Bureau virtuel

Dans l'Environnement Numérique de Travail de l'Université, se trouve un Bureau Virtuel qui a été changé en janvier 2016. Les étudiants, et personnels utilisent aujourd'hui un environnement Microsoft Office Web App (Messagerie, contact, calendrier, espace cloud...). Ce type d'environnement est très fréquemment utilisé dans les organisations et les étudiants s'habituent à ces nouveaux outils dans leurs interactions courantes avec les personnels administratifs et enseignants.

E-portfolio

Les portefeuilles de compétences sont un nouvel outil permettant à l'étudiant de capitaliser des contenus sur lui-même et autour de lui. L'université vient de mettre en place un outil de ce type appelé e-foliam (système Mahara).

Outils numériques à venir sous peu

- L'université est en train de faire l'acquisition d'un abonnement auprès d'un système anti-plagiat et d'intégrer celui-ci à la plateforme pédagogique de l'université. Il sera ainsi plus aisé de contrôler les productions des étudiants.
- Mise en production d'un serveur de streaming pour la diffusion de vidéo : la vidéo est un nouveau mode de transmission des connaissances. L'IUT a déjà un certain nombre de ressources en la matière.
- Mise en production d'un système de web-conférence couplé à la messagerie universitaire : Les tests de mises en production sont prévus pour le mois de mai 2016. Ainsi, tous les postes fixes seront équipés de webcam et le système de web conférence concernera les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs.

Les ressources documentaires numériques

Ce point est traité dans la partie 5 de ce dossier.

La formation à distance

Outre les initiatives nationales comme le développement de la formation GACO à distance, l'IUT est acteur dans le projet local du Schéma Directeur du Numérique sur les formations à distance d'Aix-Marseille Université.

4.2.2.L'IUT, pilote en matière de numérique

Pédagogie inversée et TICE

Les étudiants sont moins attentifs lors des cours magistraux, ils sont plus facilement distraits par certains outils comme les téléphones portables et l'utilisation des réseaux sociaux sur ordinateurs. Afin de limiter la perte en contenus, certains enseignements intègrent des séquences vidéo que les étudiants doivent préalablement visionner pour pouvoir mettre en application des contenus théoriques. L'enseignant devient alors un « tuteur » plutôt qu'un « dispensateur » d'informations et de connaissances.

Hétérogénéité des connaissances linguistiques

Une plateforme linguistique (Rosetta Stone) est actuellement disponible pour l'ensemble des étudiants de l'IUT. Les enseignants de langues, peuvent utiliser cet outil en complément de leurs

cours. Ils peuvent l'utiliser en face à face avec les étudiants ; des salles informatiques sont alors disponibles pour accueillir les groupes en formation. Ils peuvent également demander aux étudiants de travailler sur la plateforme certains chapitres ou certaines thématiques. Un portail de suivi permet de visualiser et de cartographier le parcours effectué par l'étudiant.

Prise en compte des lacunes des fondamentaux en « français »

Les rapports écrits par les étudiants contiennent de trop nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire. Cela montre des lacunes très importantes en français qui peuvent être un handicap dans l'accès au marché du travail. Un groupe de travail réfléchit donc à l'acquisition d'une plateforme d'aide dans ce domaine. Dans ce sens, plusieurs départements déploient la certification Voltaire.

Le C2i

Le certificat informatique est internet (déjà énoncé dans le point 2.3.3) devient une nécessité pour les étudiants afin qu'ils puissent profiter de ce qui est énoncé dans ce paragraphe 4.2. L'IUT a donc décidé de généraliser progressivement la certification C2i.

Les Business Game et Serious Game

La mise en place dans les formations de l'IUT de Business Game est assez courante dans les formations tertiaires (GEA, TC, GACO) mais également dans certaines formations du secteur secondaire (R&T) ou l'initiation à la gestion d'entreprises par des jeux de simulation informatique permettent de capter l'attention des étudiants de manière importante.

En 2016, Un challenge de simulation de gestion d'entreprise en anglais était ouvert à l'ensemble des étudiants de l'IUT, les équipes, imposées par les organisateurs, mixaient divers départements, d'un même site géographique (3 sites ont participé à ce jeu : Aix, Digne et Marseille). Cette pédagogie transdisciplinaire a été très appréciée des étudiants.

Un Serious Game de gestion de projet est également testé cette année dans le département Techniques de Commercialisation de Marseille.

Des projets de création d'espaces pédagogiques innovants informels sont en cours dans deux départements aixois et à la bibliothèque du site de Marseille-St Jérôme. L'idée est de mettre en place des espaces pédagogiques interactifs (salles modulaires, chaises mobiles, tableau interactif, tablettes numériques) qui place l'étudiant en situation de construire ses savoirs et compétences et favorise son envie d'apprendre.

L'IUT est actuellement à la recherche d'un modèle économique permettant aux enseignants de développer plus de contenus destinés à être diffusés via les plateformes numériques. Le développement de ces contenus est chronophage et il faut donc trouver un moyen de motiver les équipes enseignantes sur ce point. Certaines réflexions ont été menées sur ce sujet comme la validation de ressources numériques, ou la création de SPOC (Small Private Open Course) sur des matières transverses (bureautique, expression/communication, projet professionnel, méthode de travail, recherches documentaires, ...) qui pourraient ainsi être réutilisées d'un département à l'autre.

L'IUT est partie prenante du pôle PEPITE (Entrepreneuriat étudiant) d'Aix-Marseille Université et héberge à ce titre dans ses murs deux start-up.

5. Ressources documentaires

La fusion des 3 IUT a révélé une hétérogénéité des situations et des services documentaires rendus aux étudiants de l'IUT d'Aix Marseille.

Sur les 10 sites géographiques de l'IUT,

- 4 sont desservis par des bibliothèques de l'IUT (les 3 sites d'Aix en Provence et celui de la Ciotat)
- 4 le sont par des bibliothèques universitaires (Digne, Gap et les 2 sites de Marseille)
- et 2 (Arles et Salon) ne bénéficient d'aucune bibliothèque de proximité susceptibles de répondre aux besoins documentaires des étudiants et du personnel.

5.1. La situation des bibliothèques de l'IUT

5.1.1. Une généralisation de l'association avec le SCD

- **Lors de la fusion :**

L'IUT comptait 7 bibliothèques (CS, GEA Aix, GLT, TC Aix, GMP/INFO, IC ML) réparties sur 4 sites géographiques. 6 étaient associées au SCD, bien qu'aucun protocole n'ait été signé.

- **Depuis la fusion:**

Un protocole d'association de toutes les bibliothèques de l'IUT avec le SCD a été signé le 15/12/2015. Il détermine les conditions de l'association entre les bibliothèques de l'IUT et le SCD, en vue du signalement national et local des collections, de leur gestion et des moyens affectés. Il a permis d'harmoniser le signalement des collections et donc de simplifier l'accès à la documentation pour les étudiants et personnels de l'IUT.

5.1.2. Les chiffres clés en 2015

L'IUT ne compte désormais plus que 4 bibliothèques associées, les 4 bibliothèques du site Gaston Berger ayant fusionné.

Tableau 16 : Etat des lieux des bibliothèques de l'IUT en 2015

Moyens humains	7 agents <ul style="list-style-type: none">• 2 catégories A, 2 catégories B, 3 catégories C• 5 titulaires et 2 contractuels correspondant à 5,95 équivalents temps plein
Dépenses documentaires	29 716 € réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none">• 9 420 € d'acquisitions de monographies• 20 296 € d'abonnements à des périodiques
Collections	<ul style="list-style-type: none">• 20 361 volumes d'ouvrages• 114 titres de périodiques vivants
Locaux	<ul style="list-style-type: none">• 161 places assises pour 2386 étudiants soit 0,7 places pour 10 étudiants en moyenne• 496 m²
Formation dispensée	143 h

5.1.3. Vers une harmonisation et une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers

Les bibliothèques de l'IUT permettent de rendre un service de proximité aux étudiants et enseignants des sites d'Aix et de la Ciotat. Bien qu'elles concourent aux mêmes objectifs, les disparités de dotation inhérentes au fonctionnement interne conduisent à une hétérogénéité des services documentaires rendus aux usagers. Différentes actions ont été entreprises pour promouvoir une équivalence des services documentaires et améliorer leur qualité.

Tout d'abord, une Commission Documentation a été créée suite à la fusion des 3 IUT. Elle a élaboré une politique documentaire, formalisée dans une charte adoptée par le Conseil d'IUT le 27/11/2014. Cette politique documentaire a pour objectif

- de donner une cohérence d'ensemble aux services documentaires rendus,
- d'harmoniser les pratiques pour permettre aux étudiants et personnels de l'IUT de bénéficier de services documentaires adaptés à leurs besoins et équivalents quel que soit leur département de formation.

Elle s'inscrit dans celle du SCD d'AMU et fait l'objet d'une évaluation annuelle à partir d'indicateurs de suivi.

Ensuite, l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) prévoit deux questions pour évaluer la facilité d'accès et la fréquentation des bibliothèques.

Enfin, la fusion des 4 bibliothèques du site Gaston Berger a été opérée. La bibliothèque offre un cadre de travail agréable au cœur de l'espace de vie étudiant. Cette fusion a permis une mutualisation des moyens :

- le fonds documentaire est plus riche pour les étudiants qui peuvent désormais emprunter les collections de tous les départements.
- l'amplitude horaire d'ouverture de la bibliothèque a pu être augmentée : elle est actuellement de 49h hebdomadaire.
- les coûts d'abonnements aux périodiques ont été réduits (4700 d'économie/an), grâce aux désabonnements aux titres redondants.

5.1.4. Projets pour accroître l'efficacité des bibliothèques

Pour améliorer la qualité des services documentaires rendus, davantage d'évaluations vont être mises en place :

- une enquête de satisfaction va être menée en 2017 auprès des usagers de la bibliothèque Gaston Berger.
- les questions posées sur les bibliothèques dans le cadre de l'EFEE vont être complétées.

Deux départements (IC ML et CS) vont être regroupés sur un même site géographique en 2019, ce qui entraînera une mutualisation des moyens des bibliothèques.

5.2. Un renforcement du partenariat avec les bibliothèques universitaires

Les sites d'Arles, Digne, Gap, Marseille et Salon ne bénéficient pas de bibliothèques de l'IUT.

5.2.1. Situation au moment de la fusion

Seuls 3 départements d'IUT entretenaient des liens avec les BU (1 département à Gap, 1 à Luminy et 1 Saint-Jérôme).

5.2.2. Situation actuelle

Des principes de partenariat entre l'IUT et le SCD ont été adoptés le 27/11/2014 pour harmoniser les services documentaires rendus par les BU de Digne, Gap, Luminy et Saint Jérôme, aux étudiants et personnels de l'IUT. Ils visent à

- renforcer les échanges entre les usagers et les acquéreurs des BU,
- favoriser la formation des étudiants, des doctorants et des enseignants chercheurs.

Par ailleurs, le SCD a accepté d'intervenir sur les sites d'Arles et de Salon, pour dispenser des formations aux étudiants de ces départements.

12 départements entretiennent désormais des liens avec les BU. Au total, 71 heures de formation ont été dispensées à 838 étudiants de ces départements pour l'année universitaire 2015-2016.

5.3. Projets avec les équipes pédagogiques

5.3.1. Les formations actuellement dispensées

Le volume horaire cumulé des formations dispensées par les personnels des bibliothèques de l'IUT et des BU s'élève à 214 heures pour l'année universitaire 2015-2016. 1472 étudiants répartis dans 16 départements d'IUT en ont bénéficié.

5.3.2. Les objectifs pour les années à venir

- Généraliser les formations dispensées par les bibliothèques à l'ensemble des départements de l'IUT.
- Concevoir et mettre en place des formations pour les enseignants, en collaboration avec le centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE).

6. Politique d'ouverture internationale (cf. tableaux « Pédagogie IUT » et tableaux « Gestion IUT »)

6.1. Accueil et attractivité

Inscrits étrangers : état des lieux.

A la rentrée 2015 :

En DUT1 : 32

En DUT2 : 39

En LP : 15

Total : 86

Si quelques étudiants étrangers s'inscrivent directement à l'IUT, la plupart le font par le biais de programmes de différents types

Tableau 16 : Origine par programme des étudiants en mobilité entrante à l'IUT

Programme	DUT1	DUT2	LP	TOTAL
ERASMUS	0	14	1	15
ADIUT	17	11	9	37
MALAISIE	12	11	2	25
CAMPUS FRANCE	0	0	0	0
Total	29	36	12	77

Quelle politique d'accueil ?

Afin d'équilibrer les échanges des étudiants entrant/sortant, la politique suivie a comme objectif d'augmenter sensiblement le nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'IUT en pérennisant et développant les partenariats au sein des différents programmes. Pour cela, nous avons proposé à des enseignants désireux d'étoffer nos échanges avec les partenaires internationaux, de choisir un secteur géographique à développer.

Outre le Service des Relations Internationales qui gère la partie administrative des échanges et qui accompagne étudiants internationaux dans le quotidien, il existe dans chaque département un coordinateur RI capable de répondre à tous les besoins d'ordre pédagogique.

Erasmus : Total du nombre d'universités étrangères ayant passé un accord Erasmus avec l'IUT : 19

Nous sommes en recherche permanente de nouvelles universités partenaires. Nous avons multiplié depuis de longues années le nombre d'accords Erasmus ainsi que le nombre de mobilités à l'intérieur de ces accords, notamment en Europe du Nord, pour laquelle la demande de nos étudiants est forte. Cependant pour la majorité de ces programmes, les échanges sont déséquilibrés au profit de nos étudiants car la connaissance obligatoire du français est un problème. Aussi, afin d'être plus attractifs, nous diffusons systématiquement à nos partenaires nos programmes de cours dispensés en anglais et nous avons pour objectif d'étendre ces programmes. Ce sont les départements tertiaires de l'IUT qui intéressent le plus les étudiants étrangers.

ADIUT : l'ADIUT a structuré une offre innovante dans le domaine pédagogique afin d'intéresser les instances éducatives étrangères. Elle a également institué des programmes coordonnés d'accueil d'étudiants étrangers en DUT et en Licence Professionnelle. L'ADIUT recherche constamment de nouveaux partenaires à travers le monde. L'IUT d'Aix Marseille accueille chaque année les étudiants des pays suivants : Gabon, Angola, Pérou, Vietnam, Chine, Mexique et depuis 2016, Maroc. Ces étudiants sont accueillis majoritairement dans les départements secondaires.

Programme Franco-Malaisien : depuis 2004, le département Génie Mécanique et Productique a signé de partenariat avec UNIKL en collaboration avec Campus France et différents sponsors. Ce programme est structuré en plusieurs phases et concerne chaque année une quinzaine d'étudiants : une phase pré France avec une préparation de 2 ans en Malaisie, une phase d'intégration de 4 mois en France pour renforcer l'apprentissage du français, et une phase de 2 ans en DUT. C'est un programme phare pour notre université.

Campus France : Toutes les candidatures ayant reçu un avis favorable du SCAS sont transmises aux recruteurs des formations concernées. Cependant, peu d'étudiants s'inscrivent (aucun en 2015) malgré les avis favorables donnés par les recruteurs de l'IUT.

Programmes bilatéraux :

Trois programmes sont établis avec l'IUT : UCAQ au Québec, UWS en Ecosse, et Université Technologique de Santander. Jusqu'à présent, aucun étudiant étranger n'a utilisé ces partenariats pour s'inscrire à l'IUT, ils intéressent plutôt les étudiants en mobilité sortante.

Accueil :

Dès leur arrivée, l'IUT propose systématiquement aux étudiants entrant :

- une semaine « d'intégration » avant la rentrée qui comprend des cours de français le matin et des activités l'après midi
- une documentation de présentation de l'université et de la ville
- des cours de français tout au long du semestre à raison de 2 heures par semaine
- des chambres en cité universitaire à proximité de l'IUT
- une soirée d'accueil
- , des visites touristiques de la région tout au long du semestre

Une réunion informelle a lieu à la fin de leur séjour afin d'avoir leur feedback nous permettant ainsi d'apporter des améliorations à notre organisation.

6.2. Mobilité en stage et en semestre des étudiants

Analyse de la mobilité en stage, quels projets ?

Etat des lieux :

92 dossiers, en 2015/2016

125 dossiers en 2014/2015 soit -28%.

La baisse sensible s'explique à la fois par la difficulté récente d'obtenir des visas de travail en Amérique du Nord, et par une sélection plus sévère des étudiants qui partent à l'étranger.

Il existe de multiples partenariats dont les plus importants sont avec l'Université d'Alicante en Espagne (environ 20 à 30 étudiants par an), l'Université de Santander en Colombie, et avec le Québec où les « Collèges » ont des points communs avec les IUT.

Les enseignants chercheurs sont souvent en relation avec des laboratoires de recherche à l'étranger ce qui facilite l'envoi d'étudiants en stage dans ces mêmes laboratoires.

Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Etat des lieux 2015/2016

40 dossiers soit 43% des étudiants obtiennent une Bourse Erasmus.

12 dossiers soit 13% ont une bourse PRAME (Bourse de la Région délivrée sur critères sociaux, non cumulable avec la bourse Erasmus)

40 dossiers soit 43% ont la bourse du Ministère

2% ont la bourse Pierre Ledoux.

Seuls 5% des étudiants n'obtiennent aucune bourse de mobilité.

Mobilité sortante, état des lieux :

Pour la rentrée 2015 :199 candidatures en mobilité sortante ont été déposées dont 154 étudiants ont été retenus ou ont maintenu leur candidature : 143 pour 2 semestres en DUETI, 4 en LP, 7 pour le S3 en DUT2.

Les mobilités sortantes se font principalement via les accords Erasmus (62 pour 88 places), et les accords bilatéraux (88 mobilités). Il existe d'autres programmes au sein d'AMU proposés à l'IUT (programme Canada, ISEP avec les Etats Unis et programme Australie) mais cela concerne une faible part de mobilités (0 en 2015/2016, 2 en 2014/2015)

En Erasmus, l'IUT reçoit plus de demande que de places pour les départements tertiaires mais moins de demandes que de places pour les départements secondaires (7 mobilités pour 27 places).

Globalement, nous envoyons plus d'étudiants en échanges Erasmus que nous n'en recevons.

En revanche, nos accords bilatéraux ne sont pas contingentés.

Nous sommes en recherche constante de nouveaux accords afin de satisfaire notre demande croissante de mobilité études sortante. En effet, les étudiants sont conscients qu'une année d'études à l'étranger représente un plus auprès des recruteurs quels qu'ils soient. Notre objectif est de faire en sorte que l'IUT apparaisse comme la voie à suivre pour des néo bacheliers envisageant une poursuite d'étude à l'international. Pour cela nous travaillons de concert avec la Direction des Relations Internationales d'Aix-Marseille Université ainsi qu'avec la Commission des relations internationales de l'ADIUT.

Accords de doubles diplômes ?

- Double diplôme avec UWS en Ecosse (Bachelor/DUETI)
- Double diplôme avec l'UCAQ au Québec (Baccalauréat/DUETI)
- Double diplôme avec l'Institute of Technology of Blanchardstown (Bachelor/DUETI) en Irlande
- Double diplôme avec l'Institute of Technology de Carlow (Bachelor/Dueti) en Irlande
- Double diplôme avec l'Institute of Technology of Tralee en Irlande.
- Double diplôme avec l'université de Buskerud and Vestfold de Norvège (sous conditions)

Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Il existe 3 types de bourses :

Bourse PRAME (sur critères sociaux) : 74 soit 48% des mobilités sortantes études

Bourse Erasmus : 62 soit 40%

Bourse Ministère : 8 soit 5%

Seuls 17 étudiants n'ont pas eu de bourse, soit 11%

6.3. Mobilité des personnels

Dans le cadre de nos accords Erasmus, nous avons eu cette année :

1 mobilité sortante d'un enseignant d'HSE en Lettonie.

1 mobilité entrante d'un enseignant de l'Université de Maribor en Slovénie.

6.4. Programmes internationaux

Accords de coopération bilatéraux :

- avec l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi) pour les départements GEA, TC, GACO et Informatique
- avec UWS : University of the West of Scotland
- avec l'université de Santander en Colombie

6.5. Politique des langues

L'IUT a fait passer tout au long de l'année environ 680 tests TOEIC aux étudiants sur les différents sites.

La politique de langues se fonde sur la diversité des langues proposées et s'appuie aussi sur la plateforme Rosetta Stone. Cette solution d'e-learning permet aux enseignants de langues de disposer d'un outil pour diversifier leurs approches pédagogiques. Par ailleurs, quand le département ne dispose pas de la taille critique pour offrir des LV2 différentes, la plateforme est une solution pour proposer à l'étudiant de continuer son apprentissage sur la langue non enseignée.

Enfin les cursus en anglais se développent. Plusieurs modules notamment dans les licences professionnelles sont dispensés dans la langue de Shakespeare. Certaines formations comme le DUT TC à Marseille offrent la possibilité de suivre le cursus en anglais (60% à 70% des cours), d'autres comme le département MMI envisage cette opportunité.

7. Vie Etudiante (cf. tableaux « Offre de formation IUT »)

La Vie Etudiante fait partie intégrante des objectifs de l'IUT avec 5 axes de développements :

- Assurer les conditions de vie et de travail permettant la réussite et l'épanouissement de tous ;
- Développer les actions transversales à l'intérieure à l'IUT ;
- Développer les actions transversales extérieures à l'IUT pour augmenter la lisibilité de l'IUT et de ses étudiants depuis le lycée jusqu'à AMU dans la population, les structures territoriales et le monde industriel ;
- Développer l'engagement citoyen et social de chacun ;
- Forger le sentiment d'appartenance à l'IUT.

Une commission de la Vie Etudiante se réunit 2 ou 3 fois par an.

Elle émet des avis et fait des propositions à la direction sur ;

- les conditions de vie et de travail des étudiants.
- les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants ou en projet.
- le développement des relations avec les services communs d'Aix-Marseille Université et avec les partenaires extérieurs, en relation avec la vie étudiante.

Cette commission est paritaire et regroupe 14 personnes : 7 personnels enseignant ou administratif ou technique et 7 étudiants élus au Conseil d'Institut ou non élus.

Cette politique veut favoriser des actions et des engagements de tous les étudiants dans leur vie journalière mais aussi dans la vie citoyenne.

Un chargé de mission gère cette commission et coordonne ou soutient les actions qui rentrent dans les objectifs Vie Etudiante de l'IUT. Il fait également le lien avec les services dédiés d'Aix-Marseille Université.

7.1. Accès aux ressources étudiantes (restauration, logement...)

Situation en termes de restauration et de logement particulièrement sur les sites délocalisés.

- Aix-en-Provence : l'IUT est situé en plein quartier universitaire et les étudiants peuvent utiliser toutes les installations du CROUS dans cette ville. Le Restaurant Universitaire des Fenouillères est fermé depuis plus d'un an. L'ouverture en octobre 2015 d'une cafeteria au sein même de l'IUT, bd Gaston Berger, permet aux étudiants une autre forme de restauration. Cette cafétéria est associée à une bibliothèque et à un centre de documentation dans un nouveau bâtiment. Force est de constater que beaucoup d'étudiants mangent sur place avec des repas apportés de chez eux. Le parking relais gratuit pour les co-voitureurs est en rénovation depuis un an et sera ré-ouvert à partir de juillet.
- Arles : il n'existe pas d'équipements universitaires concernant le logement et la restauration. Une salle « foyer » est mise à disposition des étudiants au sein de l'IUT. Deux résidences privées accueillent les étudiants. La ville d'Arles propose des listes d'appartements disponibles. Un bureau de la Vie Etudiante existe au sein de la ville.
- La Ciotat : il n'existe pas d'équipements universitaires concernant le logement et la restauration à La Ciotat. Le logement se fait donc essentiellement en chambre ou appartement chez des particuliers. Le secrétariat du département HSE gère une liste d'appartements connus et abordables. Les transports sont ceux de la ville. La restauration n'est pas assurée. Une convention avec le collège Jean Jaurès proche de l'IUT est reconduite tous les ans depuis 2015. Les étudiants peuvent s'y restaurer pour le prix d'un ticket universitaire.
- Digne : il n'existe pas d'équipements universitaires concernant le logement et la restauration. Une salle « foyer » est mise à disposition des étudiants au sein de l'IUT. Il existe 7 structures « résidence et logement étudiant » gérées par habitations de Haute Provence, qui permettent de trouver un logement en ville ou peu éloigné. Un site Internet est dédié. Des vélos sont mis à la disposition des étudiants par la ville gratuitement. La restauration est proposée au CFA.
- Gap : il n'existe pas d'équipements universitaires concernant le logement et la restauration. Le foyer des jeunes travailleurs propose des logements et des repas. Les étudiants doivent faire appel au secteur privé pour se loger.
- Marseille : les étudiants bénéficient des infrastructures du CROUS existantes sur le campus de Saint Jérôme et de Luminy. Les aménagements récents 2014 de lignes de bus express dans la ville permettent de faciliter les trajets en transports en commun qui restent un moyen efficace de se déplacer. La restauration se fait au CROUS et à la cafeteria de l'IUT.
- Salon : il n'existe pas d'équipements universitaires concernant le logement et la restauration. Les étudiants doivent faire appel au secteur privé pour se loger.

Les étudiants des sites délocalisés peuvent souvent se loger à des coûts raisonnables. A Aix-en-Provence, pour ceux qui n'ont pas de chambre en cité, les chambres en ville (proche ou au centre) sont particulièrement chères. Quelle que soit la solution retenue et la ville, le coût du logement peut être rédhibitoire et obliger certains étudiants soit à travailler pour subvenir à leurs besoins en dehors des cours soit à effectuer le trajet domicile IUT chaque jour. Ce dernier cas de figure impose une organisation rigoureuse. Certains d'entre eux ont toutefois des difficultés en raison du temps de transport.

Le parking dans les villes importantes est souvent un réel problème pour ceux qui se déplacent quotidiennement. Le covoiturage est mis en évidence sur les sites d'AMU et des villes de chaque

site. Des solutions gratuites existent à Aix pour les co-voitureurs dans les parkings relais.

Notons enfin que les villes attachent de plus en plus d'importances à la Vie Etudiante. Marseille et Aix ont un site dédié. Les autres villes ont souvent sur leur propre site web des pages consacrées à toutes les informations pratiques. Le CROUS de son côté est en mesure de diriger les étudiants dans leurs démarches. Enfin le Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes apporte aussi des liens qui sont des sources d'information.

Aix-en-Provence a mis en place en 2015, le Conseil des Etudiants Aixois qui est un lieu de croisement des informations concernant la Vie Etudiante et un lieu de rencontre des étudiants. Un étudiant de l'IUT est membre de la CFVU d'AMU.

7.2. Sports et activités culturelles

Situation et projets. Quelle prise en compte par les services universitaires ou interuniversitaires ad-hoc ? Soutien ou subventions aux associations ?

Le sport :

L'IUT a développé une politique volontaire concernant le sport, à l'image des actions entreprises par Aix-Marseille Université. Trois axes sont portés.

7.2.1. Assurer une pratique possible à chaque étudiant.

Pour cela il s'appuie sur les structures existantes d'AMU ou sur des structures locales pour les sites délocalisés. L'accès aux sports est différent pour chaque site en fonction des moyens et services disponibles sur place. La pratique sportive est reconnue dans les règlements d'examen des DUT (0.4) et des Licences professionnelles AMU (0.5) par un bonus possible sur assiduité et amélioration du niveau sportif pour chaque semestre. L'après-midi du jeudi est si possible libérée pour permettre de pratiquer une activité sportive. Des équipes IUT sont engagées dans des compétitions inter IUT en championnat de France. Certaines ont gagné leur championnat en sport collectif (foot, hand, régates...). Des étudiants ont été champions de France universitaire dans des équipes AMU (Squash, Tir à l'arc, karaté).

- Aix : Deux enseignants du SUAPS sont affectés partiellement au Bureau des Sports de l'IUT à Aix. Ils ont un bureau à côté du nouveau centre de vie de l'IUT (bibliothèque, Bureau des sports et cafeteria) pour être à proximité des étudiants et faciliter l'information. L'IUT soutient ces actions et l'organisation de manifestations par une subvention à l'association. Les étudiants pratiquent le sport dans le cadre des cours du SUAPS. Ils bénéficient de toutes les activités du SUAPS. Ils montent des équipes IUT engagées en championnat.
- Arles : Des activités sportives hebdomadaires ou ponctuelles sont localement organisées dans le cadre d'un partenariat entre la ville d'Arles et le service interuniversitaire des activités physiques et sportives.
- La Ciotat : Des cours sont assurés durant les heures d'enseignement par des enseignants du SUAPS. Les heures sont financées pour moitié par le département HSE.
- Digne : Des activités sportives hebdomadaires ou ponctuelles sont localement organisées dans le cadre du SUAPS.
- Gap : Le Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) organise pour l'ensemble des étudiants et des personnels du pôle de Gap, la pratique des activités physiques. Un enseignant référent organise ces activités.
- Marseille : Un bureau des sports est accessible à l'université très proche de l'IUT sur le site de l'étoile ou sur le site pour Luminy. Les étudiants bénéficient de toutes les nombreuses activités sur chaque site. La seule difficulté pour eux est de faire un choix qui soit accessible en fonction de leur emploi du temps.
- Salon : Des activités sont possibles au sein des associations de la ville.

7.2.2 Offrir la possibilité aux étudiants sportifs de haut niveau mais aussi de bon niveau de pouvoir à la fois étudier et pratiquer leur sport durant leurs études à l'IUT.

Pour cela les étudiants sportifs de haut niveau sur liste ministérielle bénéficient de droit de possibilité d'aménagement de leur parcours à l'IUT tant sur la durée, que sur la présence et les modalités l'évaluation. Cela se fait sur la base d'un contrat cosigné par l'étudiant, AMU et le responsable du club sportif dans lequel sont fixés par avance les points traités précédemment. Les étudiants dans ce contexte sont entre 4 et 8 chaque année. Ils sont en généralement en équipe de France junior ou sénior et participent à des compétitions au niveau national et international (JO Londres). Les sports concernés sont variés : Voile, Vol à voile, escrime, bi cross....

Pour les étudiants qui ne sont pas sur les listes ministérielles mais qui sont des sportifs engagés dans des compétitions de haut niveau demandant un investissement en temps et en énergie conséquent, l'IUT propose des aménagements du même type mais limités dans le temps (une année supplémentaire). C'est notamment le cas pour les sports collectifs tels que le hand, rugby, basket et aussi pour des sports individuels tels que l'athlétisme ou le cyclotourisme.... Une commission de validation des dossiers a été mise en place, qui se réunit en Octobre pour attribuer le statut correspondant (sportif de bon niveau). Un contrat est associé à ce statut. Il est cosigné par l'étudiant, le chef de département et le responsable du club sportif. Les cours suivis pour chaque semestre doivent être définis par avance.

7.2.3 Manifestation sportive transversale « Faites du Sport »

Le nombre de participants est passé de 250 à 500 à 1000 sur les trois dernières moutures. Cette manifestation fait converger la plupart des départements. Elles se déroulent en Octobre depuis 2 ans sur la plage du Prado à Marseille. Les activités sont des sports collectifs sur la sable (Foot, Volley, Hand, Rugby) plus des animations (sports antiques, flash dance). L'IUT investit des moyens dans les transports notamment des sites délocalisés. La mouture 2016 sera associée à une manifestation similaire qu'AMU va créer cette année autour des sports nautiques.

7.2.4 Les Associations :

Elles ont un rôle important au sein de l'IUT rôle reconnu dans son règlement intérieur : *« les associations ont pour but d'organiser des activités concourant à une bonne intégration des étudiants à la vie de l'IUT et à leur épanouissement personnel »*.

Sur 23 départements, il existe 18 associations. Chaque département sauf deux a une Association ou un Bureau des Etudiants. Les actions régulières des associations sont la vie interne au département, l'intégration des premières années à travers des parrainages, soirée et souvent un week-end. En dehors de ceci les activités des associations sont très variables. Quelques organisations autres associées ou non à des projets tuteurés sont réalisées : WE ski, voyage d'études, visite de salons spécialisés, soirées inter département étudiantes, activités culturelles, recueil des informations concernant les poursuites d'études, participation à différents salons de lycéens, fichier des anciens, gestion groupée des livres individuels ou des équipements (EPI) achetés pour la formation.

L'IUT et les départements subventionnent selon le cas les déplacements effectués par ces étudiants dans le cadre de leurs activités associatives. Les BdE commencent à demander des financements proposés par AMU (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

Depuis trois ans l'IUT agit pour que les constitutions BdE soient transmises en mars lorsque les étudiants de seconde année sont encore présents dans les départements. L'IUT réalise alors une formation aux responsables des BdE. Cette formation organisée, en avril mai, s'adresse aux nouveaux élus et responsables. Elle a trois volets. Le premier consiste à présenter et à structurer la gestion en termes d'objectifs, de moyens et de lisibilité des BdE, Les aspects légaux et

obligatoires au regard de la loi et d'AMU sont définis. Le second consiste à former les responsables des BdE à la gestion des risques liés à l'alcool. Cette partie est assurée par la LMDE. Le troisième est favoriser la transversalité entre les départements.

Les étudiants responsables ou acteurs d'actions spécifiques dans le cadre du BdE peuvent être bonifiés de 0.4 points sur leur moyenne générale.

Le Chef de Département est l'interlocuteur direct des responsables des associations, le chargé de mission de l'IUT est l'interlocuteur inter département.

7.2.5 Les activités culturelles :

L'IUT essaye de promouvoir la culture dans la vie étudiante. Il s'appuie sur ce qui est proposé par AMU. Chaque site est à même à travers les soutiens de la ville ou des structures locales de proposer leurs propres actions.

Il est difficile de proposer des actions transversales inter département pour les activités culturelles comme cela se fait pour le sport.

Cependant, l'IUT a organisé deux années consécutives le prix « Premières planches ». Ce prix proposé et monté par ICML est original : il consiste à faire lire une sélection de quelques BD aux étudiants dans chaque département, de les faire voter et d'attribuer un prix à un auteur. Ce prix est attribué lors des rencontres du 9ème Art organisé à Aix chaque année.

Une soirée inter-département sur le thème de la créativité des étudiants et des personnels est organisée par le département GU. Elle se déroule tous les 3 ans et est programmée pour l'année 2016-2017.

D'autres initiatives culturelles sont propres à chaque département comme le ciné-club en GU.

Les associations peuvent aussi être le lieu de création et la structure support de projets tuteurés ou non orientés, vers des actions techniques, financières ou humanitaires et sociales.

7.3. Participation à la vie institutionnelle

Situation et projets.

Les étudiants siègent au Conseil d'Institut de l'IUT (8 titulaires et 8 suppléants) et dans les conseils de chacun des départements.

Des places sont attribuées de droit aux étudiants élus ou non dans différentes commissions de l'IUT (Vie Etudiantes 7, Budget 1, Documentation 1).

Via les projets tuteurés la plupart du temps, les étudiants ont la possibilité de participer à l'organisation d'un certain nombre de manifestations internes à l'IUT : Journée du sport, Journée poursuites d'études, Journée du Futur Bachelier, Journée Portes Ouvertes, ou à la promotion de leur département sur les différents salons et forum lycéens.

Des actions vers des jeunes ou moins jeunes ont permis de mobiliser plusieurs étudiants pour du soutien individuel ou collectif dans des associations qui est bonifié. Un contrat cosigné par les étudiants, le Chef de Département et le responsable de l'association permet de valider ces engagements citoyens.

7.4. Santé et social

Situation et projets. Quelle prise en compte par les services universitaires ou interuniversitaires ad-hoc, le CROUS ?

L'IUT s'est engagé pour réduire les difficultés des étudiants dans leur vie quotidienne. Les situations financières, d'isolement et de malaises identitaires sont fréquentes. Près de 41 % d'étudiants sont boursiers à l'IUT.

La réponse de l'IUT, qui s'appuie sur les structures proposées par AMU se fait sur plusieurs

plans :

- au plan des formations : la pluralité des enseignants, le caractère concret des expériences, les travaux de groupe, le projet professionnel réfléchi et construit, la diversité de points de vue, font de l'Institut un endroit dans lequel les étudiants peuvent s'exprimer ;
- un suivi individualisé pour limiter le risque de décrochage scolaire est engagé dans plusieurs départements par l'équipe enseignante pour aider à organiser le travail et à gérer le temps
- des soutiens aux premières années par les secondes années ont permis d'aider ceux en difficulté mais aussi à générer un esprit de promotion fort.
- l'organisation en département : la proximité des enseignants : les week-end d'intégration aident l'étudiant à sortir de l'anonymat et lui permettent de se sentir écouté ;
- Des assistantes sociales du CROUS sont attachées à chaque site et tiennent une permanence à l'IUT une demi-journée par semaine ou travaillent sur rendez-vous. Ceci facilite les démarches des étudiants en difficulté
- Un fonds d'aide spécifique pour aider les étudiants qui connaissent des grosses difficultés financières ponctuelles a été développé jusqu'en 2015.
- Les étudiants peuvent bénéficier du FSDIE social proposé par AMU et les aides du CROUS pour résoudre leurs problèmes passagers ou durables voire pour s'engager dans une action personnelle coûteuse dans le cadre de leur formation
- Les SIUMPPS sont identifiés sur chaque site et toutes les informations de la Vie Etudiante sont portées sur le site de l'IUT pour chaque site. Elles sont transmises à tous les chefs de département en début d'année pour les rappeler.
- Une cellule handicap gérée par AMU permet de traiter chaque cas indépendamment et de trouver les solutions voire les financements si possibles.

8 Politique Immobilière

8.1 Etat des lieux et maintenance

Classification des locaux selon l'âge. Maintenance : qui est en charge de la maintenance, quels en sont les moyens ?

- Etat des lieux

Tableau 17 : Etats des surfaces occupées par l'IUT

Site Gaston Berger	Site Encagnane	Site Cité du Livre	Site Saint Jérôme	Site La Ciotat	Site Arles	Site Digne	Site Salon	Site Luminy	Site Gap
23 500 m2 sur emprise 32 680 m2	1 030 m2	714 m2	24 850 m2 sur emprise 53 500 m2	4245 m2 sur emprise 7 000m2	4 100 m2	2935 m2 sur emprise 4 000m2	3 686 m2	4 016 m2	900 m2 intégré dans le pôle GAP

Total: 75 000 m2 bâtis.

Les problématique d'entretien ne sont pas les mêmes selon les types de locaux : les locaux anciens demandant de nombreuses mises en conformité (sites d'Aix et de Marseille St-Jérôme) tandis que le maintien en condition est allégé pour les locaux neufs des sites délocalisés. Les sites d'Encagnane et la Cité du Livre constituent une exception pour des sites délocalisés : ce sont des locaux municipaux anciens mis à disposition. Les deux départements qui occupent ces locaux doivent être relogés sur le site Universitaire Jules Isaac à Aix en Provence après la rénovation prévue au CPER (2016-2020).

L'IUT a validé un contrat de service DPIL pour les grosses réparations (> 20k€). L'IUT prévoit dans son budget un montant compris entre 5 et 10 € du m2 pour faire face aux coûts d'entretien et de logistique des 75 000 m2.

- Projets et réalisations :

La priorité étant la rationalisation des coûts et le développement durable, l'IUT dans l'avenir va développer son action pour :

a) Mutualiser les services en :

- Regroupant les deux départements Gestion Urbaine et Information Communication- Métiers du Livre, isolés sur deux sites Aixois, sur le pôle universitaire Jules Isaac.
- Regroupant les 3 centres de documentation du site Gaston Berger en un seul, accessible à tous les étudiants des 5 départements du site dans le nouveau bâtiment pédagogique (ouverture rentrée 2016).
- Regroupant les archives dans le sous-sol du nouveau bâtiment pédagogique du pôle Aixois prévu à cet effet.

b) Réduire la consommation énergétique des vieux bâtiments (les départements historiques du site Gaston Berger à Aix et St Jérôme à Marseille) en plusieurs étapes :

- Remplacement les vieilles fenêtres qui ne sont plus étanches par des doubles vitrages
- Isolation thermique de ces bâtiments par l'extérieur
- Changement les vieilles chaudières à gaz par des systèmes de chauffage plus modernes qui respectent mieux les contraintes environnementales

8.2 Hygiène et sécurité

- Un important travail de mise aux normes (sécurité incendie) de tous nos sites a été réalisé de manière à obtenir un avis Favorable de la commission de sécurité.
- La mise aux normes « personne à mobilité réduite » dans l'ensemble des bâtiments est à l'étude au niveau de l'Université au travers d'une réflexion sur le schéma directeur du Handicap.
- L'uniformisation et le renforcement de la politique de sécurité (des personnes) et de sureté des sites (rehausse des clôtures, installation de caméra, société de vidéo surveillance, mise en place contrôle d'accès par badges ...)
- Le responsable des services techniques de l'IUT s'occupe du suivi des habilitations (électriques, incendie...) des différents personnels et de leur inscription aux formations proposées par l'Université.
- Tous les départements secondaires ont un chargé de prévention qui est en charge d'établir et de mettre à jour le document unique. Dans un avenir proche nous devrions étendre cette politique à tous les départements de notre composante.

8.3 CPER (Contrat de Projets Etat Région)

Exécution et projets.

Deux projets concernant l'IUT sont inscrits au CPER 2016-2020 :

- Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence : □ Cette opération a pour vocation la restructuration des espaces du site Jules Isaac afin d'accueillir de nouvelles formations sur le site et de requalifier les espaces affectés à l'ESPE. Elle permettra l'implantation des

départements Carrières Sociales-Gestion Urbaine et Info Com-Métiers du livre sur ce site.
Les investissements s'élèvent à 5 000 000 d'euros.

- Construction d'un Hall d'essai en Bio-Inspired Mechanical Design sur le site Gaston Berger à Aix-en-Provence : □Création d'un hall d'essai au sein de l'IUT, destiné au "bio inspired mechanical design". Projet de recherche participant au projet Henri Fabre. Les investissements s'élèvent à 400 000 d'euros.

9 Pilotage de l'IUT (cf. tableaux « Gestion IUT »)

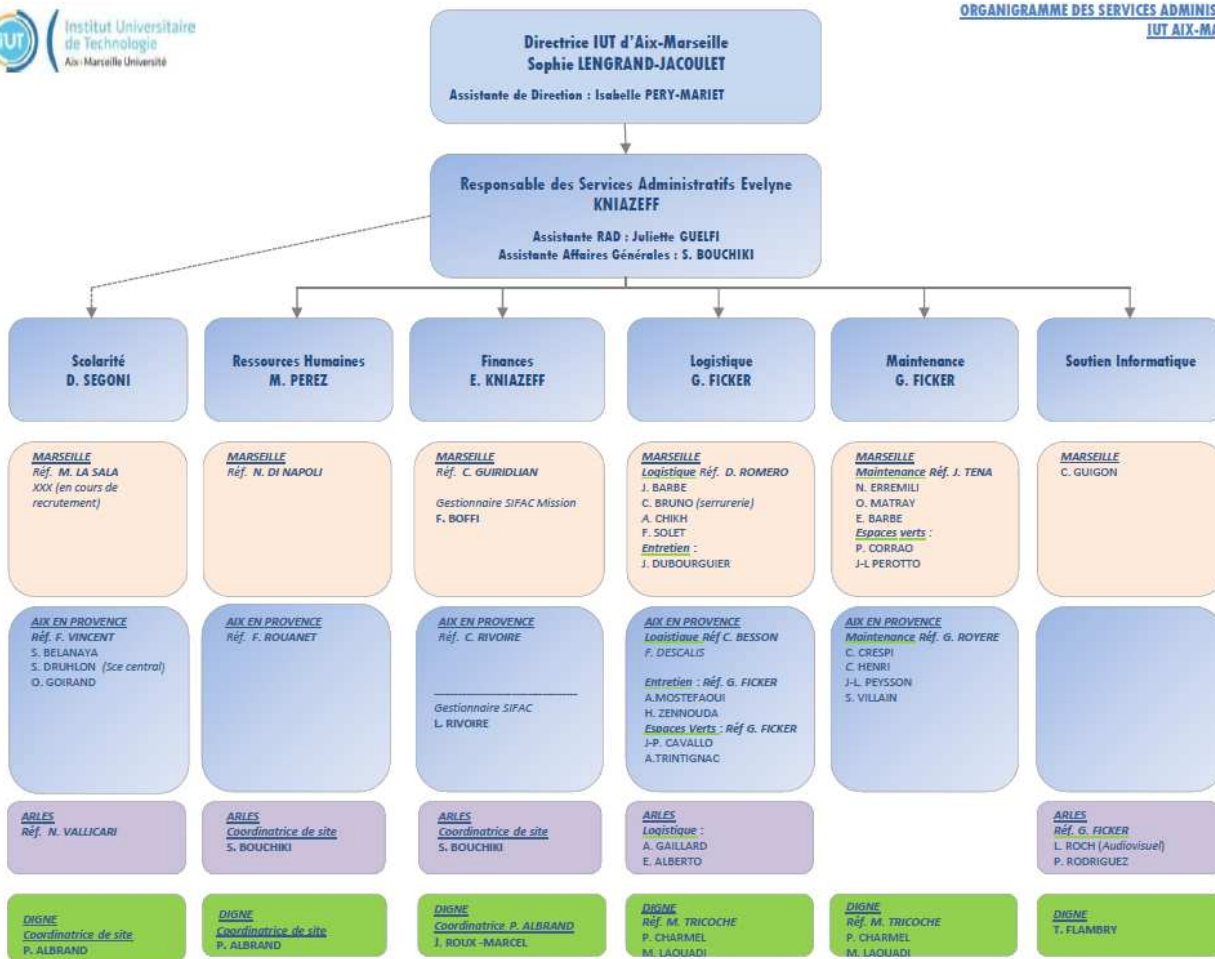
9.1 Pilotage de l'IUT

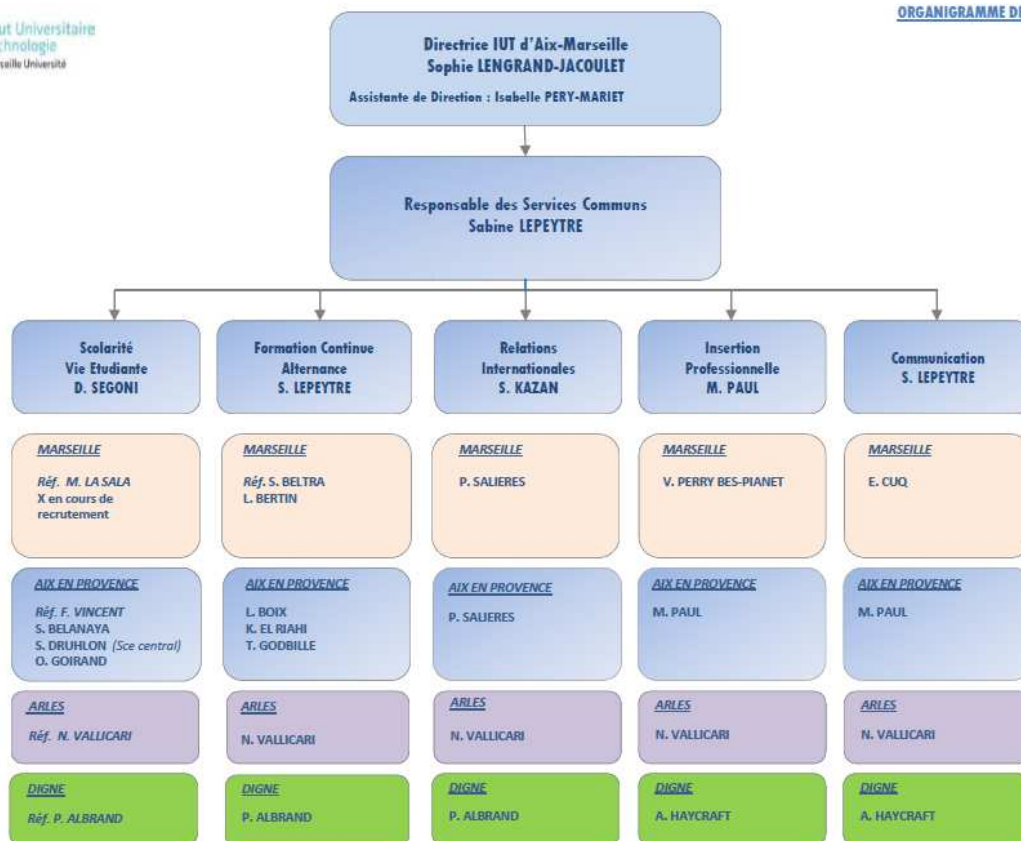
- Organisation interne

Comme indiqué dès le début du rapport d'évaluation, le premier défi de la fusion de l'IUT d'Aix-Marseille a été de définir une organisation efficiente dont l'unité de structuration de base était le département. Cette structuration devait répondre à une double exigence : une harmonisation des pratiques et des processus tout en maintenant une autonomie et un développement des initiatives au sein des départements.

L'organisation proposée s'articule donc autour du chef de département, véritable chef d'orchestre de la structure qu'il anime. Il dispose au sein de son département d'une grande liberté d'action et de choix pédagogique.

Les services centraux et communs sont en appui de son action. Chaque service est sous l'autorité d'un chef de service, lui-même supervisé par la responsable administrative et financière ou la responsable des services communs, suivant son activité. Ils définissent des procédures et documents homogénéisés permettant de gérer les relations d'interface de façon identique pour tous les départements.





Un conseil de gestion se réunit chaque mois. Il est constitué de l'ensemble des chefs de département, des chefs de service, de l'équipe de direction et d'un représentant du conseil d'institut. Un à deux conseils d'institut stratégiques sont organisés chaque année pour réfléchir autour des enjeux majeurs (professionnalisation à bac +3, structuration de l'IUT, redéploiement de postes...) afin de faire des propositions au conseil d'institut.

- Organisation de l'équipe de direction.

L'équipe de direction est à la fois en amont et en aval du travail des chefs de départements. En amont, après décisions du conseil d'institut, elle met en œuvre la stratégie de l'IUT en fixant les objectifs globaux aux chefs de départements et en coordonnant leurs actions. En aval, elle contrôle les résultats et se positionne en soutien des chefs de départements (formation des nouveaux chefs de département, accompagnement dans le déploiement de nouveaux systèmes d'informations, de la gestion des ressources humaines, etc...). L'équipe de direction se compose de 6 enseignants et enseignants-chercheurs, de deux responsables administratifs et des chargés de mission si nécessaire.

La directrice de l'IUT anime l'équipe de direction et décide des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le conseil d'institut. Elle assure un rôle de coordination et de représentation politique au niveau d'Aix-Marseille Université (Conférence des Doyens, Conseil d'Administration...), des collectivités territoriales, et au niveau national (Vice-présidente ADIUT).

Les directeurs délégués de site ont en charge la coordination des 10 sites de l'IUT. Leur rôle interne est central dans un IUT nouvellement fusionné. Ils permettent de fluidifier les échanges,

d'uniformiser les processus sur tous les sites et d'assurer une proximité. Ils disposent d'une délégation de signature.

Les directeurs adjoints thématiques sont au nombre de 3 :

- 1) Directrice adjointe au budget : elle coordonne le budget de l'IUT, elle répartit notamment le budget de fonctionnement et d'investissement. Elle représente la direction dans les réunions politiques relatives à sa thématique.
- 2) Directeur adjoint à l'offre de formation : il coordonne l'offre de formation et les processus inhérents à cette dernière (HCERES, dossier évaluation IUT, dossiers pédagogiques). Il répartit le budget lié à la masse salariale (HCC, PRP, article 6). Il représente la direction dans les réunions politiques relatives à sa thématique dont la CFVU.
- 3) Directrice adjointe à la recherche : elle coordonne la recherche au sein de l'IUT. Elle représente la direction dans les réunions politiques relatives à sa thématique (CR).

La responsable administrative et financière supervise les services centraux (RH, finances, patrimoine, affaires générales) et représente l'IUT lors des réunions techniques sur ces thématiques.

La responsable des services communs supervise les services communs (communication, relations internationales, formation continue, insertion professionnelle) et représente l'IUT lors des réunions techniques sur ces thématiques. Compte tenu de sa spécificité, la scolarité est cogérée par les deux responsables administratifs.

L'équipe de direction s'appuie sur des chargés de mission sur des dossiers spécifiques : patrimoine, vie étudiante, TICE, relations internationales, évaluation enseignement, DOSI, documentation, qualité et développement durable, offre de formation.

L'équipe de direction se réunit chaque semaine. Le choix des membres de l'équipe de direction s'est appuyé sur la volonté d'assurer une mixité des profils : homme/femme (2/4), représentation des sites, parité tertiaire/secondaire (3/3), mixité des âges.

- Liaison avec l'université.

L'IUT constitue avec l'ESPE le 6ème secteur d'Aix-Marseille Université (secteur pluridisciplinaire). De ce fait, l'IUT est représenté par des membres élus dans tous les conseils d'Aix-Marseille Université (2 élus au CA, 2 à la Commission Recherche, 2 à la CFVU).

L'IUT est aussi invité à de nombreuses réunions stratégiques au sein de l'Université : conférence des doyens, schémas directeur (offre de formation, ressources humaines, numérique, patrimoine), comité d'orientation stratégique.

Cette coordination avec l'université mobilise l'équipe de direction (toute fonction confondue) 3 à 4 jours par semaine.

- Nature des liens avec les milieux professionnels.

Les liens avec les milieux professionnels sont multiples du fait de la stratégie de professionnalisation à bac +3 déployée par l'IUT.

- a. Au niveau de l'université et de la composante, de nombreuses conventions cadres ont été signées (Orange, CMA-CGM, Safran) officialisant les partenariats et développement

- les actions communes (taxe, alternants, formation continue). L'université et l'IUT sont par ailleurs parties prenantes dans les pôles de compétitivité.
- Au niveau de l'IUT, un forum des stages est organisé chaque année afin de promouvoir la relation avec les entreprises.
 - Au niveau du périmètre qualité (périmètre regroupant les formations en alternance de l'IUT), le conseil de perfectionnement se réunit chaque année et regroupe des acteurs de différents secteurs/métiers (chimie, électronique, experts comptables, distribution, optique...), ce qui donne lieu des échanges enrichissant. Chaque année, ce conseil permet d'aborder des questions stratégiques pour l'IUT et avoir un regard extérieur sur ces problématiques (Cpf, formation à bac +3, différentes réformes...).
 - Au niveau de chaque formation, le lien avec les milieux professionnels se traduit d'abord dans la pédagogie : intervention de vacataires professionnels, stage, projet tuteuré. Les formations en apprentissage et les licences professionnelles bénéficient aussi à leur niveau d'un conseil de perfectionnement.
 - Enfin la plateforme des alumni qui fédère les diplômés de l'IUT, offre aux étudiants la possibilité de consulter des offres d'emplois et de stage, et de s'insérer ainsi dans un réseau professionnel à forte valeur ajoutée.

Afin de marquer son implication dans la relation avec le monde professionnel, l'IUT d'Aix-Marseille organise, à l'occasion de la célébration des 50 ans des IUT, les Assises de la professionnalisation.

Toutes ces initiatives se traduisent par un soutien fort des entreprises à l'IUT, notamment à travers le nombre de contrats d'alternance existants et le volume de la taxe d'apprentissage collectée.

Tableau 18 : Composition du Conseil de l'IUT

Personnalités extérieures	PU	MCF	PRAG	Enseignants vacataires	Etudiants	BIATS
M. BOULBAHRI (Vice-président) IMEX-COMPTA Mme BOUSQUET L'Occitane M. BRUSCHINI DISTRAME SA M.DORGAL (Président) SOGETI M. ESTROSI Conseil Régional PACA M. FIGUIÈRE Groupe Figuière Mme GRENIER Conseil Départemental des Hautes-Alpes Mme MELKONIAN Groupe Aramine Mme MIQUELLY Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Mme PONCE-GASSIER Conseil départemental des Alpes de Haute Provence Mme ROELANDTS Chocolaterie de Puyricard M. SAÏD LMD	M. GUIEU (GEA/Gap) M. MARROT (GCGP) M. PROVANCAL (GTE)	Mme ALINAT (GB) M. BONNET (Chimie) M. GARNIER (GMP) M. LIVOLSI (GLT) M. MAUBERT (GTE) Mme SANGIOVANNI (GEII) M. VALERIO (HSE)	M. CARMIGNAC (INFO/Aries) Mme GOIRAN (GEA/Gap) M. GOUTTES (Chimie) M. RAYNAL (GMP) Mme ROUCOLLE (GEA/Marseille)	Mme DANAND (TC/Aix)	M. BRODEUR (HSE) M. CANIZARES (TC Aix) M. NATIVEL (INFO Aix) Mme NOEL (MMI).	M.DRIGET (Bibliothèque) Mme.LEPEYTRE (Communication) M. MORADEI (MP) M. SALIERES (HSE)

9.2 Pilotage de la mise en place des PPN 2013

La mise en place des PPN 2013 a été contrastée.

- TP

S'ils n'ont posé aucun problème dans les départements secondaires, la création de TP dans les départements tertiaires a été source de difficultés. En effet, malgré un objectif pédagogique initial louable, la présence de TP dans les maquettes a induit un besoin d'heures complémentaires supplémentaires. L'IUT se trouve donc dans la situation de devoir financer ce nouveau besoin sans nouvelles ressources. Les départements secondaires et tertiaires ont dû revoir le taux de réalisation des PPN à la baisse afin de pouvoir mettre en place cette réforme.

- Accueil de nouveaux publics

Les nouveaux publics peuvent s'entendre sous deux acceptions : l'évolution des étudiants classiquement accueillis (génération Y et Z) et la proportion croissante des bacheliers technologiques.

Concernant la génération Y et Z, l'IUT développe une pédagogie innovante fondée sur le numérique (Cf. 4.2) afin de rendre l'étudiant plus actif. Les expériences de pédagogie dites innovantes (classes inversées, approche par projet, approche terrain, gamification des apprentissages...) se multiplient, ce qui remet aussi en question le découpage classique CM/TD/TP des PPN de 2013. Ces approches sont particulièrement adaptées pour les bacheliers technologiques.

L'IUT accueille 33% de bacheliers technologiques. Comme indiqué en 2.2.1, cette volonté d'accueil est freinée par le faible nombre de candidats dans certaines spécialités. Cet accueil pose par ailleurs la question de la réussite de ces étudiants. La réforme des baccalauréats technologiques nécessite un temps d'adaptation et des dispositifs de soutien sont déployés dans certains départements au semestre 1.

9.3 Dispositif d'autoévaluation et d'évaluation des formations

L'IUT dispose de plusieurs outils d'évaluation de ses formations, l'objectif étant d'avoir une évaluation à 360 degrés de nos formations (étudiants, entreprises, université) :

- Le périmètre qualité impose l'évaluation de toutes les formations qui le composent afin d'assurer la certification ISO 9001. Les étudiants évaluent l'organisation de la formation et sur chaque enseignement, les entreprises la formation dans sa globalité.
- La totalité des enseignements de DUT et l'organisation de chaque DUT sont évalués chaque année par l'observatoire de la vie étudiante. Une première évaluation se déroule au S1/S3, une deuxième au S2/S4.
- Les conseils de perfectionnement font une analyse des résultats des évaluations au regard de la professionnalisation des formations.
- Le schéma directeur de l'offre de formation mise en place au niveau de l'université dans le cadre de l'accréditation a été l'occasion d'avoir une évaluation par des pairs des Licences professionnelles de l'IUT

9.4 Intégration dans la politique de site universitaire

9.4.1. Mise en place de la commission académique du rectorat

L'IUT participe à chaque commission académique organisée par le rectorat 2 fois par an. Ces rendez-vous formels sont l'occasion de faire un bilan sur l'offre de formation (état des lieux et projets) ainsi que sur l'accueil des bacheliers technologiques.

En dehors de ces deux réunions, un grand nombre d'événements et de rencontres sont organisées avec le rectorat dans le cadre d'actions communes (bacheliers technologiques, offre de formation, etc...)

9.4.2. Quelle liaison dans le cadre de la politique de site ?

Deux directeurs délégués, nommés par la directrice de l'IUT, sont responsables des différents sites et assurent la coordination. Ils sont de fait le relais entre les problématiques propres à chaque site et la direction de l'IUT.

Il est utile de rappeler que ces sites délocalisés ont un coût de fonctionnement plus important pour la composante (locaux et salaires des personnels rapportés au nombre d'étudiants, frais de déplacements, ...).

La coopération universitaire avec ces territoires représente un enjeu important pour leurs stratégies de développement. Il s'agit pour nous de conforter notre offre de formation sur chaque site pour mettre en valeur des domaines de compétences bien identifiés dans notre offre globale. L'IUT peut ainsi mettre en valeur des domaines de compétences de sites dans une logique de valorisation de l'offre de formation de qualité.

Site délocalisé de Digne-les-Bains

L'ex IUT de l'université P1 était composé de deux sites, Digne les Bains et Arles, ce site était le site principal avec la présence du directeur et RAD.

L'IUT et l'ESPE sont les deux composantes de l'université présentes sur Digne-les-Bains ; l'IUT est, par son nombre d'étudiants, la composante la plus importante. Du coup, ce site délocalisé de l'IUT est considéré par les politiques locaux comme un partenaire vital pour le territoire. Actuellement, le site est composé de 3 départements : GB, GACO, QLIO.

Des tensions, parfois fortes, entre le site délocalisé et le site « central » sont apparues au moment de la fusion des IUT. La raison principale en était la peur de « disparaître » face aux deux gros sites que sont Aix-en-Provence et Marseille. La coopération entre les acteurs devient dès lors plus difficile ou contraignante surtout lorsque le « central » intervient sur les questions du site délocalisé. Il est évident que des objectifs différents animent les protagonistes d'un projet de développement universitaire. L'équipe de direction a été amenée à redéfinir progressivement la politique d'implantation territoriale de ses formations afin de clarifier la participation de l'IUT au développement local. L'équipe de direction a engagé une réflexion stratégique sur la cohérence d'ensemble des formations mais aussi sur la cohérence au regard des spécificités territoriales. Les formations proposées à l'IUT doivent être en adéquation avec les problématiques de territoire des Alpes du Sud : aménagement du territoire et environnement, développement économique et création d'entreprises, économie sociale et solidaire, et tourisme durable.

Cette structuration de l'offre de formation a eu un impact important sur le site de Digne-les-Bains avec la fermeture du département QLIO programmée pour 2017, l'augmentation des effectifs

étudiants du département GB et le rattachement d'une Licence professionnelle à ce même département.

Les collectivités locales et l'IUT sont amenés à construire ensemble un projet de développement cohérent des formations alors que leurs buts peuvent varier voire s'opposer. Il convient donc pour chacun des acteurs de cerner ses propres finalités et de savoir faire accepter par les autres sa vision du problème et ses propres logiques. L'IUT est impliqué dans des actions de coopération avec les acteurs locaux (le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Digne-Bains, les ateliers CANOPÉ et l'Université d'Aix-Marseille) qui permet, par exemple, la création en 2016 d'une bibliothèque universitaire partagée pour les étudiants de l'IUT et de l'ESPE. Cette nouvelle bibliothèque de 300 m² équipée des plus récentes technologies numériques est un exemple concret de projet partagé et de stratégie commune.

L'ESPE met d'ailleurs à disposition de l'IUT des salles de cours pour les étudiants de la LP Géomatique.

L'IUT participe pleinement à la vie culturelle du territoire en organisant mensuellement des manifestations publiques sous la forme de conférences – débats pour diffuser la culture scientifique et technique mais aussi aborder des sujets sociaux, de santé ... Les conférences sont toujours en lien avec les problématiques locales.

Afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique du site, le Président de l'université a mis en place en 2014 un comité de pilotage / dialogue de gestion composé des représentants des collectivités locales et des gouvernances des composantes IUT et ESPE. Ce comité, qui se réunit annuellement, a pour rôle d'arrêter les axes stratégiques de la politique de site, lesquels sont ensuite soumis aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation.

Le Conseil général s'engage chaque année pour l'investissement et le fonctionnement du site par le biais d'une dotation financière. Un rapport d'activité annuel sur l'utilisation de cette dotation est communiqué.

Quant à la mairie, elle met à disposition un personnel pour l'entretien des espaces verts et apporte son soutien, par la mise à disposition de matériels principalement, lors des manifestations organisées ou hébergées par l'IUT.

Enfin des élus du Conseil général sont élus au Conseil d'Institut et de ce fait, sont informés des orientations et participent pleinement aux prises de décisions.

Site délocalisé de Salon de Provence

L'ex IUT de l'université P3 était composé de deux sites, Marseille (site principal) et Salon de Provence.

Ce site de l'IUT est la seule composante de l'université à Salon de Provence.

Le rôle de l'IUT est, en concertation avec la Mairie, de participer au développement local ; développement qui doit rester cohérent avec l'ensemble de l'offre de formation de l'IUT.

Une à deux réunions annuelles sont faites entre la direction de l'IUT et la Mairie ; réunions pouvant être assimilées à un conseil de gestion.

Les bonnes relations entre l'IUT et la Mairie font que cette dernière met, depuis de nombreuses années à disposition de l'IUT un gardien logé, subventionne les repas de nos étudiants et a mis en place une navette gratuite reliant le site avec le centre-ville.

De par sa situation géoéconomique, le site de Salon de Provence bénéficie de relations nombreuses avec les professionnels de la région, notamment dans les secteurs de la microélectronique et de l'aéronautique.

Site délocalisé d'Arles

Trois composantes de l'Université sont présentes à Arles : l'IUT, la FEG et la FDSP. L'IUT est par son nombre d'étudiants, la composante la plus importante (235 étudiants, soit 38% des étudiants Arlésiens d'AMU, 166 pour la FEG et 212 pour la FDSP). Il faut aussi compter à Arles les 195 étudiants de l'école du film d'animation et de l'image de synthèse (MOPA, école privée) et les 76 étudiants de l'école nationale supérieure de la photographie (ENSP, école publique). Actuellement deux départements sont implantés sur ce site : Informatique et Métiers du Multimédia et de l'Internet. L'IUT participe à la vie du territoire par son adhésion au Pôle Industries Culturelles & Patrimoines et sa participation active aux manifestations d'Octobre Numérique.

- *Le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines* est un projet initié par la CCI, l'Etat et la ville d'Arles. C'est un outil fédérateur et de développement pour les acteurs intervenants dans toutes les phases successives de la valorisation d'un territoire, de ses patrimoines et de ses cultures. Aujourd'hui, ce réseau regroupe une centaine d'acteurs (entreprises, associations, laboratoires de recherches, établissements d'enseignement supérieur et manifestations culturelles internationales) spécialisés dans la valorisation et la préservation, la transmission et la diffusion des patrimoines et des cultures. Ses objectifs sont multiples : structurer la filière tout en favorisant les échanges, identifier les compétences, valoriser le savoir-faire des membres, générer des actions collectives et soutenir des projets innovants
- *Octobre Numérique* est un label créé en 2010 par la Ville d'Arles avec le soutien du Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur afin de promouvoir les acteurs et les nouvelles pratiques numériques dans les domaines de la création, de l'innovation et de l'économie. Il est la résultante d'une dynamique partenariale fédérant une trentaine d'opérateurs culturels, universitaires et entrepreneurs du territoire. Les enseignants et les étudiants de l'IUT participent au travers d'expositions et de présentations de projets tuteurés à ces manifestations.

Site délocalisé de Gap

A Gap, les effectifs étudiants entre l'IUT et STAPS sont sensiblement comparables pour l'instant (198 étudiants pour l'IUT, 179 pour STAPS et 87 pour la FEG). Avec l'implantation de Polyaéro à la rentrée 2016 à Tallard, les choses devraient évoluer.

Cependant toutes les composantes de l'Université présentes sur le site sont porteuses de la politique universitaire au travers du conseil de gestion du pôle universitaire de Gap, présidé par le président Yvon Berland. Ce conseil est composé des représentants des collectivités locales et des gouvernances des différentes composantes d'AMU.

Site délocalisé de La Ciotat

A la Ciotat, le département HSE avec ses 250 étudiants est la seule formation d'Aix Marseille Université sur ce site. Le département HSE est installé sur le site de La Ciotat depuis septembre 1999 et grâce à des efforts budgétaires très importants, l'IUT maintient l'état des locaux, tant sur le plan de l'hygiène que sur le plan technique. L'absence d'infrastructure de type CROUS (restauration, hébergement) ne facilite pas l'accueil des étudiants sur ce site. La mairie met à disposition des étudiants les infrastructures sportives par le biais d'une convention.

9.5 GRH

9.5.1 Enseignants

Tableau 19 : Répartition des enseignants de l'IUT par statut

Statut	Nombre	%
PR et SURN	36	10,01%
MCF et ASS	162	45,06%
Chaire d'excellence		0,00%
ATER	9,5	2,64%
PAST	23	6,40%
Contrats doctoraux	16	4,45%
PRAG	78	21,70%
PRCE/PLP	31	8,62%
ENSAM	4	1,11%
Total	359,5	100,00%

La structure des enseignants se caractérisent par une majorité d'enseignants chercheurs (près de 60%). La répartition est cependant inégale entre départements (données 2015-2016):

Tableau 20 : Taux d'encadrement par département

Synthèse par département	Nb Etudiants	Equivalent Temps plein	Etudiants/Equivalent Temps plein	Taux couverture des heures
Carrières sociales	171	14,0	12,2	60,47%
Chimie	261	30,0	8,7	52,26%
GACO	140	7,0	20,0	40,82%
GB	164	13,3	12,3	41,46%
GCGP	102	10,0	10,2	46,09%
GEA AIX	473	25,8	18,3	30,60%
GEA GAP	161	14,0	11,5	54,28%
GEA Marseille	468	21,5	21,8	30,98%
Geii M	238	35,0	6,8	67,61%
Geii S	171	18,0	9,5	52,98%
GLT	349	16,7	20,9	25,10%
GMP	343	39,0	8,8	46,84%
GTE	197	22,0	9,0	50,62%
HSE	243	17,0	14,3	37,30%
Info Aix	250	23,5	10,6	50,27%
Info Arles	110	10,0	11,0	45,61%
Info com Métiers du livre	149	17,0	8,8	62,85%
MMI	125	10,0	12,5	47,46%
MP	217	26,5	8,2	62,71%
QLIO	41	24,5	1,7	33,23%
RT	133	15,0	8,9	56,02%
TC Aix	403	21,6	18,7	30,57%
TC Marseille	222	10,0	22,2	25,34%

Une politique de redéploiement a été mise en place pour diminuer ces inégalités.

Au niveau de l'université, un schéma directeur des ressources humaines, en étroite articulation avec un schéma directeur de l'offre de formation, est en cours d'élaboration. L'IUT participe à ces deux schémas qui sont en cours d'élaboration.

9.5.2 BIATSS

Tableau 21 : Répartition du personnel BIATS statutaire par catégorie

		AENES	ITRF
Emploi Etat	A	2	19
	B	6	37
	C	14	64
	total	22	120

Tableau 22 : Répartition du personnel BIATS contractuel

Contractuels IUT	B	6
	C	26
Contractuel Université	A	1
	total	33

Le personnel administratif et technique se divise en deux grands familles : le personnel relevant des activités du central et le personnel dans les départements. Le personnel en central est managé par des chefs de services et relève d'activités supports. Le personnel en département est sous l'autorité du chef de département. Certains départements contre balance un faible taux d'encadrement enseignant avec un fort taux d'encadrement BIATSS

Tableau 23 : Encadrement des départements de l'IUT en personnel BIATS

Synthèse par département	ETP (*) secrétariat	Etudiants/ETP secrétariat	ETP techniciens et bibliothèque	Etudiants/ETP techniciens et bibliothèque
Carrières sociales	1,8	95	0,7	244
Chimie	1,5	174	3	87
GACO	1	140	0	NC
GB	1,2	137	1,4	117
GCGP	1	102	1	102
GEA AIX	4,6	103	1	473
GEA GAP	2	81	0	NC
GEA Marseille	2,4	195	0	NC
Geii M	1	238	2	119
Geii S	1	171	1	171
GLT	5	70	1	349
GMP	4	86	6	57
GTE	1	197	2	99
HSE	3	81	1,9	128
Info Aix	2	125	0	NC
Info Arles	1,2	92	0,5	220
Info com Métiers du livre	1	149	0	NC
MMI	1	125	0,5	250
MP	1,5	145	1	217
QLIO	0,6	68	0,4	103
RT	0,8	166	0	NC
TC Aix	4,8	84	0,6	672
TC Marseille	1	222	0	NC

*(ETP pour équivalent temps plein).

Une politique de renforcement des départements et de possibilité de promotion des personnels au sein de ces derniers est en cours. L'IUT souhaite en effet promouvoir les secrétariats de département dont la technicité et l'implication sont centrales pour le bon fonctionnement de l'Institut. Cette année, un poste de catégorie B initialement prévu en central a été redéployé dans les départements et mis au concours interne. Si les conditions le permettent, ce redéploiement sera renouvelé l'an prochain et dans les années qui suivront.

9.6 Gestion Financière et Comptable

Etat des lieux

Dans le cadre de sa gestion budgétaire Aix Marseille Université octroie à chaque composante dont l'IUT, une subvention dite d'équilibre. A partir d'un accord sur les grandes masses budgétaires et après prise en compte des ressources propres de la composante, une subvention de l'Université est inscrite au budget permettant à celui-ci d'être à l'équilibre. La dotation 2016 allouée par l'Université a été définie, comme en 2015, suivant ce schéma.

Le montant de cette subvention est fixé après la mise en œuvre d'un dialogue de gestion portant sur le niveau de chaque masse budgétaire, sachant que la plus contraignante est évidemment la Masse salariale. De manière à responsabiliser les composantes, l'Université a communiqué à l'IUT le montant de sa masse salariale et de ses ressources propres à charge pour nous de répartir nos financements entre Masse salariale/Fonctionnement/Investissement.

Le dialogue de gestion s'organise à partir de la lettre de cadrage budgétaire signée du Président de l'Université. Des ateliers techniques permettent de préciser nos demandes par grande masse, compte tenu des besoins préalables exprimés par l'ensemble des départements de l'IUT conformément aux procédures définies par l'équipe de direction.

Les discussions politiques ont lieu au moment des conférences budgétaires en présence du Vice-Président Formation, de la DGS, les DGSA et des directeurs des services centraux. C'est un moment fort pour la Directrice de l'IUT qui défend le niveau de la subvention d'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de l'IUT conformément au contrat d'objectifs et de moyens (COM) élaboré en février 2015.

Le BPI issu de l'ensemble de ces discussions est présenté et voté au Conseil d'IUT puis au CA d'AMU.

Le Directeur de l'IUT est ordonnateur secondaire des dépenses et recettes en exécution du Budget Propre Intégré adopté par le Conseil d'Institut et par le conseil d'administration de l'Université.

Au-delà, l'Université contribue par son organisation au bon fonctionnement de l'IUT. En effet, l'IUT bénéficie des compétences des services centraux (supports et soutiens) et des services communs de l'Université.

Un certain nombre de contrats de service ont été passés entre l'IUT et les Directions d'AMU comme la DEVE, la DEPIL, la DAF, la DRH et également avec les services communs tels que la Direction Opérationnelle du Système d'Information (DOSI) ou encore le SCD.

Ces contrats définissent les périmètres d'intervention des différents services concernés de l'Université en termes de soutien pour l'IUT et les prestations attendues.

En contrepartie de cette contribution de l'Université au fonctionnement de l'IUT, une participation financière est prélevée à la source sur son budget.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des grandes masses entre 2015 et 2016 :

Tableau 24 : Synthèse des moyens alloués en 2015 et 2016

	2015	2016
Fonctionnement	2 491 710	2 457 059
Investissement	104 520	408 800
Masse salariale (1)	38 349 103	37 654 302
TOTAL DES MOYENS BRUTS	40 945 333	40 520 161
Prévision des ressources propres 2016	6 218 956	6 437 350
TOTAL DES MOYENS ALLOUES	34 726 377	34 082 811

(1) Ces grandes masses sont reprises dans le BPI, MS Etat exclue.

Les heures de cours complémentaires représentent pour chacune des années 5 100 000 € (cf. annexe financière).

En interne, la directrice a souhaité mettre en place une commission finance chargée de proposer des modèles de répartition budgétaire au niveau des départements. Deux modèles co-construits avec l'ensemble des chefs de département ont été retenus par le conseil de l'IUT ; l'un permettant une affectation des budgets de fonctionnement et investissements récurrents, l'autre, une répartition des heures complémentaires. Au-delà, des conférences budgétaires sont organisées annuellement avec chaque département afin que chacun puisse exprimer ses besoins et présenter des projets de plus grande envergure en termes d'investissement. Ces conférences budgétaires par département constituent un moment fort d'échange sur l'organisation et les contraintes de chacun, à partir de chaque programme pédagogique et de chaque spécialité.

Cet état des lieux du fonctionnement budgétaire risque toutefois d'évoluer sous l'impact de la mise en œuvre de la GBCP, Aix Marseille Université faisant partie de la deuxième vague de cette mise en œuvre.

9.7 Maîtrise des moyens

- L'allocation globale de moyens

L'IUT fusionné maîtrise correctement les moyens mis à sa disposition (taux d'exécution du budget moyen depuis 2013 autour de 98%). Ces moyens sont néanmoins insuffisants pour réaliser l'intégralité des PPN, notamment à cause des tâches liées à la professionnalisation (suivi de stage, projet tuteuré, suivi d'alternants). Ces difficultés ont conduit l'université à réaliser un audit interne des heures complémentaires de l'IUT. Cet audit a conclu à une bonne gestion et une répartition juste des moyens, tout en constatant l'impossibilité de réaliser 100% des maquettes si les tâches non présentielles sont rémunérées au niveau proposé par l'université. Cette relation avec l'université est formalisée à travers un budget propre intégré et un contrat objectifs-moyens.

- Une meilleure répartition des moyens entre départements
 - Un modèle unique de répartition du budget de fonctionnement et heures complémentaires

Les anciens IUT disposaient de modèle de répartition du budget différent se fondant sur une déclaration de besoins des chefs de départements. Suite à la fusion, il a fallu créer un modèle commun à tous les départements de l'IUT. Que ce soit pour le fonctionnement ou les heures complémentaires, les modèles ont été co-crésés avec les chefs de département et se fondent sur des règles communes. Par exemple, le besoin en heures est calculé avec les mêmes normes de rémunération de stage, projet, taille de groupe pour tous les départements. Ces modifications ont conduit à une nouvelle répartition des heures complémentaires entre départements. Concernant le fonctionnement, le budget se fonde sur une clé de répartition partant de deux postulats : chaque département doit disposer du minimum nécessaire pour fonctionner et le département doit bénéficier d'un intéressement sur les ressources propres générées. Enfin, l'IUT dégage une enveloppe d'investissement de 100 000 à 200 000 euros par an dédiée aux investissements lourds des départements secondaires.

- Un rééquilibrage des moyens

L'évaluation des heures complémentaires a conduit à évaluer le taux de couverture des besoins de chaque département. Face à l'hétérogénéité des situations, l'IUT a mené une politique de redéploiement de postes. Ainsi plus d'une dizaine de postes d'enseignants et de personnels administratifs, suite à des départs à la retraite ou sur demande, ont été réaffectés à de nouveaux

départements. La volonté de l'IUT est d'avoir une vision dynamique de la gestion des postes afin de répondre au mieux à la demande des entreprises et étudiants tout en maintenant un équilibre pluridisciplinaire.

10 Objectifs politiques de l'IUT et synthèse du projet de l'IUT

10.1 Points forts /points faibles

- La situation de l'IUT fusionnée est relativement récente et le tableau des forces et faiblesses a nécessairement peu évolué par rapport à celui présenté en première partie de ce document d'évaluation.

Tableau 25 : SWOT de l'IUT - juin 2016

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Un IUT fusionné structuré• Une taille critique :<ul style="list-style-type: none">○ Dans l'université○ Dans la relation entreprise○ Dans l'organisation• Une couverture du territoire et des spécialités• Image et notoriété de l'IUT• Synergies entre départements• Proximité des étudiants et attractivité• Maillage territorial et disciplinaire• Ressources propres• Force des réseaux (anciens, filières, ADIUT)	<ul style="list-style-type: none">• Inégalités perçues/réelles entre départements• Problèmes liés aux sites (nombre, image, patrimoine)• Structure de l'offre (contraintes du PPN, redondances)• Sous-encadrement• Budget• Communication interne• Lassitude sur les fonctions de gestion pédagogique

10.2 Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)

Afin de continuer à se positionner comme un référent de la professionnalisation à bac +3, Les trois projets prioritaires pour l'IUT sont les suivants :

- Parachever la structuration de l'IUT unique et affirmer son rôle au sein de l'université.

L'IUT d'Aix-Marseille est une structure jeune dont le fonctionnement doit être optimisé.

Cette fusion conduit à repenser l'offre de formation en créant des synergies entre départements, en travaillant sur la pluridisciplinarité, et en repositionnant/redimensionnant les formations existantes. Cette stratégie devrait permettre d'obtenir une meilleure lisibilité de l'offre et une meilleure adéquation avec la demande des étudiants et des entreprises.

Elle induit aussi de poursuivre la politique d'équilibrage des moyens entre départements et de juste répartition des ressources. Si les modèles de répartition proposés sont performants à ce jour, ils méritent encore d'être améliorés.

De même, si la structure administrative actuelle est efficace, elle n'est pas encore efficiente. Une meilleure organisation devrait permettre de dégager des marges de manœuvre afin de mieux appuyer le travail des départements.

Par ailleurs, les personnels ont dû s'adapter aux difficultés engendrées par les multiples changements auxquels ils ont dû faire face (autonomie et fusion des universités, loi ESR, fusion des IUT). La nouvelle organisation mise en place et l'accompagnement des personnels devraient permettre de stabiliser la situation et d'entraîner une dynamique positive.

Enfin, l'IUT s'est affirmé ces 3 dernières années comme une des composantes importantes d'Aix-Marseille Université. L'Université a intégré l'IUT dans tous ses groupes de travail. Par ailleurs, suite aux élections des conseils centraux, l'IUT est désormais présent dans toutes les instances. Ce travail en bonne intelligence a permis un respect de l'autonomie de fonctionnement de la structure et en même temps un affichage clair de l'IUT comme composante de l'université participant à ses projets. L'idée est bien sûr de continuer dans ce sens.

- Développer l'alternance et la formation continue

L'objectif de l'IUT est de continuer à développer les formations en alternance et en formation continue :

- Augmenter le nombre de licences professionnelles/DUT en alternance. Chaque année l'IUT demandera des ouvertures de formation en apprentissage auprès du CFA.
 - Développer les formations courtes professionnalisantes et les VAE. Les expériences menées dans les domaines de la grande distribution et de la logistique doivent faire des émules. La nouvelle législation (Compte personnel de formation) doit être considérée comme une opportunité.
 - Développer la qualité. En augmentant le nombre de formations en alternance, nous développerons de facto le périmètre qualité ISO 9001.
- Créer de nouvelles formations à moyens constants

La réflexion autour de l'offre de formation (expliquée précédemment) offre des marges de manœuvre quant au développement de nouvelles formations. Ainsi l'IUT d'Aix-Marseille lance en juin 2016 un groupe de travail qui devra évaluer l'opportunité de créer un département Génie Civil Construction Durable. En effet, ce projet porté auparavant par l'ex-IUT de Marseille est de nouveau d'actualité. La demande croissance, l'offre réduite dans le Sud Est et les synergies possibles avec le département Génie Civil de Polytech, nous conduisent à reconsidérer cette opportunité.

A _____, le

Le directeur/ la directrice de l'IUT,

Date de présentation au

A _____, le

Conseil de l'IUT :

Le/La président(e) du Conseil de l'IUT,

Date de présentation à la CFVU ou au CAC :

Date de présentation au conseil d'administration :

A _____, le

Le/La président(e) de l'université,



Bilan annuel du dispositif EFEE
En 2015/2016

SOMMAIRE

1 – Feuille de route EFEE pour la campagne 2015/2016	3
2 – Les composantes et leurs formations engagées dans le dispositif EFEE en 2015-2016	4
3 – Les types d’enquêtes mises en œuvre	6
4 – Les enquêtes mises en œuvre selon les modalités de recueil en semestres impairs et pairs en 2015/2016	6
5 – Effectifs des étudiants enquêtés en 2015/2016 selon les modalités de recueil	7
6 – Les enseignements évalués en 2015/2016	9
7 – Les questionnaires EF et EE utilisés en 2015/2016	9
8 – Les enseignants impliqués dans le dispositif EFEE d’AMU depuis la mise en place du dispositif EFEE	11
9 – Les rapports de résultats diffusés à l’issue des enquêtes en semestres impairs et en semestres pairs	11
10 – Taux de participation des étudiants par modalités de recueil et par composante en semestres impairs en 2015/2016	12
11 – Taux de participation des étudiants par modalités de recueil et par composante en semestres pairs en 2015/2016	12
ANNEXES	14

1 – Feuille de route EFEE pour la campagne 2015/2016

1.1 - Le périmètre du dispositif EFEE voté en CFVU le 2 juillet 2015

- Déployer prioritairement l'EFEE en **Master 1** (préférentiellement) ou en **Master 2**
- Maintenir un **appui sur le niveau Licence** dans les composantes :
 - qui ont peu expérimenté le dispositif
 - ou qui souhaitent le consolider
 - ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence
- Poursuivre le déploiement du dispositif dans les **filières de Santé et à l'IUT**
- Intégrer de **nouvelles composantes**

1.2 - Les modalités de mise en œuvre de la campagne EFEE validées en CFVU le 2 juillet 2015

- Maintenir la **charge de travail** de l'OVE
Le lancement de l'EFEE en Master doit s'équilibrer avec un réajustement de l'EFEE en Licence :
 - Enseignements : même nombre d'UE évaluées
 - Formations : équilibre à trouver dans les demandes d'évaluation de chaque composante (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple).
- Faire renseigner par chaque composante un **tableau d'expression des besoins d'évaluation** :
 - Formations ciblées (mentions/spécialités/parcours),
 - Sites concernés,
 - Semestres envisagés (impairs et/ou pairs),
 - Nombre d'enseignements à évaluer

Planifier le retour du tableau d'expression des besoins vers l'OVE et le Chargé de mission EFEE pour la fin septembre 2015, au plus tard.

- Programmer le dispositif EFEE 2015/2016 en fonction de la faisabilité des demandes des UFR.

1.3 - Les besoins exprimés par les composantes en matière d'EFEE en octobre 2015 (synthèse de l'expression des besoins UFR)

Le tableau prévisionnel* de la campagne EFEE 2015/16 ci-dessous présente - *par composante et par type de diplôme* – la synthèse de l'expression du besoin remontée par les composantes en octobre 2015. Ce prévisionnel a été présenté en CFVU le 5 novembre 2015.

Tableau prévisionnel des enquêtes EFEE 2015/16 par composante et type de diplôme – Octobre 2015			
Composantes	Nbre d'enquêtes	Dont niveau Master	Dont niveau Licence
ALLSH	44	36	8
CFMI	4		4
EJCAM	10	10	
EU3M	2	2	
FDSP	12	11	1
FEG	149	79	70
FSS	22	6	16
IMPGT	9	7	2
IUT	92		92
Odontologie	7	3	4
OSU	3	3	
Polytech	43	24	19
Sciences	151	46	105
Ensemble	548	227	321

*Ce prévisionnel a été établi en amont de la mise en œuvre réelle des enquêtes EFEE et les chiffres présentés ci-dessus ont pu être réajustés en cours de campagne.

2 – Les composantes et leurs formations engagées dans le dispositif EFEE en 2015-2016

La mise en œuvre du dispositif EFEE a été conduite selon la feuille de route fixée par la CFVU dans **12 composantes** d'AMU : ALLSH, CFMI, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, FS, IMPGT, IUT, EU3M, Faculté d'Odontologie, Polytech.

Le déploiement du dispositif en niveau Master :

- ⊙ Dans les 10 composantes engagées dans la campagne (et comportant un cycle master) : ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, FS, IMPGT, EU3M, Faculté d'Odontologie, Polytech.
- ⊙ L'évaluation a été conduite en général sur un seul semestre (impairs ou pairs), à part en FEG où les étudiants de M1 ont évalué les enseignements de chaque semestre.

Le maintien d'un appui en Licence :

- ⊙ L'évaluation au niveau Licence s'est poursuivie dans 6 composantes (ALLSH, FDSP, FEG, FSS, FS, IMPGT)

La poursuite du déploiement du dispositif dans les filières de Santé et à l'IUT :

- ⊙ L'IUT a poursuivi l'évaluation en DUT1 et déployé le dispositif en DUT 2.
- ⊙ De même, à l'Ecole de Maïeutique et en Faculté d'Odontologie, le dispositif EFEE a ciblé d'autres niveaux d'études du DFG ou du DFA.

L'intégration de nouvelles composantes :

- ⊙ Polytech a déployé le dispositif dans tous les niveaux du cycle ingénieur et dans les deux années préparatoires (PEIP).
- ⊙ Le CFMI a mis en œuvre l'évaluation dans tous les enseignements du DUMI (1^{ère} et 2^{ème} années).

UFR	Formations concernées par l'EFEE en 2015/16 <i>En gras : les filières entrant dans le dispositif EFEE pour la première fois en 2015/16</i>
ALLSH	<p><u>LICENCE</u> : Lettres modernes</p> <p><u>MASTER</u> : Lettres, Théorie et pratiques des arts (spécialités Médiation culturelle et Arts plastiques), ACMA, ACR, Etudes européennes, Histoire et Humanités, Philosophie, Anthropologie,</p>
EJCAM	<p><u>MASTER</u> : Information communication (spécialités Journalisme, CCN-C, CCN-J, CCN-G, CCN-S)</p>
FDSP	<p><u>LICENCE</u> : un enseignement optionnel de L3 « Droit de la sanction pénale »</p> <p><u>MASTER</u> : Droit de la Santé, Droit privé et sciences criminelles, Droit public, Droit des affaires, Droit international et européen, Histoire du droit, Droit et management de la culture et des médias, Droit patrimonial, notarial et immobilier, Urbanisme et aménagement</p>
FEG	<p><u>LICENCE</u> : AES, Economie Gestion, Gestion, MIASHS (parcours Maths Economie)</p> <p><u>LICENCE PRO</u> : Droit et économie du tourisme, Import-Export PME-PMI, Import-Export commerce international, Responsable de structures enfance-petite enfance, Management multicanal du commerce de détail, Banque</p> <p><u>MASTER</u> (FI) : AIC, AMSE, BAI, CFFP, CDG, Economie appliquée, Métiers de la montagne, Métiers de la mode et du textile, MLS, RHO</p> <p><u>Les 12 formations du Département FORCO (Formation Continue)</u> : L3, DU, LP, M1, M2</p>

UFR	Formations concernées par l'EFEE en 2015/16 (suite) <i>En gras : les filières entrant dans le dispositif EFEE pour la première fois en 2015/16</i>
FSS	<u>LICENCE</u> : STAPS <u>MASTER</u> : M1 et M2 STAPS (spécialités AP&S, IEMH, BTI, MOS)
FS	<u>LICENCE</u> : Informatique, Physique, Chimie, SVT, MPC1, Mécanique, SPI, SSS, Sciences et humanités, MIASHS <u>LICENCE CTES</u> : Maths, Informatique, Physique, Chimie, Biologie, Mécanique, Pluri-sciences <u>MASTER</u> : Agrosciences, MPI (spécialités I&C et R&D), Chimie, Matériaux, Compétences complémentaires en informatique, VTI, Mathématiques et applications, Chimie, BBSG, Développement immunologique, Génie des procédés, Instrumentation, Informatique, MBVB, Sécurité sanitaire des aliments, SATIS, Image et Systèmes, SENS, MFPNL, Neurosciences, + un module d'enseignement conduit en APP en M1 Neurosciences
IMPGT	<u>LICENCE</u> : Administration publique <u>MASTER</u> : Management des administrations publiques et des territoires, Management public et environnement, Management des organisations et des manifestations culturelles
Maïeutique	<u>DFA</u> : M1 et M2 Maïeutique
IUT	<u>DUT 1</u> : Carrières Sociales (CS), Chimie (CH), Génie Biologique (GB), Génie Chimique - Génie des Procédés (GCGP), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) Génie Mécanique et Productique (GMP), Génie Thermique et Energie (GTE), Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), Gestion Logistique et Transport (GLT), Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), Hygiène - Sécurité et Environnement (HSE), Information - Communication / Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP), Informatique (INFO), Mesures Physiques (MP), Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI), Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO), Réseaux et Télécommunications (R&T), Techniques de Commercialisation (TC) <u>DUT 2</u> : Carrières Sociales (CS), Chimie (CH), Génie Biologique (GB), Génie Chimique - Génie des Procédés (GCGP), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) Génie Mécanique et Productique (GMP), Génie Thermique et Energie (GTE), Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), Gestion Logistique et Transport (GLT), Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), Hygiène - Sécurité et Environnement (HSE), Information - Communication / Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP), Informatique (INFO), Mesures Physiques (MP), Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI), Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO), Réseaux et Télécommunications (R&T), Techniques de Commercialisation (TC)
ODONTOLOGIE	<u>DFG</u> : L2, L3 Odontologie <u>DFA</u> : M1 Odontologie, M2 Odontologie <u>DOCTORAT</u> : D. Odontologie
CFMI	<u>AUTRE DIPLOME</u> : DUMI 1 et 2
POLYTECH	<u>CYCLE PRÉPARATOIRE</u> : PEIP 1 et 2 <u>CYCLE INGÉNIEUR</u> : Micro-électronique et Télécommunication, Mécanique énergétique, Matériaux, Informatique, Génie industriel et informatique, Génie civil, Génie biologique, Génie biomédical

3 – Les types d'enquêtes mises en œuvre

Le guide de référence de l'EFEE d'AMU prévoit d'associer systématiquement 'Evaluation de la Formation' et 'Evaluation des enseignements'. Pour simplifier la mise en œuvre de ce principe, l'OVE a recours à une fonctionnalité du logiciel Evasys : **l'enquête Module** (regroupant dans la même enquête le questionnaire EF et les questionnaires EE). En 2015/16, la grande majorité des enquêtes EFEE a été conduite dans le cadre d'enquêtes « module ».

Pour autant, l'OVE a poursuivi en 2015/16 la mise en œuvre **d'enquêtes simples** (un questionnaire = une enquête), principalement dans les formations organisant tous leurs enseignements dans le cadre de choix optionnels. Dans ces filières, le questionnaire EF et chaque questionnaire EE ont fait l'objet d'une enquête spécifique (pas de regroupement de questionnaires). Cette fonctionnalité est proposée pour permettre à l'évaluation d'être ajustée au périmètre pédagogique de l'enseignement évalué.

Voici quelques contextes dans lesquels l'OVE y a eu recours :

- Répondre à des demandes d'évaluations spécifiques d'enseignements évalués en plus de ceux évalués dans le cadre de la campagne EFEE. Exemple : « Droit de la sanction pénale » (enseignement optionnel en L3 Droit) ; Module APP du Master 1 Neurosciences. Etc.
- Prendre en compte une construction pédagogique transverse : les enseignements accueillent des étudiants de mentions de formation ou de niveaux d'études différents. Exemple : Master Histoire, Master Anthropologie, CTES, Licence et Master de Lettres, etc.

Enfin, dans des situations bien identifiées, certaines enquêtes ont **dissocié** l'évaluation de la formation et l'évaluation des enseignements :

- En FEG, en M2 et Licence Pro, seule l'évaluation de la formation a été mise en œuvre (utilisation du questionnaire tronc commun AMU) pour répartir la charge de travail sur deux campagnes (2015/16 et 2016/17) et permettre en M1 l'évaluation de la formation et de tous les enseignements en semestres impairs et pairs. (prise en compte de la faisabilité et des ressources disponibles à l'OVE)
- A Polytech, le dispositif n'a concerné que l'évaluation des enseignements dans la mesure où dans chaque département, une démarche qualité (mise en place en parallèle au dispositif EFEE d'AMU) permet d'identifier les points forts et les aspects de la formation à améliorer dans le cadre des cercles de qualité.

4 – Les enquêtes mises en œuvre selon les modalités de recueil en semestres impairs et pairs en 2015/2016

Tableau de synthèse

Nombre d'enquêtes générées dans Evasys selon les modalités de recueil			
Modalités de recueil en 2015/2016	Semestres impairs	Semestres pairs	Ensemble
Papier	57	84	141
En salle informatique	80	79	159
E-mailing	124	130	254
Ensemble	261	293	554

Détail par composante

Nombre d'enquêtes générées dans Evasys selon les composantes et les modalités de recueil									
Composantes	Modalités de recueil en Semestres impairs				Modalités de recueil en Semestres pairs				Ensemble des enquêtes par composante
	Papier	Salle info	E-mailing	Total Enquêtes S. Impairs	Papier	Salle info	E-mailing	Total Enquêtes s. pairs	
ALLSH			29	29	1		7	8	37
CFMI				0	22			22	22
EJCAM			5	5			5	5	10
FDSP			9	9	2			2	11
FEG	49	11	22	82	40	1	10	51	133
FSS		4	12	16			6	6	22
IMPGT	2			2	3			3	5
IUT		53	2	55		55	3	58	113
Maïeutique			2	2			0	0	2
Odontologie		4		4		3		3	7
Polytech			27	27			19	19	46
Sciences	6	8	16	30	16	20	80	116	146
Total par modalité de recueil	57	80	124	261	84	79	130	293	554

5 - Effectifs des étudiants enquêtés en 2015/2016 selon les modalités de recueil

Sur l'ensemble de la campagne EFEE 2015/2016, **17 711 étudiants** auront été interrogés. Parmi eux, 8 822 auront été interrogés à la fois en semestres impairs et pairs. En moyenne, **52% des étudiants interrogés à chaque semestre ont participé aux enquêtes d'évaluation** (cf. Chap.10 et 11).

Répartition par composantes des effectifs interrogés dans le cadre du dispositif EFEE en 2015/16			
Composantes	Effectif Semestres impairs	Effectif Semestres pairs	Dont effectif interrogés à la fois en Semestres impairs et pairs
ALLSH	589	168	88
CFMI		30	0
EJCAM	91	91	91
FDSP	1487	470	230
FEG	3905	2 989	2 948
FSS	1725	457	457
IMPGT	168	231	163
IUT	3422	3 362	3 362
Maïeutique	69	-	0
Odontologie	312	267	163
Polytech	1323	995	995
Sciences	869	3 513	325
Ensemble	13 960	12 573	8 822

En semestres impairs

Les modalités de recueil présentielles ont concerné **la moitié des étudiants** interrogés en semestres impairs. Sur les 11 composantes engagées dans le dispositif en semestres impairs, trois d'entre elles n'ont procédé qu'à des recueils en présentiel (papier ou salle info) : IUT, Odontologie, IMPGT. En Sciences et FEG, les recueils présentiels ont concerné respectivement 42,5% et 72% des étudiants interrogés.

Répartition des effectifs interrogés en semestres impairs 2015/2016 selon les modalités de recueil					
Niveau d'études	<i>E-mailing</i>	<i>Salle info</i>	<i>Papier</i>	Ensemble	<i>Part des étudiants interrogés en recueil présentiel - %</i>
Bac+1	1326	1887	840	4053	67,3
Bac+2	610	1944	0	2554	76,1
Bac+3	1295	163	380	1838	29,5
Bac+4	3013	234	489	3736	19,4
Bac+5 et plus	605	458	715	1778	66,0
Total étudiants enquêtés en semestres impairs	6849	4686	2424	13959	50,9

En semestres pairs

Les modalités de recueil présentielles ont concerné en moyenne **63,2% des étudiants** interrogés en semestres pairs. Parmi les 11 composantes engagées dans le dispositif en semestres pairs, 5 d'entre elles n'ont précédé qu'à des recueils en présentiel (FDSP, Odontologie, IUT, IMPGT, CFMI). En FEG, 91% des effectifs étudiants interrogés l'ont été en présentiel. En Sciences, les recueils présentiels ont concerné 1/3 des étudiants. En ALLSH, 85% des étudiants ont été interrogés dans le cadre d'e-mailing.

Répartition des effectifs interrogés en semestres pairs 2015/2016 selon les modalités de recueil					
Niveau d'études	<i>E-mailing</i>	<i>Salle info</i>	<i>Papier</i>	Ensemble	<i>Part des étudiants interrogés en recueil présentiel - %</i>
Bac+1	1 341	2 039	1 086	4 466	70,0
Bac+2	849	1 561	647	3 057	72,2
Bac+3	1 464	157	977	2 598	43,6
Bac+4	725	115	1 269	2 109	65,6
Bac+5 et plus	252	23	68	343	26,5
Total étudiants enquêtés en semestres pairs	4 631	3 895	4 047	12 573	63,2

6 – Les enseignements évalués en 2015/2016

Il est difficile de comptabiliser les unités d'enseignement évaluées en tant que telles car selon les composantes ou les mentions la granularité de l'enseignement évalué n'est pas la même. De ce fait, sont comptabilisées ci-après les « entités pédagogiques » qui ont fait l'objet d'une évaluation par les étudiants que nous avons réunies sous le terme « enseignements ».

Tableau de synthèse

<i>Semestres impairs</i>	<i>Semestres pairs</i>	Ensemble des enseignements évalués
1794	1810	3604

Détails par composante

Composantes	Semestres impairs	Semestres pairs	Nbre des enseignements évalués par composante
ALLSH	38	10	48
CFMI	-	46	46
EJCAM	16	9	25
FDSP	10	2	12
FEG	214	228	442
FSS	49	18	67
IMPGT	6	9	15
IUT	834	717	1551
Maïeutique	52	-	52
Odontologie	12	9	21
Polytech	487	327	814
Sciences	76	435	511
Ensemble	1794	1810	3604

7 – Les questionnaires EF et EE utilisés en 2015/2016

Au total **133** nouveaux questionnaires ont été établis au cours de la campagne 2015/16, dont **104** dédiés à l'évaluation des enseignements. Comme pour les campagnes précédentes, l'OVE a mis à disposition un répertoire des énoncés pour l'évaluation de la formation et/ou des enseignements. Ce dernier a été complété par de nouveaux énoncés introduits dans les questionnaires de la campagne 2014/15.

En parallèle à la campagne en cours, un groupe de travail méthodologique sur l'EFEE¹ s'est réuni à l'initiative du chargé de mission Evaluation dans la perspective de consolider le questionnaire formation tronc commun AMU. Ce questionnaire a été testé dans deux composantes au cours des semestres pairs 2015/16 et sera soumis à la Commission de suivi EFEE puis à la CFVU à la rentrée 2016.

¹ Ont participé au groupe méthodologique EFEE : les UFR Sciences et FEG, le CIPE et l'OVE
Bilan annuel du dispositif EFEE d'AMU en 2015/2016 - Septembre 2016

⊙ Le questionnaire EF Tronc commun AMU :

- Toutes les composantes ont utilisé le questionnaire tronc commun AMU, soit en semestres impairs, soit en semestres pairs, à part à Polytech où la composante n'a procédé qu'à l'évaluation des enseignements.
- Quatre composantes sur les 12 impliquées ont ajouté ou modifié des questions au tronc commun AMU (ALLSH, FEG, IMPGT, CFMI).
- Pour les composantes ayant procédé à une évaluation sur les deux semestres dans les mêmes filières (FEG, Sciences, IUT, Odontologie, FSS) :
 - soit la composante a réutilisé un questionnaire EF « réduit » centré sur l'organisation de la formation au cours du semestre (IUT) ;
 - soit aucun questionnaire EF n'a été proposé (Sciences, Odontologie, FSS)
 - soit enfin, la composante a accepté de tester le questionnaire formation établi dans le cadre du groupe de travail méthodologique sur EFEE (IMPGT, FEG).

⊙ Les questionnaires EE :

- Choix des énoncés EE entièrement définis par la direction de la composante (FEG, IMPGT, FSS, FDSP, IUT, Odontologie, Maïeutique, CFMI, EJCAM, Polytech).
- Choix des énoncés EE définis en partie par la direction de la composante (Sciences) : des questionnaires types ont été proposés en début de campagne EFEE (Cours/TD – Cours/TD/TP – TP Seul – Stage) avec la possibilité pour les mentions d'enlever les énoncés non adaptés et d'ajouter des énoncés spécifiques ou d'établir un questionnaire spécifique.
- Choix des énoncés EE laissés à l'initiative de chaque enseignant ou responsable de mention (ALLSH).

Détail par composante

Composantes	Nbre de nouveaux questionnaires EE établis par composante
ALLSH	33
CFMI	3
EJCAM	2
FEG	16
IMPGT	3
IUT	3
Maïeutique	1
Odontologie	1
Polytech	2
Sciences	40
Ensemble	104

8 – Les enseignants impliqués dans le dispositif EFEE d'AMU depuis la mise en place du dispositif EFEE

En cumulé depuis 2013/14, **2 892** enseignants ont été impliqués dans le dispositif EFEE d'AMU, parmi lesquels **1 254** enseignants sont entrés dans le dispositif EFEE en 2015/2016.

Composantes	Total des enseignants engagés dans le dispositif EFEE depuis 2013/14	Dont enseignants entrés dans le dispositif en 2015/16
ALLSH	266	36
CFMI	38	38
EJCAM	15	10
FDSP	51	6
FEG	448	98
FSS	72	29
IMPGT	29	17
IUT	806	352
Maieutique	42	25
Odontologie	56	36
Polytech	467	467
Sciences	602	160
Total des enseignants impliqués dans l'EFEE	2 892	1 274

9 – Les rapports de résultats diffusés à l'issue des enquêtes en semestres impairs et en semestres pairs

Sur les deux semestres, **4 019 rapports** de résultats d'évaluation ont été établis et adressés aux enseignants concernés.

Comme le Guide de référence d'AMU le prévoit, les résultats de l'évaluation de l'enseignement sont adressés à l'enseignant responsable de cet enseignement. La diffusion des résultats EE à d'autres enseignants/responsables/directeur des études, etc. ne peut se faire que si les/l'enseignant(s) impliqué(s) dans l'enseignement ont donné leur accord.

Les filières où les résultats EE ont été adressés aux responsables de la formation avec l'accord des enseignants : FEG (Département FORCO) – Sciences – Polytech.

Composantes	Nbre de rapports de résultats diffusés en semestres impairs	Nbre de rapports de résultats diffusés en semestres pairs	Ensemble
ALLSH	54	14	68
CFMI	-	48	48
EJCAM	21	9	30
FDSP	20	2	22
FEG	303	264	567
FSS	65	6	71
IMPGT	8	11	19
IUT	930	732	1 662
Maieutique	54	-	54
Odontologie	16	10	26
Polytech	487	327	814
Sciences	105	533	638
Total	2063	1956	4 019

10 – Taux de participation des étudiants par modalités de recueil et par composante en semestres impairs en 2015/2016

Taux de participation aux enquêtes EFEE par modalités de recueil et niveaux de diplôme en semestres impairs 2015/16 – en %							
Modalités de recueil	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Bac+4	Bac+5 et +	Taux moyen de participation en %	Soit en effectifs de répondants
Papier	66,8		83,2	57,9	78,9	71,1	1724
Salle informatique	78,2	74,5	71,0	89,7	55,5	75,2	3368
E-mailing	18,4	32,8	34,3	31,9	45,2	31,2	2202
Ensemble	56,3	64,6	47,2	38,0	60,6	52,3	7294

Taux de participation aux enquêtes EFEE par UFR et niveaux de diplôme en semestres impairs 2015/16 – en %							
Composantes	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Bac+4	Bac+5 et +	Taux moyen de participation en %	Soit en effectifs de répondants
ALLSH	10,9			35,7	31,7	27,5	162
EJCAM					61,5	61,5	56
FDSP				23,7		23,7	352
FEG	67,4	53,1	44,6	47,6	77,2	58,5	2 283
FSS	5,8	7,6	34,0	33,9	83,1	17,9	309
IMPGT			84,0		95,6	88,7	149
IUT	78,4	82,1				80,0	2 737
Maïeutique				60,0	55,9	58,0	40
Odontologie		85,5	63,8		55,0	65,4	204
Polytech	32,9	40,0	50,6	46,4	21,7	39,2	518
Sciences	68,8	69,4	71,1	56,6	39,4	55,7	484
Ensemble	56,3	64,6	47,2	38,0	60,6	52,3	7 294

11 – Taux de participation des étudiants par modalités de recueil et par composante en semestres pairs en 2015/2016

Taux de participation aux enquêtes EFEE par modalités de recueil et niveaux de diplôme en semestres pairs 2015/16 – en %							
Modalités de recueil	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Bac+4	Bac+5 et +	Taux moyen de participation en %	Soit en effectifs de répondants
Papier	68,7	71,3	59,2	63,3	97,1	65,6	2 654
Salle informatique	60,6	66,0	55,4	70,4	30,4	62,7	2 441
E-mailing	24,5	30,3	30,7	38,3	49,6	31,1	1 438
Ensemble	51,7	57,2	42,9	55,1	57,7	52,0	6 533

Taux de participation aux enquêtes EFEE par UFR et niveaux de diplôme en semestres pairs 2015/16 – en %							
Composantes	<i>Bac+1</i>	<i>Bac+2</i>	<i>Bac+3</i>	<i>Bac+4</i>	<i>Bac+5 et +</i>	Taux moyen de participation en %	<i>Soit en effectifs de répondants</i>
ALLSH	-	-	76,5	43,0	60,3	52,4	<i>88</i>
CFMI	-	63,2	72,7	-	-	66,7	<i>20</i>
EJCAM	-	-	-	-	31,9	31,9	<i>29</i>
FDSP	-	-	43,8	82,2	-	62,6	<i>294</i>
FEG	71,9	76,5	61,9	57,6	58,1	66,1	<i>1 977</i>
FSS	-	-	11,2	24,4	-	14,9	<i>68</i>
IMPGT	-	-	-	83,4	97,1	87,4	<i>202</i>
IUT	60,8	62,5	-	-	-	61,5	<i>2 067</i>
Odontologie	-	85,5	67,5	69,2	-	73,8	<i>197</i>
Polytech	26,9	36,3	36,1	40,8	-	36,2	<i>360</i>
Sciences	29,3	39,1	38,9	38,4	42,4	35,0	<i>1 231</i>
Ensemble	51,7	57,2	42,9	55,1	57,7	52,0	6 533

ANNEXES

Annexe 1 – Etat de la participation aux enquêtes EFEE en **semestres impairs**
2015/16 : p. 15

Annexe 2 – Etat de la participation aux enquêtes EFEE en **semestres pairs**
2015/16 : p. 21

Annexe 3 – Le questionnaire **tronc commun AMU** 2015/2016 évaluant la
formation : p. 26

Bilan de la participation aux enquêtes EFEE en semestres impairs en 2015/2016 -

En Licence, DUT, Master, Diplôme de santé et Diplôme d'ingénieur

Période du recueil de la campagne EFEE 2015/2016 : du 09/11/2015 au 20/02/2016

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
ALLSH	L1 Lettres	Impairs	L1	Aix	E-mailing	184	20	10,9
ALLSH	M1_ACMA (études anglophones)	Impairs	M1	Aix	E-mailing	57	23	40,4
ALLSH	M1_ACR (Langues romanes)	Impairs	M1	Aix	E-mailing	32	5	15,6
ALLSH	M1_Anthropologie Asie	Impairs	M1	Aix	E-mailing	6	4	66,7
ALLSH	M1_Anthropologie sociale et culturelle	Impairs	M1	Aix	E-mailing	31	13	41,9
ALLSH	M1_Arts	Impairs	M1	Aix	E-mailing	29	6	20,7
ALLSH	M1_Etudes Européennes	Impairs	M1	Aix	E-mailing	25	16	64,0
ALLSH	M1_Histoire	Impairs	M1	Aix	E-mailing	87	33	37,9
ALLSH	M1_Lettres	Impairs	M1	Aix	E-mailing	37	8	21,6
ALLSH	M1_Philosophie des Sciences	Impairs	M1	Aix	E-mailing	9	6	66,7
ALLSH	M1_Philosophie et argumentation	Impairs	M1	Aix	E-mailing	10	3	30,0
ALLSH	M1_Philosophie et Epistémologie	Impairs	M1	Aix	E-mailing	7	2	28,6
ALLSH	M1_Philosophie et Esthétique	Impairs	M1	Aix	E-mailing	5	1	20,0
ALLSH	M1_Philosophie_Histoire de	Impairs	M1	Aix	E-mailing	7	2	28,6
ALLSH	M2_Histoire	Impairs	M2	Aix	E-mailing	13	7	53,8
ALLSH	M2_Lettres	Impairs	M2	Aix	E-mailing	50	13	26,0
Total ALLSH						589	162	27,5
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours C	Impairs	M2	MRS	e-mailing	27	12	44,4
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours G	Impairs	M2	MRS	e-mailing	15	11	73,3
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours J	Impairs	M2	MRS	e-mailing	22	13	59,1
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours S	Impairs	M2	MRS	e-mailing	7	5	71,4
EJCAM	Journalisme	Impairs	M2	MRS	e-mailing	20	15	75,0
Total EJCAM						91	56	61,5
FDSP	M1_Droit de la santé	Impairs	M1	Aix	E-mailing	71	24	33,8
FDSP	M1_Droit privé et sciences criminelles	Impairs	M1	Aix	E-mailing	265	80	30,2
FDSP	M1_Droit public	Impairs	M1	Aix	E-mailing	98	31	31,6
FDSP	M1_Droit des affaires	Impairs	M1	Aix	E-mailing	557	105	18,9
FDSP	M1_Droit international et européen	Impairs	M1	Aix	E-mailing	178	45	25,3
FDSP	M1_Histoire du droit	Impairs	M1	Aix	E-mailing	12	1	8,3
FDSP	M1_Droit et management de la culture et des médias	Impairs	M1	Aix	E-mailing	92	22	23,9
FDSP	M1_Droit patrimonial, notarial et immobilier	Impairs	M1	Aix	E-mailing	181	42	23,2
FDSP	M1_Urbanisme et aménagement	Impairs	M1	Aix	E-mailing	33	2	6,1
Total FDSP						1487	352	23,7
FEF	L1 tronc commun AES-EG - Canebière	Impairs	L1	Marseille	Papier	190	188	98,9
FEF	L1 tronc commun AES-EG - Colbert	Impairs	L1	Marseille	Papier	190	164	86,3
FEF	L1 tronc commun AES-EG - Schuman	Impairs	L1	Aix	Papier	230	143	62,2
FEF	L1 tronc commun AES-EG - Ferry	Impairs	L1	Aix	Papier	230	66	28,7
FEF	L1 MIASHS Aix (Parcours Maths Eco)	Impairs	L1	Aix	Salle info	49	38	77,6
FEF	L2 AES Aix	Impairs	L2	Aix	Salle info	95	50	52,6
FEF	L2 AES Marseille	Impairs	L2	Marseille	Salle info	82	28	34,1
FEF	L2 EG Aix	Impairs	L2	Aix	Salle info	187	104	55,6
FEF	L2 EG Marseille	Impairs	L2	Marseille	Salle info	98	61	62,2
FEF	L2 MIASHS Aix (Parcours Maths Eco) Aix	Impairs	L2	Aix	Salle info	35	21	60,0
FEF	L3 AES - Administration Economique Juridique Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	33	9	27,3
FEF	L3 AES - Gestion Entreprises Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	59	10	16,9
FEF	L3 AES - Gestion Entreprises Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	57	6	10,5
FEF	L3 AES - Travail Ressources Humaines Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	32	15	46,9
FEF	L3 EG - Economie Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	15	0	0,0
FEF	L3 EG - Finance Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	28	6	21,4
FEF	L3 EG - Management Comptable Financier Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	93	11	11,8

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
FEG	L3 EG - Management Firme Organisation Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	41	16	39,0
FEG	L3 EG - Management Firme Organisation Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	38	5	13,2
FEG	L3 EG - Management Interfaces Industrie Distribution Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	15	3	20,0
FEG	L3 EG - Management International Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	64	12	18,8
FEG	L3 EG - Parcours International Aix	Impairs	L3	Aix	E-mailing	18	9	50,0
FEG	L3 Gestion - Sciences Gestion Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	34	3	8,8
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Gap	Impairs	L3	Gap	Papier	36	32	88,9
FEG	L3 Gestion - Banque Affaires Internationales Marseille	Impairs	L3	Marseille	Papier	37	33	89,2
FEG	LP Droit et Economie du Tourisme	Impairs	L3	Marseille	Papier	37	32	86,5
FEG	LP Import Export des PME-PMI	Impairs	L3	Marseille	Papier	25	21	84,0
FEG	LP Import Export_Commerce International	Impairs	L3	Aix	Papier	25	22	88,0
FEG	LP Responsable de structures enfance, petite enfance	Impairs	L3	Aix	Papier	26	25	96,2
FEG	LP_Management multi canal du commerce de détail	Impairs	L3	Aix	Papier	14	12	85,7
FEG	LP_Banque	Impairs	L3	Marseille	Papier	80	55	68,8
FEG	L3 AES - Administration et Economie des Territoires Marseille	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	14	10	71,4
FEG	L3 Gestion - Administration Institutions Culturelles Arles	Impairs	L3	Arles	Salle info	13	12	92,3
FEG	L3 Gestion - Métiers Montagne Gap	Impairs	L3	Gap	Salle info	13	13	100,0
FEG	L3 MIASHS (Parcours Maths Eco) Aix	Impairs	L3	Aix	Salle info	27	17	63,0
FEG	LP COCA	Impairs	L3	Marseille	E-mailing	18	9	50,0
FEG	M1 CGD Marseille	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	39	8	20,5
FEG	M1 CFFP Aix	Impairs	M1	Aix	E-mailing	164	19	11,6
FEG	M1 RHO Aix	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	69	27	39,1
FEG	M1 AMSE Aix	Impairs	M1	Aix	E-mailing	30	17	56,7
FEG	M1 AMSE Marseille	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	33	8	24,2
FEG	M1 CDG Aix	Impairs	M1	Aix	Papier	130	67	51,5
FEG	M1 Economie Appliquée Aix	Impairs	M1	Aix	Papier	35	22	62,9
FEG	M1 BAI Marseille	Impairs	M1	Marseille	Papier	110	65	59,1
FEG	M1 MLS Aix	Impairs	M1	Aix	Papier	59	46	78,0
FEG	M1 AIC Arles	Impairs	M1	Arles	Salle info	45	41	91,1
FEG	M1 Métiers de la montagne Gap	Impairs	M1	Gap	Salle info	19	13	68,4
FEG	M1 CFFP	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	26	19	73,1
FEG	M1 RH	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	33	25	75,8
FEG	M2_CDG_CFFP_Comptabilité_Contrôle_Audit	Impairs	M2	Aix	E-mailing	26	10	38,5
FEG	M2_MLS_Distribution_Achats	Impairs	M2	Aix	E-mailing	22	18	81,8
FEG	M2_MLS_Logistique_Soutien	Impairs	M2	Aix	E-mailing	12	6	50,0
FEG	M2_Administration_Institutions_Culturelles	Impairs	M2	Arles	Papier	43	25	58,1
FEG	M2_AMSE_Econométrie	Impairs	M2	Marseille	Papier	9	9	100,0
FEG	M2_AMSE_Economie_Publique_Analyse_Politiques_Publiques_Fondements_Philosophiques	Impairs	M2	Marseille	Papier	7	6	85,7
FEG	M2_AMSE_Economie_Publique_Environnement_Santé	Impairs	M2	Marseille	Papier	10	3	30,0
FEG	M2_AMSE_Finance_Econométrie_Bancaire_Financière	Impairs	M2	Aix	Papier	9	8	88,9
FEG	M2_AMSE_Finance_Finance_Assurance	Impairs	M2	Marseille	Papier	13	3	23,1
FEG	M2_AMSE_Macroéconomie_Développement	Impairs	M2	Aix	Papier	7	5	71,4
FEG	M2_BAI_Financement_Entreprises_Affaires_Internationales	Impairs	M2	Marseille	Papier	61	41	67,2
FEG	M2_BAI_Management_Risques_Financiers	Impairs	M2	Aix	Papier	29	19	65,5
FEG	M2_CDG_Business_Law_Economics_Aix	Impairs	M2	Aix	Papier	10	6	60,0
FEG	M2_CDG_Création_Entreprise_TPE-PME	Impairs	M2	Aix	Papier	26	21	80,8
FEG	M2_CDG_Management_Commerce_International	Impairs	M2	Aix	Papier	23	21	91,3

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
FEG	M2_CDG_Management_International_Hospitalité	Impairs	M2	Aix	Papier	15	13	86,7
FEG	M2_CDG_Marketing_Produits_Innovants	Impairs	M2	Marseille	Papier	29	21	72,4
FEG	M2_CDG_MISI	Impairs	M2	Aix	Papier	15	15	100,0
FEG	M2_CDG_MRQJD	Impairs	M2	Aix	Papier	20	15	75,0
FEG	M2_CFFP_Contrôle_Audit_Conseil	Impairs	M2	Aix	Papier	21	17	81,0
FEG	M2_CFFP_Finance_Entreprise_Marchés	Impairs	M2	Aix	Papier	30	27	90,0
FEG	M2_CFFP_Gestion_Patrimoine	Impairs	M2	Aix	Papier	14	12	85,7
FEG	M2_Economie_Appliquée_Développement_Territoires_Aide_Développement	Impairs	M2	Aix	Papier	6	4	66,7
FEG	M2_Economie_Appliquée_Développement_Territoires_Développement_Compétitivité_Territoires	Impairs	M2	Marseille	Papier	9	7	77,8
FEG	M2_Economie_Appliquée_Economie_Energie_Ressources_Naturelles	Impairs	M2	Aix	Papier	26	20	76,9
FEG	M2_Economie_Appliquée_Management_Evaluation_Projets_Programmes_Publics	Impairs	M2	Marseille	Papier	15	12	80,0
FEG	M2_Métiers_Mode_Textile	Impairs	M2	Marseille	Papier	23	23	100,0
FEG	M2_Métiers_Montagne	Impairs	M2	Gap	Papier	26	24	92,3
FEG	M2_MLS_Management_Logistique_Milieu_International	Impairs	M2	Aix	Papier	23	23	100,0
FEG	M2_MLS_Pilotage_Logistique_Stratégique_Entreprises_Organisations	Impairs	M2	Aix	Papier	14	13	92,9
FEG	M2_MLS_Supply_Chain_Durable	Impairs	M2	Aix	Papier	15	14	93,3
FEG	M2_RHMRO_Alter_Management_Responsabilité_Sociale_Entreprise_Expert RSE Développement Durable	Impairs	M2	Marseille	Papier	15	15	100,0
FEG	M2_RHMRO_Dynamique_Organisations_Travail_RH	Impairs	M2	Aix	Papier	13	3	23,1
FEG	M2_RHMRO_Economie_Sociale_Solidaire	Impairs	M2	Marseille	Papier	28	23	82,1
FEG	M2_RHMRO_Gestion_Compétences_RH	Impairs	M2	Aix	Papier	27	20	74,1
FEG	M2_CVDG_CCI	Impairs	M2	Aix	Papier	16	11	68,8
FEG	M2_CCA_Forcó	Impairs	M2	Marseille	E-mailing	24	20	83,3
FEG	M2_CAC_Forcó	Impairs	M2	Marseille	E-mailing	15	13	86,7
FEG	M1-M2 RH IFCS Forco	Impairs	M2	Marseille	E-mailing	57	49	86,0
FEG	M2 RH Forco (universitaire)	Impairs	M2	Marseille	E-mailing	32	30	93,8
Total FEG						3905	2283	58,5
FSS	L1 STAPS Gap	Impairs	L1	Gap	E-mailing	110	3	2,7
FSS	L1 STAPS Marseille	Impairs	L1	Luminy	E-mailing	707	44	6,2
FSS	L2 STAPS Gap	Impairs	L2	Gap	E-mailing	51	3	5,9
FSS	L2 STAPS Marseille	Impairs	L2	Luminy	E-mailing	279	22	7,9
FSS	L3 STAPS GDOSSL - LP	Impairs	L3	Gap	E-mailing	20	2	10,0
FSS	L3 STAPS GDOSSL - LP	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	18	12	66,7
FSS	L3 STAPS ESPM	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	53	16	30,2
FSS	L3 STAPS APAS	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	55	19	34,5
FSS	L3 STAPS MS	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	91	41	45,1
FSS	L3 STAPS Education - Collège et lycée	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	109	15	13,8
FSS	L3 STAPS Education - Ecoles	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	22	20	90,9
FSS	M1 STAPS	Impairs	M1	Luminy	E-mailing	127	43	33,9
FSS	M2 STAPS MOS	Impairs	M2	Luminy	Salle info	31	23	74,2
FSS	M2 STAPS BTI	Impairs	M2	Luminy	Salle info	22	18	81,8
FSS	M2 STAPS IEMH	Impairs	M2	Luminy	Salle info	17	16	94,1
FSS	M2 STAPS AP&S	Impairs	M2	Luminy	Salle info	13	12	92,3
Total FSS						1725	309	17,9
IMPGT	L3 Management public	Impairs	L3	Aix	Papier	100	84	84,0
IMPGT	Master 2 Management des organisations et des manifestations culturelles	Impairs	M2	Aix	Papier	68	65	95,6
Total IMPGT						168	149	88,7
IUT	DUT 1 Carrières sociales option Gestion urbaine	Impairs	DUT1	Aix	salle info	88	60	68,2
IUT	DUT 1 Informatique	Impairs	DUT1	Aix	salle info	143	116	81,1
IUT	DUT 1 Génie Mécanique et Productive (GMP)	Impairs	DUT1	Aix	salle info	118	81	68,6

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Impairs	DUT1	Aix	E-mailing	133	111	83,5
IUT	DUT 1 Gestion Logistique et Transport (GLT)	Impairs	DUT1	Aix	salle info	92	86	93,5
IUT	DUT 1 Info Communication - Métiers du livre (MLP)	Impairs	DUT1	Aix	salle info	57	54	94,7
IUT	DUT 1 Techniques de commercialisation (TC)	Impairs	DUT1	Aix	salle info	114	108	94,7
IUT	DUT 1 Informatique	Impairs	DUT1	Arles	salle info	61	56	91,8
IUT	DUT 1 Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)	Impairs	DUT1	Arles	salle info	56	53	94,6
IUT	DUT 1 Génie Biologique (GB)	Impairs	DUT1	Digne	salle info	70	56	80,0
IUT	DUT 1 Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)	Impairs	DUT1	Digne	salle info	54	50	92,6
IUT	DUT 1 Qualité Logistique industrielle et organisation (QLIO)	Impairs	DUT1	Digne	salle info	28	2	7,1
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Impairs	DUT1	Gap	salle info	81	3	3,7
IUT	DUT 1 Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Impairs	DUT1	La Ciotat	salle info	101	87	86,1
IUT	DUT 1 Réseaux et télécommunications (R&T)	Impairs	DUT1	Marseille Luminy	salle info	61	48	78,7
IUT	DUT 1 Génie chimique génie des procédés (GCGP)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	64	52	81,3
IUT	DUT 1 Mesures physiques (MP)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	92	71	77,2
IUT	DUT 1 Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	97	60	61,9
IUT	DUT 1 Chimie	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	108	93	86,1
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	115	102	88,7
IUT	DUT 1 Techniques de commercialisation (TC)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	61	50	82,0
IUT	DUT 1 Génie thermique et énergie (GTE)	Impairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	77	66	85,7
IUT	DUT 1 Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Impairs	DUT1	Salon	salle info	77	62	80,5
IUT	Carrières sociales option Gestion urbaine	Impairs	DUT2	Aix	salle info	50	42	84,0
IUT	Informatique	Impairs	DUT2	Aix	salle info	82	64	78,0
IUT	Génie Mécanique et Productique (GMP)	Impairs	DUT2	Aix	salle info	88	76	86,4
IUT	GEA - Option GRH	Impairs	DUT2	Aix	E-mailing	44	41	93,2
IUT	GEA - Option GCF	Impairs	DUT2	Aix	E-mailing	79	67	84,8
IUT	Gestion Logistique et Transport (GLT)	Impairs	DUT2	Aix	salle info	74	62	83,8
IUT	Info Communication - Métiers du livre (MLP)	Impairs	DUT2	Aix	salle info	47	41	87,2
IUT	Techniques de commercialisation (TC)	Impairs	DUT2	Aix	salle info	90	86	95,6
IUT	Informatique	Impairs	DUT2	Arles	salle info	35	22	62,9
IUT	Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)	Impairs	DUT2	Arles	salle info	44	36	81,8
IUT	Génie Biologique (GB) - Option Agronomie	Impairs	DUT2	Digne	salle info	30	21	70,0
IUT	Génie Biologique (GB) - Option Génie de l'environnement	Impairs	DUT2	Digne	salle info	30	26	86,7
IUT	Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)	Impairs	DUT2	Digne	salle info	44	35	79,5
IUT	Qualité Logistique industrielle et organisation (QLIO)	Impairs	DUT2	Digne	salle info	14	5	35,7
IUT	GEA - Option GMO	Impairs	DUT2	Gap	salle info	38	5	13,2
IUT	GEA - Option GCF	Impairs	DUT2			18	5	27,8
IUT	Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Impairs	DUT2	La Ciotat	salle info	93	79	84,9
IUT	Réseaux et télécommunications (R&T)	Impairs	DUT2	Marseille Luminy	salle info	44	42	95,5
IUT	GCGP- Option Bio Procédés	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	16	16	100,0
IUT	Mesures physiques (MP)	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	70	54	77,1
IUT	Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	53	31	58,5
IUT	Chimie - Option Chimie analytique et de synthèse	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	52	50	96,2
IUT	Chimie - Option Chimie industrielle	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	22	22	100,0

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
IUT	GEA - Option GMO Parcours SA	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	43	40	93,0
IUT	GEA - Option GMO Parcours B	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	33	31	93,9
IUT	GEA - Option GCF Parcours A	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	18	18	100,0
IUT	GEA - Option GCF Parcours B	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	24	22	91,7
IUT	Techniques de commercialisation - Français	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	47	38	80,9
IUT	Techniques de commercialisation - Anglais	Impairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	27	26	96,3
IUT	Génie thermique et énergie (GTE)		DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	76	64	84,2
IUT	Génie électrique et informatique industrielle (GEII)		DUT2	Salon	salle info	34	30	88,2
IUT	GCGP - Option Procédés		DUT2			14	13	92,9
Total IUT						3421	2737	80,0
Maïeutique	M1 Maïeutique	Impairs	M1	Marseille	E-mailing	35	21	60,0
Maïeutique	M2 Maïeutique	Impairs	M2	Marseille	E-mailing	34	19	55,9
Total Maïeutique						69	40	58,0
Odontologie	L2 Odontologie	Impairs	L2	Marseille	salle info	83	71	85,5
Odontologie	L3 Odontologie	Impairs	L3	Marseille	salle info	80	51	63,8
Odontologie	M2 Odontologie*	Impairs	M2	Marseille	salle info	77	56	72,7
Odontologie	Doctorat Odontologie	Impairs	M2	Marseille	salle info	72	26	36,1
Total Odontologie						312	204	65,4
Polytech	PEIP 1 ère année Parcours des élèves ingénieurs Polytech 1	Impairs	L1	Saint-Jérôme	e-mailing	167	55	32,9
Polytech	PEIP 2 ème année Parcours des élèves ingénieurs Polytech 2	Impairs	L2	Saint-Jérôme	e-mailing	114	42	36,8
Polytech	PEIP PACES 2 ème année	Impairs	L2	Saint-Jérôme	e-mailing	21	12	57,1
Polytech	Ingénieur Génie biologique année 3	Impairs	L3	Luminy	e-mailing	38	20	52,6
Polytech	Ingénieur Génie Biomédical année 3	Impairs	L3	Luminy	e-mailing	29	24	82,8
Polytech	Ingénieur Génie civil année 3	Impairs	L3	Saint-Jérôme	e-mailing	50	19	38,0
Polytech	Ingénieur Génie Industriel et Informatique année 3	Impairs	L3	Saint-Jérôme	e-mailing	35	8	22,9
Polytech	Ingénieur Informatique année 3	Impairs	L3	Luminy	e-mailing	56	35	62,5
Polytech	Ingénieur Matériaux année 3	Impairs	L3	Luminy	e-mailing	36	21	58,3
Polytech	Ingénieur Mécanique Energétique année 3	Impairs	L3	Saint-Jérôme	e-mailing	72	42	58,3
Polytech	Ingénieur Microélectronique et Télécommunications année 3	Impairs	L3	Saint-Jérôme	e-mailing	44	13	29,5
Polytech	Ingénieur Génie biologique année 4	Impairs	M1	Luminy	e-mailing	39	16	41,0
Polytech	Ingénieur Génie Biomédical année 4	Impairs	M1	Luminy	e-mailing	25	24	96,0
Polytech	Ingénieur Génie civil année 4	Impairs	M1	Saint-Jérôme	e-mailing	51	22	43,1
Polytech	Ingénieur Génie Industriel et Informatique année 4	Impairs	M1	Saint-Jérôme	e-mailing	39	5	12,8
Polytech	Ingénieur Informatique année 4	Impairs	M1	Luminy	e-mailing	37	17	45,9
Polytech	Ingénieur Matériaux année 4	Impairs	M1	Luminy	e-mailing	32	15	46,9
Polytech	Ingénieur Mécanique Energétique année 4	Impairs	M1	Saint-Jérôme	e-mailing	82	48	58,5
Polytech	Ingénieur Microélectronique et Télécommunications année 4	Impairs	M1	Saint-Jérôme	e-mailing	33	10	30,3
Polytech	Ingénieur Génie biologique année 5	Impairs	M2	Luminy	e-mailing	42	14	33,3
Polytech	Ingénieur Génie Biomédical année 5	Impairs	M2	Luminy	e-mailing	28	13	46,4
Polytech	Ingénieur Génie civil année 5	Impairs	M2	Saint-Jérôme	e-mailing	54	6	11,1
Polytech	Ingénieur Génie Industriel et Informatique année 5	Impairs	M2	Saint-Jérôme	e-mailing	44	4	9,1
Polytech	Ingénieur Informatique année 5	Impairs	M2	Luminy	e-mailing	43	13	30,2
Polytech	Ingénieur Matériaux année 5	Impairs	M2	Luminy	e-mailing	25	5	20,0
Polytech	Ingénieur Mécanique Energétique année 5	Impairs	M2	Saint-Jérôme	e-mailing	62	12	19,4
Polytech	Ingénieur Microélectronique et Télécommunications année 5	Impairs	M2	Saint-Jérôme	e-mailing	25	3	12,0
Total Polytech						1323	518	39,2
Sciences	L1_MIASHS_Luminy	Impairs	L1	Luminy	E-mailing	25	11	44,0
Sciences	L2_MIASHS_Luminy	Impairs	L2	Luminy	E-mailing	12	6	50,0
Sciences	L2_MIASHS_Montperrin	Impairs	L2	Aix	E-mailing	10	7	70,0
Sciences	L3_MIASHS_Luminy	Impairs	L3	Luminy	E-mailing	13	5	38,5
Sciences	L3_MIASHS_Montperrin	Impairs	L3	Aix	E-mailing	13	12	92,3
Sciences	M1_BBSG	Impairs	M1	Luminy	E-mailing	35	9	25,7
Sciences	M1_DI	Impairs	M1	Luminy	E-mailing	27	23	85,2
Sciences	M1_Génie des Procédés	Impairs	M1	Saint Jérôme	E-mailing	33	11	33,3
Sciences	M1_Informatique_Luminy	Impairs	M1	Luminy	E-mailing	87	28	32,2
Sciences	M1_Informatique_StJérôme	Impairs	M1	Saint Jérôme	E-mailing	45	8	17,8
Sciences	M1_MBVB	Impairs	M1	Luminy	E-mailing	35	27	77,1

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau	Site	Modalités de recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Impairs	Répondants Sem. Impairs	Taux de réponse Sem.Impairs %
Sciences	M1_Neurosciences	Impairs	M1	StJ_StC_	E-mailing	43	29	67,4
Sciences	M1_Sécurité Sanitaire des Aliments	Impairs	M1	Saint Jérôme	E-mailing	31	20	64,5
Sciences	M1_SENS	Impairs	M1	Saint Charles	E-mailing	13	6	46,2
Sciences	M2_Génie des Procédés	Impairs	M2	Saint Jérôme	E-mailing	27	15	55,6
Sciences	M2_Génie des Procédés appliqué au Nucléaire	Impairs	M2	Saint Jérôme	E-mailing	7	5	71,4
Sciences	M1_Agrosciences	Impairs	M1	Saint Jérôme	Papier	15	15	100,0
Sciences	M1_Image et Systèmes	Impairs	M1	Saint Jérôme	Papier	40	26	65,0
Sciences	M1_Mathématiques_Applications_Château_Gombert	Impairs	M1	Château Gombert	Papier	42	15	35,7
Sciences	M1_Mathématiques_Applications_Luminy	Impairs	M1	Luminy	Papier	14	8	57,1
Sciences	M1_Mathématiques_Applications_Saint Charles	Impairs	M1	Saint Charles	Papier	17	6	35,3
Sciences	M1_MPI_R&D	Impairs	M1	Château Gombert	Papier	27	13	48,1
Sciences	L1_MPCI	Impairs	L1	Saint Jérôme	Salle info	23	22	95,7
Sciences	L2_MPCI	Impairs	L2	Saint Jérôme	Salle info	14	12	85,7
Sciences	L3_MPCI	Impairs	L3	Saint Jérôme	Salle info	12	10	83,3
Sciences	M1_Chimie	Impairs	M1	Saint Jérôme	Salle info	52	48	92,3
Sciences	M1_Matériaux	Impairs	M1	Saint Jérôme	Salle info	15	14	93,3
Sciences	M1_SATIS	Impairs	M1	Aubagne	Salle info	44	41	93,2
Sciences	M2_CCI	Impairs	M2	Luminy	Salle info	75	25	33,3
Sciences	M2_VTI (EF)	Impairs	M2	Luminy	Salle info (coupons)	23	7	30,4
Total Sciences						869	484	55,7
Total général						13 959	7 294	52,3

Bilan de la participation aux enquêtes EFEE en semestres pairs en 2015/16 -

En Licence, DUT, DUMI, Master, Diplômes de santé, Diplômes d'ingénieur

Période du recueil de la campagne EFEE 2015/16 en semestres pairs : du 05/02/2016 au 18/06/2016

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau1	Site détaillé	Modalités recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Pairs	Répondants Sem.Pairs	Taux de réponse Sem.Pairs %
ALLSH	LP Gérontologie	Pairs	L3	Aix	E-mailing	17	13	76,5
ALLSH	M1 Histoire	Pairs	M1	Aix	E-mailing	31	6	19,4
ALLSH	M1 Anthropologie	Pairs	M1	Aix	E-mailing	36	10	27,8
ALLSH	M1 Arts Médiation culturelle	Pairs	M1	Marseille St-Charles	Papier	26	24	92,3
ALLSH	M2 Histoire	Pairs	M2	Aix	E-mailing	13	2	15,4
ALLSH	M2 Etudes Européennes	Pairs	M2	Aix	E-mailing	12	10	83,3
ALLSH	M2 Anthropologie	Pairs	M2	Aix	E-mailing	8	6	75,0
ALLSH	M2 Arts Médiation Culturelle	Pairs	M2	Marseille St-Charles	E-mailing	25	17	68,0
Total ALLSH						168	88	52,4
CFMI	DUMI 1	Pairs	L2	Aix	Papier	19	12	63,2%
CFMI	DUMI 2	Pairs	L3	Aix	Papier	11	8	72,7%
Total CFMI						30	20	66,7%
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours C	Pairs	M2	Marseille Centre	E-mailing	27	6	22,2
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours G	Pairs	M2	Marseille Centre	E-mailing	15	3	20,0
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours J	Pairs	M2	Marseille Centre	E-mailing	22	8	36,4
EJCAM	Communication Contenus Numériques - Parcours S	Pairs	M2	Marseille Centre	E-mailing	7	5	71,4
EJCAM	Journalisme	Pairs	M2	Marseille Centre	E-mailing	20	7	35,0
Total EJCAM						91	29	31,9
FDSP	Droit de la sanction pénale	Pairs	L3	Aix	Papier	240	105	43,8%
FDSP	Droit pénal spécial	Pairs	M1	Aix	Papier	230	189	82,2%
Total FDSP						470	294	
FEG	L1 AES - Schuman	Pairs	L1	Aix	Papier	203	144	70,9
FEG	L1 EG - Ferry	Pairs	L1	Aix	Papier	256	166	64,8
FEG	L1 MIASHS Aix (Parcours Maths Eco)	Pairs	L1	Aix	Papier	49	40	81,6
FEG	L1 AES - Canebière	Pairs	L1	Marseille Canebière	Papier	240	190	79,2
FEG	L1 EG - Colbert	Pairs	L1	Marseille Colbert	Papier	167	118	70,7
FEG	L2 AES Aix	Pairs	L2	Aix	Papier	95	74	77,9
FEG	L2 EG Aix	Pairs	L2	Aix	Papier	187	144	77,0
FEG	L2 MIASHS Aix (Parcours Maths Eco) Aix	Pairs	L2	Aix	Papier	35	25	71,4
FEG	L2 AES Marseille	Pairs	L2	Marseille Canebière	Papier	82	70	85,4
FEG	L2 EG Marseille	Pairs	L2	Marseille Colbert	Papier	98	67	68,4
FEG	L3 MIASHS (Parcours Maths Eco) Aix	Pairs	L3	Aix	E-mailing	27	11	40,7
FEG	L3 AES - Administration Economique Juridique Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	33	22	66,7
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	59	19	32,2
FEG	L3 EG - Economie Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	15	9	60,0
FEG	L3 EG - Management Comptable Financier Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	93	73	78,5
FEG	L3 EG - Management Firme Organisation Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	41	32	78,0
FEG	L3 EG - Management Interfaces Industrie Distribution Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	15	13	86,7
FEG	L3 EG - Management International Aix	Pairs	L3	Aix	Papier	64	38	59,4
FEG	L3 Gestion - Administration Institutions Culturelles Arles	Pairs	L3	Arles	E-mailing	13	6	46,2
FEG	LP COCA FC	Pairs	L3	Colbert	E-mailing	18	6	33,3
FEG	DU Paie FC	Pairs	L3	Colbert	E-mailing	29	17	58,6
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Gap	Pairs	L3	Gap	Papier	36	33	91,7
FEG	L3 Gestion - Métiers Montagne Gap	Pairs	L3	Gap	Salle info	13	11	84,6
FEG	L3 AES - Gestion Entreprises Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	57	24	42,1
FEG	L3 AES - Travail Ressources Humaines Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	32	26	81,3
FEG	L3 AES - Administration et Economie des Territoires Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	14	9	64,3
FEG	L3 EG - Finance Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	28	17	60,7
FEG	L3 EG - Management Firme Organisation Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	38	23	60,5
FEG	L3 Gestion - Sciences Gestion Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	34	16	47,1
FEG	L3 Gestion - Banque Affaires Internationales Marseille	Pairs	L3	Marseille Colbert	Papier	37	26	70,3
FEG	M1 CGD - MCI	Pairs	M1	Aix	Papier	55	44	80,0
FEG	M1 CDG - MRQID	Pairs	M1	Aix	Papier	20	20	100,0
FEG	M1 CDG - BLE	Pairs	M1	Aix	Papier	18	11	61,1
FEG	M1 CDG - Création d'entreprises	Pairs	M1	Aix	Papier	14	14	100,0
FEG	M1 CDG - MIH	Pairs	M1	Aix	Papier	13	8	61,5
FEG	M1 CFFP Aix	Pairs	M1	Aix	Papier	164	52	31,7
FEG	M1 AMSE Aix et Marseille	Pairs	M1	Aix	Papier	33	28	84,8
FEG	M1 Economie Appliquée Aix	Pairs	M1	Aix	Papier	35	24	68,6
FEG	M1 MLS Aix	Pairs	M1	Aix	Papier	59	35	59,3
FEG	M1 AIC Arles	Pairs	M1	Arles	E-mailing	45	14	31,1
FEG	M1 CFFP FC	Pairs	M1	Colbert	E-mailing	26	18	69,2
FEG	M1 RH FC	Pairs	M1	Colbert	E-mailing	33	18	54,5
FEG	M1 Métiers de la montagne Gap	Pairs	M1	Gap	Papier	19	19	100,0
FEG	M1 Métier de la mode	Pairs	M1	Marseille centre	Papier	20		
FEG	M1 CDG - MPI	Pairs	M1	Marseille Colbert	Papier	40	25	62,5

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau1	Site détaillé	Modalités recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Pairs	Répondants Sem.Pairs	Taux de réponse Sem.Pairs %
FEG	M1 RHO Marseille	Pairs	M1	Marseille Colbert	Papier	69	42	60,9
FEG	M1 BAI FEAI	Pairs	M1	Marseille Colbert	Papier	90	62	68,9
FEG	M1 BAI MRF	Pairs	M1	Marseille Colbert	Papier	35	20	57,1
FEG	M2 CCA FC	Pairs	M2	Colbert	E-mailing	24	4	16,7
FEG	M1-M2 RH IFCS FC	Pairs	M2	Colbert	E-mailing	57	41	71,9
FEG	M2 RH (civil) FC	Pairs	M2	Colbert	E-mailing	12	9	75,0
Total FEG						2989	1977	66,1
FSS	L3 STAPS ESPM	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	53	7	13,2
FSS	L3 STAPS APAS	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	55	7	12,7
FSS	L3 STAPS MS	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	91	5	5,5
FSS	L3 STAPS Education - Collège et lycée	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	109	11	10,1
FSS	L3 STAPS Education - Ecoles	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	22	7	31,8
FSS	M1 STAPS	Pairs	M1	Marseille Luminy	E-mailing	127	31	24,4
Total FSS						457	68	14,9
IMPGT	Master 1 - Management public environnement	Pairs	M1	Aix	Papier	42	35	83,3%
IMPGT	Master 1 - Management des administrations publiques et des territoires	Pairs	M1	Aix	Papier	121	101	83,5%
IMPGT	Master 2 Management des organisations et des manifestations culturelles	Pairs	M2	Aix	Papier	68	66	97,1%
Total IMPGT						231	202	87,4%
IUT	DUT 1 Carrières sociales option Gestion urbaine	Pairs	DUT1	Aix	salle info	88	51	58,0
IUT	DUT 1 Informatique	Pairs	DUT1	Aix	salle info	143	75	52,4
IUT	DUT 1 Génie Mécanique et Productique (GMP)	Pairs	DUT1	Aix	salle info	118	62	52,5
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Pairs	DUT1	Aix	e-mailing	133	73	54,9
IUT	DUT 1 Gestion Logistique et Transport (GLT)	Pairs	DUT1	Aix	salle info	92	37	40,2
IUT	DUT 1 Info Communication - Métiers du livre (MLP)	Pairs	DUT1	Aix	salle info	57	52	91,2
IUT	DUT 1 Techniques de commercialisation (TC)	Pairs	DUT1	Aix	salle info	114	89	78,1
IUT	DUT 1 Informatique	Pairs	DUT1	Arles	salle info	61	9	14,8
IUT	DUT 1 Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)	Pairs	DUT1	Arles	salle info	56	48	85,7
IUT	DUT 1 Génie Biologique (GB)	Pairs	DUT1	Digne	salle info	70	59	84,3
IUT	DUT 1 Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)	Pairs	DUT1	Digne	salle info	54	4	7,4
IUT	DUT 1 Qualité Logistique industrielle et organisation (QLIO)	Pairs	DUT1	Digne	salle info	28	15	53,6
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Pairs	DUT1	Gap	salle info	81	62	76,5
IUT	DUT 1 Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Pairs	DUT1	La Ciotat	salle info	101	79	78,2
IUT	DUT 1 Réseaux et télécommunications (R&T)	Pairs	DUT1	Marseille Luminy	salle info	61	53	86,9
IUT	DUT 1 Génie chimique génie des procédés (GCGP)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	64	51	79,7
IUT	DUT 1 Mesures physiques (MP)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	102	74	72,5
IUT	DUT 1 Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	97	35	36,1
IUT	DUT 1 Chimie	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	108	84	77,8
IUT	DUT 1 Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	115	11	9,6
IUT	DUT 1 Techniques de commercialisation (TC)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	61	41	67,2
IUT	DUT 1 Génie thermique et énergie (GTE)	Pairs	DUT1	Marseille St-Jérôme	salle info	77	68	88,3
IUT	DUT 1 Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Pairs	DUT1	Salon	salle info	77	58	75,3
IUT	Carrières sociales option Gestion urbaine	Pairs	DUT2	Aix	salle info	50	35	70,0
IUT	Informatique - Insertion Pro	Pairs	DUT2	Aix	salle info	25	13	52,0
IUT	Informatique - Etudes courtes	Pairs	DUT2	Aix	salle info	25	11	44,0
IUT	Informatique - Etudes longues	Pairs	DUT2	Aix	salle info	28	17	60,7
IUT	Génie Mécanique et Productique (GMP) - PE	Pairs	DUT2	Aix	salle info	56	38	67,9
IUT	Génie Mécanique et Productique (GMP) - LP	Pairs	DUT2	Aix	salle info	28	23	82,1
IUT	GEA - Option GRH	Pairs	DUT2	Aix	e-mailing	44	17	38,6
IUT	GEA - Option GCF	Pairs	DUT2	Aix	e-mailing	79	28	35,4
IUT	Gestion Logistique et Transport (GLT)	Pairs	DUT2	Aix	salle info	74	63	85,1
IUT	Info Communication - Métiers du livre (MLP)	Pairs	DUT2	Aix	salle info	47	26	55,3
IUT	Techniques de commercialisation (TC)	Pairs	DUT2	Aix	salle info	90	88	97,8
IUT	Informatique	Pairs	DUT2	Arles	salle info	35	10	28,6
IUT	Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) - PARCOURS COM EVENEMENTIEL	Pairs	DUT2	Arles	salle info	27	5	18,5
IUT	Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) - PARCOURS PARC DEV MOBILE	Pairs	DUT2	Arles	salle info	16	5	31,3
IUT	Génie Biologique (GB) - Option Agronomie	Pairs	DUT2	Digne	salle info	30	29	96,7
IUT	Génie Biologique (GB) - Option Génie de l'environnement	Pairs	DUT2	Digne	salle info	30	28	93,3
IUT	Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)	Pairs	DUT2	Digne	salle info	44	35	79,5

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau1	Site détaillé	Modalités recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Pairs	Répondants Sem.Pairs	Taux de réponse Sem.Pairs %
IUT	Qualité Logistique industrielle et organisation (QLIO)	Pairs	DUT2	Digne	salle info	14	3	21,4
IUT	Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Pairs	DUT2	La Ciotat	salle info	93	62	66,7
IUT	Réseaux et télécommunications (R&T) - Parcours Court	Pairs	DUT2	Marseille Luminy	salle info	24	21	87,5
IUT	Réseaux et télécommunications (R&T) - Parcours long	Pairs	DUT2	Marseille Luminy	salle info	14	14	100,0
IUT	GCGP- Option Bio Procédés	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	15	15	100,0
IUT	GCGP - Option Procédés	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	17	12	70,6
IUT	Mesures physiques (MP)	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	70	42	60,0
IUT	Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	53	1	1,9
IUT	Chimie - Option Chimie analytique et de synthèse	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	52	45	86,5
IUT	Chimie - Option Chimie industrielle	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	22	20	90,9
IUT	GEA - Option GMO Parcours A	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	42	34	81,0
IUT	GEA - Option GMO Parcours B	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	35	9	25,7
IUT	GEA - Option GCF Parcours A	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	18	16	88,9
IUT	GEA - Option GCF Parcours B	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	23	15	65,2
IUT	Techniques de commercialisation - Français	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	47	22	46,8
IUT	Techniques de commercialisation - Anglais	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	27	24	88,9
IUT	Génie thermique et énergie (GTE)	Pairs	DUT2	Marseille St-Jérôme	salle info	76	27	35,5
IUT	Génie électrique et informatique industrielle (GEII)	Pairs	DUT2	Salon	salle info	34	24	70,6
Total IUT						3362	2067	61,5
Odontologie	L2 Odontologie	Pairs	L2	Marseille Timone	Salle info	83	71	85,5
Odontologie	L3 Odontologie	Pairs	L3	Marseille Timone	Salle info	80	54	67,5
Odontologie	M1 Odontologie	Pairs	M1	Marseille Timone	Salle info	104	72	69,2
Total Odontologie						267	197	73,8
Polytech	PEIP 1 ère année Parcours des élèves ingénieurs Polytech 1	Pairs	PEIP1	Marseille St-Jérôme	E-mailing	167	45	26,9
Polytech	PEIP 2 ème année Parcours des élèves ingénieurs Polytech 2	Pairs	PEIP2	Marseille St-Jérôme	E-mailing	114	41	36,0
Polytech	PEIP PACES 2 ème année	Pairs	PEIP2	Marseille St-Jérôme	E-mailing	21	8	38,1
Polytech	Ingénieur Génie biologique année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille Luminy	E-mailing	38	20	52,6
Polytech	Ingénieur Génie Biomédical année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille Luminy	E-mailing	29	22	75,9
Polytech	Ingénieur Informatique année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille Luminy	E-mailing	56	18	32,1
Polytech	Ingénieur Matériaux année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille Luminy	E-mailing	36	11	30,6
Polytech	Ingénieur Génie civil année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	50	12	24,0
Polytech	Ingénieur Génie Industriel et Informatique année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	35	6	17,1
Polytech	Ingénieur Mécanique Energétique année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	72	32	44,4
Polytech	Ingénieur Microélectronique et Télécommunications année 3	Pairs	Dip.Ing3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	44	9	20,5
Polytech	Ingénieur Génie biologique année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille Luminy	E-mailing	37	19	51,4
Polytech	Ingénieur Génie Biomédical année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille Luminy	E-mailing	25	17	68,0
Polytech	Ingénieur Informatique année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille Luminy	E-mailing	34	17	50,0
Polytech	Ingénieur Matériaux année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille Luminy	E-mailing	32	14	43,8
Polytech	Ingénieur Génie civil année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille St-Jérôme	E-mailing	51	10	19,6
Polytech	Ingénieur Génie Industriel et Informatique année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille St-Jérôme	E-mailing	39	8	20,5
Polytech	Ingénieur Mécanique Energétique année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille St-Jérôme	E-mailing	82	32	39,0
Polytech	Ingénieur Microélectronique et Télécommunications année 4	Pairs	Dip.Ing.4	Marseille St-Jérôme	E-mailing	33	19	57,6
Total Polytech						995	360	36,2
Sciences	L1 Info - Aix	Pairs	L1	AIX	E-mailing	91	10	11,0
Sciences	L1 Maths - Aix	Pairs	L1	AIX	E-mailing	54	11	20,4
Sciences	L1 Physique-Chimie - Aix	Pairs	L1	Aix	Salle info	67	31	46,3
Sciences	L1 SPI - Aix	Pairs	L1	Aix	Papier	66	38	57,6
Sciences	L1 SVT - Aix	Pairs	L1	Aix	E-mailing	73	16	21,9
Sciences	L1 Info - Luminy	Pairs	L1	Marseille Luminy	E-mailing	68	8	11,8
Sciences	L1 Maths - Luminy	Pairs	L1	Marseille Luminy	E-mailing	37	7	18,9
Sciences	L1 MIAHS - Luminy	Pairs	L1	Marseille Luminy	E-mailing	25	5	20,0
Sciences	L1 Physique-Chimie - Luminy	Pairs	L1	Marseille Luminy	Salle info	89	58	65,2
Sciences	L1 SVT - Luminy	Pairs	L1	Marseille Luminy	E-mailing	104	30	28,8
Sciences	L1 Info - Saint-Charles	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	126	12	9,5
Sciences	L1 Maths - Saint Charles	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	77	10	13,0
Sciences	L1 SVT et SVT CUPGE - Saint Charles	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	136	27	19,9
Sciences	Licence 1 Mathématiques générales - Mathématiques-informatique - Informatique TE	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	72	22	30,6
Sciences	Licence 1 Physique ou Chimie parcours Physique-Chimie - TE	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	40	8	20,0
Sciences	Licence 1 Sciences de la vie - TE	Pairs	L1	Marseille St-Charles	E-mailing	115	32	27,8
Sciences	L1 MPCJ - St Jérôme	Pairs	L1	Marseille St-Jérôme	E-mailing	23	13	56,5
Sciences	L1 SPI - Saint Jérôme	Pairs	L1	Marseille St-Jérôme	Papier	105	50	47,6
Sciences	L1 Physique-Chimie - St Jérôme	Pairs	L1	Marseille St-Jérôme	Salle info	58	30	51,7

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau1	Site détaillé	Modalités recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Pairs	Répondants Sem.Pairs	Taux de réponse Sem.Pairs %
Sciences	L2 Chimie parcours Chimie - Aix	Pairs	L2	Aix	Salle info	15	7	46,7
Sciences	L2 Chimie parcours Physique-Chimie - Aix	Pairs	L2	Aix	Salle info	4	3	75,0
Sciences	L2 Info - Aix	Pairs	L2	Aix	E-mailing	35	9	25,7
Sciences	L2 Maths Générales - Aix	Pairs	L2	Aix	E-mailing	22	4	18,2
Sciences	L2 MIASHS - Aix	Pairs	L2	Aix	E-mailing	10	6	60,0
Sciences	L2 Physique - Aix	Pairs	L2	Aix	Salle info	20	14	70,0
Sciences	L2 Physique parcours Physique-Chimie - Aix	Pairs	L2	Aix	Salle info	3	3	100,0
Sciences	L2 SPI - Aix	Pairs	L2	Aix	Papier	27	22	81,5
Sciences	L2 SVT Biodiversité et écologie - Aix	Pairs	L2	Aix	Papier	27	20	74,1
Sciences	L2 SVT Terre - Aix	Pairs	L2	Aix	E-mailing	9	2	22,2
Sciences	L2 Chimie parcours Chimie - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	Salle info	24	19	79,2
Sciences	L2 Chimie parcours Physique-Chimie - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	Salle info	4	4	100,0
Sciences	L2 Info - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	E-mailing	42	7	16,7
Sciences	L2 Math Générales - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	E-mailing	32	5	15,6
Sciences	L2 Maths Info - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	E-mailing	3	2	66,7
Sciences	L2 MIASHS - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	E-mailing	12	9	75,0
Sciences	L2 Physique - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	Salle info	23	13	56,5
Sciences	L2 Physique et Biologie - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	Salle info	4	4	100,0
Sciences	L2 Physique parcours Physique-Chimie - Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	Salle info	5	4	80,0
Sciences	L2 SVT - Mer Luminy	Pairs	L2	Marseille Luminy	E-mailing	72	24	33,3
Sciences	L1 Physique-Chimie - St Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	Salle info	43	29	67,4
Sciences	L2 Info - Saint-Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	38	6	15,8
Sciences	L2 Maths Générales - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	46	7	15,2
Sciences	L2 Maths Info - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	10	2	20,0
Sciences	L2 SVT CUPGE - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	24	8	33,3
Sciences	L2 SVT Homme et Milieux - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	14	7	50,0
Sciences	L2 SVT SVT - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	28	9	32,1
Sciences	L2 SVT Terre - Saint Charles	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	19	5	26,3
Sciences	Licence 2 Informatique - TE	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	22	5	22,7
Sciences	Licence 2 Mathématiques-informatique - Mathématiques générales - TE	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	35	10	28,6
Sciences	Licence 2 Physique ou Chimie parcours Physique-Chimie - TE	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	29	7	24,1
Sciences	Licence 2 Sciences de la vie BOE - TE	Pairs	L2	Marseille St-Charles	E-mailing	75	22	29,3
Sciences	L2 SPI - Saint Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	Papier	47		0,0
Sciences	L2 SVT Biodiversité et écologie - Saint Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	Papier	30	27	90,0
Sciences	L2 Chimie parcours Chimie - St Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	Salle info	34	20	58,8
Sciences	L2 Chimie parcours Physique-Chimie - St Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	Salle info	4	4	100,0
Sciences	L2 MPCI - St Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	E-mailing	14	7	50,0
Sciences	L2 Physique - St-Jérôme	Pairs	L2	Marseille St-Jérôme	Salle info	14	3	21,4
Sciences	L3 Info - Aix	Pairs	L3	Aix	E-mailing	43	11	25,6
Sciences	L3 MIASHS - Aix	Pairs	L3	Aix	E-mailing	13	9	69,2
Sciences	L3 SVT Terre - Saint Charles	Pairs	L3	Aix	E-mailing	21	8	38,1
Sciences	L3 Mécanique - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille Château-Gombert	E-mailing	35	15	42,9
Sciences	L3 SPI-IM - Château Gombert	Pairs	L3	Marseille Château-Gombert	Salle info	62	21	33,9
Sciences	L3 Chimie - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	19	11	57,9
Sciences	L3 Info - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	37	18	48,6
Sciences	L3 Maths Générales - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	23	3	13,0
Sciences	L3 Maths Info - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	1	0	0,0
Sciences	L3 MIASHS - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	13	4	30,8
Sciences	L3 Physique - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	39	10	25,6
Sciences	L3 Physique Biologie - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	1	1	100,0
Sciences	L3 SVT Mer - Luminy	Pairs	L3	Marseille Luminy	E-mailing	54	15	27,8
Sciences	L3 Info - Saint-Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	34	9	26,5
Sciences	L3 Maths Bio - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	4	1	25,0
Sciences	L3 Maths Générales - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	47	16	34,0
Sciences	L3 Maths Info - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	6	2	33,3
Sciences	L3 SVT Homme et Milieux - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	27	6	22,2
Sciences	L3 SVT Plurisciences - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	9	3	33,3
Sciences	L3 SVT SVT - Saint Charles	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	16	4	25,0
Sciences	Licence 3 Mécanique - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	12	2	16,7
Sciences	Licence 3 Sciences de la vie BOE - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	27	10	37,0
Sciences	Licence 3 Informatique - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	27	9	33,3
Sciences	Licence 3 Mathématiques-informatique - Mathématiques générales - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	45	14	31,1
Sciences	Licence 3 Physique ou Chimie parcours Physique-Chimie - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	12	4	33,3
Sciences	Licence 3 Plurisciences - TE	Pairs	L3	Marseille St-Charles	E-mailing	13	4	30,8
Sciences	L3 MPCI - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	12	8	66,7
Sciences	L3 Génie des Procédés- St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	21	6	28,6
Sciences	L2 Physique parcours Physique-Chimie - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	Salle info	2	1	50,0
Sciences	L3 Chimie - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	28	10	35,7
Sciences	L3 Chimie parcours Physique-Chimie - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	6	5	83,3
Sciences	L3 Physique - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	21	8	38,1

UFR	Enquêtes	Semestres	Niveau1	Site détaillé	Modalités recueil	Effectifs étudiants enquêtés Sem.Pairs	Répondants Sem.Pairs	Taux de réponse Sem.Pairs %
Sciences	L3 Physique parcours Physique-Chimie - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	E-mailing	4	3	75,0
Sciences	L3 Sciences Sanitaires et Sociales - St Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	Papier	74	53	71,6
Sciences	L3 SPI-PAI - Saint Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	Papier	25	15	60,0
Sciences	L3 SPI-SDE - Saint Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	Papier	13	12	92,3
Sciences	L3 SVT Biodiversité et Ecologie - Saint Jérôme	Pairs	L3	Marseille St-Jérôme	Papier	18	5	27,8
Sciences	M1 Informatique - Luminy	Pairs	M1	Marseille Luminy	Papier	87	5	5,7
Sciences	M1 MBVB - Luminy	Pairs	M1	Marseille Luminy	Papier	35	26	74,3
Sciences	M1 Neurosciences	Pairs	M1	Marseille St-Charles	E-mailing	37	22	59,5
Sciences	M1 Informatique - St Jérôme	Pairs	M1	Marseille St-Jérôme	Papier	44	19	43,2
Sciences	M1 Instrumentation	Pairs	M1	Marseille St-Jérôme	E-mailing	57	23	40,4
Sciences	M1 VTI	Pairs	M1	Marseille St-Jérôme	Salle info	11	9	81,8
Sciences	M2 Mécanique des fluide PNL	Pairs	M2	Marseille Château-Gombert	E-mailing	10	7	70,0
Sciences	M2 VTI	Pairs	M2	Marseille St-Jérôme	Salle info	23	7	30,4
Total Sciences						3513	1231	35,0
Total général						12573	6533	52,0

Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.

Correction: Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

1. Merci de bien vouloir participer à cette enquête d'évaluation de votre formation

Cette enquête d'évaluation a pour but de recueillir vos appréciations sur l'organisation de votre formation et sur le déroulement de certains enseignements de l'année universitaire 2015-2016.

Vos réponses sont très importantes car elles permettront aux enseignants et aux services administratifs d'avoir un retour sur vos conditions d'études à l'université.

LA TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Les résultats de l'évaluation de la formation seront adressés au responsable de la formation (directeur des études, responsable de mention ou de parcours, etc.) et à la direction de la composante.

Les résultats de l'évaluation de l'enseignement seront adressés à l'enseignant responsable de l'UE évaluée.

CONSIGNES

Répondez au questionnaire en choisissant la réponse appropriée à votre situation ou en utilisant les échelles de réponses proposées : "Non", "Plutôt non", "Plutôt oui", "Oui"

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

RAPPEL

Ce recueil d'enquête garantit votre anonymat.

Il vous faudra une dizaine de minutes pour répondre à l'enquête et nous vous remercions par avance de votre participation et du temps que vous y consacrerez.

2. L'accueil au moment de la rentrée

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
2.1 De façon générale, vous avez bénéficié de bonnes conditions d'accueil au moment de la rentrée universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Vous vous êtes repéré facilement sur votre campus au moment de la rentrée universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 L'accueil organisé à la rentrée vous a permis de connaître le déroulement de votre formation (si plusieurs journées de rentrée ou d'information, répondez pour l'ensemble)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. L'accueil au moment de la rentrée [suite]

- 2.4 Vous avez eu connaissance rapidement de votre emploi du temps
- 2.5 Vous avez eu accès facilement aux informations sur les activités étudiantes proposées sur votre campus (sports, associations étudiantes, activités culturelles, BVE, etc.)
- 2.6 Si vous avez été concerné(e), l'inscription par le web vous a paru efficace et pratique
- 2.7 Vous avez rencontré des difficultés au moment de votre inscription oui non
- 2.8 Si oui, précisez lesquelles :

3. Les échanges et l'information au sein de votre formation

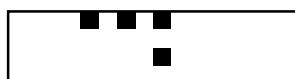
Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

- | | Non | Plutôt non | Plutôt oui | Oui | Sans avis |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.1 De façon générale, vous êtes bien informé(e) sur vos études au sein de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.2 De façon générale, les échanges avec le secrétariat et l'équipe pédagogique sont de bonne qualité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.3 L'enseignant responsable de votre année d'études est disponible pour répondre à vos questions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.4 Vous obtenez des réponses à vos questions en vous adressant aux enseignants de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.5 Vous pouvez facilement accéder au service de la scolarité / service administratif de votre formation en dehors de vos heures de cours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.6 Vous obtenez des réponses à vos questions en vous adressant au service de la scolarité / service administratif de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.7 Vous avez eu connaissance facilement des modalités d'examens pour les enseignements de ce semestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



3. Les échanges et l'information au sein de votre formation [suite]

- | | | | | | | |
|------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.8 | Lorsque vous avez besoin d'informations relatives à vos études, vous pouvez les trouver facilement sur le site web | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.9 | Vous avez accès facilement aux informations sur les perspectives professionnelles auxquelles prépare votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.10 | Vous avez accès facilement aux informations concernant les possibilités d'études à l'étranger | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.11 | Entre étudiants de votre année d'études, vous vous entraidez | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

4. L'organisation de vos études

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

- | | Non | Plutôt non | Plutôt oui | Oui | Sans avis |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|---|--|
| 4.1 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.4 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.5 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.6 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.7 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.8 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.9 | <input type="checkbox"/> jamais | | | <input type="checkbox"/> exceptionnellement (1 à 2 fois par semestre) | <input type="checkbox"/> quelques fois (1 à 2 fois par mois) |
| | <input type="checkbox"/> régulièrement (1 à 2 fois par semaine) | | | | |



4. L'organisation de vos études [suite]

- 4.10 Globalement, la formation répond à vos attentes
- Non
 Oui
- Plutôt non
 Plutôt oui

5. Mieux vous connaître

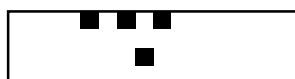
Merci d'indiquer vos réponses aux questions suivantes en cochant le choix qui vous concerne

- 5.1 Fréquentez-vous la BU de l'Université ?
- Pas de fréquentation de la BU
 Oui, au moins une fois par semaine
 Oui, au moins une fois par mois quelle que soit la période de l'année
 Oui, uniquement pendant les périodes d'examens
- 5.2 Si oui, indiquez les usages pour lesquels vous fréquentez la BU (*plusieurs réponses possibles*) :
- Consulter des documents sur place
 Emprunter (revues, ouvrages, DVD, etc.)
 Consulter des ressources numériques
 Pour votre travail personnel
 Travailler en groupe
 Accéder à Internet
 Utiliser un ordinateur en libre-service

- 5.3 Utilisez-vous l'ENT d'AMU ?
- Tous les jours
 Au moins une fois par semaine
 Au moins une fois par mois
 Au moins une fois par an
 Jamais
- 5.4 Si vous utilisez l'ENT, indiquez pour quels usages (*plusieurs réponses possibles*) :
- Consultation des mails
 Accès aux cours mis en ligne (AMeTICE)
 Consultation de l'emploi du temps
 Consultation de la BU en ligne
 Partager ou stocker des documents
 Application covoiturage
 Autre(s) usage(s)

- 5.5 Indiquez le nombre moyen de vos heures de travail personnel chaque semaine en dehors des périodes d'examens
- moins de 5h par semaine
 entre 6h et 10h par semaine
 entre 11h et 15h par semaine
 entre 16h et 20h par semaine
 plus de 20h par semaine
- 5.6 Sur le semestre, votre engagement dans le travail universitaire a été :
- croissant
 continu
 décroissant
- 5.7 Vous avez le sentiment d'avoir suffisamment travaillé pour réussir cette année d'études ?
- Non
 Plutôt non
 Plutôt oui
 Oui

- 5.8 Vous exercez une activité rémunérée hebdomadaire régulière en parallèle à vos études (en dehors des périodes de vacances)
- oui, entre 1h et 8h
 oui, entre 9h et 20h
 oui, plus de 20h
 non, pas d'activité régulière



5. Mieux vous connaître

5.9 Si vous exercez une activité rémunérée hebdomadaire régulière, cette dernière vous empêche-t-elle de suivre régulièrement les cours ?

pas du tout oui quelques fois oui régulièrement

5.10 Vous êtes

une femme

un homme

5.11 Indiquez votre série de bac

S

ES

L

Techno

Pro

Autre titre /
Equivalence

5.12 Indiquez votre âge

18 ans ou moins

19 ans

20 ans

21 ans

22 ans

23 ans

24 ans

25 ans et plus

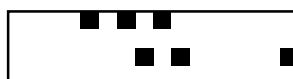
5.13 Vous êtes boursier

oui

non

6. Tribune libre

6.1 *Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions sur votre formation*



Propositions pour la feuille de route du dispositif EFEE en 2016/2017

Cette feuille de route propose un cadrage du dispositif EFEE en 2016/17 :

- Les diplômes cibles priorités en 2016/17
- Le principe d'une réflexion autour des textes de références de l'EFEE à la lumière des trois premières années de mise en œuvre du dispositif
- L'expression des besoins des composantes en matière d'EFEE

Les diplômes-cibles

- 1 – Poursuivre prioritairement le déploiement de l'EFEE en Master
- 2 – Initier l'EFEE dans les filières non encore ciblées : exemple LP
- 3 - Maintenir un appui dans les formations déjà engagées dans le dispositif (Licence/DUT/Dipl. Ingénieurs/Dipl. de santé/DUMI)
- 4 - Intégrer de nouvelles composantes

Les textes de référence de l'EFEE

- Il s'agit d'engager une réflexion au sein de la CFVU sur l'ajustement des textes de référence de l'EFEE votés en 2013 l'EFEE (*Guide de référence de l'EFEE, Guide opérationnel de l'EFEE*) à la lumière de l'expérience acquise au cours des trois premières années de mise en œuvre du dispositif EFEE.

L'expression des besoins des composantes

- Recueillir auprès de chaque composante l'expression de ses besoins en matière d'évaluation de la formation et des enseignements en regard de la feuille de route votée pour 2016/17.
- Planifier l'organisation du dispositif EFEE sur les deux semestres : choix des semestres, types de diplôme, formations, nombre d'UE à évaluer...
- Calendrier :
 - Envoi de la feuille de route validée aux directions des composantes le 16 septembre 2016 ;
 - Retour vers l'OVE et le chargé de mission EFEE au plus tard le 14 octobre 2016 ;
 - Présentation du plan de charge consolidé le 28 octobre 2016.

Instructions : Veuillez utiliser un stylo ou un marqueur fin. Ce questionnaire sera traité automatiquement.

Correction : Veuillez suivre les exemples affichés pour optimiser la lecture des résultats.

1. Présentation de l'enquête d'évaluation

Cette enquête d'évaluation a pour but de recueillir vos appréciations sur l'organisation de votre formation et sur le déroulement de certains enseignements de l'année universitaire en cours.

Vos réponses sont très importantes car elles permettront aux enseignants et aux services administratifs d'avoir un retour sur vos conditions d'études à l'université.

LA TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Les résultats de l'évaluation de la formation seront adressés au responsable de la formation (directeur des études, responsable de mention ou de parcours, etc.) et à la direction de la composante.

Les résultats de l'évaluation de l'enseignement seront adressés à l'enseignant responsable de l'UE évaluée.

CONSIGNES

Répondez au questionnaire en choisissant la réponse appropriée à votre situation ou en utilisant les échelles de réponses proposées : "Non", "Plutôt non", "Plutôt oui", "Oui"

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

RAPPEL

Ce recueil d'enquête garantit votre anonymat.

Il vous faudra une dizaine de minutes pour répondre à l'enquête et nous vous remercions par avance de votre participation et du temps que vous y consacrerez.

2. Votre avis général sur la formation

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

2.1 **Da façon générale, vous êtes satisfait(e) de votre formation**

Non Plutôt non Plutôt oui Oui Sans avis

3. Le contenu de votre formation

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

3.1 **Globalement, vous êtes satisfait(e) du contenu des enseignements**

Non Plutôt non Plutôt oui Oui Sans avis



3. Le contenu de votre formation [suite]

- | | | | | | | |
|-----|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.2 | Les objectifs de votre formation sont clairement définis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.3 | Le programme de votre formation est conforme aux objectifs annoncés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.4 | Vous percevez bien le lien entre les différents enseignements de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.5 | Les enseignements du semestre se complètent sans redondance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.6 | La répartition entre les cours, TD et TP (lorsqu'ils existent) est bien équilibrée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.7 | Vous obtenez des réponses à vos questions en vous adressant aux enseignants de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.8 | La progression des enseignements vous permet d'assimiler les connaissances au fur et à mesure du semestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.9 | Vos connaissances antérieures sont suffisantes pour suivre sans difficultés les enseignements | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

3.10 Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions sur le contenu de votre formation

4. L'organisation de vos études

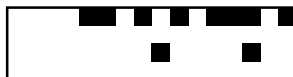
Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

- | | Non | Plutôt non | Plutôt oui | Oui | Sans avis |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 4.1 Globalement, votre formation est bien organisée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 La charge de travail est bien répartie sur le semestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 Le planning des cours est bien équilibré sur la durée du semestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.4 L'enseignant responsable de votre année d'études est disponible pour répondre à vos questions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.5 Vous accédez facilement au service de la scolarité / service administratif de votre formation en dehors de vos heures de cours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.6 Les réponses données par le service de la scolarité / service administratif de votre formation répondent à vos besoins | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



4. L'organisation de vos études [suite]

- 4.7 Vous êtes confronté(e) à des changements imprévus dans votre emploi du temps :
- jamais
 exceptionnellement (1 à 2 fois par semestre)
 quelques fois (1 à 2 fois par mois)
 régulièrement (1 à 2 fois par semaine)
- 4.8 Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions sur l'organisation de vos études (inscription, examens, planning, etc.)

5. L'accès aux informations concernant votre formation

Indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants :

IMPORTANT !

Si l'énoncé de la question ne s'applique pas à votre situation, ne répondez pas à la question.

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, cochez "Sans avis".

- | | Non | Plutôt non | Plutôt oui | Oui | Sans avis |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 5.1 Globalement, vous êtes bien informé(e) au sein de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.2 Vous trouvez facilement <u>sur le web</u> les informations sur vos études | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.3 Vous êtes informé(e) des <u>modalités de contrôle des connaissances</u> de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.4 Vous avez accès facilement aux informations concernant les <u>possibilités d'études à l'étranger</u> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.5 Vous êtes bien informé(e) concernant les <u>possibilités d'orientation ou de réorientation</u> au sein de l'établissement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.6 Vous êtes bien informé(e) sur les <u>perspectives professionnelles</u> envisageables à l'issue de votre formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5.7 Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions sur l'accès aux informations concernant votre formation | | | | | |



6. Mieux vous connaître

6.1 Parmi les critères suivants, indiquez les raisons principales qui ont guidé le choix de votre formation (*trois choix maximum*) :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Le programme de la formation | <input type="checkbox"/> Par vocation | <input type="checkbox"/> La proximité du logement familial |
| <input type="checkbox"/> La réputation de votre formation | <input type="checkbox"/> Les métiers et les débouchés à l'issue de la formation | <input type="checkbox"/> La présence de camarades inscrits dans cette formation |
| <input type="checkbox"/> La qualité de vie sur le campus | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas été pris(e) ailleurs | <input type="checkbox"/> Sans raison particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre | | |

6.2 Si autre raison, merci de préciser :

6.3 Avez-vous rencontré des difficultés au moment de votre inscription à l'université ? Oui Non Je ne sais plus

6.4 Si vous avez rencontré des difficultés, précisez lesquelles :

6.5 Actuellement, vous rencontrez des difficultés pour assister aux cours : Pas du tout Oui, quelques fois Oui, régulièrement

6.6 Si oui, précisez l'origine de ces difficultés (*plusieurs réponses possibles*) :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Travail salarié | <input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau | <input type="checkbox"/> Artiste de haut niveau |
| <input type="checkbox"/> Raisons familiales | <input type="checkbox"/> Raisons de santé | <input type="checkbox"/> Contraintes de transport |
| <input type="checkbox"/> Autres raisons | | |

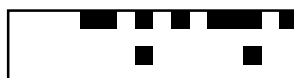
6.7 Si autres raisons, précisez :

6.8 Vous êtes une femme un homme

6.9 Vous êtes boursier oui non

6.10 Indiquez votre série de bac S ES L
 Techno Pro Autre titre / Equivalence

6.11 Indiquez votre âge 18 ans ou moins 19 ans 20 ans
 21 ans 22 ans 23 ans
 24 ans 25 ans et plus



CFVU du 15 septembre 2016

**Proposition de tarifs pour le Test of English for International
Communication (TOEIC)**

A compter de l'année universitaire 2016/2017

Test TOEIC	2015/2016	à/c de 2016/2017
Etudiants AMU	56,50 €	75 € *
Extérieurs AMU	/	95 €

***Cette prestation resterait gratuite (prise en charge par la composante) lorsque la certification est inscrite dans la formation.**

Evaluation HCERES – volet formation

**Comité de suivi et
de relecture**

Bilan d'étape

CFVU du 15 septembre 2016

Aix*Marseille
université

Plan de la présentation

- 1 – Rappel de l'action menée par le CSR
- 2 – Bilan des validations
- 3 – Travail du CSR et du pôle formation
- 4 – Les semaines à venir
- 5 – Les champs de formation

1) Rappel de l'action menée par le CSR

a) planning de passage

Planning des réunions	Nombre de dossiers vus	Validation en l'état	Corrections mineures	Navette
CSR du 18 mai	Réunion préparatoire			
CSR du 24 mai	5	4	0	1
CSR du 25 mai	Annulé			
CSR du 30 mai	8	3	2	3
CSR du 31 mai	6	3	2	1
CSR du 7 juin	15	4	5	6
CSR du 8 juin	17	3	9	5
CSR du 14 juin	22	0	21	1
CSR du 15 juin	19	1	17	1
CSR du 21 juin	24	4	12	8
CSR du 22 juin	14	1	6	7
CSR du 23 juin	9	0	6	3
CSR du 28 juin	28	1	19	8
CSR du 29 juin	13	0	8	5
CSR du 5 juillet	12	0	11	1
Totaux	192	24	118	50

b) Analyse des chiffres

- Ne sont pas décomptées dans la page précédente :
 - 1 mention portée par Avignon (cohabilitation sur une spécialité, Agrosciences ;
 - 6 mentions ne remontant pas (n'ont jamais ouvert ou ont cessé de fonctionner) 1 ALLSH, 2 IUT, 3 Sciences ;
 - 1 LP ALLSH accréditée en 2015 (le dossier devrait être fait) ;
- 192 mentions analysées (dont CCI à part et Satis en sus de SPI);
- 12,5 % approuvées en l'état, 60,46 % approuvées avec petite révision, 26,04 % en navette.

c) En CFVU du 7 juillet 2016

- Exposé des difficultés rencontrées
- Fonctionnement des navettes

d) Fonctionnement estival

- Approbation des auto-évaluations par les CUFR (juin-juillet)
- Amubox est restée ouverte jusqu'à début septembre pour permettre de déposer les dossiers

2) Bilan des approbations

- Fichier excel diffusé le 15 septembre 2016 ;
- 147 auto-évaluations approuvées par les CUFR en juin-juillet soit 76,5 % ;
- 45 auto-évaluations à approuver entre septembre et octobre ;
- Il serait important que les derniers CUFR se tiennent avant le CAC du 3 octobre.

3) Travail du CSR et du pôle formation

- Un gros travail de relecture et de pointage des dossiers déposés sur AMUBOX :
 - d'une par d'un point de vue formel, notamment pour l'IUT, grâce à un membre du CSR,
 - Contrôle par les rapporteurs du CSR des navettes déposées avant la mi-juillet (contrôle qui se poursuit actuellement).
- Une mise en forme des dossiers pour préparer le dépôt sur l'application Pélican, ouverte certes en juillet (en retard) mais qui connaît des mises à jour, qui l'ont rendu inaccessible début septembre.
- Parallèlement, après contrôle de ces versions 2, on constate toujours que certaines V2 n'ont pas tenu compte des demandes de modifications y compris sur les données de la page 1.

4) Les semaines à venir

- Des CUFR encore à venir :
 - ALLSH, 15 septembre,
 - Sciences, 16 septembre,
 - Médecine, 22 septembre,
 - IEP, 1^{er} octobre,
 - Odontologie, 3 octobre,
 - FEG, ?? octobre.

- Nécessité de mettre à disposition de la DEVE les versions 2 pour que le travail de préparation puisse être menée bien en amont du 3 octobre pour le CAC,
- Poursuite de la mise en forme des versions 2 (112 dossiers contrôlés sur 192, soit 58,5 %).

- Mise au point des synthèses sur les champs de formation.

5) Les champs de formation

- Les synthèses sont destinées aux rapporteurs afin qu'ils aient une vision d'ensemble du champ pour lequel ils reçoivent des auto-évaluations.
- Cinq doyens en charge de proposer une synthèse des champs de formation (selon la liste préétablie pour le HCERES) :
 - Préfiguration de la future offre de formation et non pas par domaine,
 - Nécessité d'un dialogue inter-composantes pour une véritable synthèse,
 - Une première réunion de calage le 6 septembre 2016.
- Documents de travail mis à disposition de la CFVU :
 - Pour avoir une vision de la philosophie de ces documents,
 - Faire des retours, des suggestions à vp-fi@univ-amu.fr,
 - Tirer bénéfice de ces retours grâce au moratoire apporté par la programmation le CAC programmé début octobre

Conclusion

- Après contrôle administratif des dossiers, la responsabilité du contenu reste aux rédacteurs et les rapporteurs et les représentants de composante doivent se sentir dédouanés.
- Travail à flux tendu, notamment pour la mise en forme des dossiers, et la rédaction des synthèses sur les champs de formation.
- Un effort commun qui globalement porte ses fruits.

Restitution des débats du Conseil d'Orientation de la Vie Etudiante du 29 avril 2016

CFVU 15 septembre 2016

Aix*Marseille
université

Conseil d'orientation de la vie étudiante (COVE)

Ordre du jour du 29 avril 2016 :

- Le Pôle Vie Etudiante :
Intervenant : Mme Béatrice Delorge
- La Mission sport :
Intervenant : Mme Isabelle Diméglio
- La Mission culture :
Intervenant : Mme Corinne Flicker
- Le Schéma Directeur du Handicap :
Intervenante : M. Laurent Bensoussan

1) Le Pôle Vie Etudiante : Béatrice Delorge

Présentation du BVE-MH :

- Mise en place d'une commission FSDIE dédiée au « Printemps des associations 2017 ».
- Focus sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et notamment des déficients auditifs.

Débats avec les étudiants / réactions :

- Accessibilité du site internet aux étudiants dyslexiques.
- Amélioration de la visibilité des offres d'emplois étudiants dans le cadre des campagnes d'emploi d'AMU.

2) La Mission culture : Corinne Flicker

Présentation de la carte culture :

Débats avec les étudiants / réactions :

- Amélioration de la communication autour de la Carte culture en insistant sur l'intérêt financier pour l'étudiant.
- Dématérialisation de la Carte culture demandée.

3) La Mission sport : Isabelle Diméglio

- Présentation du Pack sport et restructuration des AS d'AMU
- Implication d'AMU dans le cadre de Marseille capitale européenne du sport 2017.
- Réflexion sur la mise en place d'un évènement sportif annuel au sein d'AMU.

Débats avec les étudiants / réactions :

- Intérêt des étudiants pour le Pack sport
- Amélioration de la valorisation des performances sportives des étudiants d'AMU.
- Amélioration de l'information des scolarités de composantes sur les bonus notamment le bonus sport.

4) Mission handicap : Laurent Bensoussan

Présentation du SDH :

Débats avec les étudiants / réactions :

- M. Bensoussan demande aux élus étudiants d'être un relai actif afin d'informer les étudiants qui en ont besoin de l'aide que peut apporter la MH

5) Demandes expresses formulées

- Information à améliorer : culture, bonus, pratique sportive
- Débat autour des vecteurs de communication : demande de flyers par campus.
- Accès au campus de Luminy : amélioration des horaires de passage des bus RTM + augmentation des stations « Vélib' »

- **Réponses :**

- › Organisation du « Printemps des assos »
- › Communication : flyers pas campus
- › Demande auprès de la Métropole pour les « Vélib' »
- › Relai de la DEVE régulier auprès des composantes : bonus, césure...

CHARTRE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Charte approuvée par le CA du 24/04/2012 après avis du CEVU du 05/04/2012

modifiée par le CA du 27/09/2016 après avis du CAC du 21/06/2016 et de la CFVU du 15/09/2016

Préambule

Article 1^{er} – Définition de l'association étudiante

Article 2 – Conditions d'utilisation des locaux par les associations étudiantes ~~Domiciliation et hébergement~~

2.1 – ~~Domiciliation~~ Hébergement

2.2 – ~~Hébergement~~ Mise à disposition ponctuelle de locaux pour l'organisation de manifestations

2.3 - Domiciliation

Article 3 – Financement des associations étudiantes

3.1 – Dispositions générales

3.2 – Aide à la création d'une association étudiante

3.3 – Aide au fonctionnement d'une association étudiante

3.4 – Aide spécifique aux associations représentées dans les conseils centraux de l'Université

3.5 – Aide aux projets étudiants

Article 4 – Organisation de manifestations

Article 4 - Formation

Article 5 – Communication

5.1 – Diffusion de l'information

5.2 – Utilisation du logotype de l'université

Préambule

Conformément à son texte fondateur et à son ~~projet~~ **contrat** quinquennal, **Aix-Marseille Université**, consciente de l'intérêt et de l'importance du tissu associatif étudiant, encourage et soutient ses associations étudiantes en mettant en place une Charte des associations étudiantes.

Aix-Marseille Université considère que la prise de responsabilité par les étudiants dans la vie démocratique et culturelle de l'Université peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une véritable citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

Contribuant au dynamisme de l'Université et à son rayonnement sur le territoire, la vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre entre étudiants, de l'expression des différences et d'une ouverture vers l'extérieur.

Cette Charte entend contribuer au développement de la vie associative sur les campus de l'Université. Les règles de bonne conduite sont édictées dans l'intérêt général. Cette Charte ne prétend pas exercer un contrôle sur les associations étudiantes qui font vivre les campus. Elle a pour objet d'informer leurs dirigeants quant aux modalités qui leur sont offertes pour participer à la vie étudiante et l'animation des campus universitaires. Elle propose enfin de poser les principes d'une coordination cohérente des projets et des activités à destination des étudiants.

Article 1^{er} – Définition de l'association étudiante

Une association étudiante est une association dont le Président et le Trésorier peuvent justifier du statut d'étudiant **à Aix-Marseille Université**, et dont les activités sont tournées vers les étudiants et la vie étudiante.

Toute association étudiante doit être régulièrement déclarée en Préfecture, agir dans le respect et selon les modalités de la législation, et avoir accompli les formalités obligatoires.

L'association étudiante ne doit faire ni du prosélytisme ni inciter à la haine **et se conformer au règlement intérieur d'AMU**.

Les associations reconnues en tant qu'associations étudiantes sont référencées ~~dans le Répertoire des associations étudiantes~~ par le ~~Bureau de la vie étudiante~~ **Pôle vie étudiante de la DEVE**.

~~Seules ces dernières~~ **les associations étudiantes au sens du présent article** peuvent bénéficier des dispositions de la présente Charte.

~~Le référencement au répertoire des associations étudiantes est conditionné par la fourniture d'une série de pièces administratives et documents listés au point 2.2 de la présente charte.~~

Article 2 – Conditions d'utilisation des locaux ~~Domiciliation et hébergement~~

2.1 – ~~Domiciliation-Hébergement~~

Les associations représentées dans les conseils centraux de l'Université bénéficient de droit ~~de cette~~ **domiciliation, sur demande**, d'un local **dédié** sur l'un des campus de l'Université. L'emplacement de ce local leur est proposé par l'administration de l'établissement en tenant compte de leurs souhaits et des disponibilités effectives des locaux dédiés à l'accueil des associations étudiantes. Ces associations représentées aux conseils centraux peuvent se voir également attribuer ~~des locaux supplémentaires sur d'autres campus lorsque des locaux associatifs restent vacants~~ **un local supplémentaire qui pourra être mutualisé entre plusieurs associations étudiantes sur un autre campus de l'Université**.

~~De manière générale et sous réserve de la disponibilité des locaux, toutes les associations étudiantes peuvent bénéficier de locaux sur un ou plusieurs campus de l'Université et doivent en faire la demande auprès du Bureau de la vie étudiante. Cette demande est soumise à l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire.~~

Les associations non représentées dans les conseils centraux de l'Université peuvent demander à être hébergées sur un campus de l'Université sous réserve de satisfaire aux critères suivants :

- 1) l'activité de l'association étudiante participe à l'animation et au rayonnement d'AMU
- 2) l'objet de l'association étudiante doit justifier l'attribution d'un local
- 3) un local dédié ou mutualisé doit être disponible

La demande est effectuée en ligne sur le télé-service « Télé-demandes AMU » selon le dispositif de saisine de l'administration par voie électronique (SVE).

Le Bureau de la vie étudiante (BVE) de campus instruit et vérifie la conformité du dossier.

La demande est soumise à l'avis du Doyen ou Directeur de composante ou du délégataire de pouvoir du site concerné. La demande est également soumise à l'accord de la Vice-présidence formation, après consultation de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante et de la Vice-présidence étudiante.

Suite à un état des lieux, les locaux sont mis gracieusement à la disposition des associations étudiantes, ces dernières devant respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Avant toute mise à disposition des locaux, une convention d'occupation annuelle précisant les modalités et conditions d'hébergement devra impérativement être signée avant toute mise à disposition des locaux. Cette convention sera soumise à l'avis du CEVU et, le cas échéant, signée par les représentants légaux de l'association et de l'université.

Pour pouvoir jouir des locaux mis à disposition, l'association devra, au préalable, fournir les attestations d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à cette occupation. Selon les campus, et dans le cas où les locaux à l'usage des associations sont insuffisants pour accueillir de manière isolée chaque association, ils pourront être mutualisés entre deux ou plusieurs associations.

L'association étudiante hébergée doit communiquer ses statuts ainsi que la liste des membres du bureau, et le cas échéant son règlement intérieur au Bureau de la Vie Étudiante BVE de campus. Ce dernier qui le transmettra à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles. Une convention d'occupation sera signée, pour chaque année universitaire, entre l'association et l'Université.

L'association étudiante hébergée communiquera à chaque fin d'année universitaire un bilan moral et financier de ses activités au Bureau de la Vie Étudiante de l'établissement Pôle vie étudiante de la DEVE. Ce bilan devra refléter une activité réelle sur le campus. A défaut, la convention ne sera pas renouvelée et une procédure d'expulsion des locaux pourra être mise en œuvre.

2.2 – Hébergement Mise à disposition ponctuelle de locaux pour l'organisation de manifestations

L'université peut mettre à disposition gratuitement et pour une durée déterminée à l'avance des locaux, salles, halls, espaces verts et matériels pour l'organisation des manifestations qui ont été autorisées.

La demande doit être déposée auprès du BVE de campus est effectuée en ligne sur le télé-service «Télé-demandes AMU » selon le dispositif de saisine de l'administration par voie électronique (SVE).

La demande est instruite par la composante en coordination avec le BVE de campus concerné. L'autorisation sera est donnée par le Doyen ou Directeur de composante, responsable ou le délégataire de pouvoir du site où doit se dérouler la manifestation après avis du Vice-président délégué à la vie étudiante.

Une convention précisant les modalités et conditions d'occupation ponctuelle devra impérativement être signée entre l'association et l'Université avant la mise à disposition effective des locaux. L'association étudiante devra, au préalable, fournir les attestations d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à cette occupation, en application de la procédure établie par l'Université.

La mise à disposition ponctuelle des locaux est effectuée à titre gracieux.

Les organisateurs des manifestations s'engagent à respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l'université, dont les deux principes rappelés ci-après :

- Article 12 « le commerce, la vente ainsi que la publicité commerciale sont interdits dans les enceintes de l'université sauf autorisation écrite préalable accordée par le Président de l'université qui en fixe le cadre administratif et financier ».
Les demandes d'autorisation sont adressées au BVE de campus qui les fait suivre au Président.
- Article 19-2 « conformément au Code du travail, il est interdit d'introduire, de distribuer, ou de consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'université ».

2.3 - Domiciliation

~~Les associations référencées au répertoire des associations étudiantes peuvent être domiciliées dans les locaux de l'université.~~

La domiciliation ne donne pas droit à hébergement.

Les associations représentées dans les conseils centraux de l'université bénéficient de droit de cette domiciliation **sur demande**.

Les associations ~~qui le désirent~~ **non représentées dans les conseils centraux de l'université** peuvent **sur demande** être domiciliées au ~~Bureau de la vie étudiante~~ **BVE de leur campus** ~~ou dans l'une de ses antennes~~ sous réserve du critère suivant : l'activité de l'association étudiante participe à l'animation et au rayonnement d'AMU.

La demande est effectuée en ligne sur le télé-service « Télé-demandes AMU » selon le dispositif de saisine de l'administration par voie électronique (SVE).

Le BVE de campus instruit et vérifie la conformité du dossier.

~~La~~ Cette domiciliation est soumise à l'accord du ~~Vice-président du CEVU, ou à défaut du Vice-président délégué à la vie étudiante après consultation du Vice-président étudiant de la~~ **Vice-présidence formation**, après consultation de la **Vice-présidence déléguée à la vie étudiante** et de la **Vice-présidence étudiante**.

~~Les associations de filières sont prioritairement domiciliées auprès des formations concernées.~~

~~Toute demande de domiciliation doit être déposée auprès du Bureau de la vie étudiante et devra être renouvelée au début de chaque année universitaire.~~

Les associations domiciliées s'engagent à transmettre annuellement au Pôle de la vie étudiante de la DEVE leurs statuts en début d'année universitaire.

Article 3 – Financement des associations étudiantes

3.1 – Dispositions générales

Les associations peuvent bénéficier de financements de la part de partenaires privés et publics.

3.2 – Aide à la création d'une association étudiante

Les étudiants qui souhaitent créer une association étudiante peuvent bénéficier, **sur demande**, d'une aide à la création, couvrant notamment les frais de publication au Journal Officiel et les frais d'assurance.

L'association dépose le dossier, téléchargeable sur le site internet d'AMU, auprès du BVE de campus.

Le montant forfaitaire de cette aide est déterminé par ~~le Conseil des études~~ la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Le versement de l'aide est soumis à l'accord ~~du Vice-président du CEVU~~ de la Vice-présidence formation, ou à défaut ~~du Vice-président délégué à la vie étudiante~~ de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante après consultation ~~du Vice-président étudiant~~ de la Vice-présidence étudiante.

3.3 – Aide au fonctionnement d'une association étudiante

Les associations étudiantes qui le souhaitent peuvent bénéficier, [sur demande](#), d'une aide annuelle de fonctionnement, couvrant notamment les frais d'assurance ~~financée par le FSDIE~~.

L'association dépose le dossier, accessible sur le site internet d'AMU, auprès du Bureau de la Vie Etudiante de campus.

Le montant forfaitaire de cette aide est déterminé par ~~le Conseil des études et de la vie universitaire~~ la CFVU.

Le versement de l'aide est soumis à l'accord ~~du Vice-président du CEVU~~ de la Vice-présidence formation, ou à défaut ~~du Vice-président délégué à la vie étudiante~~ de la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante après consultation ~~du Vice-président étudiant~~ de la Vice-présidence étudiante.

3.4 – Aide spécifique aux associations représentées dans les conseils centraux de l'Université

Les associations étudiantes représentées dans au moins un des trois conseils centraux de l'Université bénéficient d'une subvention favorisant leur travail de représentation [financée par le FSDIE](#).

Une enveloppe financière globale des subventions attribuées annuellement aux associations représentées en conseils centraux est décidée par ~~le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire~~ la CFVU. Le montant de cette aide est réparti entre chaque association en tenant compte d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction de la présence effective des élus aux trois conseils.

Le montant global de la part fixe de la subvention est égal à la moitié de l'enveloppe totale, l'autre moitié étant consacrée à la part variable.

La part fixe destinée à chaque association est donc égale au montant global de la part fixe de la subvention ([correspondant à la](#) moitié de l'enveloppe totale) divisée par le nombre d'associations ayant des étudiants représentés aux 3 conseils centraux. Cette part fixe sera versée à chaque association étudiante en début d'année civile.

La part variable destinée à chaque association sera établie ~~en fonction~~ [au prorata](#) du nombre de représentants siégeant au sein des conseils et de leur présence effective à chaque séance.

3.5 – Aide aux projets étudiants

Les associations étudiantes peuvent demander, pour certains projets, un financement ~~sur le~~ [auprès de la Commission](#) FSDIE dans les conditions figurant au règlement intérieur de ~~la~~ [cette même](#) Commission pour projets étudiants.

Article 4 – Organisation de manifestations

~~L'université peut mettre à disposition gratuitement et pour une durée déterminée à l'avance des locaux, salles, halls, espaces verts et matériels pour l'organisation des manifestations qui ont été autorisées. La demande doit être déposée auprès du BVE. L'autorisation sera donnée par le Directeur d'UFR, responsable du site où se déroulera la manifestation après l'avis du Vice-président délégué à la Vie Etudiante.~~

Article 4 - Formation

Les associations étudiantes pourront bénéficier de formations thématiques leur permettant d'exercer leur fonction et de mener leurs projets à bien.

Article 5 – Communication

5.1 – Diffusion de l'information

Pour communiquer régulièrement auprès de la communauté universitaire et de ses différentes composantes sur leurs actions, les associations peuvent bénéficier de tous les outils **des moyens** de communication dédiés à la vie étudiante après en avoir fait la demande au **BVE Pôle Vie étudiante de la DEVE**.

5.2 – Utilisation du logotype de l'université

Le logotype de l'Université **d'AMU** est la propriété exclusive de celle-ci. Son utilisation par toute autre personne, notamment une association étudiante, doit être ~~explicitement autorisée~~ **préalablement autorisée** par les représentants du **BVE Pôle Vie étudiante** dans le respect des dispositions de la charte graphique de l'établissement.